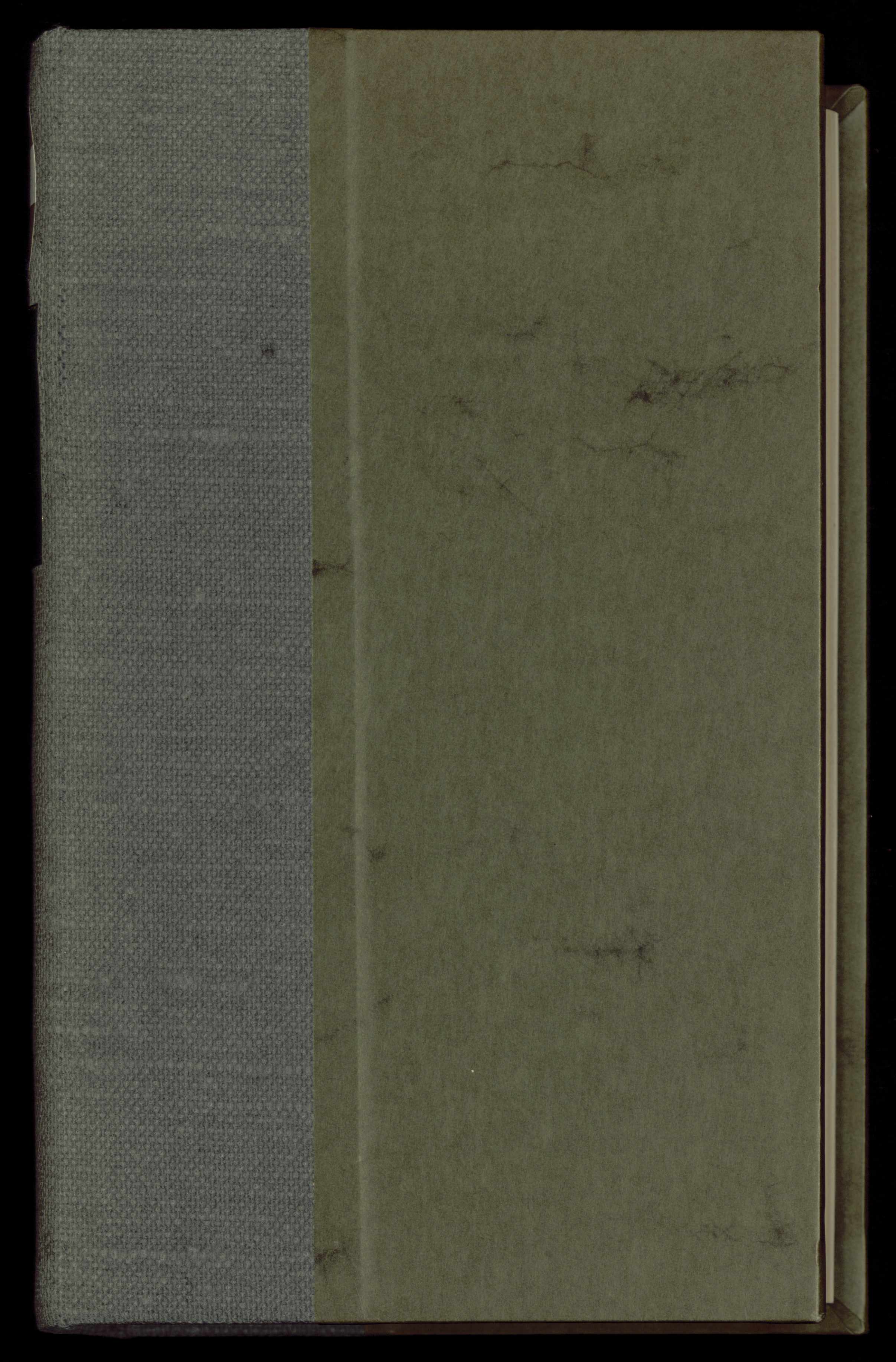
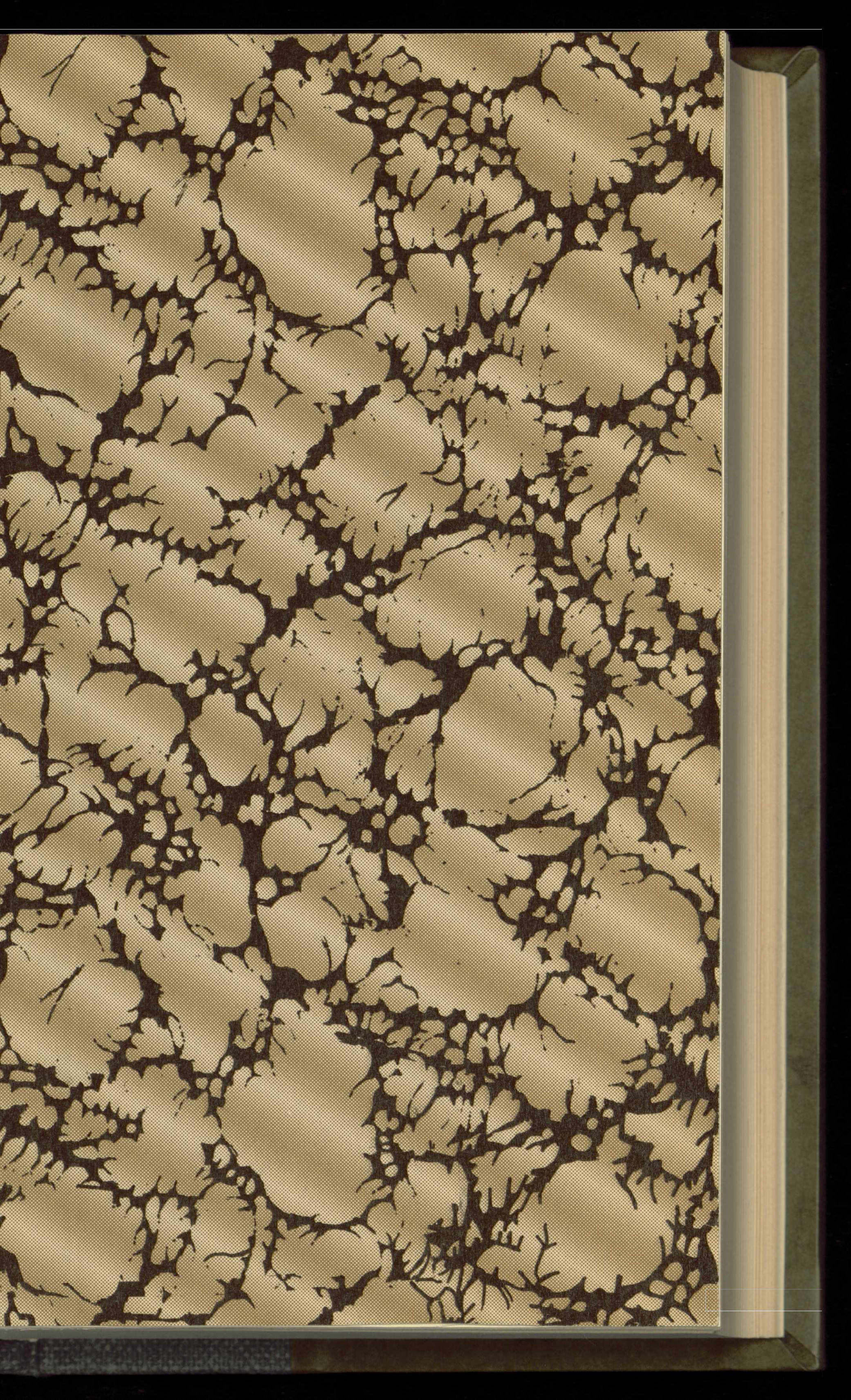
S. DE GUAITA

LE SERPENT DE LA GENÈSE









# LE SERPENT DE LA GENÈSE

---

PREMIÈRE SEPTAINE

## LE TEMPLE DE SATAN








# ŒUVRES DE STANISLAS DE GUAITA

---

**La Muse noire.** Poésies. — Lemerre, 1883, 1 vol. in-12. . 3 fr.

**Rosa Mystica.** Poèmes, avec une préface sur la poésie française en 1885. — Lemerre, 1885, 1 vol. in-12 . . . . 3 fr.

**Essais de Sciences maudites.** — I. **AU SEUIL DU MYSTÈRE.** 1re édition. — Carré, 1886, brochure grand in-8 (épuisé) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2 fr.

**Essais de Sciences maudites.** — I. **AU SEUIL DU MYSTÈRE.** Nouvelle édition corrigée, augmentée et refondue en divers points, avec deux belles figures magiques d'après Khunrath et un appendice entièrement inédit. — Carré, 1890, 1 vol. in-8 de 200 pages . . . . . . . . . . . 6 fr.

*Le même ouvrage*, sur papier de Hollande . . . . . . . . 15 fr.

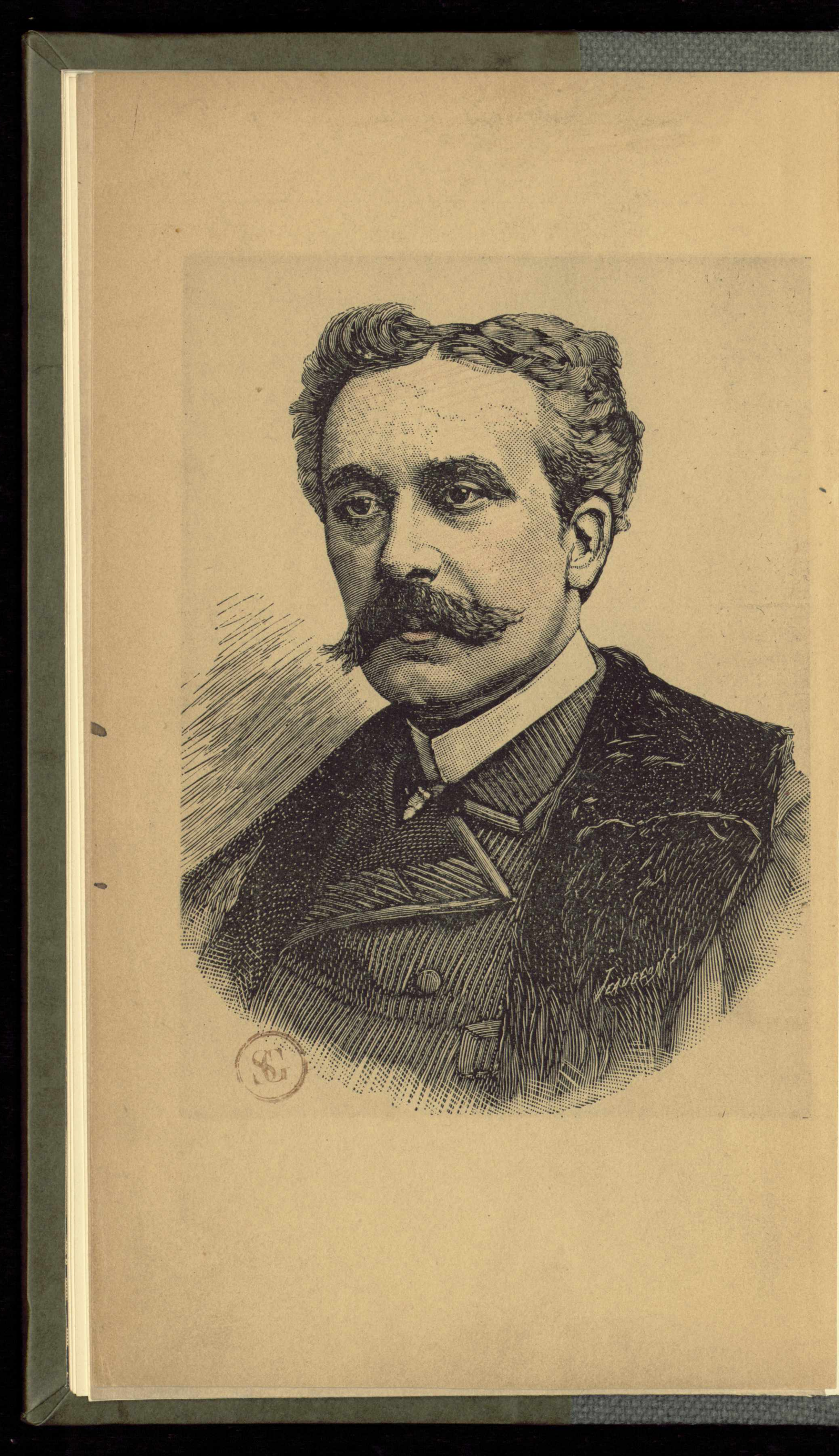
*Le même ouvrage*, sur papier du Japon . . . . . . . . . . 18 fr.

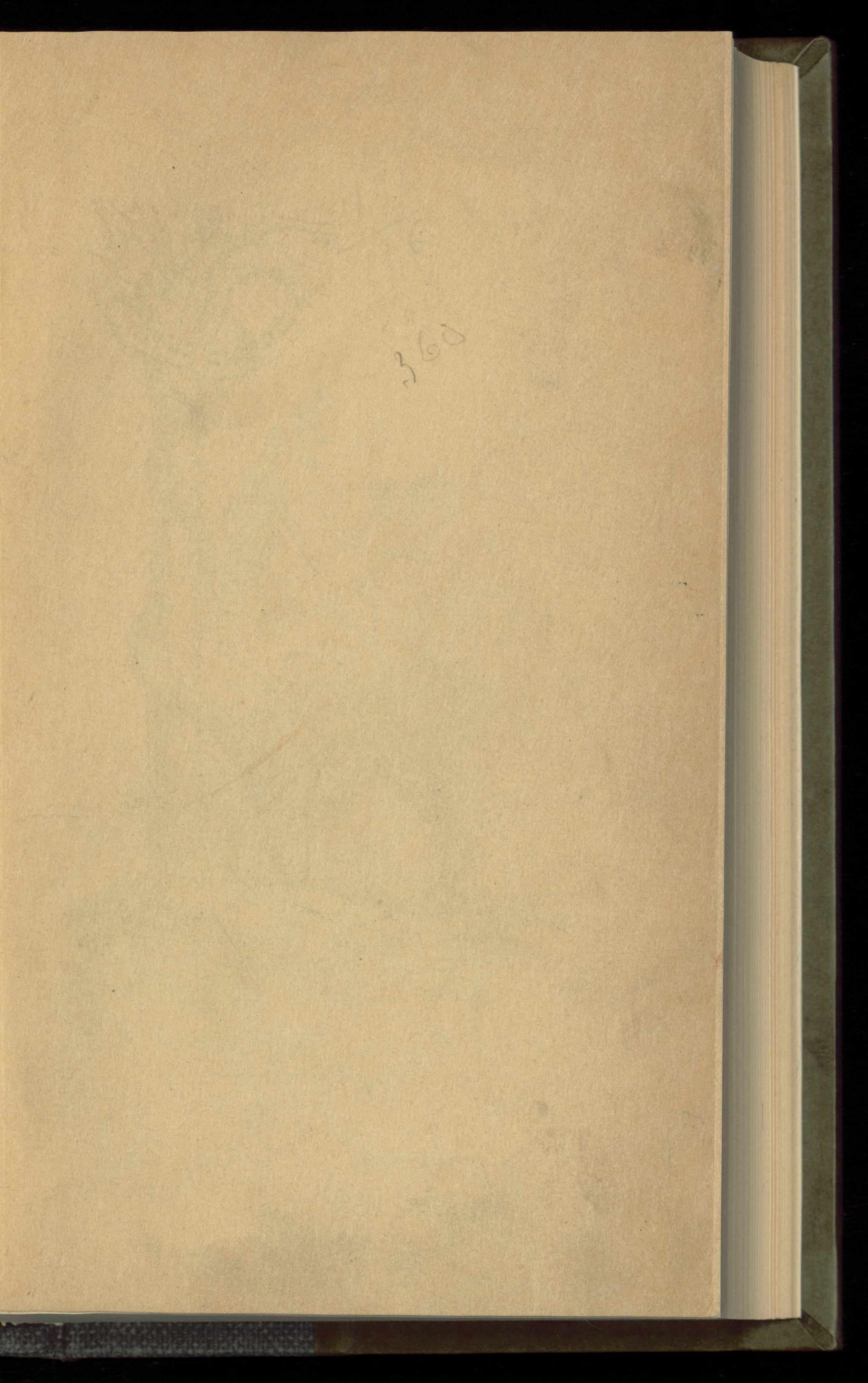
---

SOUS PRESSE :

**Essais de Sciences maudites.** — III. **LE SERPENT DE LA GENÈSE.** Deuxième Septaine : **La Clef de la Magie noire.** 1 fort volume in-8, nombreuses gravures.

**Essais de Sciences maudites.** — IV. **LE SERPENT DE LA GENÈSE.** Troisième et dernière Septaine : **Le Problème du Mal.** 1 fort volume in-8, nombreuses gravures.




360


והיתם כאלהים ידעי טוב ורע

ESSAIS DE SCIENCES MAUDITES



II

# LE SERPENT DE LA GENÈSE

PREMIÈRE SEPTAINE

(LIVRE I)

## LE TEMPLE DE SATAN

(OUVRAGE ORNÉ DE NOMBREUSES GRAVURES)

PAR

Stanislas **DE GUAITA**



PARIS
LIBRAIRIE DU MERVEILLEUX
29, RUE DE TRÉVISE, 29

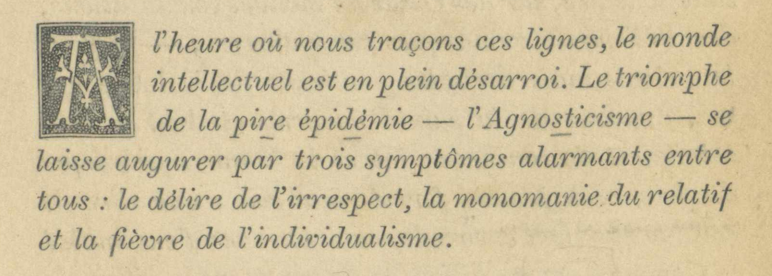
1891

Il a été tiré, du *Temple de Satan,* 30 exemplaires de luxe numérotés à la presse, sur papier des manufactures impériales du Japon. — Prix de l'exemplaire . . , . . . . . . . . 30 fr.



# INTRODUCTION

## I



*A l'heure où nous traçons ces lignes, le monde intellectuel est en plein désarroi. Le triomphe de la pire épidémie — l'Agnosticisme — se laisse augurer par trois symptômes alarmants entre tous : le délire de l'irrespect, la monomanie du relatif et la fièvre de l'individualisme.*

*Si, pieux à recueillir les enseignements du passé, comme un fils accomplit les dernières volontés de son père, le Docteur moderne interrogeait avec déférence le testament des sages primitifs ;*

*Si le Savant, sans négliger l'étude patiente des faits accomplis, ni suspendre la grande enquête analytique, veillait au triage progressif de tant d'éléments épars, en vue d'édifier une synthèse universelle — où se rangeassent, en quatre hiérarchies étagées, les sciences physiques, morales, intellectuelles et divines ;*

*Si le Penseur, enfin, moins soucieux de paraître original que sincère et véridique, se montrait aussi*

*moins prompt à récuser toute autorité traditionnelle, qu'à s'enquérir avec loyauté des principes éternellement absolus, qu'ils aient été formulés ou non par un autre que lui;*

*Si tels étaient théologiens, savants et philosophes, alors le* XIX^e^ *siècle serait en vérité le siècle-lumière et Paris la ville-soleil.*

*Mais non. — A part les minutieux investigateurs du positivisme, qui entassent, infatigablement et sans conclure, sur des Ossas de menues constatations, des Pélions de remarques scrupuleuses; — à part les dévots mais aveugles partisans de la* lettre qui tue, *dragons de la sainte caverne et dont le seul mérite est de conserver intact le trésor symbolique du dogme, à jamais fermé pour eux : que dire de ceux-là que tient encore le souci des vues d'ensemble?*

*Comme leur ambition se borne à estampiller de leur nom un système d'ailleurs quelconque — mais qui paraisse bien à eux — ils contestent* a priori *la doctrine de leurs devanciers et poussent l'émulation entre collègues jusqu'aux plus mesquins dénigrements. Nul ne veut être le dernier à dénoncer son voisin, comme envisageant les choses d'un point de vue inexact, erroné, trompeur..... Comme si le rôle de la synthèse n'était pas d'embrasser tous les points de vue relatifs, dans une même et absolue contemplation du vrai! C'est la Haute Science, que celle-là, et Spinosa l'a magnifiquement définie, en disant qu'elle envisage les objets* sous un caractère d'éternité.

*Néanmoins, quelque désespérée que puisse paraître à cette heure la cause sainte de l'Intégrale Vérité, il est loisible à l'observateur attentif de percevoir, à côté des symptômes de décomposition et de mort, d'autres indices non moins certains de restauration et de renaissance.*

*Toutes ces choses sont providentielles. Des scories se dégage au creuset le noble métal — et le monde nouveau, dans son œuvre de laborieuse réédification, utilisera les infimes débris du vieux monde, dissocié, désorganisé fort à point, pour fournir des matériaux tout prêts aux architectes de l'avenir.*

*Ainsi, le Futur s'alimente du Passé ; ainsi notre Mère Céleste* [1] *fait germer et fleurir la vie incorruptible sur le fumier de la mort — terreau fertile et qu'engraisse l'universelle voirie des existences éphémères, accumulées de jour en jour.*

*Aux siècles lointains, alors que florissaient des civilisations plus colossales, mais surtout plus nobles et plus fortes que la nôtre — car elles reposaient sur l'unité de la Synthèse et non sur les morcellements de l'Analyse, sur la saine et sainte Hiérarchie et non sur l'Anarchie morbide et dissolvante ; — aux siècles lointains, la Science et la Foi s'identifiaient dans la splendeur une et indivisible de la Totale Connaissance ;*

[1] *La* Sophia *des gnostiques, puis de Böhme et de Saint-Martin ; la* Nature naturante, *épouse de l'Esprit pur ; en un mot la* Providence *ou la conscience universelle de la Vie-principe.*

*le Sacerdoce et l'Enseignement fraternisaient, ouvrant deux voies distinctes sur un même idéal ; et de vénérables Universités religieuses rassemblaient de jeunes élèves dans l'*étude *et le* culte *du Vrai. Le pontife et le savant enfin ne faisaient qu'un maître, chargé, sous le nom d'Hiérophante* [1]*, d'initier graduellement les hommes dignes de ce nom aux quatre hiérarchies de sciences sacrées, et d'officier avec leur concours dans les cérémonies publiques : ainsi, porté sur les triples ailes de l'étude, de la contemplation et de la prière, le néophyte s'élevait par degrés, de la connaissance de* ce qui est, *aux mystérieux et ineffables arcanes de* Celui qui est éternellement.

*Tel nous apparaît l'enseignement scientifique et religieux, dans tout l'empire arbitral fondé par Rama ; tel, après Irshou et le schisme des Yonijas, le saluons-nous encore dans les contrées qui surent, comme l'Égypte et les Confédérations étrusques, garder intact le trésor traditionnel de l'antique orthodoxie.*

*L'*Histoire philosophique du Genre humain [2]*, par Fabre d'Olivet, ne laisse aucun doute sur la certitude de ces faits historiques ; mais ils éclatent surtout d'une lumineuse évidence, pour qui a médité sans parti pris l'œuvre plus récente et moins sommaire*

---

[1] *L'Hiérophante était à la fois ce que nous appellerions* Evêque métropolitain *et* Recteur d'Université; *hiérarchiquement groupés autour de lui, les simples professeurs-prêtres prenaient le nom de* Mages.

[2] *Paris, J. Brière,* 1822, 2 *vol. in*-8.

*cents charniers, et c'est au même refrain que nous rêvons de futures et plus meurtrières hécatombes.*

*Sommes-nous pas bien crédules, dans notre présomption, quand nous proclamons l'avènement contemporain de la Science et de la Lumière? Pareils au grossier centurion de Rome, qui traitait les Grecs de barbares, nous n'avons pas assez de dédain pour les héros des civilisations antiques. Apôtres du scepticisme, nous conspuons leur* foi naïve; *leur enthousiasme serein nous fait sourire, blasés qui n'avons plus d'énergie que pour le mal!*

*Et si les morts revenaient pourtant... A la vue de notre société pourrie, Ram ou Zoroastre pourraient bien railler à leur tour, s'ils ne se sentaient plutôt l'envie de pleurer sur nous et notre présomptueuse décadence.*

*Est-ce à la multitude des connaissances isolées, empiriques, analytiques; est-ce au progrès de l'industrie, du luxe et du confort que se mesure une civilisation? — Ces choses, sans doute, ont leur importance secondaire, dans l'édifice d'un état social; mais la valeur réelle d'une société se mesure à son développement intellectuel et moral, à l'équilibre de ses fonctions organiques, et surtout à la perfection de son système unitaire.*

*L'incontestable progrès des sciences positives, l'importance et la variété de leurs applications; le développement gigantesque de l'industrie; l'apparente prospérité des grandes nations, qui finissent toujours*

*par engloutir les petites; l'accroissement général (significatif d'égoïsme) du bien-être matériel; la diffusion très active d'une instruction bienfaisante sans doute, mais bien primaire : toutes ces manifestations du* progrès, *au sens moderne du mot, ne nous font-elles pas illusion sur la valeur et l'universalité de notre* État social européen?

*Mais à n'envisager que les surfaces, au seul point de vue des questions sociales, nous apparaît-il si merveilleusement enviable, cet état?*

*Allons, rentrons en nous-mêmes et faisons appel à notre conscience, afin qu'elle juge avec équité!*

*L'état actuel? — Voyons ses fruits :*

*L'hostilité flagrante de la Science et de la Religion; — la grande lutte des autoritaires et des libéraux, plus farouches et plus irréconciliables que jamais; — le Positivisme aveugle disputant au stérile Eclectisme les plus hautes intelligences, quand elles ne sombrent pas dans l'individualisme éhonté des sceptiques; — le Militarisme envahissant tout : la cité bâtissant la caserne et la caserne opprimant la cité; — le Socialisme s'alliant trop souvent au Nihilisme, pour triompher par la dynamite ou sur l'échafaud; — l'Economie politique épuisant sa verve ingénieuse à déguiser, sous d'euphémiques vocables, l'imminence des banqueroutes nationales, signes avant-coureurs de pires débâcles; — l'Agriculture en Europe égorgée par le libre échange;... — toutes les licences, en un mot, sous le nom de Liberté; toutes les misères, sous le nom*

*d'Egalité et, sous le nom de Fraternité, tous les égoïsmes! Sont-ce là les indices d'une civilisation réellement prospère?*

*La réponse n'est douteuse, pour qui a comparé l'ère présente, non pas aux siècles césariens d'Assoûr et de l'empire de Rome (infimes épaves d'un vaste État social en pleine dissolution), mais bien aux trois mille cinq cents ans de la* paix du Bélier, *quand l'empire universel de Rama prodiguait au monde sa glorieuse lumière, si vive et si douce, que le souvenir de l'*âge d'or *est resté dans la conscience humaine, comme un réconfort pour le présent et une espérance pour l'avenir!*

*Quels cataclysmes matériels, intellectuels et moraux n'a-t-il pas fallu, pour jeter à bas cet édifice auguste, cette sainte cathédrale de l'harmonieux androgyne éternel, l'Adam-Ève social?... Mais debout, malgré l'action dissolvante des siècles, — défiant Saturne et sa faux, Neptune et son trident, bravant Mars et son glaive, — les ruines de ce passé grandiose ont subsisté : des obélisques et des pylones sont encore là, criblés d'hiéroglyphes...*

*Une âme latente habite ces squelettes du passé; un verbe puissant fera vibrer quelque jour les profondeurs de ces nécropoles soixante fois séculaires, et la mort apparente livrera une fois de plus au monde caduc les secrets de la vie!*

*En attendant que la Parole posthume s'exhale de tous ces ossements de l'antiquité sainte, de rares pen-*

*seurs ont déchiffré les inscriptions hiératiques des temples en ruine, les pantacles des manuscrits décriés; ils sont à même de prêcher, avec la prudence qui sied, l'Evangile nouveau.*

*Assez longtemps, du haut de sa croix, le* Christ douloureux *a fait retentir le monde du plus épouvantable cri qui ait jailli des lèvres d'un homme, des lèvres d'un Dieu défaillant un instant, jusqu'à douter de lui-même :* — « Eli, Eli, lamma sabachtani ! »

*L'avènement est proche du* Christ glorieux : *il est venu pour souffrir, se sacrer dans le sang et s'affirmer dans la mort... Il reviendra pour vaincre, régner dans la paix et triompher dans la vie.*

*Jésus-Christ est le soleil idéal de l'humanité : c'est dans son Evangile qu'il faut chercher la loi de vie éternelle ; son esprit y est tout entier. Mais lui-même (ne l'oublions pas) nous a prévenus d'un voile à déchirer, si nous voulons que la Minerve se révèle à nous, dans sa nudité chaste et merveilleuse :* La lettre tue, *a-t-il dit,* l'Esprit seul vivifie...

*C'est à l'oubli de ce divin précepte que les docteurs modernes doivent de n'entendre guère mieux l'Evangile du Christ, qu'ils n'ont compris le Sepher de Moïse, les Prophéties d'Ezéchiel, de Daniel et d'Isaïe, l'Apocalypse de saint Jean. Ils prennent les textes sacrés au pied de la lettre morte, attribuant à d'incomparables génies, tels que Moïse, Zoroastre ou Jean, les tissus d'inepties que sont le Pentateuque, ou l'Avesta, ou l'Apocalypse, pour peu que, s'attachant*

*au* récit *littéral*[1], *l'interprète oublie d'en dégager la science latente, et s'il néglige d'éveiller cette* Belle-au-bois-dormant, *qui, dans la forêt enchantée — inextricable fouillis de contes allégoriques et de symboles absurdes en soi — attend toujours le* Prince Charmant, *qui doit lui rendre la vie avec un baiser.*

## II

*Nous avons marqué l'abîme qui sépare notre état social de celui que le génie de Rama fit prévaloir, trente-cinq siècles durant, sur les deux tiers du monde alors connu : car les preuves abondent et nous ne saurions trop y insister, l'âge d'or n'est point un mythe et le Règne de Dieu sur la terre est une réalité dans le passé.*

*Mesurant notre civilisation contemporaine au patron de l'ancienne, nous avons précisé, par contraste, les limites — si restreintes, hélas! — de son intelligence et de sa moralité. Et malgré le développement relativement énorme des conquêtes où s'enorgueillit notre science positive, nous sommes en mesure d'affirmer que la comparaison ne serait pas plus à notre avantage sur ce terrain que sur les deux autres.*

*Nous n'avons guère parlé jusqu'ici du fatal* Serpent, *et les quelques pages précédentes ont pu sembler*

---

[1] *Lequel n'est rien moins qu'un récit.*

*au lecteur un singulier hors-d'œuvre : elles n'en sont un qu'en apparence.*

*L'interprétation ésotérique — strictement inconnue — d'un texte de Moïse ne pouvait être présentée, sans qu'on insistât d'abord sur la commune ignorance où sont les Docteurs, de l'esprit caché des Livres saints ; d'autre part, avant d'indiquer à quel point l'exégèse religieuse est routinière et superficielle, il importait de mettre en lumière — par un effet de repoussoir — le caractère également agnostique de la civilisation moderne, véritable cause de cette routine et de cette légèreté.*

*Mais il est temps de marquer les étapes que nous allons parcourir.*

*Cette* Genèse, *que les Docteurs entendent dans un esprit matériel et anthropomorphique vraiment révoltant, cette* Genèse « *où la vérité scientifique est cachée, effrayante de hauteur et de profondeur*[1] », *va fournir le texte d'une étude qui remplira trois livres successifs : car nous développerons les deux sens occultes de ce texte, après en avoir exposé le sens démotique et vulgaire.*

והנחש היה ערום מכל חית השדה אשר עשה יהוה אלהים :

(Sepher Beræshith, III, 1.)

*Telle est cette phrase d'hébreu mosaïque ; la traduction accréditée n'en livre que la signification littérale et l'écorce matérielle : —* « Or, le Serpent était

[1] Mission des Juifs, *page* 66.

plus subtil qu'aucune bête du champ que le Seigneur Dieu eût faite [1]. » *Fabre d'Olivet, laissant filtrer l'esprit limpide à travers l'épaisseur trouble de la lettre, traduit :* — « Or, l'attract originel *(la cupidité, l'égoïsme)* était la passion entraînante de toute vie élémentaire *(le ressort intérieur)* de la Nature, ouvrage de Ihôah, l'Etre des êtres [2]. »

*Quoi qu'il en soit de ces deux versions si contradictoires en apparence, supplions le lecteur de patienter un peu; le sens intime du texte mosaïque s'élucidera de lui-même au cours de développements ultérieurs. Il suffit pour l'instant d'esquisser la scène du premier péché, telle du moins que les plus graves théologiens se la figurent, confiants aux récits de la Vulgate.*

*Le monde vient de sortir du chaos à l'appel du Verbe créateur — et le premier homme, façonné à la ressemblance de Dieu même, partage avec l'épouse (que, par un dédoublement mystérieux, le Seigneur a fait naître de son flanc) les délices d'un jardin sans pareil, destiné pour être leur immortelle patrie.*

*Tout ce que la Terre, dans l'épanouissement d'une sève virginale, a pu faire jaillir de son sein sous les caresses du Soleil, décore le* paradis terrestre : *ce ne sont que prodiges de splendeur verdoyante et de majesté fleurie.*

---

[1] *Voir une* Bible *quelconque.*

[2] Caïn, *Paris,* 1823, *in-8, page* 27 ; — *et* Langue hébraïque restituée, *Paris,* 1815-1816, 2 *vol. in-4. Tome* II, *page* 95.

*Et le couple amoureux et naïf parcourt — en roi et en reine de la création — ces merveilles écloses pour lui seul.*

*Un arbre unique est interdit à sa curiosité, et quatre fleuves, prenant leur source dans ses racines, s'épanchent en croix au loin, divisant l'Eden en autant de presqu'îles, rivales de grâce et de fécondité. Et le Seigneur a dit à l'Homme :* — C'est ici l'Arbre fatal de la Connaissance du Bien et du Mal; ses fruits donnent la mort, tu n'y toucheras point.

*Mais déjà l'on assure que l'aimant de la chose défendue attirait la première femme; qu'oublieuse des mystères de son amour nouveau-né, Ève ne pouvait plus s'éloigner de l'arbre, et rêveuse, fascinée, murmurait : — Puisque ce fruit donne la mort, pourquoi n'en goûterais-je pas?... La Bible (il faut tout dire) présente une autre version : elle attribue la tentation qui poignait Ève au Serpent guetteur, enroulé sur le tronc de l'arbre. Mais, au sentiment des arrière-petits-fils d'Adam, Moïse a dû faire erreur sur ce point.*

*Passons. Notre devoir est de rester fidèle au récit mosaïque, ou plutôt à la version des traducteurs autorisés de la Genèse.*

*Donc, le Serpent, s'adressant à la femme :* Ælohîm t'a trompé; ce fruit ne donne pas la mort; il rend pareil à Dieu même l'audacieux qui l'a goûté...

*Et, moins indécise, l'espiègle tend la main vers la pomme d'or. C'en est fait, elle succombe à la tentation...*

*Prévaricatrice, Ève ne saurait s'en tenir là : il lui faut la complicité de son époux. Elle a mordu au fruit, elle y fait mordre Adam, qui frissonne, entraîné dans le crime, à l'idée de Celui qui peut à tout instant les appeler...*

*Déjà s'élève la voix du Seigneur et le couple s'enfuit affolé, ayant honte, pour la première fois, de la nudité de sa chair.*

*C'est couverts d'un vêtement improvisé de feuilles de figuier, qu'Adam et son aimable instigatrice comparaissent devant leur juge en couroux.*

— Adam, où donc est-tu?

— Seigneur, en entendant ta voix, nous nous sommes cachés de ta face, rougissant de nous sentir nus.

— Et qui t'a révélé ta nudité?... Tu as donc mangé du fruit de l'arbre ?

— La femme que tu m'as donnée pour compagne m'en a offert, hélas ! et j'en ai goûté...

— Pourquoi, femme, as-tu agi de la sorte?

*Et la pauvre Ève tout en pleurs :* — Le Serpent m'avait séduite...

— Sois donc maudit, ô Serpent *(reprit le Seigneur)*, maudit entre tous les animaux de la Création ! Tu ramperas sur ton ventre et te nourriras des immondices du sol. Et je mettrai l'inimitié entre la femme et toi, entre sa postérité et la tienne... et de son sang une vierge naîtra, qui du pied t'écrasera la tête, tandis qu'en vain tu t'efforceras de la mordre au talon.

*Puis, s'adressant à la femme :* — Je te condamne

au travail et à la souffrance; tu enfanteras dans la douleur; tu seras l'esclave de ton mari...

— Quant à toi *(dit encore le Seigneur à l'Homme)*, pour avoir succombé aux séductions de la femme, pour avoir goûté avec elle du fruit défendu : la terre sera maudite à cause de toi, infructueuse et rebelle. Le labeur incessant sera ta vie ; tu mangeras ton pain à la sueur de ta face, jusqu'au jour où la mort rendra ton corps à la poussière dont il est sorti.

*Puis Ælohîm, ayant vêtu les deux coupables de peaux grossières en guise d'habits, chassa du séjour enchanté d'Eden le premier couple humain. Et sur le seuil, il mit un Kéroûb au glaive de flamme, pour lui en interdire à jamais l'entrée.*

*Voilà donc, en substance, à peu de chose près, la fable mosaïque de l'originel péché. Je veux dire, en sa version la plus matérielle et voilée, telle que l'ont constamment rendue des traducteurs ou naïfs, ou feignant de l'être.*

*Demandons-nous, à cette heure, quel peut bien être ce* Serpent *mystique et formidable, dont la perfidie sut perdre Ève, puis Adam... Et d'après les sens divers de cette allégorie, nous établirons les divisions de notre ouvrage.*

## III

*Quel est-il, ce* Serpent?

*Au sens vulgaire, apparent, on l'a deviné sans*

*peine : c'est l'Esprit du Mal déguisé en reptile ; c'est l'éternel Adversaire, en hébreu :* שטן Shatan[1].

*Au premier sens ésotérique, c'est la Lumière astrale, ce fluide implacable qui gouverne les instincts ; cet universel dispensateur de la vie élémentaire, agent fatal de la naissance et de la mort ; rideau de l'Invisible, derrière lequel se dérobent les diverses hiérarchies de Puissances auxquelles il sert à la fois de voile et de véhicule. Cet être hyperphysique — inconscient, donc irresponsable, — domine en maître sur le sorcier, comme au mage il obéit en valet.* — To be or not to be... *Il faut à tout prix s'en rendre maître, si l'on ne veut pas devenir le jouet des grands courants qui se meuvent en lui, suivant d'invariables lois.*

*Au sens ésotérique supérieur, le* Serpent *symbolise l'égoïsme primordial, ce mystérieux attrait de Soi vers Soi, qui est le principe même de la divisibilité : cette force qui, sollicitant tout être à s'isoler de l'Unité originelle, pour se faire centre et se complaire dans son Moi, a causé la déchéance d'Adam. — Le passage cité de la Genèse nous conduit au problème*

---

[1] *Ce n'est point ici ce qu'on peut appeler le sens* positif *du Symbole, mais au contraire un essai malheureux d'interprétation superlative.*

*Le sens positif, c'est le fait : l'ivresse quelconque, qui, envahissant l'homme, le fait rouler au mal. — Le* Temple de Satan *nous fournira l'occasion d'analyser cette ivresse en ses pires manifestations, dans toute la fureur de sa mise en œuvre : ainsi cette* première Septaine *servira de commentaire tout ensemble au sens positif de l'emblème et au sens superlatif erroné que le vulgaire profane lui attribue.*

*du Mal : il faut y voir la légende de la* Chute *humaine, aussi bien collective qu'individuelle; à quoi fait suite, comme complément nécessaire, la grande épopée de la* Rédemption.

*D'où trois parties dans notre ouvrage*[1] *:*

1. **Le Temple de Satan.** — *Notre premier livre sera donc consacré à l'examen des œuvres spéciales, caractéristiques de Satan : la Magie Noire et ses hideuses pratiques, envoûtements et maléfices. Nous énumérerons les ressources infernales de la sorcellerie. Nous irons défier dans son antre le prince des ténèbres éternelles, et au sabbat, le bouc monstrueux aux seins de femme, que les adeptes de ces répugnantes agapes devaient « baiser brutalement soubs la queuë, en signe de grand reuerence et d'honneur ».*

2. **La Clef de la Magie Noire.** — *Dans ce second livre du* Serpent de la Genèse, *nous donnerons le sens caché du mythe de Satan. — L'étude de la Lumière astrale, comme agent suprême des œuvres ténébreuses de la Goëtie, nous permettra de reprendre les rites et les phénomènes que nous aurons décrits, et de les analyser dans leurs causes et leurs effets*

---

[1] *Voir la note intitulée :* Plan ésotérique de cet ouvrage. — *Il semble inutile de redire ici ce que nous avons exposé sur la garde de ce livre, touchant le nombre, l'enchaînement et la répartition des XXII chapitres en trois* Septaines *et un* Epilogue.

*réels, suivant les doctrines longtemps secrètes de la Kabbale et de l'Hermétisme occulte.*

3. **Le Problème du Mal.** — *La troisième partie, enfin, sera la synthèse philosophique de notre Livre : nous y aborderons la grande énigme du Mal, et soulèverons, dans la mesure où notre conscience et notre initiation nous le permettent, le voile redoutable et bienfaisant qui dérobe aux yeux du* profanum vulgus *le Grand Arcane de la Magie. Nous pousserons même, plus loin qu'aucun adepte ne crut devoir le faire, jusqu'à cette limite ultime, si formidable à franchir, où le Kéroûb emblématique, le glaive de flamme au poing, menace de cécité les téméraires contemplateurs du plus aveuglant des soleils.*

*Qu'est-ce que le Mal? — Dieu l'a-t-il créé? — Qu'elle est l'*origine *du Mal, s'il n'a pas positivement de* principe? — *Qu'est-ce, au sens véritable, que la chute édenale? — Qu'était le grand Adam avant la chute? — Que devient-il après? — En quoi le* Mystère de la Création *s'identifie-t-il avec ceux de la* Chute *et de l'*Incarnation? — *En quoi le* Mystère de la Rédemption *est-il complémentaire de ces derniers? — Qu'est-ce que le Rédempteur? le* Christ douloureux? *le* Christ glorieux? — *Comment s'analysent kabbalistiquement les cinq lettres* (יהשוה) *hébraïques du nom de* Jésus? — *A quoi se résout, au point de vue ésotérique, la Question sociale? — Comment l'inaccessible Unité se* révèle-*t-elle par le Ternaire dans le monde intelligible et se* manifeste-*t-elle par le Qua-*

*ternaire dans le monde sensible? — Où aboutit l'Evolution? — Qu'est-ce que* Nirvânâ?

*En répondant sans ambages à toutes ces questions et à quelques autres, nous ferons voir quelle interprétation peut fournir des dogmes chrétiens un philosophe initié aux arcanes de la Kabbalah.*

*Telle est notre seule intention — et pour clore cet avant-propos d'un livre qui prétend ne troubler la paix d'aucune conscience, on nous excusera bien de transcrire sans commentaire ce que nous écrivions en* 1886, *au bas d'une page où nous avions été conduit à parler des œuvres du Christ : —* « A cette mission divine, nous croyons prudent de ne pas toucher ici ; où la Foi commence, peut-être conviendrait-il que la Science toujours s'arrêtât, afin d'éviter de tristes malentendus... Et chaque fois qu'au cours de cette rapide étude, il nous faudra toucher aux croyances religieuses, déclarons une fois pour toutes qu'aucunement compétent en matière de Foi, nous envisageons les hommes et les faits du seul point de vue de l'intelligence humaine et sans jamais prétendre à dogmatiser [1]. »

STANISLAS DE GUAITA.

[1] Essais de Sciences Maudites, I, Au Seuil du Mystère, *par Stanislas de Guaita* (*Paris, Carré,* 1886, 1 *vol. gr. in*-8), *p.* 13-14.
*Deuxième édition du même, triplée de texte avec figures. — Paris, Carré,* 1890, *in*-8, *page* 38.

LE SERPENT DE LA GENÈSE

PREMIÈRE SEPTAINE

# LE TEMPLE DE SATAN

# CATALOGUE

## DES PRINCIPAUX OUVRAGES OU L'ON RENVOIE LE LECTEUR

AU COURS DU

# TEMPLE DE SATAN

---

## ANONYMES ET COLLECTIFS

ALMAMACHS DU DIABLE, contenant des prédictions très curieuses pour les années 1737 et 1738. — Aux Enfers. In-24 (très rares).

AMI DES SCIENCES (l'). — Revue scientifique, rédigée sous la direction de M. Victor Meunier.

AVÈNEMENT D'ÉLIE (l'). — En France, 1734, 2 vol. in-12 (rare).

ADVIS AUX CRIMINALISTES sur les abus qui se glissent dans les Procez de Sorcellerie, dedié aux magistrats d'Allemagne, liure tres necessaire en ce tems icy, etc..., par le P. M. S. I., theologien romain, imprimé en latin pour la seconde fois à Francfort, en l'année 1632, et mis en françois par F. B. de Velledor M. A. D. — A Lyon... chez Claude Prost, à la Vérité, 1660, in-8 (très rare).

BIBLIOTHÈQUE BRITANNIQUE (périodique).

CHYMICA VANNUS (Reconditorium ac reclusorium Opulentiæ Sapientiæque Numinis Mundi Magni, cui deditur in titulum)..... Obtenta quidem et erecta auspice mortale cœpto, sed inventa proauthoribus immortalibus adeptis, etc... — Amstelodami, apud Jansonium, anno 1666, in-4, fig. (rare et singulier ouvrage, publié par les Rose ✠ Croix).

CORRESPONDANCE MYSTIQUE DE J. CAZOTTE avec Laporte et Pouteau, Intendant et Secrétaire de la Liste civile, pendant les années 1790, 1791, 1792..., précédé d'une notice sur la vie et les

ouvrages de cet homme célèbre, suivi de son interrogatoire et de son jugement. — Paris, Lerouge et Cie, an VI, in-12, portrait.

DOSSIERS BAPTISTE. — (En voir le détail à la page 428.)

DRAGON ROUGE (Le), ou l'art de commander les Esprits Célestes, Aériens, Terrestres, Infernaux, avec le vrai secret de faire parler les morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés, etc..., S. L., 1522, petit in-12, figures. — (Imprimé au commencement du XIXe siècle sur l'édition très rare de 1521.)

INITIATION (L'). — Revue philosophique indépendante des hautes études. Hypnotisme, théosophie, franc-maçonnerie, sciences occultes. — Paris, Carré, grand in-18, fig. (Périodique estimé, mensuel, années 1888-1891.)

LEVITIKON ou exposé des principes fondamentaux de la doctrine des Chrétiens-catholiques primitifs, suivi de leurs Evangiles, d'un extrait de la Table d'Or et du Rituel cérémoniaire pour le service religieux, etc..., et précédé d'un Statut sur le gouvernement de l'Eglise et la Hiérarchie lévitique. — Paris, à la librairie des Chrétiens primitifs, 1831, in-8 (devenu rare).

LOIS SALIQUES (Recueil de 400 articles dont il n'existe que des textes latins). — Souvent imprimé dans des recueils de jurisprudence.

LOTUS (Le). — Revue des hautes études théosophiques. Paris, Carré, in-8, mensuel, 1887-1888.

MANUEL DES CHEVALIERS de l'Ordre du Temple. — A Paris, chez le chevalier A. Guyot, imprimeur de la Milice du Temple. 707-1825, pet. in-12, massif (aare).

NOUVEAU TESTAMENT — (V., de préférence, l'édition Sylvestre de Sacy.)

RITUEL ROMAIN. — (Edition quelconque.)

RITUEL DE TOUL. — (Idem).

SEXTE ESSENCE DIALECTIQUE ET POTENTIELLE (la), tiree d'vne nouuelle façon d'alembicquer, suiuant les preceptes de la Saincte Magie et inuocation des Demons. — Paris, 1595, in-8 (introuvable).

SOCIÉTÉS SECRÈTES (Des) en Allemagne et en d'autres contrées, de la Secte des Illuminés, du Tribunal secret, de l'assassinat de Kotzebuë, etc. — Paris, Gide fils, 1819, in-8.

LE TALMUD. — Recueil sacerdotal des rabbins, dont l'édition la plus complète est celle de Venise, 1520, en 12 vol. in-folio.

## A

ADAM (Paul). — *Être* (roman). — Paris, 1888, in-12.

AGRIPPA (Henri-Corneille). — *La Philosophie occulte*, divisée en trois livres et traduite du latin. -- A la Haye, chez Chr. Alberts, 1727, 2 vol. in-8, fig. (Très rare, surtout les exemplaires en grand papier.)

ALBERT LE GRAND (*Les admirables secrets d'*). — Contenant plusieurs traités sur la conception des femmes, les vertus des herbes, les pierres précieuses et les animaux ; augmentés d'un abrégé curieux de la physionomie, etc..., divisés en quatre livres. — A Lyon, chez les héritiers de Béringos frères, 1799, in-12, fig.

ALBERT (*Le solide Trésor du petit*). — Ou secrets merveilleux de la magie naturelle et cabbalistique... enrichi de figures merveilleuses et la manière de les faire. — A Lyon, chez les héritiers de Béringos frères, 6516, in-18.

AMMIEN MARCELLIN. — *Histoire des Empereurs Romains*, trad. par Savalette. — Paris, 1848, gr. in-8.

ANDRÉ (L'abbé J.-F.). — *Affaire Rosette Tamisier*, précédée d'une notice sur Pierre-Michel Vintras et sa secte. — Carpentras, impr. Devillario, sept. 1851, in-12, fig.

AVTVN (Le R. P. Iacques, capucin). — *L'incrédulité sçauante et la crédulité ignorante au suiet des Magiciens et des Sorciers*, auec la response à un liure intitulé : Apologie, pour tous les grands personnages qui ont esté faussement soupçonnés de Magie. — A Lyon, chez Iean Certe, 1674, in-4, massif.

## B

BAISSAC (Jules). — *Le Diable, la personne du Diable et le Personnel du Diable.* — Paris, Dreyfous, s. d., fort in-8.

— *Les grands jours de la Sorcellerie.* — Paris, Klincksieck, 1890, gr. in-8.

BAUDELAIRE (Charles). — *Les Fleurs du Mal*, poésies. — Paris, Poulet-Malassin, in-18.

BEAUNIS (le professeur H.). — *Le somnambulisme provoqué.* — Paris, J.-B. Baillière, 1887, in-18.

BEKKER (Balthazar). — *Le monde enchanté*, où l'on examine les sentiments communs, touchant les esprits, leur nature, leur pouuoir. Traduict du Hollandois.— Amsterdam, 4 vol. in-12, portrait et fig.

BERBIGUIER (Alexis-Vincent Charles, de Terre-Neuve du Thym). — *Les Farfadets*, ou tous les démons ne sont pas de l'autre monde, orné de 8 superbes dessins lithographiés. — Paris, l'auteur, 1821, 3 vol. in-8.

BINSFELDII (Petri). — *Tractatus de confessionibus maleficorum et Sagarum.* — Augustæ Treuirorum, 1589, in-8.

BODIN. — *De la Demonomanie des sorciers*, à Monseigneur Chrestofle de Thou..... reveu, corrigé et augmenté d'une grande partie (avec la *Réfutation des opinions de Iean Vuier*). — Paris, Iacques du Puys, 1587, in-4 (Rare).

BOGUET (Henry, dolanois, grand iuge en la terre de Sainct Oyan de Ioux, dicte de Saint-Claude, au comté de Bourgongne). — *Discours des sorciers, auec six aduis en faict de Sorcellerie, et vne instruction pour le iuge en semblable matière;* n'estant ce que l'autheur a cy-deuant mis en lumière sur le même suiect, qu'un eschantillon de ce qui est traitté en ce livre (3e édition). — A Lyon, chez Pierre Rigaud, 1610, in-8. (Seule édition complète, extrêmement recherchée et rare.)

BURGOA (R.-P.). — *Description géographique de la province de Santo-Domingo.*

## C

CADET DE GASSICOURT. — *Le Tombeau de Jacques Molay*, ou histoire secrète et abrégée des initiés anciens et modernes, des templiers, francs-maçons, illuminés, et recherches sur leur influence sur la Révolution française ; suivie de la clef des loges (2e édition, seule correcte). — Paris, chez Desenne, au V de l'Ere française, in-12, fig

CALMET (Dom Augustin, Abbé de Senones). — *Traité sur les apparitions des Esprits*, sur les vampires ou les Revenans de

Hongrie, de Moravie, etc... Nouvelle édition (seule complète). — Paris, Debure, 1751, 2 vol. in-12.

CAYET (Palma). — *Histoire prodigieuse et lamentable de Jean Fauste*, grand magicien, avec son testament et sa vie épouvantable. — A Cologne, chez les héritiers de Pierre Marteau, 1712, in-12, frontisp. très curieux (rare).

CHABAS (F.). — *Etudes sur l'antiquité historique*, d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques, 2e édition, revue et augmentée. — Paris, Maisonneuve, 1873, gr. in-8.

CHRISTIAN (P.). — *Histoire de la Magie*, du monde surnaturel et de la fatalité, à travers les temps et les peuples. — Paris, Furne, Jouve et Cie, s. d., gr. in-8, gravures.

CLAVEL (F.-F.-B.). — *Histoire pittoresque de la Franc-maçonnerie* et des sociétés secrètes, anciennes et modernes, illustrée de 25 belles gravures sur acier (2e édition). — Paris, Pagnerre, 1845, gr. in-8. (Très rare, la plus grande partie de l'édition ayant été détruite.)

COLLIN DE PLANCY (J.-A.-S.). — *Dictionnaire infernal*, ou recherches et anecdotes sur les démons, les esprits, les fantômes, les spectres, les revenants, les loups-garous, les possédées, les sorciers, le sabbat, les magiciens, les salamandres, les sylphes, les gnômes, les visions, les songes, les prodiges, les charmes, les maléfices, les secrets merveilleux, les talismans, etc., en un mot, sur tout ce qui tient aux apparitions, à la magie, au commerce de l'enfer, aux divinations, aux sciences secrètes, aux superstitions, aux choses mystérieuses et surnaturelles, etc. — Paris, 1826, 4 vol. in-8, avec Atlas (c'est l'édition la plus complète). — Depuis, l'auteur est passé de l'extrême scepticisme à l'extrême crédulité : il a donné de son Dictionnaire, entièrement remanié, une édition définitive, approuvée par les autorités ecclésiastiques. — Paris, Plon, 1863, gr. in-8, fig.

COURT DE GEBELIN. — *Monde primitif* (le), analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans son génie allégorique et dans les allégories auxquelles conduisit ce génie. — Paris, 1777, 9 vol. in-4.

CROLLIUS. — *La Royalle Chymie*, traduite en françois par I. Marcel, de Boulène. Suiuie du *Traicté des signatures*, ou vraye et viue anatomie du grand et du petit monde. — A Rouen, chez Charles Osmont, 1634, pet. in-8 (très rare).

## D

DAUGY (ou Daugis). — *Traité sur la magie*, le sortilege, les possessions, obsessions et malefices, où l'on demontre la verité et la realité avec une methode sure et facile pour les discerner et les reglemens contre les devins, sorciers, magiciens, etc. Par M. D... pet. in-8. — Paris, 1732.

DAVID. — *Les Psaumes* (voir une Bible quelconque).

DELLON. — *Relation de l'Inquisition de Goa.* — Paris, Horthemels, 1688, in-12, fig.

DELRIO (R. P. Martin, jésuite). — *Les Controuerses et recherches magicques*, traduites par André Duchesne. — Paris, 1611, in-4° (rare).

DENYS (Ferdinand). — *Tableau historique, analytique et critique des Sciences occultes*, etc. — Paris, Mairet et Fournier 1842, 1 vol. in-32.

DESMARETS (R. P.). — *Histoire de Magdelaine Bauent*, religieuse du Monastère de Sainct-Louis de Louuiers, avec la confession generale et testamentaire, où elle déclare les abominations, impietez et sacrileges qu'elle a pratiques et veu pratiquer, tant dans ledit Monastère qu'au Sabbat, et les personnes qu'elle y a remarquees. Ensemble l'arrest, etc.... — A Paris, chez Iacques le Gentil, 1652, in-4. (Cette édition originale est introuvable, mais l'ouvrage a été souvent réimprimé.)

DU POTET (le baron). — *La Magie dévoilée ou principes de la Science Occulte.* — Saint-Germain, Eugène Heutte, 1875, grand in-4, fig. (Cet ouvrage n'a pas été mis dans le commerce. M. le baron Du Potet le réservait à ses initiés, auxquels il le cédait au prix de 100 francs l'exemplaire et sur un serment par écrit de ne le communiquer à personne, et de ne point révéler les secrets qui s'y trouvent indiqués. Depuis la mort du baron, la *Magie dévoilée* se rencontre assez souvent dans les catalogues, à des prix plus abordables.)

## E

ELIPHAS LEVI (l'abbé Alphonse-Louis Constant). — *Dogme et rituel de la Haute Magie* (2e édition très augmentée, avec 24 figures). — Paris, Germer-Baillière, 1861, 2 vol. in-8.

— *Histoire de la Magie*, avec une exposition claire et précise de ses procédés, de ses rites et de ses mystères. — Ibid., 1860, 1 vol. in-8, fig.

— *La Clef des Grands Mystères*, suivant Hénoch, Abraham, Hermès Trismégiste et Salomon. — Ibid., 1861, 1 vol. in-8, fig.

— *La science des Esprits*. — Ibid., 1865, 1 vol. in-8.

ERDAN (Alexandre). — *La France mistique*, tableau des excentricités religieuses de ce tems. — Paris, Coulon-Pineau, 1855, 2 vol. in-8, fig.

## F

FABART (Félix). — *Histoire philosophique et politique de l'Occulte*; magie, sorcellerie, spiritisme, avec une préface de Camille Flammarion. — Paris, Marpon, s. d., in-12.

FABRE D'OLIVET. — *Les Vers dorés de Pythagore*, expliqués et traduits pour la première fois en vers eumolpiques français, précédés d'un discours sur l'*Essence et la forme de la Poésie*. — Paris, Treuttel et Wurtz, 1813, in-8.

— *La Langue hébraïque restituée* et le véritable sens des mots hébreux rétabli et prouvé par leur analyse radicale; ouvrage dans lequel se trouvent réunis: 1° une dissertation introductive sur l'origine de la parole, l'étude des langues qui peuvent y conduire et le but que l'auteur s'est proposé; — 2° une grammaire hébraïque, fondée sur de nouveaux principes et rendue utile à l'étude des langues en général; — 3° une série de racines hébraïques, envisagées sous des rapports nouveaux et destinées à faciliter l'intelligence du langage et celle de la science étymologique; — 4° un discours préliminaire; — 5° une traduction en français des dix premiers chapitres du Sepher, contenant la Cosmogonie de Moyse, etc. — A Paris, chez l'auteur, Barrois et Eberhart, libraires, 1815-1816, 2 vol. grand in-4.

— *Histoire philosophique du genre humain*, ou l'homme considéré dans ses rapports religieux et politiques, dans l'état social, à toutes les époques et chez les différents peuples de la terre. — (2e édition de l'*État social de l'Homme*.) — Paris, Brière, 1824, 2 vol. in-8.

— *Caïn*, mystère dramatique en trois actes, de Lord Byron, traduit en vers français, et réfuté dans une suite de remarques philosophiques et critiques; précédé d'une lettre à Lord Byron

sur les motifs et le but de cet ouvrage. — Paris, Servier, 1823, in-8.

FLAUBERT (Gustave). — *La tentation de saint Antoine.* — Paris, Lemerre, 1884, in-12.

FONTAINE (Iacques). — *Des marques des Sorciers* et de la reelle possession que le Diable prend sur le corps des hommes; sur le subiect du procez de l'abominable et detestable sorcier Louys Gaufridy, etc... dedié à la reyne regente..... — Lyon, Claude Larjot, 1611, in-8 (très rare).

## G

GAFFAREL (J.). — *Curiositez inouïes sur la sculpture talismanique des Persans, horoscope des patriarches et lecture des estoilles* (auec 2 planisphères). — Roüen, 1632, in-8 (rare).

GARINET (Jules). — *Histoire de la magie en France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours.* — Paris, 1818, in-8, frontisp.

GIBIER (docteur Paul). — *Analyse des choses,* essai sur la science future, son influence sur les religions, les philosophies, les arts, etc. — Paris, Dentu, 1890, in-12.

GIRARD (Sur). — Procédures de l'affaire Girard, et en particulier : *Factum pour Marie Catherine Cadière* contre J.-B. Girard, jésuite. La Haye, chez Henri Scheurleer, 1731, in-8. — *Mémoire instructif* pour le père Girard, contre Catherine Cadière. Ibid., 1731, in-8. — *Suite des procédures* de Catherine Cadière contre le père Girard, avec réponse au mémoire instructif du Jésuite. Ibid., in-8. — *Réponse* (autre) *au mémoire instructif.* Ibid. in-8.

GÖRRES. — *La Mystique divine, naturelle et diabolique*, ouvrage traduit de l'allemand par Charles Sainte-Foi. — Paris, Vve Poussielgue, 1854-1855, 5 vol. in-8.

GOSSET. — *Révélation cabbalistique d'une médecine universelle*, suivie d'une dissertation sur les lampes sépulcrales. — 1735, petit in-8.

GOUGENOT DES MOUSSEAUX (le chevalier). — *Les Hauts phénomènes de la Magie, précédés du spiritisme antique.* — Paris, Plon, 1854, in-8.

— *Le spiritisme dans le monde : l'initiation et les sciences occultes dans l'Inde et chez tous les peuples de l'antiquité.* — Paris, Lacroix, 1879, in-8.

IAMBLICI. — *De Mysteriis Egyptiorum.* — 1602, in-12.

JHOUNEY (Alber). — *Les lys noirs*, poèmes. — Paris, Carré, 1888, grand in-8.

JOACHIMI (Abbatis). — *Vaticinia siue prophetiæ*, simul et Anselmi Episcopi Marsicani, cum imaginibus ære incisis, etc... Venetiis, apud Hieronymum Porrum, 1589, in-4. — Frontispice gravé et 34 figures en taille douce (rarissime).

JOSÈPHE (Flavius). — *Les antiquités judaïques* (en XX livres), traduction du P. Joachim Gillet. — Paris, 1756, 4 vol. in-4.

## K

KELEPH BEN NATHAN (Dutoit-Mambrini). — *La Philosophie divine, appliquée aux lumières naturelle, magique, astrale, surnaturelle, céleste et divine*, ou aux immuables vérités que Dieu a révélées de lui-même et de ses œuvres, dans le triple miroir analogique de l'Univers, de l'Homme et de la Révélation écrite. — S. l., 1793, 3 vol. in-8.

KHUNRATH (Henrici). — *Amphitheatrum sapientiæ æternæ, solius veræ*, Christiano-Kabalisticum, diuino-magicum, nec non physico-chymicum, tertriunum, catholicon : instructore Henrico Khunrath, lipsensi, theosophiæ amatore fideli et medicinæ utriusque doctore..... e millibus vix vni. — Hanouiæ, excudebat Guilielmus Antonius, 1609, 1 vol., in-fol., frontispice allégorique, portrait et dix figures magiques. (Très rare. En lire la description détaillée dans notre *Seuil du mystère.*)

## L

LA HARPE (J.-F. de). — *Œuvres complètes.* — Paris, 1821, 16 vol. in-8.

LAMARRE (de). — *Traité de la Police.* — 4 vol. in-folio, 1710-1738.

LANCRE (Pierre de), conseiller du Roy au Parlement de Bourdeaux. — *Tableau de l'inconstance des mauuais anges et*

*demons*, où il est amplement traicté des Sorciers et de la sorcellerie. Liure tres vtile et necessaire, non seulement aux iuges, mais à tous ceux qui viuent soubs les lois chrestiennes. Auec vn discours contenant la procedure faicte par les inquisiteurs d'Espagne et de Nauarre, en la ville de Logrogne en Castille, etc. — Paris, chez Nicolas Buon, 1612, in-4. Avec une planche du sabbat (très rare et très recherché).

LEBRUN (le P. Pierre, prêtre de l'Oratoire). — *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, qui ont séduit les peuples et embarrassé les savants. Avec la méthode et les principes pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas. — A Amsterdam, chez J.-F. Bernard, 1733, 3 vol. in-8, figures.

LEGUÉ (Dr Gabriel). — *Urbain Grandier et les possédées de Loudun*, documents inédits de M. Charles Barbier. — Paris, librairie d'art, 1880, in-4, fig.

LE LOYER (Pierre, conseiller du Roy au siege presidial d'Angers). — *Discours et histoire des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, demons et ames se monstrans visibles aux hommes.* Diuisez en huict liures, esquels, par les visions merueilleuses et prodigieuses apparitions auenuës en tous siecles, tirees et recueillies des plus celebres autheurs tant sacrez que prophanes, est manifestée la certitude des spectres et visions des esprits ; sont baillees les causes des diuerses sortes d'apparitions d'iceux, leurs effects, leurs differences et les moyens pour recognoistre les bons et les mauuais, et chasser les demons. Aussi est traicté des extases et rauissements : de l'essence, nature et origine des ames, et de leur estat apres le deceds de leur corps : Plus des magiciens et sorciers, et leur communication auec les malins esprits : Ensemble des remedes pour se préseruer des illusions et impostures diaboliques. — A Paris, chez Nicolas Buon, 1605, 2 vol. in-4 (seule édition complète d'un livre rare et très curieux, recommandé aux occultistes).

LENGLET DUFRESNOY (l'abbé). — *Traité historique et dogmatique sur les apparitions, les visions et les Révélations particulières*, avec les observations sur les dissertations du R. P. dom Calmet, abbé de Sénones, sur les apparitions et les revenans. — Avignon, et se trouve à Paris, chez J.-N. Leloup, 1751, 2 vol. in-12.

— *Recueil de dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions, les visions et les songes*, avec une préface historique. — Ibid., 1751, 4 vol. in-12.

LENORMANT (François). — *Les sciences occultes en Asie* : I. *La Magie chez les Chaldéens et les origines accadiennes.* — Paris, Maisonneuve, 1874, in-8.

— *Les sciences occultes en Asie* : II. *La divination et la science des Présages chez les Chaldéens.* — Paris, Maisonneuve, 1875, in-8.

LEON III. — *Enchiridion* (du pape), envoyé comme présent à l'empereur Charlemagne. — A Rome, chez le P. Angelo de Rimini, 1847, in-12 fig.

LIEBEAULT (le Dr A.-A.). — *Le sommeil provoqué et les états analogues.* — Paris, Doin, 1889, in-18.

LONGINI (Cæsaris). — *Trinum Magicum,* siue secretorum magicorum opus, etc... accessere nonnulla Secreta secretorum et mirabilia mundi, et Tractatus de proprii cuius que nati dæmonis inquisitione. Francofurti, sumptibus Conradi Eifridi, 1629, pet. in-12.

LUCAS (Louis, auteur de la *Chimie nouvelle*). — *Le Roman alchimique ou les deux baisers.* — Paris, Michel Lévy, 1857, in-18 (très rare).

LUCHET (le marquis de). — *Essai sur la secte des Illuminés.* — A Paris, 1789, in-8.

LUCIEN. — *Œuvres complètes,* traduction Belin de Ballu. — 1788, 6 vol. in-8.

## M

MARSOLLIER. — *Histoire de l'Inquisition et son origine.* — A Cologne, chez Pierre Marteau (A la Sphère), 1693, pet. in-8 (curieux et recherché).

MARTIN (Henri). — *Histoire de France.* — Paris, Furne, 1860, 17 vol., in-8.

MEYNARDAIE (M. de la, prêtre). — *Examen et discussion critique de l'Histoire des Diables de Loudun,* de la possession des Religieuses Ursulines et de la condamnation d'Urbain Grandier. — A Liège, chez Everard Kintz, 1749, in-12 (rare).

MICHAËLIS (Le P.). — *Histoire admirable de la possession et conuersion d'vne penitente* seduite par vn magicien, la faisant sorciere et princesse des sorciers au païs de Prouence, conduite à

la Sainte-Baume, pour y estre exorcisée en l'an MDCX au mois de nouembre, souz l'authorité du R. P. Sebastien Michaëlis, prieur du Couuent Royal de Sainte Magdelaine à Saint Maximin, et dudit lieu de la Sainte-Baume. Commis par luy aux Exorcismes et recueil des actes le R. P. F. François Domptius, docteur en theologie en l'Uniuersité de Louuain .., le tout fidèlement recueilly et tres bien verifie. — Ensemble *la Pneumatologie, ou Discours des Esprits* du susdit P. Michaëlis, etc. Edition seconde. — A Paris, chez Ch. Chastellain, 1613, 2 vol. in-8 (très rare et très curieux).

MICHELET. — *Histoire de France*, illustrée par Vierge. Paris, S. D., 19 vol. in-8.

MIGNARD. — *Suite de la monographie du coffret du duc de Blacas ou Preuves du manichéisme dans l'Ordre du Temple.* — Paris, 1853, gr. in-4, fig.

MIRVILLE (Mis Eudes de). — *Pneumatologie. Des Esprits et de leurs manifestations fluidiques.* Mémoire adressée à l'Académie (avec la *Question des Esprits*, ou défense de ce mémoire). — Paris, Vrayet de Surcy, 1854, 2 vol. grand in-8.

— *Pneumatologie. Des Esprits et de leurs manifestations diverses.* Deuxième mémoire, *Manifestations historiques.* — Paris, ibid., 1863, 4 vol. grand in-8.

MOYSE. — *Le Pentateuque*, traduction nouvelle avec l'hébreu en regard, accompagné des points-voyelles et des accents toniques, avec des notes philologiques et littéraires, par S. Cahen. — Paris, Barrois, Treuttel et Wurtz, 1831-1834, 5 vol. in-8 (rare).

## N

NAVDÉ (Gabriel). — *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusés de Magie.* — Paris, chez Augustin Besongne, 1669, petit in-12 (édition estimée).

NYDAULD (J. de). — *De la Lycanthropie, transformation et extase des Sorciers, auec la refutation des argum n de Bodin.* — Paris, 1615, in-8 (très rare).

## O

OLAI MAGNI. — *Historia de gentibus septentrionalibus.* — Rome, 1555, in-folio.

ORIGENI. — *Philosophumena* (traité des hérésies en dix livres, attribué aussi à saint Hippolyte. La meilleure édition est celle publiée par M. Miller, Oxford, 1851, in-8).

## P

PAPUS (Gérard Encausse). — *Clef absolue des sciences occultes. Le Tarot des Bohémiens, le plus ancien livre du monde.* A l'usage exclusif des initiés. — Paris, Carré, 1889, gr. in-8, fig.

PARACELSI (Aureoli Philippi Theoph. ab Hohenheim). — *Opera Omnia medico-chemico-chirurgica*, tribus voluminibus comprehensa. — Geneuæ, sumptibus J. Antonii et Samuelis de Tournes, 1658, 3 vol. in-folio (très rare).

— *Prognosticatio eximii doctoris Theophrasti Paracelsi*, ad illustrissimum ac potentissimum principem Ferdinandum Romanorum Regem semper Augustum, atque archiducum Austriæ conscripta. — Anno 1536 (s. l.), 1 vol. in-4, avec 32 figures en taille douce (introuvable et sans prix).

PAUSANIAS. — *Voyage historique en Grèce* (traduction Clavier). — Paris, 1814-1821, 6 vol. in-8.

PÉLADAN (Joséphin). — *Istar*, avec un frontispice de F. Rops. — Paris, Edinger, 1888, 2 vol. in-8.

PEUCER (Gaspar, tresdocte philosophe, mathematicien et medecin de nostre tems). — *Les deuins ou commentaire des principales sortes de deuinations :* Distingué en 15 liures, esquels les ruses et impostures de Satan sont descouuertes, solidement refutees, et separees d'auec les Sainctes Propheties et d'auec les predictions naturelles... Nouuellement tourné en françois par S. G. S. [*Simon Goulard*, senlisien] avec les tables et indices necessaires pour le soulagement des lecteurs. — En Anuers, par Heudrik Connix, 1584, in-4 (ou gr. in-8).

PIC DE LA MIRANDOLE. — *Conclusiones philosophicæ, cabalisticæ et theologicæ.* — Rome, 1486, in-folio (rare).

PISTORII (Ioannis, Nidani, etc.). — *Artis cabalisticæ, hoc est reconditæ theologiæ et philosophiæ Scriptorum tomus* 1 (le seul paru), in quo, præter Pauli Ricii theologicos et philosophicos libros, sunt latini pene omnes et hebræi nonnulli præstantissimi scriptores, qui artem commentariis suis illustrarunt. —

Basileæ, per Sebastianum Henricpetri, 1587, in-folio (très rare et très estimé).

PLATON. — *Œuvres complètes* (traduction Victor Cousin). — Paris, 1822-1840, 13 vol. in-8.

PORPHYRE. — *Traité touchant l'abstinence de la chair des animaux*, avec la *Vie de Plotin* par ce philosophe et une dissertation sur les génies, par M. Burigny. — Paris, De Bure, 1747, in-12.

PRIERIAS (Sylvester). — *De Strigio magorum dæmonumque randis, libri* III. — Rome, 1521, in-4.

## R

REGNARD (Dr Paul). — *Sorcellerie, Magnétisme, morphinisme, délire des grandeurs*, ouvrage illustré de 120 gravures. — Paris, Plon et Nourrit, 1887, gr. in-8.

REMIGII (Nicolaï). — *Demonolatriæ libri* III. — Lugduni, 1595, in-4 (rare).

REUVENS. — *Lettres à M. Letronne...* — In-4° avec un atlas in-fol. de 6 planches. Leyde, 1830.

ROGER (Abraham, qui a fait sa résidence plusieurs années sur les costes (du Choromendel) et a fort exactement recherché tout ce qu'il y auoit de plus curieux). — *La porte ouuerte pour paruenir à la connoissance du paganisme caché*, ou la vraye representation de la vie, des mœurs, de la religion et du seruice diuin des Bramines, qui demeurent sur les costes du Choromandel et aux païs circonuoisins... Auec des remarques des noms et des choses les plus importantes. Enrichie de plusieurs figures en taille douce. Traduite en françois par le sieur Thomas la Gruë, maistre es-arts et docteur en medecine. — A Amsterdam, chez Jean Schipper, 1670, 1 vol. in-4 (curieux et rare).

ROSENROTH (Knorr ab). — *Kabbala Denudata*, seu Doctrina Hebræorum transcendentalis et metaphysica atque theologica. Sulzbaci, 1677. — Francofurti, 1684, 2 vol. en trois tomes massifs in-4 (rarissime et très recherché).

ROSSET (François de). — *Les histoires tragiques de nostre temps*, où sont contenues les morts funestes et lamentables de plusieurs personnes, arriuees par leurs ambitions, amours dereglees, sorti-

leges, vols, rapines et par autres accidents diuers et memorables. — A Paris, de l'imp. de François Huby, 1614, pet. in-8 (très rare).

## S

SAINT-AUBIN. — *Histoire des Diables de Loudun*, ou de la possession des Religieuses Ursulines et de la condamnation et du supplice d'Urbain Grandier, curé de la même ville..... *Cruels effets de la vengeance du cardinal de Richelieu.* — A Amsterdam, Wolfgang, 1693, petit in-12.

SAINT-JEAN. — *Apocalypse.* Il sera bon de se référer à l'ouvrage d'*Adolphe Bertet* [disciple d'Eliphas Lévi], Docteur en droit civil et en Droit canon, avocat près la Cour d'appel de Chambéry : *Apocalypse du bienheureux Jean, apôtre, surnommé le théologien, dévoilée*, contenant l'accord de la foi et de la raison, par l'explication, mise à la portée de tout le monde, des mystères du royaume de Dieu. — Paris, Arnauld de Vresse, 1861, 1 vol. in-8. (Outre un texte très correct et une bonne traduction de l'Apocalypse, on trouvera, dans cet ouvrage trop peu connu, d'excellents commentaires ésotériques des 22 chapitres de saint Jean.)

SAINT-MARTIN (Louis-Claude, Marquis de, le philosophe inconnu). — *Correspondance inédite avec Kirschberger, baron de Liebistorf*, membre du conseil souverain de la République de Berne (1792-1797). Ouvrage édité par MM. Schauër et Chuquet. — Paris, Dentu, 1862, 1 vol. gr. in-8, portrait (épuisé et devenu rare).

— *Le Crocodile ou la guerre du bien et du mal*, arrivée sous le règne de Louis XV ; poème épico-magique en 102 chants..... Œuvre posthume d'un amateur de choses cachées. — A Paris, de l'imprimerie du Cercle social, an VII de la Rép. fr., 1 vol. in-8 (pas commun).

SAINT-YVES D'ALVEYDRE (Alexandre de). — *Mission des Juifs.* — Paris, Calmann-Lévy, 1884, gr. in-8, portrait.

— *La France vraie* (Mission des Français). — Paris, Calmann-Lévy, 1887, 2 vol. in-12.

SOULARY (Joséphin). — *Œuvres complètes.* — Paris, Lemerre, 3 vol. pet. in-12.

SPRENGER (Jacques). — *Malleus maleficarum de Lamiis et*

*Strygibus et Sagis, aliisque Magis et Dæmoniacis mulieribus*, eorumque arte, potestate et pœna Tractatus tam veterum quam recentiorum auctorum. — Francof., 1598, 4 vol. in-4.

SWINDEN (Dr en théologie et curé de la paroisse de Cuxton). — *Recherches sur la nature du feu de l'Enfer et du lieu où il est situé.* Traduit de l'Anglois par M. Bion, ministre de l'église Anglicane. — A Amsterdam, chez les Wetsteims et Smith, 1728, in-8, fig.

## T

TAILLEPIED (F. Noël, Lecteur en théologie). — *Psichologie ou traité de l'apparition des Esprits*, à sçauoir, des ames separees, fantosmes, prodiges et accidents merueilleux, qui precedent quelquefois la mort de grands personnages, ou signifient changemens de la chose publique. — A Paris, chez Guillaume Bichon, 1588, pet. in-12 (ouvrage très rare ; excellente édition, inconnue à MM. Brunet et Graësse, qui donnent celle de Rouen, publiée douze ans plus tard, 1600, pour l'édition princeps).

TERTULLIANI (T. Septimi Florenti). — *Opera omnia.* — Venetiis, 1746, in-folio.

THIERS (Jean-Baptiste, Dr en théologie, et curé de Vibraie). — *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, selon l'Écriture sainte, les décrets des conciles et les sentiments des saints Pères et des Théologiens. 4e édition. — A Avignon, chez Louis Chambeau, 1777, 4 vol. in-12.

TRITHEME (l'abbé Iean). — *Polygraphie et uniuerselle escripture cabbalistique*, traduicte par Gabriel de Collanges, natif de Tours en Auuergne. — A Paris, chez Jacques Keruer, 1655, 1 vol. in-4, fig. (très rare).

— *Steganographia vindicata, reserata et illustrata..... ubi clarissime explicantur conjurationes spirituum.....* etc. Autore Wolfgango Ernesto Heidel. — Norimbergæ, apud Joh. Fridericum Rudigerum, anno 1721, in-4.

## V.-W

VALLEMONT (l'abbé de). — *La physique occulte, ou traité de la baguette divinatoire.* — A la Haye, chez Adrien Moëtjens, 1762, 2 vol. petit in-8, frontispice et figures.

VINTRAS (Pierre-Michel-Eugène). — *Le glaive sur Rome et sur ses complices.* — Venue et enseignements d'Élie sur l'avènement glorieux de Jésus-Christ. — Londres, chez Dulau, 1855, in-8.

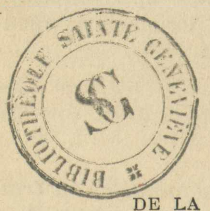
VILLARS (l'abbé de Montfaucon de). — *Le comte de Gabalis ou entretiens sur les sciences secrètes*, nouvelle édition, augmentée *des génies assistans et du gnôme irréconciliable* (ces deux derniers ouvrages, attribués à l'abbé de Villars, sont du père Androl). — A Londres, chez les frères Vaillant, 1742, 2 vol. in-12.

WIER (Iean, medecin du duc de Cleues). — *Histoires, disputes, et discours des illusions et impostures des diables, des magiciens infames, sorcieres et empoisonneurs ; des ensorcelez et Demoniaques et de la guerison d'iceux ; item de la punition que meritent les magiciens, les empoisonneurs et les sorcieres* ; le tout compris en six liures : avec *deux dialogues*, touchant le pouuoir des sorcieres et de la punition qu'elles meritent, par *Thomas Erastus*, professeur en medecine à Heidelberg. — Geneue, 1579, in-8 (rare, réimprimé en 2 vol. in-8, Delahaye et Lecrosnier, éditeur, 1885).

WIRTH (Oswald). — *Les* XXII *clefs du Tarot Kabbalistique*, restituées en leur pureté hiéroglyphique. — Paris, 1889, format in-18, Poirel, éditeur (dépôt chez Carré, éditeur, et à la *Librairie du merveilleux*, 29, rue de Trévise, à Paris).

## Z

ZIMPEL. — *Le Millenaire*, extrait de deux ouvrages du docteur ZIMPEL : la XI[e] heure de l'Antechrist... et l'explication populaire de l'Apocalypse. 7[e] édition. — Francfort-sur-Mein, 1866, in-8 (couverture imprimée des plus curieuses).




FIN

DE LA TABLE DES AUTEURS

# LE TEMPLE DE SATAN

# N. B.

*Le Temple de Satan* (livre premier du *Serpent de la Genèse*) sera consacré à la description des œuvres spéciales et caractéristiques de Satan (sens vulgaire de l'emblème mosaïque : le *Serpent*).

Il ne saurait être question de commentaires explicatifs, si ce n'est par échappées ; ni, à plus forte raison, d'enseignement ésotérique. La Magie noire n'a rien de commun avec la Haute Doctrine.

On se bornera à exposer et à classer les faits, réels ou légendaires, pêle-mêle, sans souci d'en fournir une explication scientifique. Seulement, quand l'occasion s'en présentera, prendra-t-on soin de nuancer l'exposition, en sorte de faire pressentir le caractère authentique ou illusoire des phénomènes allégués.

C'est dans la deuxième Septaine (*Clef de la Magie noire*) qu'on donnera l'exposition de la Doctrine ; et dans la troisième (*Le Problème du Mal*) que la synthèse métaphysique de l'ouvrage prendra quelque apparence de fermeté.

Méfie-toi, lecteur ami, de porter un jugement superficiel ou prématuré : ce jugement serait téméraire.



א

**Le Bateleur = l'Unité = le Principe = l'Objet...** *le Diable*

Chapitre I

# LE DIABLE

Au sens vulgaire — familier à tous ceux que la Science divine ne compte pas au nombre de ses adeptes — le Serpent de la Genèse symbolise le Diable, l'Esprit du mal personnifié dans Satan.

— Satan ? le Diable ? le Malin ?... Allons, vous voulez rire ! Qui donc l'a vu jamais, ce spectre fait de fumée? Où se montre-t-il, si ce n'est dans le brouillard des imaginations troubles et malsaines, ou dans le kaléïdoscope obscur des âmes faibles et timorées ?... A-t-il jamais pris une forme accessible à mes sens, au témoignage exclusif desquels je fais profession de croire? — Non. Pas plus que Dieu, son tyrannique antagoniste, pas plus que Dieu, son bourreau sans merci, Satan ne manifeste sa présence dans l'Univers... Le Diable, Monsieur ! vous plairait-il m'enseigner où il habite ?

Au matérialiste qui parle ainsi, nul ne s'avise d'objecter une réplique assez simple : — Il habite en vous.

Partout où les ténèbres fétides de la négation, offusquant l'intelligence de l'homme, abolissent en lui la vue spirituelle et peuvent oblitérer ce sens intérieur qui donne l'intuition du divin et l'assentiment de l'éternel, — en vérité, Satan est là sous sa forme métaphysique : l'*Erreur*. (la démagogie jacobine athée.)

Partout où la perversité corrode les pauvres âmes jusqu'à dissoudre les liens intimes de solidarité qui les rattachent l'une à l'autre ; partout où le scepticisme déprave les consciences, jusqu'à confondre en elles les notions du juste et de l'injuste, — en vérité, Satan est là sous la forme psychique : l'*Égoïsme*.

Partout enfin où la libre volonté de l'homme, induisant la Nature (ce miroir du divin) au plus épouvantable mensonge, la force de renier la gloire de son type céleste, en substituant la discordance arbitraire des mauvais vouloirs individuels à la sage harmonie des lois générales, — en vérité, Satan est là sous la forme sensible : la *Laideur*.

Erreur, cécité des esprits ! Egoïsme, mauvaise haleine des âmes ! Laideur, difformité des corps !... C'est toujours la silhouette infâme de Satan, reflétée dans les trois mondes de la pensée, du sentiment et des choses sensibles.

Mais nous sonderons à loisir, dans notre livre III, (1) la nature de cet être équivoque ; le sens démotique de l'emblème nous doit seul préoccuper ici.

Admirons la prudence de l'Eglise enseignante, qui s'est toujours refusée à définir Satan et son empire,

(1) ce livre n'a jamais paru, l'auteur étant mort jeune. Ses manuscrits ont disparu.
Satan est le reflet de l'homme pervers imprimé et comme rendu vivant dans la lumière magnétique ambiante. C'est pourquoi il devient halluciné, obsédé, et comme empoisonné par ses propres créations. (larves et Démons). Selon certains,

laissant à ses docteurs le soin de proposer des solutions, sous garantie de leur propre autorité faillible.

Divers textes des saintes Écritures mentionnent l'existence du Diable : c'est un fait certain ; mais l'interprétation de ces textes douteux reste libre : *In dubiis libertas*. Permis aux théologiens de s'escrimer pour et contre ; nulle décision prise à Rome *ex cathedra* ne fige définitivement la doctrine au moule d'un article de foi [1].

Quant au sentiment commun sur le Diable, voici : Ange déchu de sa splendeur première, créature précipitée dans l'abîme pour avoir prétendu s'égaler au Créateur et rivaliser sa puissance, Satan occupe, avec ses légions complices, le séjour maudit des ténèbres extérieures, où sont les larmes et les grincements de dents.

Là se tordent, dit la légende populaire, les agents du Mal éternel, dans les convulsions d'une éternelle agonie. Pêle-mêle avec ses frères rebelles comme lui, Satan rage son éternité. La seule consolation permise à son malheur est dans la croissante multitude des âmes

---

[1] Je prie les catholiques de noter ce fait avec soin. — En vain objecteront-ils l'avis formellement exprimé par certains papes ; cet avis n'a de valeur et d'autorité, que proportionnelles à la science et à l'inspiration particulière du pontife, s'exprimant en ce cas comme docteur et non pas comme chef infaillible de l'Église : voir la définition de l'infaillibilité : le pape n'est infaillible *que lorsqu'il monte dans la chaire de Saint-Pierre* pour promulguer un dogme *urbi et orbi*. Encore ne fait-il que définir et imposer à la foi des fidèles une croyance qui était de tradition dans l'Église. — Telle est la doctrine catholique sur ce point, ne l'oublions pas.

(Discipline.)

Adam, placé au sein de la Création universelle, devait coopérer à l'œuvre divine en créant à son tour — mais en mode mineur — Au lieu de peupler son Paradis en terre adamique de créations spirituelles ; il s'aventura à générer des êtres mixtes au moyen de l'Astral. Mais son inexpérience lui fut fatale. D'où la chute. (doctrine de Martines de Pasqually.)

damnées, que, tentateur insinuant et protéiforme, il s'ingénie à séduire au jour, le jour de la terrestre épreuve ; de même qu'en Eden, jadis, sous la figure du serpent, il a su perdre Eve, par l'attrait magique du fruit défendu.

Car il faut bien dire qu'à titre de purs esprits — ou, si l'on préfère, d'esprits impurs — le Diable et ses suppôts jouissent, dans l'imagination du peuple et même dans la croyance des maîtres de l'exégèse, du don précieux d'*ubiquité*... Tandis qu'aux gouffres souterrains, *in inferioribus terræ*, ils subissent la peine de leur crime, ils parcourent aussi le monde des vivants ; et sans cesse à l'affût de quelque âme lasse et chancelant sur la voie du salut, ils se tiennent prêts à tirer profit de la moindre défaillance, pour l'enrôlement dans l'armée du Mal et l'accroissement des infernales cohortes.

Ainsi, c'est dans la bergerie et sous la houlette même du bon pasteur, que se fait le recrutement du loup vorace... et les brebis succombent l'une après l'autre.

Voilà pourtant l'interprétation abusive que l'on fait de cette belle et profonde parole de Jésus : *Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus !*

Qu'on s'étonne maintenant que les théologiens agnostiques, fauteurs d'une aussi lugubre ineptie, restent piteusement indignés, si quelque ami de l'inflexible logique, les poussant au pied du mur, leur décoche à bout portant ce captieux dilemme : — Dieu, dites-vous, est *tout-puissant*, *omniprévoyant*, infiniment *miséricordieux* et *bon*. D'autre part, vous ensei-

gnez que la grande majorité des hommes est promise à l'Enfer... Il faut être conséquent, même en théologie. Donc Dieu a voulu le Mal et l'Enfer... Vainement objecteriez-vous l'inviolabilité du libre arbitre humain: car le mauvais usage que l'homme fait de ce libre arbitre, si Dieu ne l'a pas prévu, son omniscience est en défaut; s'il l'a prévu, mais n'a pu l'empêcher, c'est sa toute-puissance que je nie ; si le prévoyant et pouvant l'empêcher, il ne l'a pas fait, je conteste sa toute-bonté.

N'est-ce pas en poussant à leurs dernières conséquences les pitoyables prémisses de tels théologiens, qu'un poète et un penseur de l'envergure de M. Soulary fut conduit à clamer ce sublime et diabolique blasphème :

ET VIDIT QUOD ESSET BONUM.....

L'homme a dit : J'ai voulu tout savoir, je sais tout!
Dans mon domaine étroit je ne tiens plus en place;
J'ai vécu tout mon temps, couru tout mon espace;
J'ai la vie en horreur et la terre en dégoût!

La Terre a dit : Mon sein s'appauvrit et se glace,
Et mon lait en poison pour l'homme se résout;
La lèpre du péché qui l'envahit partout
S'étend jusqu'à mes os... *D'enfanter je suis lasse!*

Le Ciel a dit : *L'éclair se rouille au glaive ardent*
*Et l'ange, au saint parvis, s'ennuie — en attendant*
*Qu'un élu des élus commence enfin le nombre!*

L'Enfer a dit : *Satan se fatigue à tasser*
*Le damné qui pullule au charnier qui s'encombre!*
LE VERBE A DIT : NÉANT ! C'EST A RECOMMENCER [1] !

---

[1] Joséphin Soulary, *Poésies complètes* (Lemerre, in-12, 3 vol.). *Éphémères*, page 119.

Ces quatorze vers ne sont-ils pas vraiment épouvantables, le dernier surtout? Telle est — il faut bien le reconnaître! — la conclusion logique du problème posé en des termes si témérairement naïfs par les philosophes de sacristie.

Et tandis que des logiciens, comme Pierre Bayle, poussent en ricanant le dilemme infernal que j'ai dit; tandis que de rares poètes restés des penseurs osent bien, comme Soulary, prostituer la langue des dieux à d'aussi magnifiques débauches de verbe, les théologiens, se flattant de résoudre le problème formidable du Mal, épuisent leur dialectique en de stériles disputes touchant la *grâce efficace* et la *grâce suffisante;* le docteur anglais Swinden soutient, en un gros livre[1], que les damnés se tordent dans la substance enflammée du soleil, lequel n'est autre que l'Enfer visible à l'œil nu[2]! Dom Calmet discute gravement la virginité de saint Joseph, et les plus autorisés docteurs décident que le Diable préside en personne à la danse des chapeaux et des guéridons!

Mais passons. — La légende de la chute angélique est trop universellement connue, et je dirai populaire, pour qu'il semble utile d'en retracer ici la scène.

[1] *Recherches sur la nature du feu de l'Enfer et du lieu où il est situé.* Traduit par Bion. Amsterdam, 1728, in-8, fig.

[2] Thèse reprise par M. Peladan dans *Istar* et défendue en un morceau lyrique de la plus grande allure : *la Légende de l'Inceste.* — Je dois faire observer que les traditions unanimes de la Théosophie concordent pour enseigner, au contraire, que le soleil est, pour notre tourbillon, l'astre paradisiaque par excellence : le bienheureux séjour des âmes glorifiées.

Qu'il suffise d'observer que Moïse ne fait aucune mention de la révolte des anges. Il parle bien d'un certain *Nahàsh* נחש (déjà connu de nos lecteurs) et que les versions vulgaires rendent par *couleuvre* ou par *serpent ;* il signale encore l'union féconde des Beneî-ha-Elohîm בני האלהים, ou Fils des dieux, avec les filles des hommes : mystérieux hymen d'où naquit la grande race des *Gibborîm* גברים, ou des *Nephilîm* נפלים, dont on a fait des géants ; mais il ne paraît pas que le théocrate d'Israël ait adopté, rien ne prouve même qu'il ait connu le dogme de la chute angélique.

Le *Lévitique* nomme bien en passant les *Esprits Aôbôth* אוֹבוֹת, inspirateurs des sybilles, mais sans rien préciser de plus.

Le premier parmi les auteurs de l'*Ancien Testament*, Job désigne sous le nom de *Shatan* שטן, un esprit de la huitième hiérarchie des Kabbalistes (Beni-Ælohîm), chargé par le Seigneur d'une mission spéciale d'épreuve. Plus loin, une phrase obscure et vague d'Isaïe est coutumièrement interprétée comme une allusion à l'ange déchu. — C'est tout [1].

---

[1] On trouve bien le mot *Shatan* dans les Nombres (ספר במדבר), à deux reprises ; mais c'est un substantif pris adverbialement, dans le sens de *contre* (*adversus* des Latins). — Exemple :

ויתיצב מלאד יהוֹה בדרך לשטן לו :

(Nombres, XXII, 22).

On peut traduire : « *Et se plaça l'envoyé de Iod-hévê dans le chemin, pour être en obstacle* (en Shatan) *à lui.* »

Étant donné ce sens du vocable hébraïque שטן, il est curieux de voir combien le mot *diable* serre de près sa signification intime. Diable (en grec διαβολος) vient de διαβάλλω, *je jette en travers ;* peut-on mieux traduire l'idée d'*obstacle ?*

L'examen du *Talmud* porte à croire que les Kabbalistes hébreux rapportèrent de Babylone ce dogme, emprunt notoirement fait à la théologie dualistique de Zoroastre.

Chacun peut voir dans ce qui reste des Avestas (livres sacrés des Parses, dus au génie de cet hiérographe) l'antagonisme constant d'*Ahoura-mazda* ou d'*Ormuzd* (la Sagesse vivante), dieu du Bien, — et d'*Angramanyou* ou d'*Ahriman* (le Malintentionné), dieu du Mal.

Celui-ci, sorte d'Attila divin, traînant à sa suite la horde de ses *Dews* implacables et maudits, assaille et harcelle sans trêve le céleste Bienfaiteur, environné et défendu par la sainte légion de ses *Amschaspands*. C'est ainsi qu'Ahriman[1] justifie un nom que l'inspection des racines permet de traduire en français : *le malintentionné*.

Hâtons-nous de dire que les véritables initiés au Mazdéisme ésotérique ne voyaient en Ormuzd et Ahriman que des principes principiés, issus d'une cause ineffable — le *Temps sans bornes* — qui paraît elle-même envisagée comme la manifestation d'une Unité

[1] Chose curieuse et qui permet d'expliquer comment les rabbins, après la captivité d'Israël à Babylone, furent si pressés de voir dans l'impersonnel *Nahàsh* (le Tentateur de la Genèse) un être distinct et personnel, une sorte de dieu du Mal.

Par une coïncidence étrange, le qualificatif que Moïse accole au substantif *Nahàsh* est précisément le vocable ערום, *Haroûm* ou *Harym*, dont *Ahriman* ou *Harym-an,* le nom mazdéen de l'*Adversaire* (ערומון, en caractères hébraïques) ne diffère que par l'addition de la désinence augmentative ון : il n'y a donc pas seulement ressemblance, mais identité.

plus insondablement occulte (voir le Vendidad Sadé, 36e hâ). D'ailleurs, et nous l'avons fait observer au *Seuil du Mystère*[1], le couple androgynique *Mithras-Mithra* constituait, aux yeux des adeptes, un principe d'équilibre entre Ormuzd et Ahriman. Mais le vulgaire ne l'entendait pas ainsi et la fausse intelligence d'un pareil système engendra d'incalculables maux.

Manès, greffant plus tard le dogme mazdéen des deux principes sur le christianisme à peine adolescent, empoisonna, pour ainsi dire, les sources de la vie mystique : son abominable hérésie, quoique frappée maintes fois de justes anathèmes, se multiplia dans le temps sous des formes changeantes comme le rêve d'un crime ; la doctrine des meilleurs docteurs en fut infestée. On sent bien que je parle de ceux-là mêmes qui combattirent avec le plus d'acharnement les progrès du manichéisme.

Vraie peste de la peste de la pensée humaine, cette hérésie ! La contagion a partout gagné. Sans Manès et ses continuateurs trop souvent inconscients, *Nahàsh harym* serait sainement considéré par tous comme une force impersonnelle de la nature, comme un agent cosmique, en un mot, non pas comme le Croquemitaine de la théologie ; — et le spectre odieux et bouffon du Diable ne déshonorerait pas à cette heure la Dogmatique chrétienne, si l'on avait su la purger du dernier vestige manichéen.

---

[1] 2e édition, page 35.

Quelques versets de l'*Apocalypse* (livre incompris de tous ceux qui ne possèdent pas les grandes clefs de la Kabbale) vont trouver ici leur place. Car si l'on a coutume d'attribuer un sens agnostique et littéral à la fable de la chute angélique, il n'est point mal à propos de noter que l'interprétation vicieuse de ces versets y a été pour beaucoup.

« ..... Et voilà un grand dragon roux ayant sept têtes et dix cornes et sur ses sept têtes sept diadèmes.

« Et sa queue entraînait la tierce partie des étoiles du ciel.....

« Un grand combat eut lieu dans le ciel; Michaël et ses anges combattirent le dragon entouré et soutenu par les siens.

« Mais ces derniers n'ont pu résister et, dès lors, il a été impossible de retrouver leur place dans le ciel.

« Et le grand dragon a été précipité du ciel, lui qui est cet ancien serpent, séducteur du monde entier; lui qu'on a nommé des noms de Diable et de Satan.... ».

(*Apocal.*, ch. XII, ℣ 3 à 9, *passim.*)

On lit d'autre part dans les révélations de sainte Hildegarde, écrites soi-disant sous la dictée du Verbe, ces paroles touchant Lucifer : — « Alors toutes les *Etoiles* de son armée, baignées jusque-là dans les flots de sa lumière, complètement éteintes aujourd'hui, semblent de noirs charbons calcinés par le feu. Un vent irrésistible les précipite vers le nord, à l'opposé du trône, et dans de tels abîmes que jamais il ne sera plus donné à personne de voir aucune d'elles [1]. »

Ces lignes de la sainte sont visiblement un commentaire des versets transcrits tout à l'heure.

---

[1] *Scivias*.

Le marquis Eudes de Mirville, auteur de ce rapprochement mirifique, invoque ce fait, dont il a été frappé : que l'Astronomie moderne évalue à un *tiers* environ la lacune intersidérale dans la portion du ciel accessible à ses instruments. Le résultat de ces confrontations diverses est pour le marquis un coup de génie, dont il reste en quelque sorte assommé. Comment, en effet, dans ces étoiles perdues, ne pas voir le *tiers* du Tsebaoth que le dragon roux a balayé de sa queue, au cours de sa chute vers le gouffre [1] ? Pour nier l'évidence, il faut être de mauvaise foi.....

Au demeurant, nous laisserons là M. de Mirville, tout étourdi d'un si brusque et lumineux éclair. — Mieux vaut reprendre nos investigations sur l'essence de la doctrine dyarchique.

L'antagonisme des deux principes constitue un dogme antérieur à Zoroastre même et qui date des premiers cycles cosmogoniques de l'Inde. — « Ce qui avait donné naissance à ce dogme (dit Fabre d'Olivet, dans son admirable commentaire de Caïn) était une ancienne tradition des Hindous, dans laquelle on apprenait que, dès l'origine du monde, les génies du nord et du sud de la terre s'étaient divisés au sujet du breuvage d'immortalité, dont ils prétendaient également conserver la possession exclusive. Cette division amena des combats longs et désastreux, dont le résultat

[1] Le sens caché de la chute angélique est bien réellement lié à l'existence de l'immense armée des astres, mais d'un rapport tout autre et que nous indiquerons au livre III : *Le Problème du Mal.*

fut la déroute entière des génies du sud, appelés Assoûrs, et leur asservissement par ceux du nord appelés Dévas. Cette tradition, qui se retrouve dans l'Edda des Scandinaves, presque dans les mêmes termes, était connue des Egyptiens, des Grecs et des Romains sous le nom de *Guerre des dieux contre les géants* (*Caïn*, page 169). »

C'est assez piquant, comme on voit : les vainqueurs se sont faits dieux et ont infligé l'uniforme diabolique aux pauvres vaincus. Je crois entendre parler ainsi des sceptiques encore plus naïfs qu'irrévérencieux... Peut-être, modelant un peu trop les choses d'en haut sur celles d'ici-bas [1], s'imaginent-ils de très bonne foi que si l'émeute céleste avait abouti, au lieu d'échouer, Jehovah, à cette heure, calomnié de cornes et de griffes, se verrait réduit au rôle fâcheux et subalterne de souffleur de mauvais conseils ! — Le Mal alors serait le Bien ; on appellerait lâcheté l'oubli des injures ; bassesse, la modestie ; la charité se verrait réputée honteuse faiblesse ; la chasteté, taxée d'infamie... Pour les vices, tout au rebours : l'orgueil deviendrait grandeur d'âme ; l'avarice, prévoyante sagesse ; l'arrogance et la colère seraient la marque d'une âme généreuse ; l'intempérance et la luxure, garantie de belle santé

[1] — Trop, dites-vous ? Et l'axiôme d'Hermès : *quæ superius sicut et quæ inferius ?....* Et la méthode analogique, fondement et critérium de l'Occultisme ? Qu'en faites vous ?

— Je laisse Louis Lucas répondre, selon cette méthode, par une comparaison : l'homme est l'image de Dieu, et pourtant Dieu n'est pas un animal vertébré.

physique et morale; la ruse et le mensonge, enfin, preuves d'habileté, de finesse et d'esprit.

Est-il possible que des êtres pensants puissent s'abuser de tels sophismes? Ils sont vraiment à plaindre ceux qui, confiants aux déductions paradoxales d'un mazdéisme incompris ou dégénéré, s'obstinent à ne pas vouloir se rendre compte que dans la lutte mystérieusement représentée sous ce profond symbole, le Bien a triomphé parce qu'il est l'ordre, la norme, l'harmonie, en un mot parce qu'il est *le Bien* ; — et que la cause nécessaire, infailliblement supputable à l'avance, qui, faisant le Mal accidentel et transitoire, le dévoue au futur anéantissement, c'est qu'il est le désordre, l'arbitraire, l'anarchie, et qu'il s'appelle *le Mal*.

L'on peut trouver étrange cette insistance à maudire la doctrine des deux principes, source non équivoque, selon nous, de toutes les folies dégradantes, point de départ de tous les sanglants excès où s'est vautré le moyen âge (pour nous en tenir à un seul, mais bien piteux exemple) : car enfin, toutes les nations ont eu leur mythe expressif du mauvais esprit. Qu'il se nomme Typhon, comme en Égypte, ou même Tchutgour comme chez les Mogols, le Démon n'est-il pas toujours le Démon ?

Ainsi pensent, du moins, beaucoup d'honnêtes gens, que j'ai le plus grand regret de contredire. C'est d'un principe qu'il s'agit à présent, il faut y prendre garde. Et, bien que d'imperceptibles nuances de forme distinguent seules à la surface ces différents exemplaires

de divinités néfastes, je dis qu'Ahriman (considéré — d'ailleurs à tort — comme principe absolu du Mal, coéternel à Ormuzd, le Principe absolu du Bien), je dis qu'Ahriman diffère aussi profondément de Typhon (ou de tout autre emblème d'un mal fortuit et relatif), que l'Erreur diffère de la Vérité et les Ténèbres de la Lumière.

On ne saurait nier l'*existence* du Mal (pour son *essence*, c'est autre chose). Sa manifestation dans l'Univers est assurément indubitable, au même titre que celles du froid en hiver et de l'ombre pendant la nuit. — Mais vienne la lumière, et l'ombre s'évanouira; vienne la chaleur, et le froid passera: car l'ombre et le froid ne sont doués que d'une existence privative; ils manquent d'essence propre, étant des négations. Ainsi en est-il du Mal, transitoire, accidentel, contingent.

Donner une essence au Mal, c'est refuser l'essence au Bien; soutenir le principe du Mal, c'est contester le principe du Bien; affirmer l'existence propre du Diable, en tant qu'absolu du Mal, c'est nier Dieu. Enfin, soutenir la coexistence de deux absolus contradictoires, c'est proférer un blasphème en religion et une simple absurdité en philosophie.

Ce qui révolte la conscience, ce qui outrage la raison, ce n'est pas tant la personnification symbolique des influences néfastes, en des idoles le plus souvent odieuses et grotesques: c'est la déification du Mal, travesti en principe absolu sous une figure mythologique, et comme tel opposé au principe du Bien, divinisé pareillement.

Mais le Malin n'est pas là seulement où l'homme a prétendu dresser son image représentative, offerte ainsi d'une sorte notoire à la commune adoration. Sans doute, curieux de démêler le personnage du Diable dans toutes ses formes païennes, devrons-nous promener un rapide coup d'œil sur ces idoles, figurations plus ou moins naïves des Forces réputées malfaisantes : de toutes parts, on les voit s'estomper dans la brume, ces fantômes de sinistre augure, pour peu que, descendant en esprit le fleuve des temps écoulés, on se laisse voguer à la dérive parmi les vestiges confondus des civilisations et des barbaries antiques. — Scrutons les deux berges d'un regard attentif : à part ces divinités que les nations proclamèrent funestes et pensèrent honorer d'une religieuse terreur, d'autres encore nous apparaîtront diaboliques, d'autres que ces peuples n'avaient pourtant marquées d'aucun stigmate de réprobation. Mais le culte qui leur fut rendu les a souillées d'abomination indélébile...

A-t-on bien compris toute la profondeur ésotérique du fameux texte des *Psaumes*: « Omnes dii gentium dæmonia (sunt) (Ps. XCV, 5). » Il appartient au libre arbitre humain de dépraver les plus augustes concepts — et, par une loi mystique évidente, tout symbole religieux, honoré de rites infâmes, s'est métamorphosé par le fait même en une idole où s'incarne Satan.

Avatars de Satan, ces vampires de la Celtide antique, Thor et Teutad (ou Teutatès), dont la soif, par la bouche de leurs mille druidesses, hurle, insatiable, du fond de

la nuit sans aurore, pour hâter la vendange du sang humain!

Avatars de Satan, ce *Moloch* de bronze à tête de veau, l'idole des Ammonites, aux bras largement ouverts pour étreindre les victimes, dont ses entrailles de métal rougi s'apprêtent à dévorer la chair! — Et ce *Belphégor* de la Palestine, l'idole barbue dont la bouche béante érigeait en forme de langue un phallus colossal: moins sanguinaire divinité, mais plus abominable encore, exclusivement avide, nous dit Philon, d'offrandes stercoraires et pollutionnelles.

Avatars de Satan, cet *Adramelech* de Sepharvaïm (le roi magnifique) et ce *Mélicerte* de Ténédos (le roi de la terre): jusqu'à leurs narines montait, en guise de cinname, le relent de la chair grillée sur l'autel ardent où les jeunes mères offraient en sacrifice leur enfant premier-né.

Et le prince des mouches, ce dieu *Béelzébub* de Syrie, dont la statue attirait tous les moustiques du pays, car on prenait soin de l'entretenir ruisselante de sang!

Et le dieu de *Mendès*, forme panthéistique de la synthèse égyptienne, n'incarnait-il pas Satan, lorsque le fanatisme du peuple immolait à la lasciveté du bouc nourri dans l'enceinte de son temple, la pudeur des vierges et la fleur des jeunes épousées[1]?

---

[1] Voir Jablonski: — «..... Nempe Thumi in templo Mendetis, mulieres hirco huic se submittebant (*Panth. Egypt.*, livre II, ch. VII). »

L'analogie est étroite avec le Baphomet des Templiers: symbole, lui aussi, de la Synthèse panthéistique, son culte (s'il en faut croire les pièces du procès) n'était pas moins abominable que celui du dieu de Mendès.

Passons la Méditerranée. — Mentionnerais-je l'hommage très analogue rendu par les plus graves matrones à l'impudeur sacrée des *Priapes* importés de Lampsaque en Italie : idoles de bois toujours impavides, sous leur couche de cinabre, au seuil des jardins et des carrefours? — Faut-il rappeler l'infamie de certaines divinités étrusques et les rites impurs célébrés aux fêtes de la *Bonne-Déesse?*..... Redirai-je tous ces scandales dont la fréquence décria les *Mystères* dégénérés, et de quels oripeaux de dévotion surannée se voila longtemps l'abomination des sanctuaires?...

Satan-Panthée, formidable et multiforme, se spécifiait sous mille visages, pour souiller tous les autels.

Vers l'époque du Messie, la parole des Psaumes a reçu son entier accomplissement : autant de dieux, autant de démons : *Omnes Dii gentium dæmonia.*

Aussi vit-on pâlir tous les astres du firmament mystique, à l'aurore du divin soleil qui se levait à Bethléem !

Elles n'étaient pourtant, toutes ces idoles, que des représentations mythologiques des Puissances suprêmes : symboles antiques, d'une science parfaite et d'une poésie parfois pleine de grandeur ; dignes par là sans doute de notre vénération..... Mais les pratiques immondes ou sanguinaires de ces cultes en consommèrent le déshonneur. Le rite souilla le mythe, les tabernacles s'écroulèrent dans la honte, et l'esprit vivificateur s'envola loin des décombres de la lettre morte.

Pousser plus loin le dénombrement des formes

maudites où s'est complu Satan, usurpateur des divins hommages, serait une tâche fastidieuse à coup sûr.

Pas une contrée dans l'un ou l'autre monde où les vices divinisés n'aient, sous des milliers de noms, multiplié leurs sacrilèges autels. Ce n'est pas sans étonnement qu'on peut voir les hyènes et les chacals de l'émigration espagnole au XVIe siècle, étouffant dans leur berceau les jeunes et pacifiques civilisations du Mexique et du Pérou, trouver du moins cette excuse à leur lâche et perfide férocité, que le Ciel se courrouçait au spectacle du sang humain versé sur des autels d'idolâtrie. — Mêmes horreurs à Mexico que jadis dans les forêts de la Celtide : quoi de plus semblable au dolmen des druides sacrificateurs, que la pierre pointue où les prêtres américains immolaient annuellement d'innombrables victimes, devant la statue consacrée du dieu-couleuvre, *Vitzliputzli?*

Actuellement même, en plein XIXe siècle, au cœur de cet Indoustan que l'Angleterre pétrit si rudement au moule occidental entre ses griffes de léopard, n'entendons-nous pas le Diable réclamer tout haut son tribut de carnage, sous la forme du dieu *Shîva* et de la déesse *Khali*, le roi du suicide et la reine de l'assassinat?

Désireux d'épargner au public le détail des tortures affreuses où se complaît la dévotion des Solitaires et des Fakirs, prompte à toutes les mutilations sous couleur d'austérités méritoires, du moins mentionnerons-nous la joie farouche des fanatiques de Shîva, se dévouant d'enthousiasme à la plus hideuse des morts :

le char sacré du dieu, le char pesant aux quatre meules roulantes va lacérer leurs chairs et broyer leurs os ; ils le savent, et c'est avec des cris de triomphe, c'est l'éclair du libre sacrifice dans les yeux, qu'ils se couchent par douzaines sur le parcours de l'écrasante idole !

Que dire de cette monstrueuse Khali — la mangeuse d'hommes — au culte de laquelle des prêtres ne peuvent suffire ? Une immense société secrète enveloppe l'Inde entière de ses réseaux; ses adeptes se nomment les *Thuggs :* intrépides pourvoyeurs de la mystique ogresse, leur existence entière est dévouée à son culte. Ils s'expatrient au besoin (eux, des Indous !) pour aller frapper les victimes marquées d'avance et qui, prévenues à temps pour prendre le paquebot, ont cru se soustraire de la sorte à l'imminence de leur mauvais destin [1]. Christian, dans son *Histoire de la Magie* [2], rapporte les dernières paroles d'un chef thugg, le fameux Dourga [3], que la police anglaise était parvenue à saisir. Elles sont typiques et valent bien la peine d'être transcrites : « Nos frères, dit le thugg à ses juges, avaient appris que l'étranger dont vous parlez devait partir avec une escorte de cinquante hommes. Nous formâmes tout simplement une troupe trois fois plus nombreuse, pour l'aller attendre dans

[1] De ce que les Anglais réussissent depuis quelque temps à prévenir la fréquence de pareils massacres, l'on aurait tort d'induire que la bande noire est dissoute.

[2] Paris, Furne et Cie, s. l., 1 fort vol. in-8, avec gravures.

[3] Dourga est un des noms mystiques de la Déesse, mère de Khali (Bhavani, épouse de Shîva).

les jungles, où s'élevait précisément une image de la déesse Khali. Comme il nous est interdit par nos prêtres d'engager un combat, parce que nos sacrifices ne sont agréables à Khali qu'autant que nos victimes sont surprises par la mort, nous fîmes bon accueil aux voyageurs, en leur offrant de cheminer ensemble, pour nous préserver mutuellement de tout péril. Ils acceptèrent sans défiance ; après trois jours de compagnie, nous étions des amis..., chaque étranger marchait entre deux Thuggs. La nuit n'était pas tout à fait obscure ; à la lueur du crépuscule étoilé, je donnai le signal à mes frères. Aussitôt, des deux Thuggs qui gardaient chaque victime, l'un lui jette au cou son lacet à nœud coulant, tandis que l'autre le saisissait par les jambes pour le renverser. Ce mouvement fut exécuté dans chaque groupe avec la rapidité de l'éclair. Nous traînâmes les cadavres dans le lit d'une rivière voisine, puis nous nous dispersâmes. »

L'indien ne se faisait aucune illusion sur le sort que lui destinait la justice anglaise ; on s'en rend compte aux quelques mots qu'il prononça, en guise de péroraison : — « *Un seul homme nous a échappé ; mais la déesse Khali a les yeux ouverts sur lui : sa destinée s'accomplira tôt ou tard!* Quant à moi, j'étais autrefois une perle au fond de l'Océan ; aujourd'hui je suis captif.... La pauvre perle est enchaînée : on la percera d'un trou pour la suspendre à un fil et elle flottera misérablement entre le ciel et la terre. Ainsi l'a voulu la grande Khali, *pour me punir de ne pas lui avoir offert le nombre de cadavres qui lui appar-*

*tenait*. O déesse noire, tes promesses ne sont jamais vaines, toi dont le nom favori est *Koun-Khali* (la mangeuse d'hommes), toi qui bois sans cesse le sang des démons et des mortels[1] ! »

Ainsi qu'il le prévoyait lui-même, le Thugg fut pendu...

Nous pouvons nous en tenir là, ce semble : ces lugubres exemples nous sont une autorisation suffisante pour qualifier sans scrupule d'*Avatars de Satan* toutes ces hideuses idoles.

De la triste réalité, passons aux légendes traditionnelles du vieux monde. Si peu réjouissantes qu'elles puissent être, nous nous éloignons pour un temps des scènes d'effective barbarie où s'est nécessairement attardée notre plume.

Ici l'abondance et la diversité des documents nous force à faire un choix. Les grimoires des rabbins sont en ce genre d'une excessive richesse : que de profondes leçons, sous l'écorce de ces fables parfois grossières et toujours d'un goût douteux !

L'on aurait beaucoup à dire de la *Cacopneumatique* des talmudistes et des adeptes de la Kabbale. Ceux qui s'en tiennent à la lettre de leurs paraboles attribuent à ces docteurs des enseignements aussi absurdes que pittoresques, sur le rôle du Tentateur et la nature du péché originel. Nous dévoilons ailleurs la portée ésotérique de ces fables.

---

[1] *Histoire de la Magie*, pages 39-40.

Il est écrit dans le *Zohar Ȟadasch* (section Yitro, page 29) que le Tentateur (*Samaël* סמאל) complota, de concert avec sa femme *Lilith* לילית, la séduction du premier couple humain. La compagne du Malin n'eut point de peine à corrompre la vertu d'Adam, qu'elle souilla de son baiser; le bel archange Samaël s'y prit de même pour déshonorer Ève: et telle fut la cause de la mortalité humaine.

Le *Talmud* ne s'exprime point en termes moins formels; je cite textuellement : — « A l'heure où le Serpent *se mêla avec Ève*, il jeta en elle une souillure dont l'infection s'est transmise à tous ses descendants... (Shabbath, fol. 146, recto). » Souvent les expressions deviennent si crues, qu'on hésite à les traduire.

A d'autres pages, le démon mâle prend le nom de *Lèviathan* לויתן, et la diablesse celui d'*Héva* חוא. Cette Héva aurait joué longtemps en Eden le rôle d'épouse auprès d'Adam, avant que le Seigneur eût tiré de son flanc l'Ève véritable (primitivement *Aïsha*, אשה, puis *Hêvah* ou *Chavah* חוה). Des amours d'Adam et d'Héva-couleuvre, seraient nées des légions de larves, de succubes et d'esprits semi-conscients (élémentaux).

Au reste, les rabbins font de *Lèviathan* une sorte d'androgyne infernal, dont l'incarnation mâle (Samaël) est pour eux le *Serpent insinuant* et l'incarnation femelle (Lilith) la *couleuvre tortueuse* (voir le Sépher *Ammudê-Schib-a*, fol. 51, col. 3 et 4). Ces deux monstres seront anéantis à la fin des temps, ainsi qu'on

peut lire au Sépher *Emmeck-Ameleh* : — « Dans les « temps à venir, le Très-Haut (béni soit-il!) égorgera « l'impie Samaël, car il est écrit (Is. XVII, 1) : En ce « temps-là, Jehovah visitera de son épée terrible « Léviathan, le serpent insinuant qui est Samaël, et « Léviathan, la couleuvre tortueuse qui est Lilith « (fol. 130, col. 1, ch. XI). »

Lilith n'est pas, suivant les rabbins, l'unique épouse de Samaël ; ils en nomment trois autres : *Aggarath* אגרת, *Nahêmah* נעמה et *Mochlath* מחלת. Mais de ces quatre diablesses, Lilith partagera seule la terrible punition de son époux, pour l'avoir aidé seule à séduire Adam et Ève.

*Aggarath* et *Mochlath* ne jouent qu'un rôle assez effacé ; il n'en est pas de même des deux autres sœurs.

Prions Eliphas Lévi de compléter ces quelques renseignements et nous en aurons fini avec cette démonologie des rabbins. « Il y a dans l'enfer, disent les Kabbalistes, deux reines des Stryges : l'une, c'est Lilith, la mère des avortements, et l'autre, c'est Nahéma, la fatale et meurtrière beauté. Quand un homme est infidèle à l'épouse que lui destinait le ciel, lorsqu'il se voue aux égarements d'une passion stérile, Dieu lui reprend son épouse légitime et sainte, pour le livrer aux embrassements de Nahéma. Cette reine des Stryges sait se montrer avec tous les charmes de la virginité et de l'amour ; elle détourne le cœur des pères et les engage à l'abandon de leurs devoirs et de leurs enfants ; elle pousse les hommes mariés au veuvage et force à un mariage sacrilège les hommes

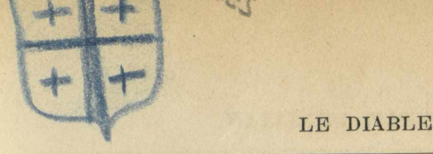
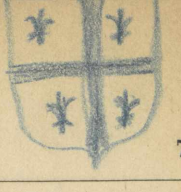
consacrés à Dieu. Lorsqu'elle usurpe le titre d'épouse, il est facile de la reconnaître : le jour de son mariage, elle est chauve, car la chevelure des femmes étant le voile de la pudeur lui est interdite pour ce jour-là ; puis, après le mariage, elle affecte le désespoir et le dégoût de l'existence, prêche le suicide et quitte enfin avec violence celui qui lui résiste, en le laissant marqué d'une étoile infernale entre les deux yeux. Nahéma peut devenir mère, mais elle n'élève jamais ses enfants ; elle les donne à dévorer à Lilith, sa funeste sœur [1]. »

Rien de plus commun, chez tous les peuples, que ces légendes d'amours, très souvent fécondes, confondant pêle-mêle dieux et mortels ; en tous temps les Fils du Ciel — réprouvés ou non — firent paraître quelque empressement à séduire les filles de la Terre. Il n'est besoin de recourir à la *Genèse* pour trouver des exemples : qui n'a lu, dans Suétone, cette tradition si singulière, rapportée des Θεολογουμενα d'Asclepios mendésien, au sujet de la naissance d'Octave ?

S'étant rendue de nuit à un sacrifice solennel en l'honneur d'Apollon, Atys (mère du futur empereur) fait déposer sa litière dans le temple où déjà sommeillent les autres matrones, puis s'endort elle-même ; soudain un serpent se glisse jusqu'auprès d'elle et ressort du lit quelques instants plus tard. Atys, à son

---

[1] Eliphas Levi, *Histoire de la Magie*, p. 438.
Voir aussi le *Dictionnaire kabbalistique* de Rosenroth et le traité *De revolutionibus animarum* (1^er et 3^e tome de la *Kabbala denudata*, 1684, 3 vol. in-4).





réveil, doit subir la purification d'usage, car elle a conçu; mais sur son corps s'est spontanément empreinte l'image d'un serpent, comme si on l'y avait peint, dit Suétone — *velut depicti draconis* — stigmate qui par la suite n'a voulu disparaître, à telles enseignes qu'elle se voit contrainte de renoncer à tout jamais aux bains publics... Dix mois après naît Auguste, que chacun s'empresse de proclamer le fils d'Apollon [1].

L'aventure de Pauline et du chevalier romain Mundus ne semblera pas moins étrange. L'historien qui s'en fait garant n'est pas de ceux dont on puisse décemment récuser le témoignage [2]. D'ailleurs il n'est plus question d'un mythe ou d'une légende, mais d'une histoire véritable et des plus significatives ; ne marque-t'elle pas jusqu'où était répandue à Rome, sous Tibère, l'opinion d'un mariage possible avec les Immortels? Bien plus, on peut en induire la fréquence de pareilles aventures, puisque nul ne songea même à s'étonner qu'un Invisible voulût s'unir d'amour avec l'épouse de Saturnin.





Voici les faits. — Mundus, jeune débauché, s'est



[1] « In Asclepiadis libris lego, Atyam, quum ad solemne Apollinis sacrum media nocte venisset, posita in templo lectica, dum cæteræ matronæ dormirent, obdormisse ; draconem repente irrepsisse ad eam, pauloque post egressum ; illam expergefactam quasi à concubitu mariti purificasse se, et statim in corpore ejus extitisse maculam, velut depicti draconis, nec potuisse unquam eximi ; adeo ut mox publicis balneis perpetuo abstinuerit ; Augustum natum mense decimo, et ob hæc Apollinis filium existimatum. » (Suet., *Duodecim Cœsares : Octavianus*, XCIV.)

[2] Flavius-Josèphe, *Antiquités des Juifs,* livre II, chap. IV.

éperdument épris de l'honnête matrone; mais ses assiduités ne lui ont valu que des affronts. En désespoir de cause et sur les conseils d'Idé, l'une de ses affranchies, il s'avise de corrompre à prix d'or les prêtres d'Anubis, qui tout à l'heure vont recourir à une fraude sacrilège, pour lui livrer la trop confiante Pauline. Ils la font venir ; lui déclarent qu'elle est aimée d'un dieu et qu'Anubis brûle de posséder une jeune femme aussi belle et aussi vertueuse ; mais qu'il faut son libre consentement. Encore que très flattée, Pauline est épouse; elle hésite à s'engager sans l'aveu de son mari. Celui-ci, le sénateur Saturnin, fort honoré lui-même du choix qu'a fait Anubis, se fait proxénète par dévotion. Non seulement il permet, il conseille à sa femme, il lui commande d'aller passer la nuit dans le temple. C'est là, sous les auspices du Dieu qui n'a garde de troubler un sacrifice dont toute la gloire lui reste acquise, c'est là que Mundus fait son plaisir de la chaste Pauline et déshonore l'orgueilleuse vertu qui l'a tant dédaigné... Mais le succès d'un pareil stratagème enivre l'heureux amant jusqu'à l'encourager à trahir lui-même le mystère d'iniquité; il hasarde une requête cynique à sa maîtresse d'une nuit : pourquoi lui marchanderait-on désormais un bonheur qu'il a déjà connu? Téméraire Mundus! Il s'est abusé, en comptant sur le silence de sa victime : l'indignation prête à cette nouvelle Lucrèce l'audace de proclamer son déshonneur. Elle crie vengeance à l'empereur Tibère, qui se borne à bannir le principal coupable dont l'amour insensé semble atténuer l'attentat ; mais le temple d'Isis démoli

par ordre, les statues de la déesse et d'Anubis sont jetées dans le Tibre. Quant aux perfides instigateurs de ce sacrilège adultère, Idé l'affranchie et les prêtres complices mourront sur la croix.

Supputer tous les récits, soit historiques, soit légendaires, où — pour parler le langage d'Aristote — Eudémons et Cacodémons ont joué leur petit rôle, serait un travail interminable et fâcheux à tous égards. Puisque nous voilà de nouveau réduit à faire un choix, sautons les premiers siècles de l'ère chrétienne : le crépuscule d'une civilisation sauvage fait place aux ténèbres croissantes d'une barbarie plus affreuse encore. Un épouvantail sinistre et bouffon nous barre le chemin : c'est le fantôme du diable au moyen âge... Néanmoins, avant d'affronter le troupeau bruyant des possédées et la meute enragée des démonologues, il n'est pas sans intérêt de faire voir par quels artifices, toujours et partout le singe de Dieu, Satan oppose, dans l'imagination des peuples, l'ascèse diabolique à l'ascèse divine et l'Antechrist au Rédempteur.

Déplorablement greffée sur l'arbre dogmatique du catholicisme, la doctrine manichéenne d'un Démon rival de Dieu [1] devait avoir pour conséquence première d'évoquer un Verbe diabolique en face du Verbe divin; un Messie infernal en face du céleste Messie.

Il est parlé fort au long dans l'*Apocalypse* de deux bêtes monstrueuses, engendrées l'une des flots de

[1] Je dis rival de Dieu, non pas égal de Dieu, ni coéternel à lui.

l'Océan, l'autre des entrailles de la Terre ; puis d'un faux prophète, sorte de magicien funeste et grandiose, qui est l'*homme de la Bête* et auquel une puissance formidable est donnée pour le mensonge et pour le mal. Il séduit les hommes et subjugue les nations... Saint Jean, au chapitre XIX, décrit en ces termes la défaite finale des messagers de l'enfer :

§ 19. — Et j'ai vu la Bête et les rois de la terre et leurs armées, réunis pour livrer bataille à Celui qui montait le grand cheval blanc et à son armée.

§ 20. — Et la Bête a été faite prisonnière et avec elle le pseudo-prophète, fauteur en son nom des prodiges qui ont séduit ceux qui portaient sur eux le chiffre de la Bête et adoraient son idole. Ils ont été jetés l'un et l'autre dans un étang où couve un feu stagnant et sulfureux.

§ 21. — Et les autres ont péri par le glaive de Celui qui monte le cheval blanc, ce glaive qui lui sort de la bouche, etc. [1].....

Peut-être un jour, interprétant la tradition johannite, nous sera-t-il permis de soulever le triple voile qui dérobe aux regards profanes de si redoutables mystères. Quoi qu'il en soit, pour mener à bien une pareille tâche, il faudrait les latitudes d'un cadre spécial. L'*Apocalypse*, bâtie sur l'étalon métrique de la synthèse dorienne, avec ses vingt-deux chapitres, combinés d'un art infini sur les numérations occultes du ternaire, du septenaire et du duodénaire cycliques, est un livre de kabbale aussi profond que le *Beræs-*

[1] Comparez cette citation de l'Apocalypse à celle déjà faite plus haut. On voit ordinairement, dans le premier texte, la chute de l'Ange rebelle; dans l'autre, la défaite finale de l'Antechrist. L'une des scènes ouvre le cycle des temps dans la profondeur du passé, l'autre clôt ce cycle, à l'issue d'un insondable futur.

*chith* et le *Siphra d'Zenihoûtha;* dans cet athanor approprié, l'Esprit souffle à grands courants : autant de mots, autant d'arcanes.

Ici, de tels commentaires seraient hors de propos ; il suffit de désigner l'Apocalypse comme l'originel berceau du mythe fameux de l'Antechrist.

Un savant pontife des premiers siècles [1], paraphrasant cette belle définition de l'apôtre bien-aimé : *l'Antechrist est celui qui divise le Christ*, saint Grégoire le Grand livre le sens intime du symbole : il y a, dit-il, deux amours, deux esprits qui partagent les hommes en deux classes, synthétisant à part ces classes en deux corps distincts ; il y a deux mondes, deux sociétés, ou, pour parler avec saint Augustin, *deux cités*. L'une de ces cités, l'un de ces mondes, l'un de ces corps, s'appellera le Christ ; l'autre se nommera l'Antechrist ; mais une dissemblance essentielle les distingue : la *tête* du *corps* céleste a déjà paru, c'est Jésus-Christ ; ses *membres* se formant et croissant petit à petit, constituent son église. Le corps de l'Antechrist est à l'inverse formé de toutes pièces [2] ; mais la tête ne paraîtra qu'à la fin des temps.

Un mystique anonyme du siècle dernier compare l'Antechrist *à un dragon qui naîtroit en montrant d'abord sa queuë, qui se produiroit ensuite par son corps et dont la tête naîtroit la dernière* [3].

---

[1] Fin du VI^e et commencement du VII^e (540-604).

[2] C'est en ce sens que, dès l'époque du Messie, saint Jean annonçait que l'Antechrist était déjà dans le monde : *Et nunc jam est in mundo.*

[3] *L'Avènement d'Elie,* s. l., 1734, tome II, page 135.

La comparaison ne laisse pas que d'être heureuse : elle concorde parfaitement, comme on verra plus loin, avec l'ésotérisme du mythe. Mais la plupart des théologiens modernes ne se déclarent satisfaits que d'une interprétation littérale et tout anthropomorphique.

Est-ce donc à dire, suivant la thèse qui leur est si précieuse, qu'à la fin des temps doit paraître un homme en chair et en os, doué d'une puissance irrésistible et d'une infernale malice? Nombre de Pères l'ont cru; l'ambiguité de certains textes a même fait penser à plusieurs que l'Antechrist paraîtrait deux fois : dans cette version, Elie et Hénoch réincarnés lui seraient opposés à son premier avènement; mais la victoire lui restant acquise, ces deux hommes de Dieu mourraient de sa main. — A sa seconde apparition, le Christ adviendrait en personne pour le combattre et le mettre à néant.

N'est-il pas vraiment curieux d'observer à quel point ces traditions touchant l'Antechrist sont une copie exacte, mais à rebours, de celles qui ont trait au Rédempteur? C'est comme une image dont le reflet se dessine, renversé, à la surface d'une mare immonde. L'on nous annonce deux avènements du Messie de ténèbres, comme deux avènements du Messie lumineux ; à cette différence près, qu'en vertu de la loi d'inversion déjà signalée, l'*Antechrist glorieux* (si l'on peut dire sans blasphème) surgit le premier, et le supplice de l'*Antechrist douloureux* doit précisément marquer, à la fin des temps, le triomphe définitif du Christ de gloire.

J'ignore si l'auteur de l'*Avènement d'Elie* a mesuré d'un œil conscient la profondeur secrète de sa comparaison mentionnée ci-dessus : les initiés savent que le sens occulte du mot *tête* (en hébreu *Ræsch* ראש) est au comparatif *Puissance virtuelle d'unification*, au superlatif *Principe d'unité vivante ;* ils ne feront point difficulté de comprendre que le *corps* mystique du Christ (ou son Eglise) est seul à posséder une homogénéité d'essence et une réalité d'archétype : aussi sa *tête* (son essence virtuelle ou son principe) est-elle représentée comme préexistant au développement de son corps et cette tête est Jésus-Christ. — Quant à l'Antechrist, son corps mystique, tout d'apport et d'aggrégation factice, nous est peint *sans tête*, c'est-à-dire dépourvu d'essence propre et de principe radical. Cette tête, en effet, qui surgit tardive à la consommation des âges, n'étant que la résultante et le produit du corps, figure une synthèse contingente et non pas absolue, totalisée et non pas radicale, conséquente et non pas antérieure aux éléments groupés en elle.

Car — soit Diable ou Messie du Diable, soit Satan ou son Antechrist — le symbole éternel de la discordance, du schisme et de la négation, ne saurait à aucun titre devenir un principe d'unité. Il ne se conçoit que *type abstrait d'un état accidentel et transitoire*, ou encore, sous un autre jour, *synthèse relative des êtres mauvais, envisagés en tant que mauvais, et non pas en tant qu'êtres.*

L'Antechrist, nous prédisent certains docteurs très illuminés, sera conçu de Béelzebuth dans le sein

d'une religieuse sacrilège. Toujours ce même parallèle d'opposition avec Jésus-Christ, conçu du Saint-Esprit dans les entrailles d'une vierge immaculée...

Le faux Messie n'aura de corps qu'une apparence fluidique ou spectrale et parlera toutes les langues. Boguet ajoute qu'il sera continuellement en guerre et persécutera les justes; enfin qu'il accomplira les plus étonnants prodiges et marquera ses fidèles d'un signe au front et à la main.

Notre ami Jhouney, dans son beau poème ésotérique de *Sorath*, apostrophe ainsi l'Antechrist :

> Tu lèveras la croix entre tes mains hardies,
> Tu feras même des miracles par la croix [1] !

Soulignons en passant ces deux vers d'une portée réellement occulte. Le poète des *Lys noirs* a su frapper le rocher pour en faire jaillir la source vive ; mais tel n'est point le cas habituel des mystiques qui ont parlé du Christ des ténèbres — et nous ne saurions compiler toutes leurs prophéties souvent ridicules et contradictoires. Les curieux consulteront avec intérêt les ouvrages d'*Abdeel*, de *Raban-maur* et de *Malvenda*, les chefs-d'œuvre du genre.

Jamais, bien entendu, quelque dangereux hérésiarque ou quelque hardi novateur de la philosophie ne parut sur la scène du monde pour entraîner les peuples dans l'erreur, ou dans un courant de vérité

---

[1] *Les Lys noirs*. Carré, 1888, in-8, page 3.

trop brusque (estimé par là prématuré, hasardeux, intempestif), sans que les anthropomorphistes de l'orthodoxie ne criassent à l'Antechrist.

Simon le Magicien, Apollonius de Tyane, Marcion, Manès, Valentin, Arius, Luther, Zwingle et Calvin [1] se virent entre autres gratifiés de cette imputation péremptoire. — En partant de la belle définition de saint Jean — *spiritus qui solvit Christum,* — on peut dire que toutes ces opinions, trop fiévreusement intransigeantes sans doute, renferment une part de vérité : le lecteur nous y verra souscrire, dans une certaine mesure, au chapitre II.

Mais il n'est point jusqu'à Mahomet, l'illustre civilisateur de l'Afrique, le Moïse d'Ismaël — un missionné d'En-Haut, presque un fils de Dieu — à qui l'on n'ait fait cet injurieux honneur.

Le même soupçon pesa d'autre part sur une quantité de personnages politiques, tels que Julien le Sage (dit l'Apostat), Frédéric le Grand, Robespierre, Napoléon Ier et même Napoléon III. Un nombre incroyable de brochures ont été publiées à l'appui de ces deux dernières thèses [2].

---

[1] Les hérésiarques et leurs tenants ripostèrent bientôt en désignant le pape pour le véritable Antechrist, et le catholicisme politique des Césars du Vatican pour la bête de l'Apocalypse. Edifiant échange d'aménités réciproques !

[2] J'en possède une bien curieuse, intitulée le *Millénaire* (Francfort-sur-le-Mein, 1866, in-8). Ce pamphlet est l'œuvre d'un certain docteur Zimpel, dont les facultés mentales semblent en désordre. Sur la couverture rose s'étale une gravure double, figurant la Bête de l'Apocalypse avec ses sept têtes, dont l'une est celle de Napoléon Ier.

Les littérateurs, philosophes et savants ne furent guère mieux à l'abri du soupçon : Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert et d'Holbach se virent spécialement dénoncés au XVIII[e] siècle, et je serais bien surpris si quelque brave ecclésiastique n'avait point, au nôtre, cru déchiffrer sur le front de Darwin et de l'honnête Littré ce stigmate de réprobation !

Ce fut à toute époque l'ambitieuse manie des théologiens les plus orthodoxes, de lire l'accomplissement des prédictions antiques, au miroir des faits contemporains...

Bref, l'on chercha, l'on trouva partout l'Antechrist, même et surtout où il n'était point ; — mais qui s'avisa de le voir où il était de toute évidence : sous la barette des inquisiteurs, le capuce des exorcistes et le bonnet doctoral des démonographes?...

Tous trois sont épouvantables dans la perpétration de leurs besognes respectives : odieuses, lugubres besognes...

---

— L'estampe supérieure nous fait voir la Bête marchant à pas lents de droite à gauche ; les têtes et la queue sont basses ; une jeune divinité (probablement l'image de la Liberté et de la Civilisation) est assise sur son dos : sa droite, armée d'un sceptre, pèse sur le septenaire des têtes ; sa main sénestre tient une coupe, d'où s'échappent des rouleaux de parchemin. — L'estampe du bas nous montre cette jeune femme gisant à terre ; la Bête s'est retournée et s'élance désormais de gauche à droite. Un homme à mi-corps a poussé soudain, comme une excroissance, sur le col de l'animal : c'est Napoléon III, très ressemblant : il crispe avec colère son poing gauche, et, de sa droite armée d'une lance, il frappe au flanc la déesse renversée.

Le rôle de l'exorciste se borne à tourmenter les pauvres malades, mais c'est moins dans l'intention de les guérir que dans l'espoir vague de les entendre, au cours d'un accès de frénésie, incriminer quelque pauvre homme de leur avoir jeté un sort.

La tâche de l'inquisiteur est plus atroce : elle consiste à entreprendre le corps, l'âme et l'esprit de l'inculpé, par le concours de tortures graduées et diversifiées avec art, par la perfidie des mielleuses promesses et l'artifice des interrogatoires insidieux, jusqu'au moment fatal où, le cœur venant à lui défaillir, un aveu savamment extorqué jaillisse enfin de ses lèvres.

Mais la besogne du démonographe est la plus barbare à coup sûr et le plus exécrablement efficace ! N'est-ce pas lui, tout d'abord, qui, par la contagion des insanités qu'il débite sous la caution de sa gravité doctorale, crée les sorciers et les sorcières à foison ? Lui encore qui, désignant les victimes à l'industrieuse férocité du juge, les dévoue à la fatalité d'une mort soi-disant rédemptrice ? — Car c'est sa bâtarde et pédantesque jurisprudence (tout empêtrée de casuistique et puant la fausse théologie) qui taxe le sorcier de criminel si damnable, hélas ! que la seule expiation du bûcher soit censée suffisante, pour fléchir le courroux du Ciel en faveur d'un tel coupable et le sauver ainsi charitablement des flammes éternelles !

Voyons sur ce point les autorités juridiques du XVII^e siècle.

D'abord Pierre de Lancre, l'élégant et mondain *conseiller du roy au Parlement de Bourdeaux;* quelques lignes de sa plume nous diront quel est le crime du sorcier et quel châtiment il mérite. — « Dancer indecemment, festiner ordement, s'acoupler diabolicquement, sodomiser execrablement, blasfemer scandaleusement, se vanger insidieusement, courir après tous desirs horribles, sales et desnaturez brutalement, tenir les crapaux, les viperes, les lezards et toute sorte de poison precieusement ; aymer vn boucpuant ardemment, le carresser amoureusement, s'acointer et s'acoupler auec luy horriblement et impudemment : ne sont-ce pas des traicts desreglez d'vne legereté nonpareille, et d'vne inconstance execrable, qui *ne se peuuent expier par autre feu que par celuy que la Iustice diuine a logé en enfer*[1] *?* »

Consultons Boguet, *ce grand-iuge de Saint-Claude au comté de Bourgongne,* qui fit brûler une femme parce que la croix de son chapelet s'étant ébréchée, il prétendit voir là un signe certain de pacte avec le démon. Demandons-lui s'il convient de faire grâce aux sorciers repentants. — « Quant à moy, ie seray touiours d'aduis que sur le moindre fondement on les face mourir, quand il n'y aurait autre raison que celle

[1] *Inconstance des démons*, Paris, Buon, 1612, 4e *aduertissement, in fine*. Ainsi Lancre n'admet pas même, en sa préface, que le bûcher soit une suffisante expiation. — Alors pourquoi brûler? De quel droit usurper le rôle de la Providence, anticiper sur l'heure marquée par elle?... Mais ailleurs, ce magistrat se contredit : il se range à l'opinion commune touchant la vertu rédemptrice du bûcher. Lui aussi brûlera donc par tendresse d'âme.....

que i'ay touchée beaucoup de fois, c'est à sçauoir qu'ils ne changent iamais de vie [1]. »

Ces deux exemples peuvent suffire à nous donner la note des démonologues. Ajoutons que ce langage est encore modéré, près de celui que tiennent les Bodin, les Sprenger, les Michaëlis ; je ne parle pas de Rémigius, juge criminel en Lorraine, d'autant plus féroce qu'il avait peur de ceux qu'il condamnait. Lui-même se vante d'avoir, en quelque mois, fait brûler plus de huit cents femmes, inculpées de sorcellerie ; pour les hommes, il ne les compte pas.

L'article des possessions n'est pas moins sinistre et ne vaut guère qu'on s'y attarde. Il paraît sage de borner notre plume à l'esquisse d'une de ces scènes d'*hystéro-démonopathie* [2] agrémentées d'exorcismes — de l'huile sur le feu ! — A les narrer toutes, il faudrait un volume, tant elles se multiplient, toujours identiques, dès le moyen âge et surtout vers le XVII^e^ siècle, où leur conséquence prochaine fut une série célèbre de bûchers, flambant coup sur coup en différents points de l'Europe et nommément de la France.

Ces manières de tragi-comédies infernales se doublant d'ailleurs presque toujours de procès capitaux sur chef de sorcellerie, le chapitre IV offrira bientôt au public d'autres récits du même genre. Puis toutes ces scènes, nous l'avons dit, semblent servilement calquées l'une sur l'autre...

[1] *Discours des Sorciers*. Lyon, 1610, in-8, page 405.
[2] Pour parler le langage du D[r] Calmeil.

Jusqu'à quel point la libre volonté des acteurs ou même les calculs des organisateurs intéressés (de profit ou de renommée) ont-ils pu s'exercer consciemment sur un canevas théâtral déjà connu? — C'est ce que je veux laisser à d'autres le soin d'éclaircir.

Si je choisis, entre tant d'affaires, celle trop banale peut-être des Ursulines de Loudun [1], c'est que nulle n'apparaît aussi complète en ce genre : la possession s'y complique d'une accusation formelle de sorcellerie, d'un procès et d'un supplice; nous y verrons le concours de la superstition régnante, de la raison d'État et des rancunes particulières, conspirant à perdre un homme qui reste lui-même une énigme, un homme dont on avait assurément de plus d'un côté de puissants intérêts à se défaire.

Curé de Saint-Pierre de Loudun et mondain des plus légers, théologien d'ailleurs éloquent et disert, qui s'était rendu plus populaire encore par la renommée de ses bonnes fortunes que par le retentissement de sa parole, — il semble hors de conteste qu'Urbain Grandier fut passionné sinon précisément pour la magie, du moins pour des recherches singulières sur divers points de théologie et de science, à l'étude

[1] Je classe cette affaire complexe à l'article *Possessions*, et par conséquent au chapitre I, intitulé *Le Diable*. — D'autre part je renvoie les affaires, également complexes et similaires, de Gauffridy, de Picard et de Girard, au chapitre IV : La *Justice des hommes*. D'où vient cette apparente anomalie? C'est bien simple : pour moi, ces trois derniers sont des sorciers de bas étage, et je crois à l'innocence d'Urbain Grandier.


ÆT. 37.
1627.
VRBANVS GRANDERIVS
IVLIODVNENSIS ECCLESIÆ
RECTOR. MDCXXVII.


HENRI CORNEILLE
AGRIPPA
De Nettesheim

desquels l'Église marqua de tous temps une certaine répugnance à voir des fidèles se vouer.

Il est bon de rappeler que parmi les papiers de toute nature saisis chez Grandier — et sans tenir compte du prétendu pacte [1], évidemment apocryphe, œuvre de ses ennemis et peut-être de ses juges — on brûla un manuscrit contre le *célibat des prêtres*, ouvrage audacieux s'il en fut (M. Luzarche en a donné naguère une édition (1866), d'après une copie provenant de la collection Jamet, et dont, par malheur, l'authenticité semble des plus douteuses) ; enfin l'on trouva deux pièces de vers au moins équivoques et dont les obscurités furent estimées *sales et impudicques*.

D'autre part, divers libelles [2] plus qu'injurieux au caractère du cardinal de Richelieu, avaient paru quelques années auparavant. L'on sait que le tout-puissant ministre, nature acrimonieuse et rancunière, supportait malaisément qu'une supériorité se produisît avec éclat, en dehors du faisceau de lumières qu'il avait groupées autour de la sienne propre. Peu porté par tempérament comme par politique à l'oubli des injures et au dédain des quolibets que certain parti ne lui mé-

[1] Ce qui paraît monstrueux, ce n'est pas tant le fait d'un pacte signé par Grandier : nous verrons que les sorciers avaient coutume d'en écrire ; c'est la présentation aux juges et l'étalage au procès, comme *pièce à conviction*, du double soi-disant écrit et signé des princes de ténèbres. Pièce rédigée en termes incroyables, avec cette mention dans un coin : « La minute est en enfer (*Extractum ex inferis*) » — On garde également à la Bibliothèque nationale une lettre du diable Asmodée aux exorcistes ! L'arrêt de mort fut rendu sur l'examen de ces pièces mirifiques.

[2] Celui qui fit tapage est intitulé : *La cordonnière de Loudun*.

nageait pas, il avait mis sa police sur les dents pour découvrir l'auteur de ces virulents pamphlets ; mais toutes recherches ayant été vaines, sa rancune avait dû se déclarer satisfaite de l'arrêt du Parlement, qui n'avait pas eu honte de condamner au gibet l'imprimeur, à défaut du pamphlétaire.

Piètre vengeance ! Il est vrai qu'à Loudun la voix publique, ou plutôt la rumeur de tout un clan de la ville, dénonçait Urbain Grandier : devant ces indices, Richelieu n'attendait plus qu'un prétexte pour perdre le libelliste présumé.....

L'occasion ne tarda guère. Elle s'offrit d'elle-même, superbe, en 1633.

Le diable venait de s'installer aux Ursulines de Loudun. Ce couvent, assez mal famé de longue date, offrait à cette heure un spectacle aussi scandaleux qu'extraordinaire : la plupart des religieuses, y compris Jeanne de Belciel, la supérieure, convulsionnaient, possédées du malin Esprit. Les prodiges si surprenants qui caractérisent l'état d'énergumène, y éclataient dans toute leur étrangeté occulte.

On sait que les Rituels distinguent quatre signes décisifs, à quoi l'on peut reconnaître qu'une possession est réelle et non pas feinte : — 1° entendre et parler des langues inconnues ; — 2° révéler des choses futures ou éloignées ; — 3° faire paraître des forces au-dessus de la nature humaine ; — 4° s'élever dans l'air et s'y tenir suspendu sans s'aider d'aucun appui. Tous ces phénomènes se manifestaient, pêle-mêle avec des jongleries, chez un certain nombre de religieuses :

pas un signe ne manquait au contrôle. Dans les termes mêmes de la définition donnée par la théologie et sous la garantie des critériums que proposent les Rituels, la possession n'était plus contestable. Hurlements, contorsions, poses et propos obscènes, fureur érotique se déchaînant sans nulle contrainte, pas de dévergondage qui fût étranger aux énergumènes. C'était un pandémonium où tous les cynismes avaient beau jeu, puisqu'ils étaient mis sur le compte du Malin... Des exorcismes étaient journellement tentés, mais en pure perte.

Les prodiges s'accentuaient d'ailleurs, par intervalle, si positifs et d'une si frappante authenticité, que leur vue détermina la conversion soudaine d'un incroyant célèbre, conseiller au Parlement de Bretagne, accouru du fond de sa province pour se moquer des exorcismes : les religieuses, apostrophant par son nom le sieur Kériolet, le bouleversèrent dès l'abord par de telles révélations, qu'il s'arrêta pétrifié sur le seuil. Puis, pénétrant sa pensée la plus intime, elles lui jetèrent au visage quelques-unes de ses actions passées, dont il croyait bien les derniers vestiges ensevelis dans le secret le plus impénétrable de son cœur. Venu dans l'espoir de beaucoup rire, le vieil athée se sentit remué jusqu'aux larmes : Loudun fut son chemin de Damas, il se confessa et promit de s'amender. Bref, le diable le convertit à Dieu, et si bien, qu'après une rude pénitence, ce gentilhomme, qui faisait profession de ne croire à rien, coula le reste de ses jours dans les pratiques de l'ascétisme le plus exalté :

*Incidit in Scyllam, cupiens vitare Charybdim.*

Cependant les possédées, si clairvoyantes avec le sieur de Kériolet, s'obstinaient à dénoncer, dans la personne du curé de Saint-Pierre, le magicien coupable de leur avoir jeté un sort...

Sur ces entrefaites, Laubardemont, l'homme à tout faire du Cardinal, était de séjour à Loudun, pour surveiller la démolition du château, trop propre à servir de refuge aux protestants dans les temps de trouble... Il prit soin d'informer Richelieu de tous ces événements anormaux, et même fit une fugue à Paris afin de décider son maître à sévir ; puis bientôt il reparut, muni de pouvoirs discrétionnaires et d'un mandat impératif pour l'arrestation et la mise en jugement d'Urbain Grandier. Le procès s'instruisit lentement ; Laubardemont avait requis l'assistance de quelques juges des baillages voisins, soigneusement triés pour l'aider en sa besogne ; la sentence qu'il prononcerait était décrétée d'avance souveraine et sans appel.

Le malheureux curé de Saint-Pierre était perdu d'avance. — Tout d'abord, il s'était déclaré fort étourdiment, avec sa franchise habituelle, du parti de ceux qui s'opposaient de toutes leurs forces au démantèlement du château. Dès longtemps suspect d'entretenir des intelligences avec les chefs politiques du parti huguenot, il avait en outre — lors de démêlés fort graves avec son évêque — invoqué directement la justice du roi, comme si le cardinal-ministre n'eût pas été tout dans l'État. Ce dernier s'était senti d'autant plus froissé que le roi, flatté peut-être qu'on s'adressât à lui, avait cru devoir faire droit à la requête.

Presque en même temps et de son côté, le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, acquittant Urbain, rendait en sa faveur un décret de réhabilitation définitive. Le curé de Saint-Pierre, quelque peu vain et fanfaron de sa nature, n'avait pas su tenir secrète son intention d'humilier ses ennemis. Simultanément vainqueur devant les autorités civile et religieuse, il s'était permis à Loudun une insolente rentrée, dans une attitude de triomphateur antique, un rameau de laurier dans la main.

Ce n'est pas tout encore ; car il semble que le pauvre Grandier se soit complu vraiment à entasser imprudence sur imprudence. Prédicateur très admiré, confesseur très couru des dames [1], il s'était mis à dos les Ursulines, en refusant net et d'un air hautain la direction du couvent qu'on lui avait offerte. Singulier couvent, je l'ai déjà dit ; les mœurs et la façon de vivre n'y étaient pas fort édifiants. Les Ursulines, à force de se monter la tête pour le dédaigneux curé, finirent par l'évoquer en astral et par le voir. C'était, au dire des sœurs, un redoutable magicien : il apparaissait de nuit, portes et fenêtres closes, et déjà la plupart d'entre

[1] Urbain Grandier avait une maîtresse dont il était tendrement chéri. C'est pour cette jeune fille, nommée Magdeleine de Brou, qu'il avait écrit son traité contre le célibat des prêtres. — On circonvint Magdeleine ; on n'épargna ni promesses ni menaces pour obtenir d'elle quelques révélations. Mais cette courageuse fille puisa dans son amour la constance nécessaire pour sortir victorieuse de tous ces pièges. Elle se fût laissée écarteler plutôt que de dire un mot qui pût compromettre le curé de Saint-Pierre. Il fallut renoncer à tirer d'elle quoi que ce fût.

elles s'accusaient sans vergogne de n'avoir plus rien à lui refuser. C'est ainsi que l'hallucination, combinée avec la rancune, les induisit à charger ce pauvre Urbain d'une accusation de sorcellerie, si redoutable au XVII[e] siècle.

Inextricable situation ! Laubardemont seul aurait pu sauver le curé de Saint-Pierre ; mais ce commissaire, d'humeur féline et d'abord cauteleux, n'était pas homme à laisser échapper sa proie.

En vain Grandier, estimant la procédure arbitraire, interjeta-t-il appel devant le Parlement : un arrêt du Conseil d'État déclara nul son pourvoi. En vain des citoyens honnêtes et courageux adressèrent-ils à Louis XIII des requêtes et des protestations, paraphées des noms les plus honorables et des plus considérés de la ville. En vain dénonçait-on le fanatisme maladif des Ursulines, le scandale des exorcismes et la partialité des magistrats chargés de l'enquête : Laubardemont réduisit au silence le parti de Grandier et terrorisa toute la ville par la promulgation d'une série d'ordonnances, telles en vérité qu'on n'en avait jamais vu de pareilles.

Cependant l'accusé, dans sa geôle, se voyait en butte aux dernières vexations : il n'avait point de lit. Nous lisons dans une lettre à sa mère qu'il en réclame un, car *si le corps ne repose* (dit-il), *l'esprit succombe ;* il prie qu'on lui fasse parvenir en outre une Bible et un Saint-Thomas, *pour sa consolation.*

C'est seulement le 14 avril 1634, que s'opère la première confrontation de Grandier avec les religieuses qui le chargent sans merci depuis tant de mois : tandis

qu'au moyen d'exorcismes incessants, tantôt publics, tantôt à huis clos, telle fois de toutes ensemble, telle autre fois de chacune en particulier, on a pris soin d'exaspérer leur mal et de raidir leur obstination farouche, par la répétition journalière des mêmes exercices de calomnies fantastiques, de dévotieuses imprécations.

Les exorcistes Barré et Mignon avaient été longtemps les principaux régulateurs de ces petits scandales quotidiens, puis ce fut le tour des capucins Lactance et Tranquille.

On mit sous les yeux du curé de Saint-Pierre différents pactes et charmes, composés de sang caillé, de débris d'ongles, de cendres et d'autres matières inconnues. Enfin, pour comble d'ironie, on le força de prendre l'étole et le goupillon, pour exorciser lui-même les religieuses possédées. Jeanne de Belciel et ses compagnes en profitèrent pour l'éclabousser des plus grossières injures, — et comme il s'avisait de les interroger en grec, afin de prendre le diable en défaut, le Malin répondit par la bouche de la Supérieure: *Ah! que tu es fin! tu sçais bien que c'est une des conditions du pacte faict entre toi et nous, de ne respondre point en grec.* Toutes ces soi-disant révélations d'outre-monde étaient réputées paroles d'évangile, en dépit des plus étranges intermittences dans l'état lucide des sujets, car il était admis que *le Diable ne peut résister à l'authorité de l'Eglise.*

Détail amusant, trait de vaudeville dans ce lugubre drame : Laubardemont faisait profession d'admettre les yeux fermés, sur la foi des exorcistes, l'infaillible

véracité des diables contraints selon les rites. Or, il advint que l'un d'eux déclara net, par la bouche d'une religieuse dûment exorcisée, que le sieur de Laubardemont *estoit cocu.* — Celui-ci, sans défiance et qui n'avait point coutume de relire les procès-verbaux, signa gravement au bas de la page, en ajoutant de sa main : *Ce que i'atteste estre vray.* Cette pièce burlesque, mais parfaitement authentique, où le magistrat se porte garant de la disgrâce du mari, figurait au dossier de l'affaire (voir le ms., n° 7618 du *Fonds français*).

Coupons court à tous ces détails. Il suffira d'ajouter que les exorcistes obtinrent un tel succès de fou-rire, que Laubardemont dut encore fulminer une ordonnance plus incroyable que les précédentes : menaçant de graves poursuites [1] quiconque se mêlerait de blâmer ou de tourner en ridicule les religieuses et les bons pères..... Ainsi toutes les précautions étaient bien prises, pour que les uns et les autres pussent être odieux ou ridicules en paix.

Mais un incident survint, que nul n'avait prévu : un vent de repentir souffla tout à coup sur les énergumènes ; on vit la Supérieure des Ursulines et deux autres religieuses se jeter, dans un moment lucide, aux genoux de l'inculpé, puis aux pieds des commissaires, avouant qu'elles s'étaient damnées à mentir et clamant bien haut l'innocence de Grandier ! — On les

[1] « .....Dix mille liures d'amende et autre plus grande somme et punition corporelle, si le cas y échoit... »

(Texte même de l'Ordonnance.)

fit taire ; on fit passer le remords qui avait dicté leur démarche pour une nouvelle ruse de l'Esprit impur, soucieux d'arracher un magicien au bûcher qui le réclamait déjà.

Le pauvre prêtre s'entendit condamner à mort ; il fut brûlé vif le jour de l'arrêt (18 août 1634).

On ne lui avait épargné ni les humiliations, ni les outrages, ni les raffinements successifs des tortures ordinaire et extraordinaire, pour en extorquer un aveu... Tout fut inutile : il mourut, sublime de douceur et de résignation, mais inébranlable.

Sur le bûcher même, on assure que Lactance lui tendit à baiser un crucifix de métal rougi au feu. La douleur imprévue de la brûlure lui ferait, pensait-on, rejeter la tête en arrière : ainsi le peuple, trop pressé de le croire innocent, ne pourrait plus douter qu'il mourût dans l'impénitence, au vif retrait de ses lèvres, simulant un refus.

A l'issue de ce piège infâme, Grandier fut encore victime d'une plus infâme perfidie. On lui avait promis de l'étrangler sitôt que le bois prendrait feu : mais les exorcistes avaient fait des nœuds à la corde, et malgré tous les efforts du bourreau [1], Grandier tomba vivant dans le cœur du brasier. On put l'entendre encore s'écrier dans les flammes : — « Mon Dieu !..... Dieu ! Pardonne à mes ennemis ! »

[1] Le bourreau se vit contraint de reculer, au moment où il y faisait ses efforts ; car, sans attendre le signal, le père Lactance avait mis le feu de ses propres mains, et la flamme montait.

En ce moment précis, un vol de pigeons vint tournoyer sur la tête du martyr. Les hallebardiers s'épuisèrent en vains moulinets pour leur faire prendre la fuite : Grandier mort, la troupe, d'un vol rapide, se perdit dans les nuages. On conçoit quel parti les calomniateurs du pauvre homme surent tirer de cet incident inattendu : ils crièrent qu'une bande de démons accourait recevoir l'âme du magicien. D'autres se persuadèrent par contre qu'à défaut des hommes, ces colombes étaient venues témoigner de la parfaite innocence d'une telle victime !

Ce qui parut de brochures et de mémoires pour et contre Grandier est chose à peine croyable ; ces batailles d'opinions passionnèrent longtemps les esprits. Je donne ici quelques strophes qui forment l'Epilogue d'un livre excellent, publié en Hollande, par un sieur Aubin (Saint-Aubin, suivant d'autres), et qui jouit en France d'une vogue surprenante pour l'époque : l'*Histoire des Diables de Loudun* (Amsterdam, 1693, pet. in-12)[1]. Ces vers, d'une trempe et d'une netteté peu communes, semblent écrits d'hier :

*
* *

L'Enfer a révélé que par d'horribles trames
Je fis pacte avec lui pour débaucher les femmes.

---

[1] Le succès de cet ouvrage, dû, comme on sait, à une plume protestante, enragea les partisans de la possession et des exorcismes. L'un d'eux lui opposa une réfutation merveilleusement inepte, sous ce titre : *Examen critique de l'Histoire des Diables de Loudun*, par l'abbé de la Meynardaie. Liège, 1749, in-12.

De ce dernier délit personne ne se plaint :
Et dans l'injuste Arrêt qui me livre au suplice,
Le Démon qui m'accuse est auteur et complice,
Et reçu pour témoin du crime qu'il a feint.

L'Anglais, pour se venger, fit brûler la Pucelle.
De pareilles fureurs m'ont fait brûler comme elle.
Même crime nous fut imputé faussement.
Paris la canonize, et Londres la déteste :
Dans Loudun l'un me croit Enchanteur manifeste,
L'autre m'absout, un tiers suspend son jugement.

Je fus, comme Hercule, insensé pour les femmes.
Je suis mort comme lui consumé dans les flâmes.
Mais son trépas le fit placer au rang des Dieux.
Du mien on a voilé si bien les injustices,
Qu'on ne sait si des feux funestes, ou propices,
M'ont noirci pour l'Enfer, ou purgé pour les Cieux.

En vain dans les tourmens a relui ma constance,
C'est un magique effet. Je meurs sans repentance.
Mes discours ne sont point du stile des Sermons :
Baisant le Crucifix, je lui crache à la jouë ;
Levant les yeux au Ciel, je fais aux Saints la mouë :
Quand j'invoque mon Dieu, j'appelle les Démons.

D'autres, moins prévenus, disent, malgré l'envie,
Qu'on peut loüer ma mort sans aprouver ma vie ;
Qu'être bien résigné marque espérance et foi ;
Que pardonner, soufrir, sans plainte, sans murmure,
C'est charité parfaite, et que l'âme s'épure,
Quoi qu'on ait vécu mal, à mourir comme moi.

Le ciel parut venger la mémoire du pauvre prêtre, en frappant tous ses bourreaux. Laubardemont, tout le premier, foudroyé dans ses affections de famille, tomba dans la disgrâce du cardinal ; les Pères Lactance et Tranquille moururent presque aussitôt dans les accès d'une frénésie qu'on mit sur le compte du Diable. Le Père Surin, autre exorciste, devint fou. Quant au chirurgien Mannoury, qui fut si cruel à

l'égard du pauvre inculpé, le spectre de sa victime ne le quitta plus, le harcelant sans répit jusqu'à la tombe.

Urbain Grandier avait eu des prédécesseurs ; il ne fut pas le dernier mis à mort sur la dénonciation d'énergumènes, se prétendant toutes plus ou moins déshonorées par un homme qui, de sa vie, n'avait eu l'occasion de les voir et de leur parler. La tradition le voulait ainsi : les possédés se piquèrent toujours de la suivre servilement.

Sans doute, la Possession (ou, comme l'appelle le Dr Calmeil, l'Hystéro-démonopathie) est une maladie des plus mystérieuses, féconde en manifestations stupéfiantes et dont la Faculté de médecine éprouverait quelque embarras à rendre compte, d'après les lois actuellement admises de ses doctes professeurs ; mais qu'induire de là? — Que certains mystères demeurent impénétrables, quand même la science officielle intervient pour les éclaicir.

Les exorcistes n'entendent pas de cette oreille et voici de quel style ils ont coutume de vaticiner :

*Le Diable est l'auteur de tous les phénomènes qui ne s'expliquent point par les lois connues de la Nature. — Dûment exorcisé, le Diable est contraint à dire vrai; son témoignage doit faire foi devant la justice.*

Ces deux formules, combinées avec art, ont été la condamnation sans appel de bien des innocents. Heu-

reusement, si le Diable marque encore des velléités de témoigner en justice, la justice n'a plus souci des témoignages du Diable. Nul ne se plaint aujourd'hui de ce petit changement...

Je me trompe, ami lecteur ; il faut bien t'en faire l'aveu.

Toute une école contemporaine, dont je veux te toucher un mot, semble regretter l'ère des exorcismes journaliers et des procès de sorcellerie. — Mais avant de te faire faire la connaissance du marquis Eudes de Mirville et de son ami, le chevalier Gougenot des Mousseaux, souffre qu'on te présente un moderne hiérophante, qui fut, vers 1820, plus curieux encore de voir se rallumer les bûchers[1]. C'est l'auteur de quatorze cents pages in-8 sur les *Farfadets*[2], ouvrage orné de figures et d'un portrait au bas duquel l'auteur

[1] En effet, son plus doux espoir est d'amener, par ses révélations, les souverains à faire revivre les anciens décrets contre les adeptes de la magie. Il entrecoupe constamment de pareilles menaces les invectives qu'il fulmine contre ses persécuteurs : — « Quel fruit recueillerez-vous de vos infâmes procédés? La certitude d'être un jour resserrés dans les cachots de la sainte Inquisition, si *sagement instituée* pour punir les esprits, les sorciers, les magiciens et même tous ceux qui douteraient un instant du pouvoir du Dieu suprême.

« *J'espère un jour lire les noms de tous ceux qui s'attachent à me persécuter, sur les listes sanglantes de ce redoutable Tribunal* (tome I, page 143) ! »

Il va jusqu'à émettre ce vœu charitable : « Grand Dieu... faites croître sur la terre assez de bois, pour pouvoir élever en tous lieux des bûchers assez grands et assez spacieux, pour contenir et pulvériser toute la race farfadéenne (tome III, p. 197) ! »

[2] *Les Farfadets*, ou tous les démons ne sont pas de l'autre monde... Paris, l'auteur, 1821, 3 vol. in-8.

décline, de la meilleure grâce, ses noms, titres et qualités : « Alexis-Vincent-Charles Berbiguier de Terre-Neuve-du-Thym, natif de Carpentras, habitant Avignon; momentanément domicilié à Paris... » Nous voilà renseigné.

C'est un possédé véritable, qui ne voit partout que démons (qu'il nomme des *Farfadets*) et sorciers (qu'il appelle des *physiciens*). Il se plaint amèrement d'une société *infernalico-diabolique* (*sic*), dont il démasque à la face du ciel les principaux affidés — des docteurs, des étudiants, des avocats, des pharmaciens... Les incessantes persécutions que lui font subir ces misérables empoisonnent son existence ; il croit s'en venger en dénonçant leurs noms.

Simple fou, dira-t-on. Pourquoi grossir ce chapitre (déjà trop massif), à faire mention d'un pareil être ? — Le célèbre abbé de Villars pourrait répondre : — « Dieu m'a fait la grâce de reconnoître que les fols ne sont au monde que pour donner des leçons de sagesse[1]. »

Et puis Berbiguier n'est point un fou comme les autres ; sa folie a cela de particulier qu'elle se fonde sur la perception — absolument indirecte et faussée, j'en conviens — d'un monde *très réel* que les gens *sensés* ne soupçonnent pas, et que mon livre ne leur fera connaître, d'ailleurs, que s'ils se résignent à devenir des fous eux-mêmes : je veux dire des êtres susceptibles de

[1] *Le comte de Gabalis ou entretiens sur les sciences secrètes.* Londres, 1742, 2 vol. in-12 (tome I, Nouveaux entretiens, page 2).

notions et de perceptions, auxquelles restent fermés la plupart de leurs semblables.

Berbiguier est certainement la victime d'une nuée de *larves;* mais il attribue ces vexations à des sorciers métamorphosés en monstres de toute sorte et de toute grandeur. L'examen de ses gravures est des plus curieux à ce point de vue ; ceux dont les yeux ne sont pas faits pour l'astral peuvent du moins étudier en ce miroir la nature protéenne des larves, aptes à revêtir, avec une inconcevable souplesse, les formes les plus paradoxales et plus variées; il suffit que le pauvre *possédé*, que leur présence horripile, ait l'appréhension ou l'obsession de quelque hideuse figure, et les larves de se *modeler* aussitôt en conséquence : c'est une hallucination qui prend corps ; c'est une pensée qui s'objective et s'informe dans la substance plastique ambiante, ainsi que je le détaille en l'expliquant, dans la *Clef de la Magie noire*.

« Lorsque vous entendez, dit notre homme, le bruit que font de gros oiseaux qui battent des ailes, c'est du farfadérisme pur ; il en est de même lorsque vous entendez marcher des monstres d'une grosseur prodigieuse ou d'une forme affreuse, mais que vous ne voyez pas non plus; lorsque, dans les appartements les mieux clos, vous entendez un vent épouvantable, qui effraye les personnes qui se croient à l'abri... Alors, il faut s'armer d'un grand courage, se munir d'une arme quelconque, ou tranchante, ou pointue, s'il y a moyen, agir sans cesse de droite à gauche, comme si vous espadonniez, et vous entendrez peut-

être couler le sang de celui ou de ceux que vous aurez eu le bonheur de blesser (Berbiguier, tome III, pages 83-84). »

La variété de formes où se multiplient les larves est parfaitement décrite en ces lignes; mais ce qui est le plus étonnant, c'est que ce maniaque sans lettres [1], étranger de toute évidence aux théories scientifiques de la Kabbale, ait eu l'intuition précise des véritables armes propres à dissoudre ces êtres factices et fugaces : les pointes d'acier, les lames tranchantes — et aussi (*Les Farfadets,* tome II, pages 27-63) des fumigations particulières!... Du reste, n'insistons pas : nous retrouverons plus loin Berbiguier et tout son arsenal d'armes offensives et défensives (ch. v, pp. 354-357).

Je ne le cite ici qu'à titre de démonologue moderne et c'est comme tel que je veux fournir encore un échantillon de son style.

Tous ceux qui croient au Diable et à l'Enfer sont caractéristiques sous ce rapport. La bizarrerie du langage ne le cède en rien chez eux à la bizarrerie des idées : la forme est digne du fond.

Ecoutez cette diatribe contre les chats : « Puisse ce chapitre... dégoûter les dames de Paris de l'amour qu'elles portent à ces *animaux farfadets ;* je n'éprouve jamais de plus grandes douleurs que lorsque

---

[1] Toute la partie d'érudition (quelle érudition!) est en effet compilée; quant au style, MM. Pascal Brunet, avocat, et François-Vincent Raspail ont dû, tout en respectant avec soin sa précieuse saveur, faire disparaître du manuscrit les fautes d'orthographe et de grammaire qui l'émaillaient.

je vois une jolie bouche s'appliquer sur le museau d'une bête *qui est de la race des tigres*. Ma douleur n'est pas moins grande, quand j'entends une jolie femme appeler son mari *mon chat;* il me semble qu'en lui disant *mon chat*, elle l'invite à se faire recevoir farfadet!

« *Je ne serai jamais le chat de la femme vertueuse que je dois épouser*. Une des clauses de mon contrat de mariage défendra à celle qui associera sa destinée à la mienne de me donner d'autres titres que *ceux qui flattent les honnêtes gens*. J'aime bien mieux qu'on me dise *mon ami,* que de m'entendre appeler par *des noms que repoussent l'amour et la nature* (tome II, pages 307-308) ! »

*Le fléau des farfadets* (c'est le nom qu'il se donne lui-même) croit apporter au monde la révélation d'une science nouvelle, en même temps que le moyen de réduire désormais l'Enfer à l'impuissance : « Je ne suis pas toujours de l'avis des savants ; souvent, *quand je me les compare*, *ils ne sont à mes yeux que des sots* (tome I, p. 324). » Avec une telle opinion de lui-même, Berbiguier ne désespère pas de prendre rang parmi les Pères de l'Église : « Je suis au comble de la joie, lorsque mes pensées sont partagées par un apôtre de la foi chrétienne ; c'est pour cela que je me fais un devoir de ne pas manquer un sermon..... Mon livre sera plein de matériaux que les prédicateurs pourront consulter, lorsque, dans le silence du cabinet, ils composeront leurs discours. Ils m'ont fourni matière à mes dissertations ; *je me flatte de*

*la leur rendre avec usure*... Quelle jouissance nouvelle pour moi, lorsque j'irai au sermon et que je *m'entendrai citer par le prédicateur*, comme on cite saint Jean, saint Marc, saint Mathieu ou saint Paul!... (tome III, pages 63-64, *passim*). »

Joseph Prudhomme visionnaire : voilà Berbiguier. Les hôtes de l'Enfer lui apparaissent sous une forme éminemment traditionnelle, classique et poncive.

Mais soixante-dix ans ont coulé depuis la publication des *Farfadets*. Soyons modernes ; après *Satan-rococo*, nous allons voir *Satan fin-de-siècle*.

A une époque où ce prince des ténèbres voit nier son empire par les spirites les plus déterminés — car ceux-là même, pour qui les apparitions de fantômes sont chose toute simple et familière, s'esclaffent au seul nom du Malin! — la prudence de Conrart semble avoir gagné jusqu'aux plus endiablés parangons du diabolisme. Prompts à reléguer dans l'histoire des âges révolus les faits litigieux de sorcellerie, ces docteurs avouent volontiers que les temps sont changés, et que le Démon témoigne quelque répugnance à se produire désormais *en personne*, devant un public irrévérencieux et bien capable de lui rire au nez, s'il le montrait.

Il ne faudrait pas croire cette répugnance invincible. Eliphas nous raconte [1] l'aventure d'un ouvrier de Paris que le démon Astaroth visita, sous la figure

[1] *La Clef des grands Mystères*. Paris, Baillère, 1861, in-8 (pages 167-176).

d'un pourceau gigantesque, à tête de bœuf. C'était vers le début du second empire.

Mais, respectueux de la tenue correcte et des usages qui sont de rigueur aujourd'hui, Satan se montre parfois moins indécemment archaïque : il sacrifie même aux bienséances, jusqu'à refréner son goût bien connu des travestissements légendaires.

Nous ne saurions clore plus agréablement ce chapitre, qu'en rapportant la véridique aventure qui fut certifiée au chevalier Gougenot des Mousseaux, par un évêque de ses amis. C'est sur l'autorisation expresse de la pénitente et à la honte des apôtres du scepticisme, que le prélat invite M. des Mousseaux à publier la confession d'une pauvre fille, séduite et outrageusement déçue par un diable en habit noir.

Le récit que nous allons transcrire (en l'abrégeant un peu) occupe les pages 376-384 du livre intitulé : *les Hauts phénomènes de la Magie* (Paris, grand in-8, 1864). Le nom du chevalier des Mousseaux, auteur de cet ouvrage et de plusieurs autres semblables [1], fit quelque bruit il y a trente ans — et l'autorité religieuse accorda la plus solennelle sanction aux théories ardemment défendues par lui et par son maître le marquis de Mirville [2].

---

[1] Autres ouvrages de M. des Mousseaux, publiés chez Plon (grand in-8) : *Mœurs et Pratiques des Démons* (2e édition), 1865; — *Médiateurs et moyens de la Magie*, 1863; — *Magie au* XIXe *siècle*, 1864.

[2] *Les Esprits et leurs manifestations diverses*, par le marquis de Mirville (Paris, 1854-1863, 6 vol. gr. in-8).

Ce fut toute une levée de boucliers, dans le camp ultramontain, en faveur des doctrines au moins surannées, dont les bûchers avaient été, du XII^e^ au XVII^e^ siècle surtout, la conclusion très logique et la traduction légale.

On m'accuserait impitoyablement d'exagération dans une matière aussi grave, si je ne mettais sous les yeux du lecteur quelques-unes des appréciations laudatives de tous les ayants-droit : Mgr Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux ; Mgr Césaire, cardinal-archevêque de Besançon; le T. R. P. Ventura de Raulica, général des Théatins, consulteur de la congrégation des Rites, examinateur des évêques, etc. ; le R. P. Voisin, etc... — Ces approbations, toutes formelles, quelques-unes enthousiastes, peuvent se lire en tête du livre d'où j'extrais l'histoire qui va suivre. Comme elles sont d'une grande étendue, je n'en citerai que des bribes:

Du cardinal Donnet : — « Déjà, Monsieur, dans votre livre de *la Magie au* XIX^e^ *siècle*, vous avez examiné la magie moderne dans son principe ;... vous en avez montré les caractères démoniaques... Aujourd'hui, dans votre ouvrage des *Médiateurs*, vous allez plus loin;... vous entrez au cœur de votre sujet, et à la triple lumière de l'histoire, de la religion et de la philosophie, vous fouillez dans leurs profondeurs les fondements de la Magie.

« Continuez, Monsieur, à combattre l'erreur et à *mettre au service de la vérité catholique votre zèle et*

*votre savoir... Continuez à défendre la vérité, à désabuser les peuples*, et l'on pourra vous appliquer les belles paroles de l'Écriture : — *Qui erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates* (du 26 juillet 1863). »

De l'archevêque de Besançon : — «..... Je puis vous assurer que non seulement *vos ouvrages sont très orthodoxes*, mais encore qu'ils sont très attachants et très complets..... (du 9 octobre 1863). »

Du général des Théatins : — «..... *Vous avez traité votre sujet en maître:* votre vaste savoir, votre immense érudition mettent en évidence *l'incontestable réalité des faits*. Votre impitoyable logique en démontre *le caractère surnaturel et la nature démoniaque*.

« *Parfaitement orthodoxe*, vous avez su éviter les erreurs de Görres...

« Un vieux proverbe de votre nation dit : *noblesse oblige*, et personne mieux que vous, Monsieur, ne met en pratique cet axiome. Par votre dernier ouvrage, *vous venez de conquérir des lettres de noblesse dans l'Église,* qui vous imposent de nouvelles obligations.

« *Ne vous arrêtez pas en si beau chemin. Dieu bénira vos efforts, et la vénération et la reconnaissance des âmes vraiment catholiques honoreront un jour votre mémoire et votre tombeau* (1863). »

Du R. P. Voisin : — «... Partout vous êtes à la hauteur de votre sujet..... Partout vous vous présentez en philosophe sagace et *d'une parfaite orthodoxie*... Je vous félicite de votre bel et bon livre,

*œuvre utile non seulement aux séculiers, mais encore à bon nombre d'ecclésiastiques*, et non seulement aux gens simples, mais encore aux savants. Continuez votre rôle de champion chrétien et d'apologiste orthodoxe (3 novembre 1864). »

Après ces citations qui étaient utiles, on en conviendra tout à l'heure, j'en arrive aux aveux de la pénitente. Comme ci-dessus, je transcris d'une plume fidèle, mais en élaguant ce qui n'est point essentiel ni typique :

« Par une soirée d'été — c'était le 17 juillet 1844 — notre jeune fille et seize autres amies se trouvent réunies toutes ensemble dans une même maison ; deux hommes seulement figurent au milieu de ces étourdies. On s'est promis de mener vie joyeuse et bruyante : — *Si vous le voulez*, *dit un de ces messieurs, j'en ferai venir UN qui s'y connaît en plaisirs*, (*sic*). — *Oui*, *oui, nous le voulons !* Que va-t-il faire ? On se regarde. Les portes sont fermées, bien fermées, les fenêtres closes ; l'orateur ouvre un livre qu'il appelle le *Grand Albert* et marmotte quelques paroles... On s'attend, on s'apprête à rire. *Mais tout à coup, ô surprise! apparaît, comme apparaîtrait un fantôme*, *un très beau monsieur* (*sic*)... — *Oui*, *oui*, *je promets de vous amuser soigneusement*, dit à cette joyeuse couvée de folles le nouveau venu, celui qui, d'invisible, vient de devenir visible : Il faut pourtant que nous tombions d'accord ; j'y vais mettre une condition facile, n'est-ce pas?

« Ouvrant donc un livre et présentant à chacune d'elles une feuille de papier blanc, l'inconnu dicte ces paroles auxquelles il leur demande de souscrire : — *Je renonce à mon nom* (cinq d'entre elles s'appelaient Marie), *je renonce à la foi, au ciel, à l'enfer ; je me donne à toi pour toujours*. Et toutes successivement sont mises en demeure de signer cette formule *avec leur sang*...

« Une série de danses étranges, hasardées, voluptueuses, puis échevelées, puis ignobles et qui se terminent en scènes de débauche, ouvre cette période de bonheur promis. La nuit se passe, *et l'on voit*, à un moment donné, *l'impudent et beau monsieur s'évanouir, comme s'évanouirait une ombre*. Une semaine et des mois s'écoulent.

« Mais quel était donc ce cynique et prodigieux personnage, entrant et sortant portes closes, apparaissant comme un rayon de soleil, disparaissant comme disparaîtrait un fantôme ? *Quel était cet effroyable bon vivant, subitement sorti du néant, que chacune avait vu de si près et si fortement senti ?*... Il fut ce qu'il fallait être pour les folles qu'il se proposait de capter. Il eut ce jour-là figure de jeune homme, visage de quelque trente ans, habit de coupe élégante, et ni plus ni moins de griffes qu'une femme coquette. On peut le dire en connaissance de cause, car il se mit fort promptement à l'aise, *et bientôt rien ne resta plus caché de sa personne*, pas plus ses pieds que ses mains : *répétons que chacune de nos jeunes et licencieuses imprudentes dut à la grâce plénière du con-*

*tact de savoir ce qu'il était...* Le témoignage de leurs sens ne fut, hélas! que trop complet.

« Mais limitons-nous aux traits qui se rapportent à la jeune fille : elle se trouvait seule et occupée dans sa chambre le 17 juillet 1845, c'est-à-dire le jour anniversaire de cette apparition... Tout à coup, le même être, *subitement formé sous ses yeux*, lui apparut et la fit tressaillir de surprise. — *Te rappelles-tu le 17 juillet?* lui dit-il en l'abordant... *Hésiterais-tu? Signe vite, ou je te tue!* — Et *chaque année*, désormais, ainsi surprise, il me fallut renouveler *le bail* de ma personne.... La chose faite, nous redevenions bons amis : tout dut se passer conjugalement encore et ce fut ainsi chaque fois qu'il apparut. Je le voyais, je le touchais, je lui parlais, et le temps de ses visites était, pour le moins, de trois bonnes heures. *Onze ans de suite il est venu.....* Ses visites commençaient, en général, par une conversation de près d'un quart d'heure, puis il s'emparait de ma personne...

« Cependant je l'interrogeais avec liberté : — *Comment t'y prends-tu donc,* lui demandais-je, *pour apparaître et disparaître portes fermées et fenêtres closes? — J'ai des permissions. — Mais, pour un corps, c'est inconcevable; si tu es diable et, par conséquent, un esprit, comment peux-tu donc être pour nous comme un homme? — Je prends un corps mort et avec cela je fais ce que je veux* (sic)!

« — *Tu ne mourras jamais, me disait-il, tant que tu me seras fidèle; tu seras éternelle; je veux dire*

*qu'à la mort j'aurai le pouvoir de te faire reprendre la vie.*

« Qu'entendait-il par ces paroles ?

« Ce qu'il y a de certain, c'est que, *par une merveille de la grâce de Dieu*, la vie rentra dans mon âme à la suite du remords..... Aujourd'hui, le pacte est rompu, Dieu merci ! Ce ne fut pas sans peine. C'est à Dieu que j'appartiens ; *il était temps !* Le remords ne déchire plus mon âme, mais mon repentir est profond...

« — Êtes-vous bien certaine que toutes vos réponses à ces questions expriment des choses réelles, et non point des illusions ? — Oui, parfaitement certaine ; aussi certaine que je puisse être de quoi que ce soit au monde..... *La certitude de mes anciennes amies*, ajouta-t-elle, *est inébranlable et pareille à la mienne.*

« *Cette rédaction étant terminée* (nous prévient M. des Mousseaux) *d'après les notes et sur les réponses que, depuis trois ans, m'a successivement transmises Mgr X...* et à la suite des conversations que j'eus avec lui sur ce point, *je la lui soumets ; il la trouve exacte et bonne à publier telle que je la publie* [1]. »

Le chevalier Gougenot des Mousseaux est un trop piquant historien des mœurs sataniques pour que nous ne cédions pas à la tentation de lui laisser la parole quelques instants encore.

[1] *Hauts phénomènes de la Magie,* pages 376-384, *passim.*

*Nouvel avatar du Malin.* — L'auteur nous décrit à quelles fantaisies de goût douteux le Diable se livre, quand la curiosité rassemble, autour d'un médium en vogue, d'élégantes et (pour cette fois du moins) plus pudibondes filles d'Ève :

« De temps en temps, un souffle indiscret et mystérieux s'engageant sous les jupes des femmes... les gonflait et les ballonnait. Plusieurs dames, appartenant à la société la plus distinguée et parfaitement étrangères de rapports l'une avec l'autre, m'assurèrent avoir éprouvé de la manière la plus sensible ce désagréable effet, qui, plus d'une fois, les fit battre précipitamment en retraite..... Jusque-là, rien que d'assez innocent ; mais un jour, entre deux dames de ma fort intime connaissance, et dont la plus jeune, madame la comtesse de ***, est dans un âge de respectable maturité, une troisième était assise, amie de l'une et de l'autre. Tout à coup, et tout isolée que fût celle-ci du médium et de ses compagnes, elle jette un cri de détresse, recule et porte sa main vers la partie inférieure de son buste. Elle est hors d'elle.....

« Un autre jour, une dame d'un assez riche embonpoint étant assise à quelques pas du médium, une baleine de son jupon, sur laquelle portait tout le poids de son buste, fut aussi violemment extraite de sa coulisse que le serait une dent de son alvéole. Au même instant, un cri s'échappait de la bouche des autres femmes, qui *toutes à la fois*, se sentirent touchées à une même partie du corps. Moitié respect pour la vérité, moitié respect pour elles-mêmes, cette partie fut

par ces dames appelée *les genoux*. Je ne parle pas au hasard, mais je serais lapidé, si je disais plus [1]. »

Décidément, Lucifer est un détestable plaisant ou plutôt un gaillard de très mauvaise compagnie. Mais, croyez-moi, la faute en est à certains médiums qui tolèrent chez leurs lutins familiers d'aussi déplorables façons. Si les frères et les maris m'en croyaient, ne pouvant atteindre les inconvenants espiègles de l'Invisible, ils tireraient — par procuration — les oreilles des médiums coupables d'enrôler dans leur troupe d'aussi fâcheux acteurs et de produire, dans leurs baraques, des scènes d'une pareille indécence.

Tous n'ont pas d'ailleurs de commensaux aussi compromettants : c'est assez heureux pour le métier ; car ce genre de caresses surnaturelles n'étant pas habituellement du goût de ces dames, et moins encore du goût de messieurs leurs époux, les médiums risqueraient d'endosser les torts du Diable et le Spiritisme les torts des médiums : bref, si récréatives qu'elles fussent, les séances désertées leur seraient un avertissement, un peu tardif peut-être, de mieux élever à l'avenir leurs potaches de l'autre monde !...

Le style du chevalier n'est pas moins attachant que les historiettes dont il se porte garant : aussi terminerons-nous en jetant sur le papier les quelques fleurs de rhétorique dont il a parsemé l'Epilogue de son récit :

[1] *Hauts phénomènes de la Magie,* pages 349-350.

« La même et identique *version*, *sortie de la bouche* du second témoin, *atteignit mon oreille à l'aide d'un léger ricochet ménagé par une personne amie*, et que j'avais tout simplement mise sur la voie, *afin de pouvoir élever mes documents au-dessus des régions du doute* (page 350). »

C'est délicieux, n'est-ce pas ? Voici mieux : un courroux véhément étreint le chevalier à la gorge ; il songe aux chrétiens assez mauvais catholiques pour douter des prodiges qu'il rapporte et du consensus universel des démonographes :

« *Honte cependant* (s'écrie-t-il) *dans la vigne du père de famille, à ces protestants de seconde cuvée,* qui osent préférer leurs faibles et vacillantes lumières aux lumières *indéfectibles* de l'Eglise, *leur pauvre et anile raison ne se rendant à l'autorité religieuse* que lorsque celle-ci, *leur appuyant la pointe de la condamnation sur la gorge*, leur crie : *Croire ou l'enfer !* Se rendre ou mourir ! »

Textuel. — Ah ! je n'invente rien. C'est en toutes lettres, à la page 133.

Il entrait dans mon plan de faire ressortir le langage des docteurs de la démonologie.

Après le style Vincent Berbiguier, j'ai fait goûter à mon public le style Gougenot des Mousseaux...

Quelle triste figure tu fais, partout et toujours, vieux Satan ! Quand tu n'es pas odieux, tu es grotesque.

La fange de sottise où tu te vautres éclabousse jus-

qu'à tes adversaires, et le ridicule intense que tu dégages rejaillit sur tous ceux qui croient en toi, soit pour te maudire, soit pour t'adorer !

Ta science est une dérision : la *Sorcellerie* (cette magie à rebours, que les ignorants et les envieux ont trop souvent confondue involontairement ou à dessein avec la *Sainte Kabbale*), la sorcellerie mêle à tout instant, dans sa cyathe impure, la turpitude au fanatisme, le crime à la déraison !

Les ténèbres ne sont pas ; la lumière seule existe...

Tu n'as qu'une excuse, ô Prince des Ténèbres, c'est que tu n'existes pas !... Du moins tu n'es pas un être conscient : négation abstraite de l'Etre Absolu, tu n'as de réalité psychique et volontaire que celle que te prête chacun des pervers en qui tu t'incarnes. — Et dans ces incarnations mêmes, on te reconnaît partout à tes caractères essentiels, qui sont le Non-être, la Misère, l'Impuissance, la Bêtise et l'Envie... Dans tes domaines, ô Satan, nous entrons la tête haute.

Manifester l'inanité des ténèbres infernales, c'est rehausser l'éclat de la divine splendeur ; démasquer les pratiques immondes et sacrilèges du nécromant, c'est glorifier les œuvres augustes du Mage.

Nous voici derechef, lecteur, au *seuil du mystère*, mais du mystère d'opprobre et d'erreur, de nuit et d'iniquité.

Ne stationnons pas devant le portique, indigne de notre attention ; mais, pour pénétrer au cœur de ce temple qui n'est qu'un bouge et qu'un repaire, armons-

nous, comme d'un talisman, de la naïve et méprisante devise dont Henry Khunrath a scellé son *Amphithéâtre de la Sagesse Éternelle :*

PHY DIABOLO, TERQVE QVATERQVE ISTI PHY : ATQVE ITERVM PHY IN ÆTERNVM !







ב

**La Papesse = le Binaire = les Facultés = le Sujet...**
*le Sorcier.*

Chapitre II

# LE SORCIER

De tous temps, il s'est rencontré des hommes superstitieux et méchants, curieux des mystères pour les profaner, jaloux de la Science pour en faire abus, ambitieux du pouvoir pour régner dans le désordre et par le crime.

La Magie est apparue à ces pervers comme un triple instrument de tyrannie, de jouissance et d'intimidation — et ce rêve impie d'un despotisme sans frein ni contrôle, étayé sur le monopole des connaissances interdites au vulgaire, les a séduits, trompés et perdus. Car la Science est de droit divin : qui convoite ses trésors dans un espoir de prévarication impunie, s'égare dans le souterrain qui mène au secret caveau ; il s'enfonce dans les profondeurs s'il croit remonter, et la clarté lointaine qu'il prend pour la lampe du seuil n'est que le reflet anticipé du bûcher d'expiation!

Cependant, la Nature, respectueuse du libre arbitre,

a doué l'homme de moyens d'action dans l'iniquité comme dans la vertu ; l'agent occulte obéit à toute volonté, sainte ou perverse, et si l'égoïste est inapte à la conquête du Vrai, du moins il peut le Mal.

Dans quelles circonstances le qualificatif de sorcier lui est-il applicable? La question paraît délicate. En effet, les êtres supérieurs qui font servir la science à des œuvres de ténèbres ne sont pas à proprement parler des sorciers, encore qu'ils accomplissent des rites maudits.

Les bateleurs non plus ne sont pas forcément des sorciers, quoique bien des bateleurs soient sorciers, ou si l'on préfère, quoique bien des sorciers soient bateleurs.

Expliquons-nous. — On s'accorde assez communément pour voir dans les sorciers d'audacieux charlatans : je me garde bien de dire qu'on a toujours tort. L'histoire est là pour attester leur dégradation morale ; elle les fait voir trempés dans la lie des crimes, et de tels hommes ne peuvent être que des hypocrites. En mainte occurrence, à force de mystifier autrui, n'ont-ils pas fini par se mystifier eux-mêmes? Je le veux bien.

Il messiérait pourtant de généraliser cette hypothèse. S'il y a des sorciers plus ou moins charlatans, il est sûr que nul d'entre eux n'est un sceptique absolu. Leur déchéance intellectuelle et morale — les incitant à croire ce qui est absurde à l'exclusion des choses qu'avoue la raison — nous fournit la clef de cette anomalie.

Parlons-nous du classique sorcier? du ténébreux adepte de la magie noire ? Celui-là croit éperdument à sa propre puissance. Il n'a pas tort, car elle est réelle; mais il n'en soupçonne pas plus la cause médiate qu'il n'en discerne l'agent médiateur.

Parlons-nous des *médiums* et autres sorciers contemporains? — Elle est sujette à des intermittences, cette Force qu'ils prétendent diriger et qui les mène, déchaîner à leur gré et qui les enchaîne à la fatalité de son propre mouvement : en sorte qu'ils se trouvent réduits au rôle d'escamoteurs, dès qu'elle vient à leur manquer.

C'est ainsi qu'on a pu prendre sur le vif des plus grossières supercheries tel *médium* d'une incontestable puissance, et qui, la veille, avait réussi — dans des conditions de contrôle scientifique et même d'écrasante évidence — des phénomènes plus surprenants cent fois..... Mais hier, le *médiateur* assistait le *médium;* il lui manque aujourd'hui : et comme l'orgueil ou la cupidité domine le pauvre expérimentateur, il préfère tricher (dût-on le surprendre en flagrant délit!) plutôt que de s'avouer en fait l'humble esclave des puissances occultes dont il s'est targué d'être le haut et puissant seigneur.

Que cet exemple, pris chez les sorciers du jour — galantins de l'Occultisme et ténors du Mystère [1],

[1] Je ne vise ici que certains médiums douteux et charlatanesques; mais il faut avouer que les médiums consciencieux sont l'exception. Encore, parmi ces derniers, faut-il tenir compte de la fraude inconsciente, fréquemment observée chez eux, comme nous le montre

funambules d'une invisible corde, polichinelles en habit noir et dont la ficelle ne se voit pas — que cet exemple ne nous détourne pas du sorcier légendaire, immonde et redouté paria du moyen âge et de la Renaissance : fanatique et borné, craintif comme tous les suspects, téméraire comme tous les poltrons traqués.

Entre les modernes magiciens, ces hâbleurs obligés des séances publiques, et les fauteurs de sortilège d'antan, il est un point de rapport et un point de dissemblance. Marionnettes également inconscientes d'un Agent qu'ils prétendent asservi, tous deux ont inébranlablement foi aux essences spirituelles ; mais si le médium, convaincu de l'existence des *désincarnés*, s'obstine à nier Satan, le sorcier, en revanche, croit de toutes les forces de son être à la puissance du Prince des Ténèbres et à la terrible réalité de ses faveurs.

Que dis-je ?... Envisagé dans son cadre normal (la vie ambiante des XVI^e et XVII^e siècles), nous le voyons minuter un *pacte* dans toutes les formes.

Ce n'est nullement un objet de mystification ou d'intimidation pour les badauds, que ce pacte avec l'Esprit ; c'est un contrat rédigé par le sorcier avec un soin minutieux et une conviction sans égale, au péril de ses jours : la découverte de cette seule pièce suffit à motiver sa mort sur le bûcher, à la suite des plus épouvantables tourments.

---

M. Donald Mac-Nab, dans ses travaux si remarquables sur les phénomènes du spiritisme.

Nous aurons à revenir sur les pactes, au sujet des procès de sorcellerie; n'anticipons pas. Réservant d'ailleurs pour le livre II — autant qu'il nous est possible — tout ce qui ressemble à une explication scientifique, nous allons jeter encore un bref coup d'œil sur le personnage du sorcier vulgaire, ce Juif errant du crime occulte [1], souvent poursuivi de tanière en tanière et fugitif d'exil en exil; glissant comme une ombre dans les lieux solitaires, en marmottant d'incompréhensibles paroles, et l'œil mobile, égaré, dardant partout des regards stupides de rancune ou chargés d'effroi.....

Mais il n'est pas toujours menacé. Protégé des grands parfois, la tradition nous le montre aussi la tête haute, se pavanant dans l'odieux et grotesque appareil de sa nullité prétentieuse : c'est même à ces derniers caractères qu'il nous sera plus facile de le reconnaître et de le dénoncer sous tous ses déguisements. Car il est Protée et varie selon les époques et les milieux; mais la *griffe satanique* reste indélébile sur son front.

Or Satan ne pouvait être, nous croyons l'avoir dit, que le prototype du néant et de la vanité haineuse, il

---

[1] Ce serait une naïveté insigne que de croire la Perversité, la Ruse et la Puissance incompatibles avec l'Ignorance et la Bêtise.

Des bergers ignares et crétins sont souvent de redoutables *jettatores*; chez eux l'instinct supplée à l'intelligence avortée. Ils disposent de fluides grossiers, accumulés à haute tension — et la terreur crédule des masses soumet à leur ascendant des êtres infiniment supérieurs à eux-mêmes, mais subjugués par la crainte et la superstition.

s'ensuit que le cachet de sa domination, l'empreinte de sa présence, sa *signature* morale, en un mot, offrent nécessairement toutes les marques distinctives du non-être, de la misère et de l'envie.

Ce triple critérium est infaillible. Le lecteur lui-même pourra s'en convaincre au chapitre VI : consacré tout entier à la description du sorcier dans son moderne avatar (si différent par la forme de ce qu'il apparaissait jadis), ce chapitre n'étonnera personne ; et placé face à face avec les familiers de Béelzebuth, en blouse ou en habit noir, nul, grâce au signalement ci-dessus, n'hésitera sans doute à les reconnaître.

Il est de fait qu'en tous climats comme à tous les âges, le mal se manifeste sous des aspects peu variables : aberration de l'esprit, perversion de l'âme, souillures du corps — ce sont mêmes folies, mêmes passions, mêmes vices et, comme le dit quelque part Eliphas Lévi, « l'Esprit de ténèbres n'est guère inventif ». (Cet Esprit est celui de la vie terrestre et sublunaire à l'état anarchique)

Les magiciens noirs se retrouvent donc tout au long de l'histoire des peuples et l'on serait bien empêché de dire une époque ou un pays qu'ait épargné ce genre de peste.

Interrogez les annales de l'antiquité : pas un écrivain qui ne témoigne de leur existence et de la terreur qui gagnait les hommes à leur approche. Les Pères de l'Église proclament à l'envi que les premiers siècles de l'ère chrétienne en furent infestés.

Si l'on se reporte aux chroniques du moyen âge,

on les voit pulluler sur la face de l'Europe, avec l'effroyable fécondité propre aux races maudites.

Ils sont les larves de ce long crépuscule... Comme les libellules de nos étangs, nées de la vapeur d'eau sous l'influence d'un rayon de soleil; eux semblent naître de l'épaississement des ténèbres sur la vapeur du sang versé.

Mais ce ne sont pas de simples fantômes, hélas! car la grande aurore de la Renaissance ne les dissipe point. Ils ne sont que d'une trop formidable réalité. Loin qu'il diminue, leur nombre croît de jour en jour : le zèle féroce du magistrat ne le dispute qu'à la ruse perverse du criminel et, toujours capitaux, les procès de sorcellerie ne laissent chômer ni juge, ni procureur, ni bourreaux.

Ceci nous conduit jusqu'en plein XVIII^e^ siècle !..... A cette heure même, que la torture est abolie et que les nécromans ne risquent guère de démêlés avec la justice, si ce n'est quelque anodine poursuite pour escroquerie ou vagabondage, l'on commettrait une grave erreur à soutenir la disparition de leur postérité funeste.

Etre hybride, presque uniformément malicieux et sot, le sorcier ne témoigne que par exception d'une intelligence à demi-sombrée déjà dans le fanatisme. Ingénieux par instinct aux travestissements les plus inouïs, il a changé d'aspect, de mœurs et de langage. Sous la blouse du paysan, sous la redingote du médecin, ailleurs encore nous le retrouvons, presque

aussi répandu et j'ajouterai plus dangereux peut-être dans ses modalités nouvelles..... hélas ! aussi sous la robe du prêtre. C'est affaire de statistique ; à toute époque, du reste, il en fut ainsi. Comme les médecins fournissent à l'opiophagie et à ses équivalents le contingent le plus sérieux : de même et pour des motifs analogues, l'armée de Satan s'est toujours recrutée de préférence dans le sacerdoce. Ce rapprochement ne laisse pas que d'être piquant et la vérification facile de part et d'autre. (mentalité superstitieuse de part et d'autre)

Je le répète : jamais sorciers ne furent plus hardis et plus malfaisants qu'à cette époque qui les nie.

Il y a peut-être quelque courage à rompre de visière aux préjugés les plus *honorablement reçus :* mais ce que j'avance, je le soutiendrai par des exemples ; je le démontrerai par des faits ; enfin je l'expliquerai par la mise au jour d'une doctrine singulière et méconnue, médiatrice de la libre raison et des institutions populaires, conciliatrice de la science la plus méfiante et des plus augustes traditions.

Le sorcier, ai-je dit, est de tous les temps, de toutes les latitudes.

Pour remonter à la plus lointaine des civilisations — si vaguement estompée dans les brumes du passé, que tous les documents réunis sur elle par les chercheurs tiendraient en une demi-page — nous savons pourtant que les Atlantes, dont un cataclysme sans exemple dans l'histoire engloutit le continent plus de neuf

mille ans avant notre ère [1], avaient leurs devins et leurs sorciers.

L'Inde a toujours connu les sorciers; mais, à l'origine, ils dissimulaient leur malice et déguisaient leurs pratiques sans nom, que n'eussent point tolérées les sages successeurs du grand théocrate Rama. Ils ne commencèrent à se montrer dans la péninsule qu'à l'heure où, sourdement travaillé par la fermentation du schisme imminent, l'Etat social penchait insensiblement vers son déclin.

Pour les modernes Hindous, ils sont descendus jusqu'aux derniers échelons des croyances superstitieuses : l'enchanteur est à la fois, chez eux, oracle, magnétiseur, exorciste, saltimbanque et mendiant. Ce sont surtout les *Fakirs* et même certains prêtres de bas étage (*Pourohîtas*), puis les ascètes et les moines quêteurs : tous rivalisent de momeries et perpètrent des phénomènes d'ailleurs surprenants, à grand renfort de *mentrams*[2] et d'invocations aux *Pitris*[3]. On peut lire dans les intéressants ouvrages de Louis Jacolliot — *le Spiritisme dans l'Inde* en particulier et *les Fils de Dieu* — des détails aussi complets qu'imprévus sur ces sortes d'espèces. L'admiration, la vénération des campagnes leur est universellement acquise. Les brahmes *pandits* [3] et les initiés de

[1] Voir Platon (Dialogue de *Timée*).
[2] Conjurations.
[3] Esprits désincarnés, âmes des ancêtres.
[4] Savants.

la Haute Doctrine : *Dwidjas* [1] et *Yoghis* [2] véritables, *Tchêlas* et *Shabèrons* [3] sont presque seuls sur la péninsule, tout à fait exempts de cette lèpre morale ; si nous sortons de la caste sacerdotale, à peine quelques *Rajahs* et l'élite des *Xchatryas* [4] font-ils exception [5].

Chez les anciens Hébreux, la Magie noire se borne à l'évocation des spectres de la lumière négative, Aôbôth, אוֹבוֹת, si sévèrement proscrite par Moïse. Les raffinements de la sorcellerie ne s'introduisent en Israël que relativement tard.

---

[1] Deux fois nés.

[2] Unis en Dieu.

[3] *Shabérons,* moines bouddhistes des couvents thibétains ; — *Tchêlas,* disciples de la Science occulte. On en compte assez peu dans l'Inde proprement dite.

[4] *Rajahs,* princes hindous ; — *Xchatryas,* nobles de la caste guerrière.

[5] Recommandons à ce propos un livre très ancien et fort peu connu, dont les documents, cueillis au jour le jour dans l'Inde, furent groupés et mis en lumière par un voyageur du XVII^e siècle, missionnaire protestant, ABRAHAM ROGERIUS, « qui a faict sa résidence l'espace de dix années sur les costes du Choromandel, et aux païs circonuoisins » : *La porte ouuerte pour paruenir à la connoissance du Paganisme caché,* traduit en français par Th. La Gruë (Amsterdam, Jean Schipper, 1670, 1 vol. in-4, frontispice et gravures très curieuses). Le lecteur y trouvera de précieux documents, souvenirs peut-être un peu mêlés de mirage, mais doués de la rare et pénétrante saveur qui est propre aux impressions vierges, absolument sincères et naïves. On *sent* ce livre écrit d'après les enquêtes journalières d'un observateur *neuf,* ignorant des philosophies orientales, comme tous ceux de son temps, mais scrupuleux à raconter les choses vues, sans prétention au bel esprit, et ce qui vaut peut-être mieux encore, sans parti pris d'école. Il y est traité fort au long des superstitions de l'Inde et des maléfices qui s'y exercent.

Mais les Finnois et les Accadiens se révèlent moins novices aux opérations criminelles, et François Lenormant nous signale sur la nécromancie d'Accad mille détails caractéristiques : on peut voir, dans les nombreux monuments qu'il commente, le théurge très nettement distingué du sorcier, que l'on flétrit du nom d'*homme méchant*. Les maléfices s'appellent l'*œuvre;* les incantations, *la parole ;* les philtres, *la chose mortelle* [1].

Nous ne mentionnerons que pour mémoire l'existence des magiciens du Mal, dans les autres contrées de l'Orient. Ce n'est point qu'ils soient rares ou que leur influence y soit nulle; mais à part Ceylan, où le Sçivaïsme dégénéré en sorcellerie (c'est le cas de tous les cultes morts) fait une rude guerre au Bouddhisme triomphant comme religion, les sorciers orientaux manquent de caractéristiques ; ils semblent tous façonnés sur le même patron.

Il est d'ailleurs un malentendu qu'on ne saurait éclaircir d'une plume trop précise, une confusion coutumière à tous les historiens des mœurs orientales et que les narrateurs de voyages — missionnaires ou explorateurs officiels — semblent prendre à tâche de perpétuer. Sur ce point délicat, ils amoncellent à l'envi de compendieuses ténèbres. Qu'il s'agisse de

[1] On ne faisait guère alors de différence entre le *philtre* et le *poison*.
Voir *La Magie chez les Chaldéens* (1874), *La Divination chez les Chaldéens* (1875). 2 vol. in-8, Maisonneuve, éditeur.

récits contemporains ou de documents sur l'époque la plus reculée, historien ou narrateur parle volontiers de magie ; mais il désigne d'un même substantif et enveloppe d'une même épithète le théurge initié des sanctuaires et le nécromant de bas étage dont l'art, prostitué à des œuvres criminelles et sombres, ne répugne pas non plus aux procédés du plus vulgaire escamotage.

Or, la Magie Noire a pour premiers caractères d'être *furtive* et *antisacerdotale*, et les rites les plus suspects ne sauraient justifier l'appellation de sorcellerie, lorsqu'ils sont célébrés au grand jour, par les prêtres d'une religion quelconque, devant les fidèles assemblés.

On peut trouver pourtant des circonstances atténuantes à la méprise des ethnographes. — Ces écrivains ne remontent guère au-delà des temps dits historiques, alors que les multiples débris de l'antique synthèse religieuse se morcelant de plus en plus, le Polythéisme incompris de ses sectateurs et de ses prêtres même, dérobait à leurs propres yeux le tabernacle catholique de l'Unité. Il est incontestable qu'alors — surtout à l'entour des autels consacrés à des dieux d'ordre analytique et particulier — le culte public consistait en mille cérémonies dont le caractère peut, à bon droit, paraître ténébreux. Les sacrifices humains, pour prendre un exemple significatif, étaient presque universellement consacrés et légitimés par un symbolisme sacerdotal, déjà matérialisé de longue date, et que des prêtres dépravés ou

vénaux se chargeaient de maintenir toujours au niveau de leurs passions et de leurs convoitises — en un mot de leurs intérêts, grands ou petits.

Dès longtemps disloquée par le schisme, l'hérésie et les dissensions politiques, la confédération théocratique du Bélier avait cessé d'être; à peine quelques contrées fragmentaires de ce vaste empire religieux restaient fidèles à l'enseignement intégral, comme au culte traditionnel. — Elles s'opposaient encore, pétrifiées dans leur immuable orthodoxie, à la marée montante d'iniquités et de corruption, soulevée à flots toujours plus menaçants autour d'elle. Mais partout ailleurs, de récentes autocraties, assez discordantes pour s'être attribué chacune des lois, des mœurs et des rites nouveaux, s'accordaient du moins pour introduire dans leurs usages publics, et revêtir de la sanction religieuse, le principe abominable du sang humain répandu par l'homme, en faveur de la divinité.

Réellement mais obscurément révélateur d'une décadence profonde dans l'Esotérisme (en vain monopolisé par les sanctuaires schismatiques), ce rite impur et sacrilège manifestait le Grand Arcane désormais incompris dans un de ses plus sublimes corollaires: l'ineffable identité du *Grand Adam* et du *Verbe divin*, ou, si l'on veut, la Synthèse hominale en Dieu, de qui l'Homme Universel [1] est la première extériora-

[1] Nous envisageons ici, bien entendu, l'*Homme universel* comme n'étant autre que le *Règne hominal*, conçu dans son principe d'universalité transcendante. l'idée d'humanité émanée de Dieu -

tion, le premier développement d'ordre purement intelligible.

Donc, si nous entrons en plein Cycle d'Assoûr, à cette époque maudite dont le Taureau du Zodiaque redevient l'emblème antisocial après avoir été, tant de siècles auparavant, l'hiéroglyphe astronomique du *Cycle de Bharat*[1], nous trouvons le sacrifice humain sacerdotalement intronisé sous tous les climats.

De l'Inde, où Khali et Shîva revendiquent encore aujourd'hui leur tribut sanglant, jusqu'aux divers États phéniciens, où les entrailles des Rutrem monstrueux et des gigantesques Moloch engloutissaient à date fixe des fournées de victimes humaines; jusqu'en Celtide où les druidesses de Thor et de Teutad accumulaient sur le dolmen mystique des hécatombes de héros; — et chez les peuples gréco-latins: depuis Hellas immolant Iphigénie et payant en redevance annuelle à la bestialité crétoise, la fleur des éphèbes et des vierges d'Athènes; jusqu'à la Rome césarienne, faisant tomber sous le couteau sacré les prisonniers gaulois, ce ne sont que des ruisseaux de sang humain sur les autels des nations.

Israël ne se dérobe point à cette coutume d'iniquité et, comme le note malicieusement l'auteur de la *Science des Esprits*[2], « le Dieu des Juifs avait soif du sang des rois, et Josué lui offrait des hécatombes

[1] Ouverture du *Cycle de Bharat:* 107 siècles à dater du nôtre, selon les révélations de l'infaillible chronologie brahmanique.

[2] Par Eliphas Lévi, 1 vol. in-8, Paris, 1865.

de monarques vaincus. Jephté sacrifiait sa fille et Samuel coupait en morceaux le roi Agag sur la pierre sacrée de Galgal... (page 218). Moloch ne différait de Jéhovah que par défaut d'orthodoxie, et le Dieu de Jephté avait des mystères semblables à ceux de Bélus (page 222) ». — Nous ajouterons, sans avoir le mauvais goût d'y trop insister, que les autodafé de la Sainte Inquisition romaine n'étaient pas sans offrir quelques traits de ressemblance avec l'idole des Carthaginois, dont les entrailles d'airain rougi avaient toujours faim de chair et soif de sang.

Mais, pour en revenir aux anciens cultes, gardons-nous de détailler ici des pratiques *sacerdotales* par essence, donc aucunement suspectes de sorcellerie. On a pu remarquer d'ailleurs, au chapitre précédent (*le Diable*), l'esquisse de ces sombres divinités ; car si l'homme qui, du consentement des peuples égarés, sacrifie son semblable sur l'autel d'une idole, est un prêtre et non pas un sorcier, — il faut voir en revanche dans ces idoles, en l'honneur desquelles tout ce sang était religieusement versé, de véritables incarnations du spectre vague et terrible qu'on est convenu d'appeler Satan.

L'on aurait tort, au demeurant, de croire qu'en ces siècles où les religions de plein jour avaient des rites si voisins de la nécromancie, les nécromans chômassent davantage. Entre le sanctuaire aux candelabres d'or et la cave voûtée aux cierges noirs, l'an-

tagonisme est constant ; hiérophantes et sorciers mettaient toujours de l'hostilité dans le mutuel accomplissement d'œuvres souvent fraternelles.

En Grèce, les Goëtes tiennent boutique de drogues enchantées. Tel philtre inspire l'amour, tel autre procure la mort ; tant il est vrai qu'un rapport mystérieux lie étroitement ces deux divinités farouches, médiatrices souveraines l'une et l'autre entre le Relatif et l'Absolu, le fini et l'infini — entre l'homme et Dieu !... Mille superstitions, d'origine asiatique et nommément phrygienne, se sont acclimatées sous le beau ciel d'Hellas. Les Ophiogènes de l'Hellespont semblent avoir hérité de quelque Orphée infernal et appris à son école l'art de charmer les bêtes les plus répugnantes et les plus redoutées : crapauds et vipères, aspics et tards.

La poésie elle-même subit la contagion : Erato se fait sorcière. *Charme* ne vient-il pas de *Carmen;* — *Incanter*, de *Cantus?*... Or l'incantation des femmes de Thessalie, habiles à mêler, en l'honneur de la triple Hécate, les sucs perfides et les paroles empoisonnées, est devenue légendaire :

Néfastes végétaux au port majestueux,
Vos graines ont germé par une nuit maudite,
Sous l'œil d'un astre fauve, hostile et monstrueux.

Vos noms même, suspects au Sage qui médite,
Furent bannis du Verbe, en ces temps anciens
Où savoir vos vertus était chose interdite.

Des Sagas de Colchide et des Egyptiens
Déterraient, sous l'horreur de la Lune sanglante,
Votre racine, chère aux seuls magiciens,

Qui, mariant la sève acerbe d'une plante
Avec la lymphe morte extraite des os blancs,
Sous l'incantation modulée à voix lente,

Distillaient, vers minuit, ces philtres accablants,
Par quoi la chasteté des vierges de la Grèce
Tombait, livrant à nu le trésor de leurs flancs[1].....

Chacun sait les légendes de l'Ionie: quelles métamorphoses merveilleuses s'accomplissaient à la voix des magiciennes, et comment leurs poèmes — pour emprunter le langage de M. Rollinat — *fantômatisaient* la Nature entière. Les lampes mystiques s'allumaient aux coins des triangles, dans les lieux de sépulture ; alors sortaient des tombeaux de pâles légions de spectres, revêtant un corps d'emprunt pour semer l'épouvante. Les *Vampires* (aujourd'hui *Broucolaques*) s'allaient tapir dans les alcôves, pour sucer, minuit sonnant, le sang et la force des humains — *sanguinem et robur*... Enfin, ce serait une erreur de penser qu'au moyen âge revient l'invention du *Loup-garou*. La *Lycanthropie* était alors aussi commune et peut-être plus redoutée qu'au XV^e siècle de notre ère.

La *Nécromancie,* comme ses sœurs la *Lycanthropie* et l'*Erraticité vampirique,* se rattache au culte de la sanglante Hécate. Une ancienne tradition hellénique veut que les spectres, pour apparaître, empruntent une enveloppe fluidique — ou corps phosphorescent — à la substance même des rayons lunaires. Citons, à ce propos, un texte entier de conjuration

[1] *Rosa Mystica,* par Stanislas de Guaita. Paris, Lemerre, 1885, in-12, page 101.

évocatoire, rapportée d'Origène (*Philosophumena*, page 72) et qu'on peut traduire ainsi :

« *Viens, ô triple Bombo, Déesse infernale, et terrestre, et céleste ; déesse des chemins et des carrefours ! Ennemie noctambule de la lumière et qui cependant nous apportes la lumière, amie et compagne de la Nuit !... Errante parmi les ombres et les sépulcres, tu te plais aux longs abois des chiens et à la vapeur du sang répandu. Tu désires le sang, et apportes aux mortels l'épouvante... O Gorgo ! Mormo ! Lune multiforme, favorise d'un rayon propice un sacrifice offert en ton honneur !* »

Pour ce qui est du sacrifice en lui-même, demandez à Théocrite de quelles crapuleuses cérémonies les sagas étaient coutumières : le Sabbat lui-même, l'immonde Sabbat du moyen âge n'atteint pas à ce niveau d'horreurs.

Horace est à Rome l'écho de Théocrite, et de Grèce en Italie les rites varient peu ; le peintre latin soulève également le dégoût par l'intensité de ses peintures. Mais, pour que la nausée s'éteigne dans un éclat de rire, il faut lire Lucien : de quelles lanières il cingle cette hideuse canaille, ingénieux à faire trébucher l'horrible dans l'ornière du ridicule ! (Lucien, *le Faux Prophète*).

C'est surtout sur le déclin de la grande République, alors que les compétitions sanglantes de la dictature laissaient présager le prochain établissement des Césars, que les sorciers de tout acabit prirent pied à Rome et dans les provinces. Les cliquetis d'armes de

la guerre civile sonnaient le glas de la liberté, l'heure de la licence était venue. On vit éclore toute une génération spontanée des larves du faux Occultisme. Jeteurs de sorts, diseurs de bonne aventure, Phrygiens faisant négoce clandestin de philtres, de charmes et d'amulettes ; faux astrologues, soi-disant Chaldéens qu'on jugeait versés dans le tréfonds de toutes les connaissances secrètes et prohibées : la lie des peuples avait envahi la grande cité en fermentation. A défaut de science et de moralité, ces charlatans, qui ne manquaient pas d'audace, faisaient une rude concurrence aux augures, flamines et autres aruspices ; le peuple penchait aux momeries, déjà désenchanté de la religion des ancêtres — et les vainqueurs policés du monde accueillaient avec faveur les plus dégradantes superstitions des barbares vaincus.

Mais la vogue allait de préférence aux devins, aux astrologues : on vit des citoyens acquérir à prix d'or et consulter dans le plus grand mystère quelques recueils d'énigmes, qu'ils s'obstinaient à regarder comme d'authentiques et inappréciables copies de ces fameux rouleaux que la sybille de Cumes avait brûlés, dit la légende, en présence de Tarquin et de son attitude dédaigneuse.

La Magie devient empoisonneuse à Rome avec Locuste, comme en Colchide et en Thessalie, avec Médée. La mort de Britannicus, scrupuleusement relatée par Tacite jusqu'en ses moindres détails, atteste la connaissance et l'emploi, sous le règne de

Néron, de toxiques dont nous ne possédons plus la formule. Le fait du jeune prince foudroyé dès que la coupe eut touché ses lèvres, fit songer la plupart des scholiastes à l'*Acide prussique*, le seul[1] des poisons connus à cette heure, dont l'action sur l'organisme soit assez immédiate pour expliquer la très précise version des contemporains.

Mais cette hypothèse nous apparaît elle-même dénuée de fondement. — L'on se souvient que l'empereur, par une perfidie vraiment exquise et bien propre à détourner le soupçon, voulut qu'un esclave goûtât le premier au breuvage qu'il destinait à sa victime. Mais Britannicus se récria, tant la boisson lui parut brûlante et, sans défiance, y versa de l'eau froide. Chose prévue : seule, l'eau froide était empoisonnée... C'est ainsi la que mort se glissa — furtivement, si l'on peut dire — dans la coupe de l'hôte impérial.

Or, l'acide cyanhydrique (ou prussique) est aussi volatil que l'éther. Mêlé à un liquide presque en ébullition, il se fût aussitôt dégagé en torrents d'âcres vapeurs ; et non seulement Britannicus eût chancelé, suffoqué du coup, sans avoir pu lever la coupe à hauteur de ses lèvres ; mais l'asphyxie aurait encore terrassé l'échanson lui-même, et peut-être les voisins immédiats du prince. En tout cas, une subtile et pénétrante odeur d'amande amère, envahissant toute la salle,

[1] Toutes les substances susceptibles *à la rigueur* d'avoir produit une mort aussi rapide,— *Nicotine, Conicine, Azotite d'Amyle* — sont également volatiles, les deux dernières surtout, et douées toutes trois d'une odeur aussi forte que révélatrice.

eût révélé sur-le-champ, en incommodant les convives, la nature du liquide versé. Qu'on se reporte aux récits de Tacite, de Suétone; rien de pareil n'eut lieu.

Qu'en conclure? Est-ce à dire que Locuste possédât le secret de toxiques inconnus à la science de nos jours?... Ou le breuvage qu'elle sut préparer était-il *plus* ou *moins* qu'un *poison*, dans la moderne acception du vocable?.....

L'école théurgique des néo-platoniciens, fondée à Alexandrie, appartient par tout un côté à l'histoire de la Haute Magie. Elle verse néanmoins dans certaines pratiques plus que suspectes, et c'est sans injustice qu'on lui a reproché souvent, malgré sa science, des tendances entachées d'une évidente superstition.

Ce même grief s'applique plus équitablement encore aux diverses écoles de gnose, même les moins excentriques; nées dès le berceau du christianisme, ces sectes, sous prétexte d'une protestation de l'*esprit* contre la *lettre morte*, réalisèrent l'*Antechrist* [1] dans

[1] *Spiritus qui solvit Christum*... nous connaissons déjà cette définition profonde de l'Antechrist: c'est l'esprit de sectarisme, d'intolérance, de division...

Il est bien entendu qu'il ne saurait être question ici des gnostiques orthodoxes: saint Irénée, saint Denis l'Aréopagite, saint Clément d'Alexandrie, Synésius, etc.

Quant à certains gnostiques dissidents, tels que Marcion et Valentin, nous les blâmons comme sectaires, se mettant d'eux-mêmes en dehors de l'unité; mais nous ne saurions méconnaître la Science de ces ésotériciens, qui rayonne encore, bien que mêlée d'erreurs, sous le voile malheureusement *éclectique* et par conséquent bâtard

l'Eglise, en y déterminant le schisme. Ce point de vue capital une fois mis de côté, il n'est guère déniable encore que plusieurs de ces communautés dissidentes s'adonnèrent presque aussitôt aux plus noires pratiques de la Goëtie.

Simon le Magicien (l'homme au sac à prestiges, mais aussi, comme la plupart de ceux que nous allons citer, Simon, le terrible manipulateur des forces astrales), poursuit dans l'apothéose d'Hélène, sa concubine (incarnation de Séléné ou de la Lune), la réhabilitation de l'abrutissement et de la débauche.

Le nègre Montanus fait de son corps d'eunuque un véritable trépied, où, sybilles de l'hystérie, Maximille et Priscille, *ses Colombes*, balbutiant des mots sans suite, se tordent en proie à toutes les frénésies d'un irréalisable amour.

Marcion (le plus coupable peut-être, à coup sûr le plus savant) fonde la secte des *Ophites*. Non content de porter une main mauvaise, une main sciemment sacrilège, sur l'un des inviolables voiles kabbalistiques, il matérialise encore la plus formidable et la plus occulte des manifestations de la magie cérémonielle, jusqu'à synthétiser — au cas présent, c'est confondre — les notions secrètes de l'*Agathodèmon* et du *Cacodèmon* sous la forme dès lors équivoque d'un ser-

---

de leur symbolisme. — On peut en dire autant de Manès lui-même : tout en combattant de toutes nos forces sa doctrine (surtout erronée en somme dans la mauvaise acception qui devait fatalement en être faite), nous saluons volontiers en lui un beau génie dévoyé.

pent ; enfin (abominable parodie !) il fait de l'ὄφις sacré l'instrument physique des plus détestables mystères !...

Ailleurs, le diacre Marcos, ordonnant prophétesses et prêtresses du Christ des jeunes filles du même coup déflorées et consacrées par lui, les fait monter à l'autel toutes nues et palpitantes au souffle de sa bouche : car c'est d'un souffle impur qu'il a su allumer en elles les flammes — souvent jumelles, hélas ! — du *vaticinium* magnétique et de dévergondage absolu.

Tous ont prostitué la Sainte Magie au Mal, quelques-uns avec une puissance de perversité consciente, véritablement infernale... Et ce sont là autant d'exemples pris au hasard, et qui suffiront à faire entrevoir les abîmes de honte et de folie, où l'exaltation d'un mysticisme *presque toujours ascétique au début*, fait rouler des natures ardentes et généreuses, nées pour le combat de la vie : on a voulu nier la Chair, ou mieux la *spiritualiser* en la mâtant sous la compression de l'Esprit ; mais c'est l'Esprit qui descend de son extase pour venir polluer la Chair !...

Ah ! quelles révélations nous aurons à faire, au chapitre VI, sur un grand nombre de faits similaires, dont l'authenticité ne saurait être mise en doute ! Nous offrirons au lecteur une gerbe de turpitudes contemporaines, issues d'un mysticisme fou d'orgueil et de délire ; car où l'orgueil sème dans la déraison, c'est toujours Satan qui récolte dans la honte.

C'est alors que le mot célèbre de Pascal nous reviendra en mémoire : — « L'homme n'est ni ange, ni bête, et qui veut faire l'ange, fait la bête. »

Nous l'avons dit ailleurs [1] : toutes les hérésies des premiers siècles sont empreintes d'un vernis de la plus noire goëtie ; tous les hérésiarques sont des sorciers. En voici la raison profonde : protestataires de l'*Esprit*, contre la *Lettre* formulée par l'Eglise enseignante, ils veulent se faire les mages du dogme primitif, révélé dans son ésotérisme, bien ou mal compris par eux. Mais ils oublient qu'en provoquant un schisme, ils ont agi en anarchistes, et que leur œuvre se trouve, de ce fait, viciée dans son principe et stérilisée dans son germe.

Quand on se propose de guérir un malade, il ne faut point amputer d'abord, sous prétexte de le préserver de la contagion, le seul membre que la maladie n'ait pas encore atteint : car le corps malade, même privé d'un membre, peut guérir, se cicatriser et vivre ; tandis que le membre sain séparé du corps se décompose et meurt. — De même, si l'on aspire à réformer l'Eglise, il faut avant toutes choses rester dans l'Eglise ; c'est Elle l'entité vivante et le principe même de l'Unité.

Voilà ce que ne purent comprendre les *protestants* de la première heure. Leur ambition fut de se faire les pontifes d'un culte rénové : le mauvais lot leur échut seul, de grossir le nombre des sectes maudites [2].

Tandis que les luttes de l'Arianisme ensanglantaient

---

[1] *Au Seuil du Mystère,* 2e éd., p. 44.

[2] Sans examiner l'œuvre et la doctrine de ces sectaires, on peut les dire marqués *a priori* d'au moins un des caractères où l'on reconnaît les sorciers : ils portent tous l'estampille antisacerdotale.

l'Europe, le Manichéisme — réédition chrétienne du dogme antagoniste des Perses, tel que la vision moins nette du second Zoroastre l'avait défiguré — affirmait (comme nous l'avons exposé dans le précédent chapitre) l'égalité d'origine et de puissance des deux principes: le Bien et le Mal, le Verbe divin et le Verbe diabolique, le Christ et l'Antechrist [1].

Méconnaître le caractère relatif et transitoire du Mal, c'était élever au Mauvais Principe divinisé un temple et un autel de ténèbres — véritable point de ralliement pour tous les adorateurs du démon. C'était recruter d'avance et jusque dans les âges futurs, tous les faux mystiques et tous les sorciers.

Nous n'en finirions pas, à poursuivre cette hérésie trompeuse et fugitive dans toutes ses modalités : l'essence de ses mystères se révélera d'elle-même, quand nous étudierons les rites et les cérémonies du Sabbat. Nous n'hésitons pas à maintenir cette allégation, pour injurieuse et paradoxale qu'elle puisse paraître. Albigeois, Cathares, Vaudois, trembleurs des Cévennes et sorciers du pays de Labourt, sont autant de sectes manichéennes à peine déguisées; et le procès des Templiers manichéens [2] éclairera pour nous d'un jour nouveau le caractère infernal et dualistique de cette monstrueuse hérésie.

Nous ne saurions traquer non plus la personnalité

[1] Pour plus de détail, voir au chapitre I les pages 58 à 64.
[2] Chapitre IV : *La justice des hommes*.

fuyante du sorcier sous ces déguisements, à travers l'histoire du moyen âge et des temps modernes. Même tracée *currente calamo*, une pareille monographie ferait double emploi : en signalant, au chapitre IV, quelques-uns des plus fameux procès, dont l'invariable issue laisse à toutes les pages de nos annales chrétiennes autant de taches de sang, il nous sera loisible de distinguer à des traits caractéristiques le vrai sorcier du faux.

L'appellation de *faux sorcier*, dont pourrait s'étonner le lecteur, se justifie d'elle-même, quand on songe que tous les grands hommes, pour peu qu'ils ne se résignassent pas, devant le public, au bonnet d'âne du *doctor scholasticus*, étaient fatalement accusés de maléfice et d'hérésie ! Du même coup, ils risquaient la prison, la torture, le bûcher...

Toute supériorité récalcitrante se voyait timbrée de la fatale étiquette, non seulement au regard des clercs et de leur envieuse médiocratie, mais encore au tribunal de l'opinion laïque.

A tous seigneurs, tout honneur : Albert le Grand, Trithème, Agrippa valent d'être cités en première ligne. — C'étaient des mages ; comment n'en eût-on pas fait des sorciers ?... Saint Thomas d'Aquin lui-même, l'*Ange de l'École!* ne peut échapper au soupçon de sorcellerie, pas plus que son contemporain, le moine Raymond Lulle de Palma, — le *docteur très illuminé*.

En humeur d'universelle méfiance, les monomanes de la démonologie n'épargnèrent pas même le trône pon-

tifical. Il faut croire que les papes Sylvestre II et Grégoire VII passaient encore au XVII[e] siècle pour des suppôts de Béelzebuth, puisque le savant Gabriel Naudé plaide leur innocence, dans l'excellent et courageux livre qu'il publia en 1625 : *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie* [1]. Encore est-il aigrement repris de son scepticisme par le capucin *Jacques d'Autun* (de son vrai nom, sieur de Chevannes), l'auteur d'un inepte in-4°, de plus de mille pages, qui a pour titre : l'*Incrédulité sçauante et la crédulité ignorante au suiet des magiciens et des sorciers* [2].

Rien n'est plus bouffon que les accusations portées contre tous les génies par les maniaques entêtés de surnaturel — accusations dont s'indigne l'honnête Naudé. Nous en citerons deux exemples.

Sur *Cornèille Agrippa :* — Delrio rapporte « qu'estant à Louuain, comme le diable eut estranglé l'vn de ses pensionnaires, il luy commanda d'entrer dedans son corps et le faire marcher 7 ou 8 tours deuant la place publique auparauant que de le quitter, afin qu'il ne fust mis en peine et soupçonné de sa mort quand tout le peuple l'auroit iugée subite et naturelle. A quoy se r'apporte pareillement ce que Paul Ioue dit en ses Eloges, qu'il mourut fort pauure et abandonné de tout le monde dans la ville de Lyon, et que touché de repentance, il donna congé à vn grand chien noir

[1] Paris, 1625, in-8.
[2] Lyon, 1674, in-4.

qui l'auoit suiui tout le temps de sa vie, luy ostant vn collier plein d'images et figures magiques, et luy disant tout en cholere, *Abi perdita bestia*, *quæ me totum perdidisti ;* en suitte de quoy, ledit chien s'alla precipiter dedans la Saone, et ne fust depuis ny veu ny rencontré [1]. »

Sur *Saint Thomas d'Aquin :* — Naudé se chagrine d'entendre attribuer à ce Père de l'Église le mauvais grimoire *de Essentiis Essentiarum*, où l'on dit qu'Abel renferma dans une pierre un traité d'astrologie ! Hermès, après le déluge, venant à briser la pierre, en tira ce livre « auquel estoit enseigné l'art de faire des images soubs certaines planetes et constellations : et pour luy, comme il estoit incommodé en ses estudes par le grand bruit des cheuaux qui passoient tous les iours deuant sa fenestre pour aller boire, il en fit vne d'vn cheval, suiuant les regles dudit liure, laquelle estant mise en la ruë 2. ou 3. pieds dans terre, les Palfreniers furent en apres contraincts de chercher un autre chemin, n'estant plus en

---

[1] Naudé, *Apologie* (édition de Paris, Besongne, 1669, pet. in-12, page 305). N'ayant sous les yeux que cette édition de Paris, 1669, c'est constamment sa pagination que j'indique.

Bodin rapporte la même anecdote, mais avec une variante : — « Le chien noir d'Agrippa, qu'il appeloit Mõsieur, si tost qu'Agrippa fut mort en l'hospital de Grenoble, s'alla ietter en la riuiere deuant tout le monde et depuis ne fust iamais veu (*Refutation des opinions de Iean Vvier,* supplément à la *Demonomanie des Sorciers,* Paris, 1587, in-4, page 241). » — Ainsi Jove et Bodin sont bien d'accord sur le prodige du suicide de ce pauvre chien; mais ils ne peuvent s'entendre sur la ville où mourut Agrippa : l'un tient pour Lyon, l'autre pour Grenoble... Cela est bien caractéristique !

leur puissance de faire passer aucun cheual par cet endroit [1]. »

Ces légendes montrent d'abondant quelle rage sévissait alors — véritable épidémie morale — de voir partout des magiciens.

On en racontait bien d'autres sur Agrippa ; nous n'encombrerons pas ces pages d'un fatras pareil. Écoutons plutôt Naudé : après avoir rappelé nombre de particularités à la louange de celui qu'on flétrissait alors du nom d'*archisorcier*, notamment « qu'il fut choisi par le cardinal de Sainte-Croix pour l'assister au Concile... que le Pape luy escriuit vne lettre pour l'exhorter à poursuiure à bien faire, comme il auoit commencé ; que le Cardinal de Lorraine voulut estre parrain de l'vn de ses fils en France... etc... et finalement qu'il fut amy singulier de quatre cardinaux, cinq Euesques et de tous les hommes doctes de son temps..... que Paule Ioue l'appelle *portentosum ingenium*, que Iacques Gohory le met *inter clarissima sui sæculi lumina;* que Lud Vvigius le nomme *Venerandum Dominum Agrippam*, *litterarumque omnium miraculum et amorem bonorum*, etc... [2] » ; Gabriel Naudé, qui ne manque pas de logique, « demanderoit volontiers à Delrio... pourquoy le iugement du Pape, l'hautorité de tant de Cardinaux et d'Euesques, la faueur de deux Empereurs et autant de Roys, ne

[1] *Apologie,* page 350.
[2] Naudé, *Apologie pour les grands hommes,* etc., page 294.

sont des preuues aussi bonnes et legitimes pour demonstrer son innocence...[1] »

Toutes ces citations n'ont d'autre but que de faire toucher au lecteur, par quelles accusations on essayait alors de ternir, et par quels arguments ou s'efforçait de défendre la mémoire d'un savant tel qu'Henry Corneille Agrippa..... Et ces choses se débattaient à la fin du XVII^e siècle !

Un dernier trait, bien propre à révéler l'état des esprits vers cette époque : « Nicolas Remigius, juge criminel en Lorraine, qui fit brûler vives huit cents femmes, voyait de la magie partout : c'était son idée fixe, sa folie. Il voulait prêcher une croisade contre les sorciers, dont il voyait l'Europe remplie. Désespéré de n'être pas cru sur parole quand il affirmait que presque tout le monde était coupable de magie, il finit par se dénoncer lui-même et fut brûlé sur ses propres aveux[2]. »

De tels faits peuvent passer pour typiques; leur éloquence répugne à tout commentaire. S'il en faut croire Ferdinand Denis[3], compilateur intelligent de tous les chroniqueurs anciens, on comptait à Paris, sous le règne de Charles IX, plus de trente mille sorciers.

Pour être impartial (et même en faisant une large part à l'exagération des contemporains, motivée par la

---

[1] *Ibid.*, page 296.

[2] Eliphas Lévi, *Rituel de la Haute Magie*, page 290.

[3] *Tableau historique et philosophique des Sciences occultes*. Paris, 1842, in-32, page 159.

commune manie de voir partout des légats de l'enfer), il faut bien convenir d'une chose : les sorciers *pullulaient* alors et l'on conçoit l'affolement du populaire ; il n'est pas jusqu'à l'aveuglement des magistrats dont on ne se rende compte en le déplorant. Car — nous ne saurions trop le répéter — la sorcellerie n'est pas un vain mot ; les maléfices, les envoûtements, les sorts ont eu de tous temps et ont encore une réalité formidable... Qu'on ait abusé de l'accusation de magie noire, ce n'est pas douteux et nous venons d'en produire d'étonnants exemples ; mais vraiment est-ce un motif plausible pour affirmer que la sorcellerie n'est *jamais* qu'un rêve; les enchanteurs, *tous* de misérables jongleurs sans puissance ; les *maléficiés*, *toujours* de pauvres victimes de leur imagination malade ?

A l'aveugle qui soutiendrait une pareille thèse, la Science moderne — oui, la Science même des Universités — viendrait infliger des démentis quotidiens. Sans invoquer ici l'indéniable réalité de phénomènes occultes dont les docteurs du spiritisme seraient épouvantés (eux qui prétendent ne s'étonner de rien !), je prie le public incrédule de se reporter simplement aux expériences des docteurs Liébeault, Bernheim, Beaunis, Charcot, Luys et autres coryphées de l'enseignement universitaire.

Je le déclare sans ambages : — Quiconque, ayant pris connaissance des faits scientifiquement enregistrés par ces maîtres de l'hypnotisme, et réfléchi quelque peu sur l'essence de ces phénomènes, nie encore la

possibilité du sortilège, celui-là manque à mes yeux de bon sens ou de bonne foi... C'est ce que j'espère prouver en temps et lieu ; mais ici pareille discussion serait un hors-d'œuvre.

Je rentre dans mon sujet et me trouve en présence du sorcier, tel que l'ont connu nos pères du XII^e au XVIII^e siècle. Celui-là est le type moyen, vraiment classique : il me tardait d'en venir à lui.

Michelet, dans son étonnante monographie[1], l'a sacrifié d'un bout à l'autre à la sorcière : « Pour un sorcier (dit-il), dix mille sorcières. » — Ah ! c'est un peu exagéré[2]. La statistique des condamnations judiciaires dirait autre chose. Là, comme partout, Michelet brutalise un peu les faits pour les faire entrer de force dans sa thèse, toujours préconçue, fort éloquemment plaidée d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, le parti pris, évident à toutes les pages, nuit beaucoup à la vraisemblance, parfois même à l'intérêt des ses tableaux ; — et s'il a fait, en somme, une œuvre admirable, c'est que toute peinture, même illusoire, se transfigure au souffle de la poésie sauvage qui est en lui.

Sorcières ou sorciers, qu'importe, au demeurant ? — La question se pose en ces termes : qu'est-ce que *le sorcier*, mâle ou femelle ?

Jugeons l'arbre à ses fruits.

---

[1] *La Sorcière*. Paris, Hetzel, 1862, in-12.

[2] Que les sorcières fussent en plus grand nombre que les sorciers, c'est certain. La proportion seule est inexacte.

Il serait facile, sans doute, de transcrire les longues et confuses descriptions de Bodin, ou de tout autre démonographe ; mais nous estimons que le meilleur moyen de faire connaître le sorcier, est de le mettre en scène, dans l'exercice de ses tristes fonctions, sur le terrain du *sabbat lègendaire*.

En offrant au lecteur un crayon du sabbat, nous allons permettre à son imagination de faire revivre ces fous dans le cadre fantastique où s'exerça leur folie... Car il importe de le bien noter, tous les incroyables récits dont on va faire en quelque sorte un résumé-synthèse sont sortis de la bouche même des prévenus poursuivis pour crime de sorcellerie ; ils sont pris sur le vif de leurs aveux souvent spontanés et non pas toujours extorqués par la question. Bien plus, ils savaient d'avance, les inculpés, que de tels aveux les vouaient à une mort inéluctable, les condamnaient, sans rémission possible, au supplice atroce du bûcher[1].

Tous les bois, dit Pythagore, ne conviennent pas pour sculpter un Mercure ; tous les emplacements non plus ne sont pas propres à ce qu'on y fasse revivre ces assemblées hebdomadaires [2] de sorciers et de malins esprits, qu'on a nommées *Sabbats*.

Il est des sites où la mère-nature semble sourire à ses enfants et, par le muet langage des choses, leur

[1] Ils obtenaient quelquefois que le bourreau les étranglât avant de les jeter aux flammes.

[2] Bi-hebdomadaires, suivant quelques auteurs.

parle d'espérance et de bonheur. Il est aussi des lieux arides et ravagés, qui n'inspirent au cœur de l'homme que le désenchantement, la terreur et la folie.....

## LE SABBAT

Les familiers de la chasse aux pâquerettes rencontrent souvent sur les collines herbues des bandes circulaires d'un vert plus sombre, où la végétation plus touffue est aussi plus haute de moitié. Très souvent hémicycliques, épanouies parfois en une parfaite circonférence, ces bandes diffèrent de diamètre et de largeur : elles semblent tracées au compas et s'empourprent à l'automne d'un diadème d'oronges et d'autres cryptogames aux vives couleurs.

Une vieille tradition nous affirme que les Fées ont dansé là leur ronde, au clair de lune.....

Et, comme les Fées — innocentes et folâtres déités de la Nature — ne vont jamais sans la baguette de métamorphoses à la main et le sourire de la bienveillance aux lèvres, leur joie exubérante s'épanche autour d'elles en dons merveilleux, et sous leurs pas légers l'herbe croît en abondance, et la nuit s'éclaire aux lueurs phosphorescentes de leur vol argenté..... Elles sont la Vie même, incarnée dans la splendeur des formes féminines ; elles sont l'Amour qui féconde tout d'un rayon de ses doux yeux !

...Mais n'as-tu pas vu, près des ruines décriées que hantent les mauvais esprits, à l'entour des cimetières

délaissés ou sur l'escarpement des falaises croulantes, d'âpres traînées où l'herbe ne pousse jamais, comme si quelque souffle impur avait, en passant là, stérilisé la glèbe?

— Avance : une haleine glacée a couru dans tes cheveux... Prends au long de ces broussailles de sinistre apparence; un instinct infaillible te guide avec des frissons... Laisse à ta gauche la *mare aux sorciers*, cette flaque d'eau croupissant dans un creux et que dissimule une ramée de saulaie au feuillage blêmi. Les traditions naïves du peuple t'en défendent l'approche : ces marécages ombragés de pâles arbustes très bas, ce sont autant de soupiraux d'enfer ! — O fées ! bonnes fées ! vous n'habitez pas là : où donc êtes-vous ?

Ne l'as-tu pas senti ? — Un fantôme t'a pris la main; c'est lui qui te guide et tu obéis en silence à son étreinte..... Vous remontez la pente abrupte où les buissons roux semblent des spectres accroupis dans les vapeurs du crépuscule.

Un pli de terrain est à franchir encore ; te voilà sur la crête : le sentier aboutit à une lande solitaire; l'herbe très rare est jaune par endroits...

Devant toi se dresse un édifice sauvage..... Approche encore, c'est un dolmen : tu vois la pierre gigantesque, où le couteau sacré des druides s'empourprait au sacrifice prescrit, en l'honneur de Thor et de Teutad.

La nuit est tombée tout à fait.

Mais voici qu'un clair sinistre et sanglant frappe

l'antique autel du Moloch de la Celtide. On dirait du sang et c'en est — peut-être !

Allons ! la lune s'est levée toute rouge à l'horizon des bois, au loin ; la scène s'éclaire d'un jour étrange; l'air pèse, fétide et croupissant.....

> Mais, comme un souffle errant de brasier refroidi,
> Dans le val qui revêt une étrange figure,
> Un vent tiède, muet et de mauvais augure
> Bouffe sur l'herbe rare et le buisson roidi [1]...

Maintenant que la lune énorme et qui s'élève avec lenteur éclaire bien la lande, précisant les objets d'abord indistincts... est-ce un sentier, dis-moi, cette bande circulaire et qui contourne le dolmen ?

Ce n'est pas un sentier. L'herbe y est tondue et comme ravagée par une vapeur corrosive, à fleur de sol. *C'est tout le contraire du rond des fées.*

La fécondité, la vie ont disparu.

Quelques minutes encore et la mort va vomir tout les spectres de son empire [2] : ce sont d'indécises larves

---

[1] Maurice ROLLINAT : *Les Névroses*. L'allée des Peupliers.

[2] Nos renseignements sont puisés dans un grand nombre d'auteurs. Citer nos autorités à chaque détail serait chose fastidieuse, insoutenable..... à toute ligne, il faudrait des renvois.

Se reporter de préférence à BOGUET, *Discours exécrable des Sorciers*. Lyon, 1610, in-8. — Nicolas REMIGIUS, *Demonolatria*. Lugduni, 1595, in-4. — BODIN, *Demonomanie*. Paris, 1580, in-4. — LE LOYER, *Histoire des spectres*. Paris, 1605, in-4. — Jacques d'AUTUN, La *Crédulité sçauante*. Lyon, 1674, in-4. — DEL RIO (traduit par DU CHESNE), *Controuerses magiques*. Paris, 1611, petit in-8. — BINSFELDIUS, *De confessionibus maleficorum*, August. Trev..., 1591, in-8. — TAILLEPIED, *Apparition des Esprits*. Paris, 1588, petit in-12. — DOM CALMET, *Esprits et Vampires*.

qui oscillent et se condensent avec peine; crapauds volants, crocodiles dont l'œil flambe et brusquement alterne; dragons aux gueules d'hippopotame, aux ailes de chauves-souris; énormes chats aux pattes molles et incertaines, comme des tentacules de pieuvre... Voici descendre des femmes toutes nues, hurlantes et farouches et échevelées, caracolant sur un balai qui rue et se cabre tour à tour.....

Nous sommes au Sabbat !

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Une sorcière incante, accroupie au pied du dolmen : une poignée de verges a pris feu dans sa main droite ; elle trempe deux doigts de sa main gauche dans une cruche de grès, entre ses genoux. — *Aye Saraye !* crie-t-elle, *Aye Saraye*[1] *!...* Une lueur point au fond de la cruche, et voici qu'un petit animal s'en échappe, léger, preste, et de la grosseur d'un écureuil : c'est *Maître Léonard.*

La sorcière s'est levée en signe de respect. Léonard, en une seconde, a grandi de deux mètres ; c'est à cette heure un bouc monstrueux aux cornes torses. La vague fluorescence que tout son corps semble exhaler comme une pâle atmosphère se perd en spirales et pue étrangement.

Mille feux follets voltigent çà et là, par la lande.

---

Paris, 1751, 2 vol. in-12. — Garinet, *Histoire de la Magie.* Paris, 1818, in-8. — Michelet, *La Sorcière.* Paris, 1862, in-12. — Paul Adam, *Être.* Paris, 1888, in-12

[1] Par corruption de l'hébreu אהיה אשר אהיה (*Æhieh asher Æhieh*) : l'Être est l'Être.

Soudain l'un paraît s'élancer, crépite et soudain se fixe entre les cornes du Diable.

Car c'est le Diable, que ce Maître Léonard !...

Des quatre coins de l'horizon l'on voit accourir, des quatre points cardinaux de l'air on voit fondre pêle-mêle sorciers, sorcières et démons. Le ciel se raye au vol des esprits, et sous l'œil enflammé d'Hécate l'air glauque s'enténèbre vaguement ; vaguement la terre s'estompe de mouvantes ombres qui s'entre-croisent.

— *Har ! Har ! Sabbath !...* hurlent les arrivants, pressés en groupe autour du Maître, qui, tour à tour, avec un gracieux empressement, offre à chacun son derrière à baiser. Mais, au lieu des fesses décharnées d'un bouc, c'est un jeune visage d'une merveilleuse beauté — et tout affilié reçoit sur la bouche la caresse de deux lèvres fraîches et vivantes.

Des feux de bruyère et de cyprès s'allument par toute la lande : ils ardent et flamboient, multicolores. Dé lentes mélodies, qui semblent d'un invisible harmonica, égrènent leurs notes perlées, d'un timbre liquide et d'une ineffable pureté...

Et c'est avec les hurlements des familiers un étrange contraste.

Or, Maître Léonard, après l'hommage de ses féaux, reprend un air ennuyé ; dédaigneusement, il gagne la haute chaire dorée à quoi l'autel druidique sert de piédestal : il domine de là toute l'assemblée.

Par devant, se tient le Maître des cérémonies, son

bâton de commandement à la main. C'est alors que se fait l'appel des noms et la vérification des marques ou stigmates.

Mais voici qu'un mouton noir, aux yeux incandescents, accourt comme l'ouragan des parties du septentrion. Il bêle pour rassurer celle qu'il porte : superbe fille [1] toute nue, à cheval sur sa douce toison. Elle se tourmente fort et pleure... C'est la victime attendue, c'est la *Reine de Sabbat.*

On s'empresse autour d'elle avec toutes les marques d'une impatience respectueuse. Descendue de sa monture et tandis qu'on l'acclame, elle voile sa honte dans le désordre de ses longs cheveux.

Le Maître des cérémonies lève sa baguette d'or avec solennité ; le Diable se dresse et salue la jeune fille ; il descend enfin de sa chaire : la *Messe noire* va commencer.

D'humbles chèvre-pieds ont creusé vers la gauche un trou dans le sol : Léonard s'y rend en grande pompe afin d'uriner le premier. Les principaux de l'assemblée l'imitent. C'est l'eau lustrale pour les aspersions — et qui sert à baptiser la nouvelle venue. Puis les sorcières, y trempant deux doigts de la main gauche, dévotieusement se signent à rebours.

Voici s'ébranler de nouveau la procession. L'on

[1] « Toutes celles que nous avons vues qualifiées du tiltre de Roynes estoient douces de quelque beauté plus singuliere que les aultres » (Pierre de Lancre, *Inconstance des démons*. Paris, Buon, 1612, in-4, page 223).

ramène à l'autel de Teutad la vierge que le Bouc doit initier ; elle y reçoit successivement tous les sacrements de l'enfer.

Cela fait, on l'enduit d'un onguent à base de cantharides et de stramoine : l'ivresse chatouilleuse envahit par degrés son pauvre corps ignorant des spasmes et la voilà maintenant qui se tord, affolée dans sa pudeur par l'automatisme du désir.

A l'*Introït*, Satan prescrit qu'on éloigne les enfants, trop jeunes pour prendre part au grand mystère — au grand sacrilège de l'universelle communion d'amour. Ils descendent vers les *mares au Diable*, de blanches gaulettes à la main, pour y faire paître la troupe d'innombrables crapauds, tous baptisés et vêtus de velours vert ou de soie écarlate, avec une sonnette au col.

Entre eux et la Grande assemblée, les *lutins de l'Aër* tissent une nuée épaisse, et Léonard procède au *Sacre* de la nouvelle venue.

Renversée sur l'autel, épeurée et toute pantelante, elle reçoit l'âpre baiser du dieu. C'est un déchirement affreux, la brûlure d'un pal de fer rouge, puis aussitôt l'angoisse d'une inondation abondante, glacée [1]...

Abrégeons. — Tous les démonologues s'éternisent en trop consciencieux détails [2], que nous n'avons garde de reproduire.

---

[1] Igneam esse diaboli mentulam, frigidum vero semen ejus, Sabbathi meretrices unâ voce confitentur.

[2] Nous n'en citerons qu'un seul, en latin : « Aliquid turpissimum (quod tamen scribam), astruunt : videlicet dæmonem incubum uti *membro genitali bifurcato,* ut simul utroque vase abutatur. »

Une ronde effrénée, serpentant autour du couple avec des hurlements de joie farouche, mêle, confond les sexes et les rangs, dos à dos. La chaîne n'est rompue que pour les ébats adultères, incestueux et sodomitiques, épars dans la lande au clair de lune... L'inceste est surtout en honneur, car le Sabbat devient par lui l'éternelle pépinière de Satan : « Il n'y eut oncques parfait sorcier et enchanteur, qui ne fust engendré du pere et de la fille ou de la mere et du fils [1]. »

Cependant, sur le corps même de la nouvelle prêtresse — autel palpitant — le *Boucpuant* [2] officie : il offre du blé à l'*Esprit de la Terre* qui fait croître les moissons ; il donne l'essor à de petits oiseaux qui portent, à travers le ciel nocturne, les vœux des assistants au *démon de la Liberté*.

Puis un gâteau symbolique est pétri, cuit et consacré sur les reins ensanglantés de la prêtresse : c'est la *Confarreatio*, l'hostie de l'amour impur, l'offrande du mal universel, la communion infernale qu'on distribue à toute l'assemblée...

L'heure a sonné du festin fraternel, et les pasteurs impubères ramènent de la pâture le bataillon des crapauds confiés à leurs soins vigilants.

Les vieilles furies, pour qui l'amour n'est plus qu'une réminiscence deux fois stérile, ont apprêté

---

Cette citation de SYLVESTER PRIERIAS en dit assez : à la lecture de cette turpitude sans nom, prise au hasard entre mille, on s'imaginera facilement ce que peuvent être les autres.

[1] Bodin, *Demonomanie de Sorciers*, livre IV, ch. v.

[2] Je n'invente rien : Lancre, *Inconstance,* préface, vers la fin.

des charognes diverses et fait cuire avec des herbes enchantées des enfants morts avant le baptême.

L'hydromel circule dans les coupes : on se régale, on s'enivre à la ronde. Des monstres hermaphrodites, des diablotins sous des déguisements variés garnissent de patisseries d'enfer les tables où le paysan fraternise avec le Seigneur et le Prélat, où les plus fières dames coudoient rustaudes et rustauds. Qu'auraient-elles affaire, les châtelaines, de mépriser encore les vilains?... Nobles et roturiers, pêle-mêle, la grande Luxure aveugle n'a-t-elle pas mêlé leurs sangs et leurs salives?.

Un gros nuage de plomb a dévoré la lune. Les brasiers rougeoient, éclairant seuls la lande.

Alors une voix épouvantable et sans ton distinct, une voix enrouée et morfondue se fait entendre par deux fois : *Vengez-vous, ou vous mourrez!* Sitôt, levant sa queue touffue, dont il voilait sa présomptueuse impudeur[1], Léonard laisse tomber sous lui des graines noirâtres, en chapelet..., puis des poudres fort puantes. De grandes pièces de toile ont été déployées, selon le rite, pour recevoir ces crottins diversement précieux; ce sont des poisons, des élixirs et des philtres : il en est pour l'amour, pour la folie, pour la mort; il en est aussi pour les guérisons mystérieuses... D'aucunes sont destinées à rendre les champs stériles, d'autres à infecter l'air pour la production des épidémies. Il en est fait une distribution générale.

---

[1] Immane scrotum, torvamque mentulam.

Enfin, les crins épars, tout enhardie et enfiévrée, se relève la Reine du Sabbat, et d'une voix éclatante, en menaçant le Ciel du poing : — *Foudre de Dieu,* hurle la victime triomphale, *Foudre de Dieu, frappe donc, si tu l'oses !.....* Puis elle se jette sur l'un des crapauds qu'elle déchire avec rage entre ses dents : — *Ah! Philippe, si je te tenais!.....*

L'horizon pâlit, cependant, aux premières lueurs de l'aube. Soudain, le Bouc s'est métamorphosé en un coq monstrueux, tout noir, à la crête de flammes fulgurantes — et l'on entend un formidable *cocorico*.

L'assemblée se disperse en hâte et tout a disparu.....

---

Il ne faudrait pas croire qu'on a pu condenser en cette courte description toutes les insanités, toutes les turpitudes surtout, dont foisonnent les écrits des Bodin, des Lancre, des Delrio, des Boguet, des Sprenger, des Michaëlis et autres démonologues.

Sans parler de l'interminable chapitre des ébats lubriques — restreint par nous à l'espace de quelques lignes encore épurées — nous n'avons rien dit de la danse des crapauds, ni des plaintes que proféraient ces intéressantes petites bêtes contre la sorcière trop peu soigneuse de leur chère santé, ni de la confession au diable des péchés que l'on a omis de commettre, ni des récoltes périodiques de chair humaine sous les gibets, ni d'interminables autres détails, d'un goût également exquis.

Notre grande ambition fut de restituer la tragi-comédie dans son ensemble : il va sans dire qu'en nous efforçant au groupement logique des principales scènes, nous n'avons pu concilier les opinions de tous les auteurs. Loin de s'entendre en effet sur l'ordonnance de la cérémonie, chacun d'eux intervertit avec art les phases diverses qui la composent. Le fond reste invariable chez tous ; mais, pour certains détails de forme, il serait difficile d'obtenir un parfait accord.

Nous recherchons par le menu, au cours du livre II, ce qu'il peut y avoir de réel dans ce tissu de fantasmagories légendaires — où chacun verra à son gré, suivant le point de vue, soit le plus redoutable des drames, soit la plus burlesque des pantomimes.

Pour compléter ce tableau, rapportons en quelques lignes ce que les traditions populaires disent de l'*Évocation*, du *Pacte* et du *transport au Sabbat*.

Éliphas Lévi, dans son *Rituel de la Haute Magie* [1], énumère en conscience les cérémonies bizarres, odieuses et ridicules qui sont requises en Goëtie, à l'effet de conjurer le Démon [2]. Nous y renvoyons les chercheurs, curieux de spécifications de ce genre. Mais les règles absolues sont faites pour être violées, les prescriptions impératives sont promulguées pour qu'on les élude, — et de fait, jamais ou presque jamais sorcier ne déploya cet appareil pour contraindre Satanas à paraître.

---

[1] Pages 208-238.
[2] Voir notre chapitre v, à l'article *Évocations*.

Les annales de la sorcellerie sont pleines de récits d'évocation, ayant parfaitement réussi, sans tout ce luxe de mise en scène. On voit même le Diable se montrer sans qu'on ait eu l'intention de le faire venir, et s'écrier d'une voix de tonnerre : *Pourquoi m'avez-vous appelé* [1] *?* Le plus souvent, le héros de l'aventure est un escholier bien pauvret, qui — par curiosité — a parcouru des yeux un grimoire que le hasard avait placé là..... Quels artisans de malheur que le hasard et la curiosité ! Le Diable, qui est un finaud, et, par surcroît, un mauvais coucheur, fait les gros yeux et la grosse voix : il ne veut pas qu'on l'ait dérangé pour rien ; il menace, il tempête. Bref, il exige qu'on se lie à lui par un contrat consenti librement.

Le pauvre imprudent tremble de tous ses membres et ne sait comment sortir d'un si mauvais pas. Mais Satanas, tout à coup radouci, se fait paternel et lui détaille les plus séduisantes propositions. Il n'est chose si rare et si enviée qu'il ne lui promette, à condition, toutefois... Oh ! presque rien ! Il ne veut que deux lignes d'engagement, signées de cette main qui tremble encore.

Un *Pacte,* nous y voilà ! L'escholier sera, dans quatre ans, ou dans dix ans, ou dans trente ans, acquis au démon corps et âme — moyennant quoi celui-ci, ce délai durant, s'engage à le servir de toutes ses res-

[1] Entre nous, je crois que si le Diable apparaît quand on ne l'appelle pas, il se refuse assez généralement à venir quand on l'appelle. Dans les deux cas, pour obtenir qu'il se dérange, *il faut être prédestiné.*

sources et à le défendre de tout son art. L'escarcelle du pauvret sera pleine inépuisablement de doublons et de piastres ; il séduira les plus prudes femmes d'un seul regard ; il se transportera partout où bon lui semble, avec la rapidité de la pensée, et ses souhaits, quels qu'ils puissent être, seront exaucés, sitôt formulés dans son cœur. L'offre est séduisante ; le malheureux n'y sait point résister. Il signe de son sang la cédule en double : le Diable emporte l'une ; quant à l'autre, ô merveille ! placée sur la piqûre d'épingle qu'il s'est faite au bras, elle entre dans les chairs, sans élargir l'égratignure, qui se trouve au contraire cicatrisée du coup.

Ceux qui veulent savoir l'épilogue de ces sortes d'aventures (toujours selon la Légende) liront pour leur gouverne le rare et curieux ouvrage de Palma Cayet : *Histoire prodigieuse et lamentable de Jean Fauste, grand Magicien, et sa vie épouventable*[1].

Voilà le type de presque toutes les légendes d'évocation : le fond n'en varie pas, la forme n'en varie guère.

C'est ici ce qu'on peut appeler une évocation de hasard ; en revanche, le pacte est volontaire et parfaitement exprimé.

Car il faut dire que les théologiens distinguent volontiers entre le pacte exprimé ou *formel* et le pacte de fait (*ipso facto*) non exprimé ou *tacite*. En man-

[1] Cologne, héritiers de Pierre Marteau, 1712, petit in-12, avec un frontispice gravé, que nous reproduisons ci-contre.

geant la pomme, suivant eux, notre mère Ève a conclu avec le Démon un pacte tacite.....

Mais trêve à ces ergotages de basse scolastique. Il nous reste à dire un mot du *transport des sorciers* au Sabbat. Le mode en diffère d'après les auteurs et selon les pays : la personne élastique du Diable se prête à tous les usages ; ses mœurs changent, suivant les êtres qu'il complote de séduire.

Tantôt la sorcière se sent enlevée, minuit sonnant, par une force inconnue, et transportée dans les airs, avec la rapidité du vent, jusqu'au lieu du Sabbat. Tantôt Satan lui apparaît distinctement, sous la forme d'un bouc ou d'un mouton ; il la prend alors sur son dos ou sur ses cornes et l'enlève, comme ci-dessus, par l'orifice de la cheminée. — Ailleurs, il communique aux balais la vertu qu'on sait : entre les mains de leur propriétaire, ces modestes ustensiles deviennent, quand c'est l'heure, des montures infatigables, vites et fidèles.

Mais une heure ou deux avant l'enlèvement (de quelque façon d'ailleurs que l'enlèvement s'opère), celui ou celle qui veut aller au Sabbat doit se graisser le corps, spécialement les cuisses, le ventre et les aines, d'un onguent particulier — la composition en varie peu — dont Satanas et ses compères ont bien soin de tenir constamment pourvus les fidèles de la Synagogue [1].

[1] Nom donné au Sabbat dans certains procès de sorcellerie.

Que le lecteur n'oublie pas cette particularité ; c'est le point capital à prendre en note..... Au second livre, nous reviendrons, comme il sied, sur cette question des pommades magiques ; nous promettons même de faire à leur sujet des révélations aussi curieuses qu'imprévues.

Quelquefois, les candidats aux infernales agapes hâtaient la vertu merveilleuse de l'onguent par les secrètes propriétés d'un électuaire qu'ils absorbaient sous la forme d'une assez grosse pilule. Tous ces détails très intéressants veulent être examinés à part le plus sérieusement du monde ; ici, nous ne faisons qu'indiquer.

Attendu que le chapitre VI du *Temple de Satan* édifiera le lecteur sur le problème du sorcier dans ses plus modernes incarnations, n'y touchons point — et terminons par une étrange aventure, que nous tenons de la bouche même du paysan lorrain à qui elle est arrivée.

Nous l'allons consigner, autant que faire se pourra, dans les termes mêmes où elle nous fut contée. Celui qui parle est un homme d'environ trente-cinq ans.

— « Ça s'est passé dans mon enfance, Monsieur : je pouvais avoir cinq ou six ans. C'était à Cutting (village de la Lorraine annexée) en automne de l'année 1859. Un soir que le ciel était comme de l'encre, nous causions en famille près du foyer de notre cuisine, quand une *musique* [1] d'un caractère *tout drôle*

[1] Mélodie.


SOLVE
COAGULA
ELIPHAS
LEVI DEL.

se fit entendre dehors. C'était comme le chant de quinze ou vingt personnes, qui toutes, pour la circonstance, auraient pris une voix *fine et grêle*[1]. L'air modulé sur deux ou trois notes seulement ne manquait pas de charme ; sa monotonie même était impressionnante[2].

« Je m'élançai dehors et ne vis rien. Les voix semblaient venir d'une très grande hauteur ; elles devenaient sensiblement plus nettes, comme si le chœur se fut rapproché de nous.

« J'eus grand peur et les paroles de ma mère ne furent pas pour me rassurer : — *Prenez ouate*, *mofeu*[3], *c'est la Haute-Chasse* (on appelle ainsi chez nous le voyage aérien des sorciers et des sorcières en route pour le Sabbat).

« Me raidissant contre la frayeur, je me mis à *chiner*[4] ces monstres et à leur crier des injures : le chant soudain s'éteignit. Comme je me disposais à rentrer chez nous, un os de cadavre humain, tombant sur ma casquette, faillit m'assommer ; je m'étais accroupi pour le ramasser ; mais je ne pus me résoudre à le prendre dans ma main, tellement sa puanteur me parut affreuse.

« Je trouvai ma mère aussi terrifiée que moi : des charognes sans nom étaient tombées dans l'âtre, jusqu'à ses pieds, par le trou de notre cheminée.

---

[1] Une voix de tête.
[2] Ici je traduis de mon mieux les longues circonlocutions du paysan.
[3] Prenez garde, mon fils.
[4] Singer, imiter en dérision.

« On ne m'y prendra plus à *chiner la Haute-Chasse !.....* »

A cette anecdote, nous nous garderons bien de joindre un seul mot de commentaire. Nous la donnons pour ce qu'elle vaut, estimant du moins que le narrateur est un homme sincère et convaincu.

Comme nous l'avons dit, le sorcier est sincère, luï aussi : la plupart du temps inébranlable dans sa croyance au démon — son maître — c'est au nom de l'Enfer qu'il vaticine, promet, menace, maudit..... Et bien que basée sur sa foi en un mensonge, sa puissance n'est pas vaine [1].

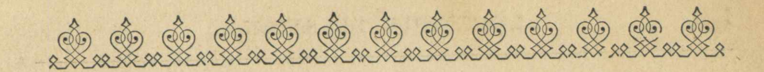
*La foi renverse les montagnes*, a dit le Christ... Triste foi, penserez-vous, que la Foi de ces gens-là! D'accord; mais triste ou non, aveugle ou éclairée, passive ou active, c'est toujours LA FOI.

Qu'il s'agisse d'un mage ou d'un sorcier, ne cherchez pas ailleurs le secret de la *Force occulte*.

— Il est là.

[1] Nous n'avons garde de prétendre que la puissance des sorciers s'étend à toutes les œuvres que nous leur avons attribuées, légende en main. On le verra par la suite de cet ouvrage : il se pourrait que nous fussions moins crédule, au fond, que bien des incrédules de profession.





ג

**L'Impératrice = le Ternaire = le Rapport = le Verbe...**
*Œuvres de Sorcellerie*

Chapitre III

# ŒUVRES DE SORCELLERIE



Mais le Mage n'est point en cause : il ne s'agit que du Sorcier. — L'ouvrier nous étant connu, il est temps d'en venir à l'œuvre. Elle fournira le sujet de ce chapitre III.

Nous abordons la sorcellerie, qu'on peut définir la mise en action, pour le mal, des forces occultes de la nature.

Déjà tout à l'heure, esquissant la silhouette du Diable et le portrait du sorcier, nous avons plus qu'effleuré le thème du présent discours. Il le fallait ainsi pour l'agrément de nos premières pages. Le tableau du Sabbat, en particulier, a synthétisé et concrété sur le vif le cérémonial d'un certain nombre de maléfices, accomplis dans l'ordre traditionnel de leur groupement.

Mais après la synthèse, dont le rôle est de noyer les détails dans l'harmonieuse fusion d'une vue d'ensemble, doit venir l'analyse qui, ramenant ces objets

divers l'un après l'autre au premier plan, restitue à leurs contours la fermeté, le trait ; à leurs surfaces, la variété des teintes qui les nuancent... Bref, nous avons dû réserver pour cette heure l'examen des sortilèges par le menu et la spécification scrupuleuse des rites usuels au magicien noir.

Ce n'est point lecture folâtre que celle d'un Rituel, — et résumer le rituel du plus triste des pontifes, telle est, en somme, notre tâche présente. Faisons des vœux pour que la bienveillante attention du public ne se lasse pas trop à l'implacable monotonie d'une telle nomenclature. Du moins tâcherons-nous d'en rompre l'ennui didactique, au hasard de quelques anecdotes.

Est-il besoin de rappeler que nous répudions pour l'instant tout commentaire explicatif ? *La Clef de la Magie noire* [1] ouvrira pour nous ces arcanes : nous distinguerons alors ce qu'il peut y avoir de réel et de terrible dans le pouvoir presque illimité que le consensus unanime des peuples a prêté constamment aux sinistres praticiens de la Goëtie ; la raison d'être de ce pouvoir nous sera révélée en même temps que le mécanisme de ses effets.

C'est alors seulement qu'un lecteur judicieux s'estimera en mesure de prononcer et le pourra sans présomption, en confrontant les documents fournis à son loyal examen et les explications proposées à son sagace arbitrage.

---

[1] Deuxième septaine du *Serpent de la Genèse*.

Il semble que d'ici là, toute réserve s'impose à lui.

Il n'en saurait être de même pour l'écrivain, dont le premier devoir est de sacrifier la logique même de son plan à l'intérêt et sur toutes choses à la clarté.

Que si, dans cette première septaine, où le sommaire des opinions communément admises devrait seul trouver place en regard des faits allégués, l'auteur laisse préjuger parfois son propre sentiment, ou trahit d'aventure ses préférences doctrinales, il s'en excuse assurément comme d'un *vice de forme*. Mais la *correction du fond* dogmatique, voilà l'essentiel. Du moins le croit-il ainsi et le but qu'il a visé sera sans doute atteint, si ses conclusions, prématurément devinées ou pressenties à contre-temps, trouvent deux fois leur justification, et dans l'éloquent plaidoyer des faits eux-mêmes, et dans l'enchaînement rationnel des hypothèses explicatives de ces faits.

Nous l'avons vu : le Diable est le singe de Dieu ; le sorcier, le singe du prêtre. L'analogie peut fort bien se poursuivre, car la sorcellerie fut de tous temps l'image dépravée des religions et comme un sacerdoce à rebours.

Qu'est-ce, en effet, qu'une religion ? — C'est, d'une part, un ensemble de dogmes et de symboles expressifs des grandes vérités de la Mystique céleste ; d'autre part, un ensemble de rites sacramentaux, qui sont l'active traduction et l'adaptation vivante de ces symboles : toutes choses destinées, en quelque sorte, à servir de lien entre la divinité et les hommes, entre le ciel et la terre.

Le but de la *Religion* est de *relier* (*religare*) l'humanité déchue à son type céleste, le Verbe éternel.

Si l'on retourne cette définition, elle conviendra parfaitement à la sorcellerie, sorte de religion reflétée au miroir infernal, qui en renverse et en déforme l'image. Figurez-vous Dieu à l'envers, et vous aurez le Diable ; c'est un des axiomes bien connus de la Kabbale : *Dæmon est Deus inversus*[1].

La sorcellerie a ses dogmes négatifs, ses symboles d'erreur et ses rites d'abomination. Elle a ses sacrements ; on peut même distinguer en eux la *matière* et la *forme*, à l'instar de ceux qu'administre l'Église.

La matière du sortilège consiste en un objet sensible, qui sert de base symbolique à la foi mensongère du sorcier, de traduction expresse à son intention mauvaise, comme à sa volonté funeste il sert encore de point d'appui. — La forme du sortilège est le signe expressif de l'infusion diabolique, la manifestation occulte du verbe intentionnel, qui consacre la matière pour un but préfixe et l'évertue dans la direction voulue d'avance.

Tous les théoriciens de la Goëtie, Iamblique en tête, parlent de *substances propres à recevoir les dieux* (imprégnation pneumatique) et de *signes* qui

[1] On lit dans la *Collection des Kabbalistes de Pistorius* (*Artis cabbalisticæ... Tomus* I, *ex Pistorii Bibliotheca*, Basileæ, 1587, in-folio, page 792) : « Eædem sunt litteræ nominis Cacodæmonis (qui est princeps mundi huius) et nominis יהוה. Et qui sciuerit ordinare transpositum, deducet vnum ex alio. »

ont la vertu de *lier les dieux* à ces dites substances. Qui ne reconnaîtrait là d'emblée la *matière* et la *forme* du sacrement magique[1]?

La théorie sacramentelle est identique en Religion, en Magie noire et en Haute Magie. Que nous examinions le prêtre dans l'administration du baptême, le sorcier dans la pratique de l'envoûtement, ou le mage dans la confection d'un talisman ou d'un pantacle, il nous sera pareillement impossible de méconnaître le caractère sacramentel de ces trois opérations[2], saintes ou sacrilèges, bienfaisantes ou néfastes, qu'importe? Or, ce caractère est double; il consiste essentiellement — on n'y saurait trop insister — dans le concours de deux éléments complémentaires, indispensables l'un à l'autre : la matière du sacrement et sa forme; en d'autres termes, le *corps* du sacrement et son *âme*. L'intention seule varie, — mais, soit eau naturelle pour le baptême, soit figure de cire pour l'envoûtement, soit rondelle de métal pour l'infusion talis-

1 Le célèbre Corneille Agrippa, héritier indirect et tardif de cette école plus savante qu'irréprochable, n'est pas moins formel sur ce point; il y revient très souvent au cours de sa *Philosophie occulte*. Lire particulièrement le chapitre XI du Livre premier : *Comment se fait l'infusion des vertus occultes aux espèces des choses par les idées, moyennant l'âme du monde,* etc... On y trouve cette formule excellente, qui donne la clef de la science talismanique : « Les choses d'icy bas reçoivent autant de force et de vertu des cieux, que la matière est disposée à en recevoir. » *La Philosophie occulte,* traduction française. La Haye, 1727, 2 vol. in-8, figures, — page 32.

2 J'emploie les termes *sacrement, sacramentel,* dans leur sens le plus étendu.

manique, ces objets divers constituent la matière sacramentelle. Et d'autre part, soit invocation céleste, soit imprécation infernale, soit consécration magique, les paroles prononcées constituent la forme sacramentelle.

Cela dit, et sans insister davantage sur ce triple rapprochement, abandonnons au lecteur le soin facile de déduire les nombreuses analogies similaires à celle-là ; rentrons enfin dans le domaine exclusif de la Magie noire, pour nous en tenir désormais le plus possible à la description pure et simple de ses rites et de ses mystères.

On peut répartir en trois grandes catégories les fauteurs de sortilèges, selon le mobile qui leur est attribuable. La première classe comprendrait les dupes de la curiosité malsaine ou du fol orgueil : en imposer aux autres hommes par l'ostentation d'une puissance surnaturelle, quel rêve !... La seconde classe embrasserait ceux-là que dévorent la haine ou la jalousie aveugles, natures ivres de vengeance et qui font le mal pour le mal. Formeraient enfin la troisième classe des magiciens noirs, ceux-là qui se sont laissés séduire par la perspective d'un lucre imaginaire, par les suggestions de l'avarice ou de la luxure, et dont le but est de satisfaire leurs passions cupides ou brutales.

Quant aux œuvres mêmes du sorcier, on les distingue plus naturellement encore en trois classes principales : ses crimes envers Dieu, envers lui-même, envers son prochain.

Moins synthétique et moins complète, quoique plus détaillée, la répartition que fait Bodin, au IV^e livre

de la *Démonomanie*. — Il compte quinze crimes détestables, qui chargent, s'il faut l'en croire, la conscience de presque tous les sorciers : « Il a esté bien verifié, dit-il, que les sorciers qui ont paction expresse avec le Diable, sont ordinairement coulpables de toutes ou de la plupart de ces mechancetez. »[1] En voici l'énumération abrégée : — 1° La lèse-majesté divine ; — 2° le blasphème ; — 3° l'hommage au Diable ; — 4° l'abandon au Diable des enfants nés ou à naître ; — 5° le sacrifice au Diable desdits enfants ; — 6° leur consécration au Diable dès le ventre de leur mère ; — 7° le serment de propagande satanique ; — 8° le serment prêté au nom du Diable et en son honneur ; — 9° l'inceste ; — 10° l'homicide, en vue de se procurer la chair et les organes humains requis pour la confection des charmes ; — 11° l'anthropophagie, coutumière aux hôtes du Sabbat ; — 12° l'usage des poisons et des philtres ; — 13° le sort qui fait périr les bestiaux ; — 14° le sort qui stérilise la terre, suscite la grêle et détruit les moissons ; — 15° enfin, la copulation charnelle avec les démons et monstres vomis par l'enfer.

La tâche serait facile, en se plaçant au point de vue rétrospectif des lois en vigueur dans tout le moyen âge et de la jurisprudence qui prévalait encore au temps où vécut Bodin, de signaler les lacunes qui

---

[1] *Démonom.*, p. 221, a.
Le moindre de ces crimes mérite, au dire de Bodin, *la mort exquise*.

font cette classification incomplète et vicieuse : il importe de relever, entre autres, l'omission du crime d'hérésie, infailliblement imputable à tout sorcier. Ce crime — au même titre que ceux d'évocation et d'adoration du Diable, dont il a été question au chapitre précédent — ce crime rentre, selon le point de vue, dans les deux catégories des outrages envers Dieu et des fautes graves envers soi-même.

Quoi qu'il en soit, nous aurons surtout à traiter des *maléfices* proprement dits, ou sortilèges perpétrés en vue de nuire au prochain.

Nuire au prochain, c'est la grande ambition des vassaux de Satan.

Mais, avant d'entrer dans le détail des pratiques superstitieuses les plus usitées de ces misérables, il paraît opportun de produire, à titre d'exemple, un fait évident et bien constaté de sortilège effectif, que nous emprunterons aux chroniques judiciaires du XVII[e] siècle.

C'est justice d'observer, à l'honneur du Parlement de Paris, que la tradition était de s'y montrer, en matière de sorcellerie, d'une modération relative. La jurisprudence des Boguet et des Remigius n'y était point admise : mais, à l'encontre des Parlements de province où la coutume allumait des bûchers pour simple délit de superstition[1], les magistrats de Paris

---

[1] Les Cours souveraines de Bordeaux et de Rouen se distinguaient entre toutes par leur fanatisme indécrotable.

ne livraient d'ordinaire aux flammes que des sorciers dûment convaincus d'avoir, par leurs manœuvres, causé la mort d'une personne, ou tout au moins des dégâts matériels, tels que la perte des bestiaux ou la ruine des récoltes.

Or, le bailli de Pacy, ayant condamné pour ces derniers crimes, mais en l'absence de preuves péremptoires, plusieurs bergers aux supplices de la corde et du feu (c'était dans l'intervalle des années 1687-1691), le Parlement avait cru devoir casser le verdict de première instance et substituer à la peine de mort celle des galères. Il tenait pour constante la culpabilité des prévenus, auteurs des préjudices soufferts; mais les ravages étaient-ils dus à des opérations magiques ou simplement à des moyens naturels? — La Cour hésitait à se prononcer.

Les preuves décisives ne devaient point se faire longtemps attendre, et celles qui signalèrent le procès du berger Hocque parurent si concluantes, que le retentissement de cette série d'affaires fatigua tous les échos de l'Europe.

Les faits sont curieux. J'en veux fournir un résumé sommaire.

Le procès instruit contre Hocque avait eu pour motif déterminant l'étrange contagion qui décimait alors les bestiaux. La voix publique dénonçait en lui l'auteur de cette calamité.

Condamné seulement aux galères par la Haute-Justice de Pacy, le 2 septembre 1687, Hocque frappa d'appel la sentence du bailli. Mais, dans l'hypothèse

12

litigieuse de sorcellerie, la Cour de Paris ne révisait guère que les sentences de mort. Ce n'était pas le cas de la sienne, qui fut confirmée par arrêt du Parlement, en date du 4 octobre suivant. L'indulgence du premier juge, conforme cette fois à la jurisprudence de la chambre d'appel, trahissait les doutes de ce magistrat touchant la cause efficiente de l'épidémie, car il n'avait prononcé que la peine des empoisonneurs de troupeaux « par le moïen de gogues et aultres voyes naturelles ». Sur ces entrefaites, nonobstant l'arrestation du berger, la mortalité sévissait plus intense sur le bétail. D'où mille conjectures et le soupçon qu'on s'était trompé.

Afin de s'en éclaircir — Hocque étant encore en prison à Paris — l'on s'avisa de lui donner pour compagnon de chaîne un certain Béatrix, lequel rentrait dans cette variété de mouchards qu'on a nommés depuis des *moutons*.

Suivons la marche des événements. La ruse réussit à souhait : Béatrix fait boire le berger qui, sans défiance, lâche le mot de l'énigme. Il avoue avoir enterré, dans une écurie qu'il désigne, « vne charge d'empoisonnement magique, appelée les neuf coniuremens ». L'épidémie ne cessera, s'empresse-t-il d'ajouter, qu'une fois le charme détruit.

Que fait Béatrix ? Il va tout raconter au Commandant de la Tournelle, homme de prudence et de conseil, qui lui prescrit de faire boire encore le sorcier, afin d'obtenir de lui la rupture du sortilège. Hocque, dans les fumées du vin, consent à tout, sans songer que

l'effet immédiat qui doit suivre la levée du charme, sera sa mort à lui, qui en est l'auteur. Car c'est une loi redoutable en Goëtie — loi dite du *choc en retour* — que tout courant d'empoisonnement magique, détourné du but où il devait frapper, revient aboutir à son point d'émission avec une violence double ; dès lors, l'envoûteur est perdu sans ressource, s'il n'a l'adresse de faire dévier l'influx mortel sur la tête d'une tierce personne — victime substituée et qui meurt à sa place.

Passablement ivre, le berger écrit donc à son fils Nicolas Hocque, de faire *lever la charge* par un sorcier bourguignon nommé Bras-de-fer ; il s'en remet à ce collègue, se bornant à prescrire que son propre nom ne soit pas prononcé. Mais quand, à peine dégrisé, Hocque apprend que sa lettre est partie, la lucidité lui revient ; il entre dans une indescriptible fureur contre Béatrix : « Tu vas être cause de ma mort, s'écrie-t-il, tu mourras ! car tu m'as pris en traître. » Et avec l'aide des forçats, toujours empressés à punir un *mangeur* [1], il se met en devoir d'étrangler Béatrix. Nul doute que le mouchard n'y eût laissé sa vilaine âme, sans la soudaine intervention du Commandant de la Tournelle, qui se montre entouré déjà de gens d'armes, réprime la sédition qui gronde, et met Béatrix en sûreté.

Cependant Bras-de-Fer, appelé à Pacy, parvient « par des figures et impietez execrables » à découvrir l'endroit des écuries où gît la charge d'empoi-

---

[1] Un mouchard.

sonnement, qu'il déterre et s'empresse de brûler, en présence du fermier et des garçons de ferme. « Mais, à l'instant — dit la Relation authentique — il temoigna y auoir grand regret et que l'Esprit luy auoit reuelé que c'estoit Hocque qui auoit faict ladite charge et qu'il estoit mort a 6 lieuës dudit Pacy dans le tems qu'il l'auoit leuée, (sans sçauoir qu'il fût à Paris en prison). *Ce qui se treuua estre véritable, tant par l'information faicte par le commissaire le Marié au château de la Tournelle, que par celle faicte par le iuge de Pacy sur les lieux, qu'au mesme iour et à la mesme heure que Bras-de-fer auoit commencé à leuer ladicte charge, Hocque qui estoit vn homme des plus forts et des plus robustes, estoit mort en vn instant, dans des conuulsions estranges et se tourmentant comme vn possedé*, sans vouloir entendre parler de Dieu ny de confession : ce qui fit voir sensiblement qu'il auoit quelque chose de sur-naturel dans les malefices de ces bergers... »

On a conservé au greffe de la Cour les pièces authenthiques « du procez qui a esté faict, tant audit Bras-de-fer, qu'aux enfans dudit Hocque et aux nommez Pierre Petit et Iean Berger, treuués complices... » La Relation poursuit en ces termes : « On treuua les bergers saisis de liures manuscripts, contenans plusieurs moïens de faire mourir les bestiaux, attenter à la vie des hommes et à l'honneur des femmes. *Et ceux qui furent pris et interrogez recogneurent auoir faict des charges d'empoisonnement sur les bestiaux, appelées entre eux LE BEAV-CIEL-DIEV, auec*

*des parties de la saincte Hostie qu'ils prenoient à la communion, des excremens d'animaux et un escript auec du sang des mesmes animaux meslé d'eau benicte et les paroles mentionnées au procez.* »

En 1691, on saisit encore deux sorciers de cette même bande, Pierre Biaule et Médard Lavaux, qui furent pendus et brûlés le 2 décembre 1691, en exécution d'une sentence du Bailli de la Châtellenie de Pacy, datée du 26 octobre de la même année et confirmée cette fois par le Parlement quatre jours avant l'exécution.

On sait à présent ce que nos pères appelaient un charme.

Plus d'un s'étonnera peut-être de voir ce hideux objet décoré d'un nom si *charmant*. L'étymologie justifie tout ; *charme*, qui vient de *carmen*, exprime donc une préparation rendue efficace par la vertu de paroles magiques, le plus souvent rythmées à l'origine — *carmina* — parfois chantées : d'où le mot *Incantation,* qui signifie l'acte même de cette consécration, ou mieux de cette exécration verbale, psalmodiée par l'*Enchanteur*.

On sait que le charme est d'autant plus puissant, que les substances mêlées sont plus étranges, plus incompatibles, plus repoussantes et, sur toutes choses, de nature à confondre l'esprit par les contrastes de leur mélange. La *Clef de la Magie noire* fera comprendre pourquoi. C'est pour un motif très analogue à celui-là, que Pic de la Mirandole enseigne cet axiome :

« Les paroles les plus incompréhensibles, les formules d'évocation les plus absurdes en apparence, sont magiquement les plus efficaces [1]. » Aussi ne faut-il pas s'étonner de lire, dans les grimoires et même dans certains rituels de haute théurgie, des mots et des phrases entières qui sont rebelles à la sagacité des plus savants linguistes. Bien avant Pic de la Mirandole, le théosophe Iamblique, dans son livre *De Mysteriis* (cap. *de Nominibus divinis*), résolvait de même l'objection soulevée par Porphyre, touchant le sens impénétrable de tels noms barbares, usités dans les cérémonies religieuses; ces noms, dit-il, que leur antiquité rend obscurs, méritent toute notre vénération : ineffables et révélés d'En-Haut, ils se rapprochent davantage de la langue des dieux. — Sans discuter ces opinions, je note la prédilection manifeste des adeptes de la Goëtie pour les paroles inintelligibles et les mélanges inouïs.

Que l'enchanteur élabore des charmes en vue de semer la mort ou de lâcher la bride aux passions déréglées, il prend toujours soin d'incorporer des choses saintes, bénites ou consacrées, avec les matières les plus répugnantes et souvent les plus obscènes. C'est un fait curieux à retenir; car, dyarchiste impur, sa délirante ambition paraît constamment d'atteindre à la

[1] On lit également dans les *Oracles* attribués à Zoroastre (cap. *de Dæmonibus et sacrificiis*) : « Nomina barbara nunquam mutaveris; sunt enim nomina apud singulos a Deo data, potentiam in Sacris ineffabilem habentia. » (*Trinum Magicum*. Francofurti, 1629, petit in-12, p. 345.)

profanation la plus sacrilège et pour ainsi dire la plus intime, en donnant aux substances essentiellement disparates qu'il pétrit ensemble, une monstrueuse apparence d'homogénéité.

Toujours cette fureur manichéenne d'opposer le le Ciel à l'Enfer, pour les mêler, les confondre, les pervertir et les outrager ainsi l'un par l'autre.

Prenons un exemple historique dans les aveux de Magdelaine Bavent, la plus célèbre d'entre les Religieuses de Sainte-Élisabeth de Louviers, dont nous mentionnons la possession au chapitre IV. Ces aveux ont été publiés sous forme de Mémoires ou d'Autobiographie, par les soins des R. P. Desmarets, prêtre de l'Oratoire et sous-pénitencier de Rouen, qui fut le confesseur de Magdelaine repentie. On lit en tête du chapitre VI : « Quinze iours à peine s'estoient écoulez, que Picard (le directeur du Couvent) prit quelque pretexte d'aller au iardin, où i'estois avec quelques-vnes des Religieuses. Pour lors, i'auois l'incommodité de mes mois. Il nous suiuit, et comme nous fusmes arrestées en certain endroit, il prit vne Hostie dans vn liure qu'il portoit, auec laquelle il recueillit quelques grumeaux du sang tombé en terre. Après, il l'enueloppa dedans, et m'appelant à luy vers le cimetière, me prit le doigt pour luy aider à mettre le tout dans vn trou proche d'vn rozier. Les filles qu'on exorcise ont dict, que c'estoit vn *charme*, pour attirer les Religieuses à la lubricité. Ie n'en sçaurois que dire..... mais il est certain que, pour mon particulier, i'estois fort encline à aller en ce même lieu où i'estois trauaillée de ten-

tations sales et tombois en impureté. » (*Histoire de Magdelaine Bauent, ensemble l'arrest...* etc....., par le R. P. Desmarets. Paris, Iacques le Gentil, 1652, in-4.)

Si révoltants que soient ces détails, nous avons dû les citer, à l'appui de notre dire[1].

Les *charmes* suggestifs d'amour impur prennent le nom caractéristique de *Philtres* (du grec φιλεῖν, aimer), spécialement lorsqu'ils consistent en élixirs, en breuvages que le sorcier fait boire à sa victime, ou bien en poudres, en électuaires, qui doivent être mêlés aux aliments.

Quant aux charmes meurtriers, c'est mal à propos que certains auteurs leur ont donné le nom de *Philtres*. Nous les avons vu qualifier plus correctement, ce semble, de *charges d'empoisonnement magique*.

Le *Sortilège* désigne, en général, toute opération de magie ténébreuse. Le *Maléfice*, appellation déjà moins vague, bien que très élastique encore, désigne tout rite de sorcellerie accompli dans le but de nuire au prochain (*male facere*). Quant à l'opération perpétrée à distance, et dont l'effet doit être de faire languir et dépérir le maléficié, ou de le frapper à mort, c'est

[1] Du moins le passage choisi par nous peut-il se transcrire ; il en est d'autres, dans le même ouvrage, que nous ne saurions nous résoudre à mettre sous les yeux du Public. C'est fâcheux pour notre thèse, mais nous professons le respect du Lecteur. Bornons-nous à lui signaler, comme très intéressants au point de vue qui nous occupe, les douze derniers chapitres de ce livre, coté LK⁷, 4183, à la Bibliothèque nationale.

l'*Envoûtement* proprement dit. « L'Envoûtement, dit Éliphas, mot très énergique dans sa simplicité gauloise, est l'action de prendre pour ainsi dire et *d'envelopper quelqu'un dans un vœu*, dans une volonté formulée[1]. »

En tous les cas, l'objet *charmé* n'est autre que la matière sacramentelle du Maléfice et l'*Enchantement* en est la forme.

Dans l'Envoûtement, la matière prend le nom de *Volt* (du latin *vultus*, effigie) et la forme s'appelle *exécration magique*.

Le Volt de l'Envoûtement classique est la figure, modelée en cire, du personnage dont on veut la perte. Plus la ressemblance est parfaite, plus le maléfice a chance de réussir. Si, dans la composition du Volt, le sorcier peut faire entrer, d'une part quelques gouttes de saint chrême ou des fragments d'hostie consacrée ; d'autre part, des rognures d'ongle, une dent [2], ou des cheveux de sa future victime, il pense que ce sont là autant d'atouts dans son jeu. S'il peut dérober à celle-ci quelques vieux effets, qu'elle ait beaucoup portés, il s'estime heureux d'y tailler l'étoffe dont il habillera la figurine, le plus possible à l'instar de son vivant modèle.

La tradition prescrit d'administrer à cette poupée

---

[1] *Dogme de la Haute Magie*, page 297.

[2] D'où cette locution populaire de menace, qui est devenue une vague formule de haine ou simplement de rancune : *Qu'il prenne garde, j'ai une dent contre lui.*

ridicule tous les sacrements qu'a pu recevoir le destinataire du sortilège : Baptême, Eucharistie, Confirmation, Prêtrise et jusqu'à l'Extrême-Onction, si le cas y échoit. Puis l'exécration se pratique en lardant cet objet d'art d'épingles empoisonnées, avec une grande explosion d'injures pour exciter à la haine, ou bien en l'écorchant à certaines heures fatidiques, au moyen d'éclats de vitre ou d'épines venimeuses, toutes dégoûtantes de sang corrompu.

Un crapaud, auquel on donne le nom de celui qu'on désire envoûter, remplace aussi parfois le Volt en cire; mais les cérémonies imprécatoires demeurent identiques. Une autre recette veut qu'on lie le crapaud vivant avec les cheveux qu'on s'est procurés d'avance : après avoir craché sur ce vilain paquet, on l'enterre sous le seuil de son ennemi, ou en tout autre endroit qu'il fréquente tous les jours, par nécessité [1] : l'esprit

[1] Voici un exemple de sortilège assez analogue.

Une nuit d'été de l'an 1619, le fossoyeur du cimetière Saint-Sulpice, éveillé par les abois de son chien de garde, vit trois femmes occupées à un maléfice. Elles contournaient les murs de l'église en traçant des cercles à terre, avec leur bâton. Bientôt elles allèrent creuser un trou près de la tombe d'un charpentier, pour y déposer leur charme. Toutes choses qui se firent à quelques pas du fossoyeur consterné.

Le brave homme, s'étant mis en tête qu'elles enterraient la victime de quelque infanticide, s'en fut consulter sa femme, pour s'éclaircir du parti à prendre en pareille occurrence. Lorsqu'il revint avec son frère, dont il avait requis l'aide, les trois sorcières étaient en fuite. On n'en put saisir qu'une seule, femme de la lie du peuple, nommée Claire Martin, et que le bailli de Saint-Germain-des-Prés fit fustiger publiquement.

Mais le fossoyeur et son frère ne purent découvrir d'enfant nouveau-né : « Aïant fouy peu auant auec un ossement de coste de

élémentaire du crapaud s'attache à lui désormais et le persécute jusqu'à la tombe, à moins qu'il n'ait l'adresse de le renvoyer à l'envoûteur.

Eliphas Lévi, qui rapporte ce rite étrange, observe que le maléficié déjoue la manœuvre, s'il prend soin de porter sur lui un crapaud vivant dans une boîte de corne. Le même auteur ajoute, au sujet de ce répugnant batracien : « Le crapaud n'est pas venimeux par lui-même ; mais c'est une éponge à poisons : c'est le champignon du règne animal. Prenez donc un gros crapaud, dit Porta, et enfermez-le dans un bocal avec des vipères et des aspics. Donnez leur pour toute nourriture, pendant plusieurs jours, des champignons vénéneux, de la digitale et de la ciguë ; puis irritez-les en les battant, en les brûlant et en les tourmentant de toutes les manières, jusqu'à ce qu'ils meurent de colère et de faim. Vous les saupoudrerez alors d'écume de cristal pulvérisé et d'euphorbe, puis vous les mettrez dans une retorte bouchée et vous en absorberez lentement toute l'humidité par le feu ; vous laisserez ensuite refroidir et vous séparerez la cendre des cadavres de la partie incombustible qui sera restée au fond de la retorte : vous aurez alors deux poisons, un liquide

---

trespassé, ils trouuerent vn cœur de mouton, plein de clous à latte, lardé en forme de demy-croix et force bouquets d'espingles y tenant : chose horrible, à laquelle ils ne voulurent point toucher de la main, mais le leuerent et poserent sur vne pelle à feu... »

A présentation de ce charme, la sorcière n'essaya pas de nier ; ou ne la traita si doucement qu'en raison même de la spontanéité de ses aveux.

et un autre en poudre. Le liquide sera aussi efficace que la terrible *Aqua Toffana* ; celui en poudre fera dessécher ou vieillir en quelques jours, puis mourir au milieu d'horribles souffrances, ou dans une atonie universelle, celui qui en aura pris une pincée mêlée avec son breuvage. Il faut convenir que cette recette a une physionomie magique des plus laides et des plus noires et qu'elle rappelle, à lever le cœur, les abominables cuisines de Canidie et de Médée [1]. »

Les rites d'envoûtement se multiplient sous un grand nombre de modes plus ou moins pittoresques. Eliphas Lévi cite encore celui qui consiste à enclouer en forme de croix tous les vestiges empreints sur le sol par celui qu'on tâche ainsi de tourmenter. L'on se sert de clous à forte tête « consacrés pour les œuvres de haine avec les fumigations puantes de Saturne et des invocations aux mauvais génies [2]. »

Nous nous en tiendrons là pour l'envoûtement, du moins sous les formes traditionnelles en Europe et d'après les indications principalement colligées dans les Grimoires que nous légua le moyen âge.

Mais comment passer sous silence l'Agent occulte et dévastateur des nègres Vaudoux, cet insaisissable *nescio quid*, nommé par eux *Mandigoës-Obi;* cette puissance inconnue, qui, sous figure d'épidémie périodique, décime les populations de Saint-Domingue et d'autres îles des Antilles ?

---

[1] *Dogme de la Haute Magie,* pages 328, 329.
[2] *Rituel,* page 242.

La secte du Vaudoux, s'il faut en croire M. l'abbé Bertrand, est une confrérie, ou plutôt un culte rapporté d'Afrique. Ce qui tendrait à confirmer cette assertion, c'est d'un côté, la similitude frappante des vocables *Obi*, *Obiyah*, avec l'*Obêah* typhonien mentionné dans le *Papyrus Anastasi*, l'*Ob* des Hébreux et leurs esprits *Oboth* [1], mots d'origine égyptienne et peut-être éthiopique, — et, d'autre part, la concordance invariable des significations magiques de ces termes, maintenue à plusieurs vingtaines de siècles, comme à plusieurs mille lieues de distance.

La cérémonie capitale des adeptes du Vaudoux offre un air étrange de parenté avec celle du Sabbat des Sorciers, telle que nous l'avons décrite au chapitre II. « La scène, dit M. de Mirville, se passe au fond le plus impénétrable de la forêt, sur la plus ardue des montagnes, sur le bord des volcans ou dans les marais pestiférés. L'appel nominal des fidèles, la constatation de la *présence de l'Obi,* l'apport du sistre et de la chaudière, l'égorgement d'une chèvre qui doit s'offrir d'elle-même à son bourreau et mourir sans pousser un seul cri, la danse orgiastique, l'agenouillement devant des serpents, des hurlements épouvantables, des actes d'une infamie révoltante et trop souvent, dit-on, *l'immolation d'un enfant :* voilà tout le programme de

[1] *Ob, Oboth,* c'est la véritable prononciation des vocables אוב et אובות dont nous avons parlé dejà, et qui s'écrivent *Aôb* et *Aôbôth.*

la fête mystérieuse pendant laquelle on inscrit tous les noms désignés à la vengeance [1]. »

Et les ennemis de la secte périssent tour à tour, frappés d'un mal mystérieux, d'une consomption sans cause appréciable !

Un européen habitant la Jamaïque, M. Lond, raconte que, sur la la dénonciation d'une pauvre femme mourante par le fait du Vaudoux, l'on fit une exacte perquisition dans la cabane d'une négresse octogénaire, redoutable magicienne, notoirement désignée pour telle et convaincue d'avoir *lâché l'Obi* sur un nombre considérable d'indigènes... C'étaient chaque jour des victimes nouvelles. Quelques hardes et de menus ossements; puis un vase en terre plein de boulettes d'argile, pétrie, autant qu'on sut distinguer, avec des cheveux et des bouts de linge; enfin le crâne d'un chat, les dents et les griffes du même animal, et des perles de verroterie diversement coloriées : voilà tout ce qu'on put saisir de suspect en cette cabane, qu'on prit soin de brûler avec tout ce qu'elle contenait... *Aussitôt*, comme par enchantement, l'épidémie cessa [2]. (Voir la *Bibliothèque Britannique*, t. IX, page 521.)

Le dieu Vaudoux, dont la puissance paraît sans

---

[1] *Des Esprits et de leurs manifestations diverses*. Paris, 1864, 6 vol. grand in-8; tome V, pp. 317-318.

[2] Ces faits se sont passés dans la dernière partie du XVIIIe siècle. — La secte du Vaudoux est loin d'être éteinte aujourd'hui. Certains auteurs prétendent même que, depuis la fameuse Révolution de Saint-Domingue, qui fut indubitablement son œuvre, cette sorte de Franc-Maçonnerie barbare a pris encore une notable extension.

limites, n'est autre pour ses fidèles, qu'un *serpent sacré*. Son culte, comme tous ceux que déshonore ce symbole de toute abomination mystique, son culte se relie aux arcanes de l'Incube, dont il est si souvent parlé dans notre ouvrage.

Puissamment groupés autour de leur grand prêtre, ministre omnipotent des vengeances occultes, les adeptes du Vaudoux constituent une redoutable société secrète, qui n'est pas sans analogie avec la secte indienne des Thuggs, déjà connue de nos lecteurs.

Le Serpent du Vaudoux est, en somme, cette même puissance tortueuse de destruction, que le goëtien de l'antique Egypte évoquait en ces termes, au secours de ses rancunes : « O toi qui hais, parce que tu as été chassé, je t'invoque, tout-puissant souverain des dieux, destructeur et dépopulateur, toi qui ébranles tout ce qui n'est pas vaincu ! Je t'évoque, ô Typhon-Seth !... Vois : j'accomplis les rites prescrits par la magie, c'est par ton vrai nom que je te somme. Viens donc à moi franchement, car tu ne peux me refuser... Et moi aussi, je hais telle maison qui est prospère, telle famille qui est heureuse : sus contre elle, et renverse-la, car elle m'a fait injure [1] ! ».

Quelle que soit la substance propre de cet Agent formidable, dont le serpent a toujours été l'un des emblèmes hiératiques, il est certain qu'elle se plie à

---

[1] Voir les Papyrus Anastasi et Sallier, commentés par l'égyptologue Reuvens, dans ses *Lettres à M. Letronne*.

l'accomplissement de toutes les œuvres mystérieuses. Et les Modernes qui pensent diriger (sous le nom de fluide électrique), et soupçonnent vaguement (sous celui de magnétisme) deux modifications très indirectes de son énergie, se font une idée inexacte et lointaine à tous égards des pouvoirs que peut développer en soi l'homme qui a su pénétrer la nature essentielle de cet Agent.

Acquérir une pareille connaissance, voilà qui n'est donné qu'à une rare élite ; encore, ceux qui la composent sont-ils loin de posséder, par le fait même, les privilèges du mage parfait. Pour y parvenir, la science n'est qu'une insuffisante condition : on y doit joindre un empire absolu sur la chair, un entraînement considérable, une audace sans défaillance et le plus inaltérable sang-froid. C'est dire combien le nombre est restreint des *initiés* devenus de véritables *adeptes*. Il s'en faut que l'auteur se flatte de compter parmi ces Saint-Michel de l'Occultisme, pour qui le dragon est un esclave toujours docile et désarmé. Mais de tels demi-dieux ont existé — témoins Moïse, Orphée, Apollonius et tant d'autres ; — peut-être même en existe-t-il encore aujourd'hui...

Un trait distinctif les caractérise, à quoi l'on peut infailliblement les reconnaître : Ils ont, toujours et partout, fait usage du sceptre magique en vue d'un bien général, ou tout au moins collectif ; nulle part et jamais, en vue d'un intérêt personnel ou d'une mesquine ambition.

Fermons cette parenthèse. Aussi bien les œuvres

dont traite notre livre n'ont rien à voir avec ces vivants miracles de la science et de la volonté. Nous n'avons prononcé leurs grands noms que pour éveiller des échos providentiels jusque dans la crypte ténébreuse où Satan reçoit les hommages de son digne pontife : le magicien noir.

Celui-ci paraît, au premier coup d'œil, revêtu des mêmes prérogatives que le Mage de lumière. On va parfois jusqu'à les confondre. C'est par une erreur d'optique, ou, comme auraient dit nos pères, c'est par l'effet d'un mirage infernal, que l'homme lige du serpent arrive à se dônner ainsi des airs de prince.

Le sorcier ne dispose de rien au monde : c'est au contraire l'Esprit *impersonnel* du Mal qui dispose de sa pauvre *personne* et qui s'en joue. — Le sorcier n'accomplit point ses prestiges au moyen de l'Enfer; c'est l'Enfer qui les accomplit par le moyen du sorcier, qu'il entraîne en son tourbillon de démence fantastique, de perversion fatale et de désordre universel!

Pas de valet moins libre que le magicien noir : pantin calamiteux de l'Invisible, marionnette inconsciente du Mal, il abdique toute *personnalité vraie* [1]; il noie son libre arbitre dans l'océan funeste dont il va devenir une vague. Mais en revanche, il sera cette vague, et la grande Puissance occulte va désormais agir en lui, puis — par son intermédiaire — hors de lui.

Elle se manifestera, cette Puissance, sous tous les

[1] Le Mage, au contraire, abdique toute *personnalité fausse*. Ceci deviendra clair au Livre II.

aspects du mal et du désordre. C'est par elle que nous avons déjà vu le dernier des esclaves, revêtu d'une apparente maîtrise, influencer à distance les êtres vivants, les frapper de mort, de consomption ou de folie.

Mais la région accessible à ses maléfices ne se borne point là, comme la suite va le montrer.

Il y a d'abord les charmes qui s'attaquent au sens génésique, soit pour l'exalter, soit pour l'abolir.

Nul n'ignore quel despotique empire a toujours exercé sur la plupart des hommes ce tyran malencontreux de l'organisme, qu'on a nommé *le sixième sens*. On sait à quel point sont variables les caprices de son appétit, — tantôt avide opiniâtrément des plus tristes mets, ou dédaigneux mal à propos, lorsque pour lui la table se trouve mise avec magnificence.

Les sorciers ont exploité de tous temps une prédisposition aussi aléatoire : faire monter ou descendre à leur gré cette marée fallacieuse du désir, c'est encore un jeu de prédilection pour certains charmeurs de village, et je dois dire qu'ils y excellent : c'est merveille de les voir déprimer l'appétit vénérien jusqu'au calme plat, ou l'exaspérer jusqu'au délire.

Je ne jurerais point que l'habile emploi des excitants et des anaphrodisiaques fût tout à fait étranger à leurs sortilèges ; plusieurs ont certainement recours à ces moyens artificiels, qui, ressortissant plutôt de l'étude physiologique des médicaments, semblent n'avoir rien à faire avec la sorcellerie. Mais, il faut en convenir,

ces drôles demandent le plus souvent à des pratiques de Magie noire un résultat qui n'est ni moins immédiat ni moins efficace.

Mon lecteur connaît déjà la composition générale des philtres. J'indique, à titre de curiosité, quelques recettes moins atroces, sinon moins ridicules, pour enflammer l'amour d'une femme : les grimoires prescrivent de lui faire sentir une pommade à base de chypre et d'ambre gris, triturés avec la moelle extraite du pied gauche d'un loup, — ou bien encore de lui *bailler* la moitié gauche d'un squelette de grenouille, qu'on s'est procuré en exposant l'animal tout vif dans une fourmilière (la moitié droite inciterait à la haine, comme la gauche excite à l'amour). Selon d'autres classiques de la sorcellerie, on doit faire prendre à la malheureuse une demi-dragme de la préparation suivante : testicules de lièvre et foie de colombe mis en poudre dans un mortier, avec les écailles friables du sang qu'on aura pris soin de se tirer en avril, un vendredi, et qu'on aura fait sécher au four, dans un petit pot vernissé. Le tout avec un assaisonnement de cérémonies sacrilèges et de paroles magiques, dépourvues de tout sens raisonnable [1].

On pense bien que toutes ces recettes de haut goût

---

[1] Je cite textuellement la recette incroyable que propose le *Grand Albert*, pour antidote de ces divers philtres : « Si une femme a donné quelque chose à un homme pour s'en faire aimer, et qu'il s'en veuille défaire, il prendra sa chemise (celle de la femme) et pissera par la têtière et par la manche droite ; aussitôt il sera délivré de tous maléfices. » (Livre II, page 147.)

sont par elles-mêmes vaines et sans vertu ; tout dépend, nous dit Paracelse, du *Magnes* intérieur et occulte, c'est-à-dire de la puissance plus ou moins directe du charmeur sur l'astral.

Les plus grotesques formules sont les plus efficaces, les mixtures les plus saugrenues sont les meilleures entre les mains d'un sorcier véritable : puisque les contrastes même de ces mélanges incohérents constituent un élément adéquat à son vouloir désordonné, une base apte à lui servir de point d'appui [1].

Mais gardons-nous d'anticiper sur les théories du livre II. Notre cadre nous restreint à l'esquisse des principaux sortilèges.

Si le charme d'amour s'appelle *philtre*, le charme d'impuissance à l'amour prend le nom pittoresque et naïf de *nœud de l'aiguillette*.

C'est ici l'un des plus habituels griefs du populaire contre les sorciers. Ce qu'on a fait périr de malheureux sous ce prétexte, est presque incalculable ; il faut dire qu'on procédait un peu à la légère..... Quel déplaisir plus fréquent, en effet, aux premières nuictées d'amour, que ce marasme paradoxal de la chair,

---

[1] « ...Tout ce que pense l'esprit d'un homme qui aime ardemment a de l'efficace pour l'amour, et tout ce que pense l'esprit d'un homme qui hait beaucoup, a de l'efficace pour nuire et pour détruire. Il en est de même dans toutes les choses auxquelles l'esprit s'attache fortement, parce que tout ce qu'il pense et tout ce qu'il fait provenant des caractères, des figures, des mots, des discours, des gestes et autres choses semblables, *aide l'appétit de l'âme* et acquiert des vertus admirables..... (CORNEILLE AGRIPPA, *Philos. occulte*, tome I, p. 191-192).

alors que le cœur est cependant très intéressé ? En ces cas, à défaut d'autre enchanteur mal intentionné, Dame Emotion paraît une magicienne très suffisante pour nouer l'aiguillette. C'est ce dont nos pères ne voulaient pas convenir. Pour peu qu'une déception de ce genre se prolongeât, ils criaient au maléfice ! Ils passaient alors en revue toutes les personnes de connaissance, ou suspectes de commerce avec le Démon, ou simplement jugées capables de nourrir quelque vieille rancune contre l'un des conjoints..... Et malheur au pauvre hère sur qui pesaient les soupçons ! Il n'est au monde animal moins endurant qu'un amoureux dérangé dans son bonheur : c'était assez d'une confidence marmottée à l'oreille du magistrat, pour qu'aussitôt celui-ci, dans le but de découvrir le vrai coupable, ordonnât d'appliquer tous les suspects aux questions ordinaire et extraordinaire.

Quoi qu'il en soit, la ligature de l'aiguillette a toujours été par tous pays l'un des charmes les plus populaires et, malgré son innocuité relative, l'une des vengeances universellement redoutées, impitoyablement punies : « La practique en est aujourd'huy plus commune que iamais, veu que les enfants mesme se meslent de noüer l'esguillette, chose qui merite vn chastiment exemplaire......, » écrit Boguet, sous le règne de Henri IV[1].

Pierre de Lancre, un contemporain de Boguet,

[1] Discours execrable des Sorciers. Lyon, Rigaud, 1610, in-8, page 212.

nous apprend que la terreur de ce maléfice est si répandue, au commencement du XVII^e siècle, que la plupart des mariages se célèbrent en grand secret et comme à la dérobée.

Voilà qui réclame un mot d'explication. Il faut savoir que le rite le plus usuel, pour cette ligature, s'accomplissait communément à l'Église, pendant la cérémonie nuptiale. Ce rite est fort simple : après s'être muni d'un lacet, on assiste à la célébration du mariage. Lorsque les anneaux s'échangent, on fait au lacet un premier nœud ; on en fait un second, au moment où le prêtre prononce les paroles essentielles au sacrement ; enfin, quand les époux sont sous le drap, on en fait un troisième : et l'aiguillette est nouée (*Bodin*).

Un autre procédé consiste à entrelacer les doigts de ses mains, tordues la paume en dehors ; on commence par le petit doigt de la main gauche et l'on continue lentement, jusqu'à ce que les deux pouces se rejoignent : alors le charme est parfait. Ce rite doit s'accomplir dans l'Église, au moment où le mari présente à sa femme l'anneau.

Nous ne nous flattons pas de détailler tous les modes de ligature vénérienne, qui dépassent la cinquantaine, si l'on en croit Bodin [1]. D'ailleurs, l'abbé J. B.

[1] *Le Grand Albert* donne une recette plus impertinente et plus bouffonne : « Qu'on prenne la verge d'un loup nouvellement tué ; qu'on aille à la porte de celui qu'on veut lier et qu'on l'appelle par son propre nom. Aussitôt qu'il aura répondu, on liera la verge avec un lacet de fil blanc, et le pauvre homme sera impuissant aussitôt. »

Thiers, dans son grand ouvrage sur les *Superstitions qui regardent les sacrements* [1], traite la question avec tous les détails qu'elle comporte, et nous renvoyons le lecteur aux pages 503-527 de son tome IV.

Les grimoires mentionnent un grand nombre d'autres ligatures, que nous nous dispenserons d'énumérer par le menu. Les curieux en trouveront le détail au chapitre XL du livre premier d'Agrippa [2].

Il nous est difficile, toutefois, de passer sous silence ce fameux charme d'engourdissement, dont on affirme que certains voleurs ont fait usage pour dévaliser une maison, sans courir la chance d'être inquiétés. Ce sortilège est célèbre dans les campagnes, sous le nom assez étrange, en vérité, de *Main de gloire*. « J'avoue, dit l'apocryphe du *Petit Albert*, que je n'ai jamais éprouvé le secret de la main de gloire ; mais j'ai assisté trois fois au jugement définitif de certains scélérats qui confessèrent à la torture s'en être servis..... dans les vols qu'ils avoient faits ;.... que l'usage de la Main de gloire étoit de stupéfier et de rendre immobile ceux à qui on la présentoit, en sorte qu'ils ne pouvoient non plus branler que s'ils étoient morts [3]. » C'est la main d'un pendu qu'on dessèche au grand soleil,

Il faut convenir qu'on inventerait difficilement une recette plus saugrenue que celle-là. — Les recettes pour *dénouer l'aiguillette* sont du même goût.

[1] *Traité de Superstitions*, Paris, 1741, 4 vol. in-12.

[2] *La Philosophie occulte*, tome I, page 101.

[3] Page 117, dans la mauvaise édition moderne de Paris, Renault, 1839, in-12.

après l'avoir fait macérer quinze jours dans un mélange de zimat (*sic*), de salpêtre, de sel et de poivre long. On en parfait la dessication dans un four chauffé avec de la verveine et de la fougère ; d'autre part, on compose une chandelle avec de la graisse du même pendu, de la cire vierge et du « *sisame de Laponie* ». Quand les voleurs veulent piller à loisir quelque maison, ils allument cette chandelle, et, se servant de la main du pendu comme d'un chandelier, ils entrent hardiment où ils ont affaire ; bien convaincus qu'y eût-il là vingt personnes armées jusqu'aux dents, toutes seront frappées sur le champ de stupeur et d'engourdissement, en sorte qu'ils pourront se livrer sans crainte au pillage, car pas un des témoins de leur crime ne bronchera, tant que la chandelle magique ne sera point éteinte.



LA MAIN DE GLOIRE

C'est là, du moins, ce que soutiennent les compilateurs de grimoires, qui chantent les louanges de ce prestigieux secret.

Le *Glaneur indou-chinois*, qui se publiait à Malacca dans la première moitié du XIX^e siècle, signale un exemple de charme, qui n'est pas sans analogie avec la Main de gloire. Malheureusement, nous n'a-

vons aucun détail sur les cérémonies en usage pour l'accomplir ; le résultat nous est seul connu : « La curiosité publique, dit *le Glaneur*, a été vivement excitée depuis quelques jours par la découverte d'une bande de voleurs d'enfants des deux sexes. Cette découverte a été faite par le zèle d'un tisserand en soie, qui, en se promenant dans les rues de Kanton, reconnut l'enfant de son maître, perdu depuis quelques jours. *L'enfant tourna sur lui un regard stupide et refusa de le reconnaître.* Le tisserand l'emmena de force chez son père.

« *Il restait toujours sous le charme de la stupidité; mais on n'eut pas plutôt appelé les prêtres de Bouddha* et pratiqué les cérémonies efficaces, célébrées en pareille occasion, que le *charme disparut* et que l'enfant, en versant des larmes abondantes, reconnut son maître et son père. L'affaire et le miracle furent immédiatement communiqués au gouvernement, qui fit cerner le rendez-vous des voleurs d'enfants. On trouva six hommes et trois femmes qui faisaient ce métier depuis plus de vingt ans. Ils avaient enlevé, pendant cette époque, plusieurs milliers d'enfants ; il n'en restait plus que dix dans la maison, *tous sous l'influence du charme stupéfiant*, *qui*, comme celui jeté sur l'enfant du tisserand, *disparut par les prières et les cérémonies des prêtres de Bouddha*[1]. »

Cette compétence aux exorcismes est commune aux ministres de tous les sacerdoces réguliers ; il n'est pas indifférent d'y prendre garde.

---

[1] *Le Glaneur indou-chinois* du 8 juillet 1820.

Représentants ici-bas de l'Humanité céleste et mandataires de groupes importants des candidats terrestres à cette humanité, les prêtres de tout culte ont pouvoir de conjurer les forces collectives du Mal, au nom de cette Puissance collective du Bien qui s'appelle la communion des Elus. Dans l'espèce, la réussite immédiate de l'Exorcisme — car c'en est un — prouve d'abondant que l'état de stupeur où ces enfants se trouvaient plongés n'était point l'effet de quelque narcotique ou de tout autre moyen artificiel : mais bien le résultat d'une action occulte, qu'on veuille l'appeler d'ailleurs *charme stupéfiant* comme M. de Mirville qui rapporte l'anecdote [1], ou qu'on préfère lui donner le nom moins archaïque, et plus à la mode aujourd'hui, de *phénomène suggestif*.

Avant d'entamer la description d'un autre ordre de sortilèges, nous signalerons encore le *charme* dit *de taciturnité*, si fameux dans les fastes judiciaires de la Sorcellerie. *Charme anesthésique* serait une locution plus exacte [2].

C'était, en substance, un diagramme le plus souvent tracé sur une bande minuscule de papier d'une extrême minceur. Les magiciens poursuivis en justice, ayant réduit ce diagramme au plus imperceptible volume, s'ingéniaient à le dissimuler sous l'ongle de leur orteil ou dans une mèche de leurs cheveux. Tant que ce

[1] *Des Esprits et de leurs manifestations diverses*, tome I, page 262.

[2] La taciturnité du sorcier n'est, en effet, qu'une conséquence de son état anesthésique.

palladium ne leur était point soustrait, ils affrontaient les plus abominables tortures sans ressentir la moindre malaise, et sans risquer par conséquent de se perdre, en laissant échapper, à l'improviste, l'aveu décisif de leurs méfaits.

Aussi le premier soin du tortionnaire était-il de couper les ongles au patient, de lui raser les cheveux (et le cas échéant, la barbe), enfin de l'épiler sur toutes les surfaces de son corps. Heureux pouvait se dire le prévenu, qu'on daignât s'en tenir à ces humiliants préliminaires, sans procéder à des sondages plus outrageants encore.

Les exemples ne se comptent pas, en face du bourreau, d'attitudes impassibles dues au *sort de taciturnité*. C'est un diplôme de stoïcisme, un brevet de souveraine indifférence aux plus cruels traitements. Son efficace vertu ne saurait être mise en doute ; aussi bien est-il d'un usage presque universel, si l'on en croit les auteurs.

On entend bien, au plus fort de la question, les sorciers pousser des gémissements ou même des cris, mais c'est un fait avéré qu'*on ne leur voit pas verser une larme*, quelques efforts qu'ils fassent dans ce but. Il y a plus : le magistrat est si pleinement édifié sur le compte d'une telle impuissance à manifester un phénomène qui est la conséquence normale, immédiate et première de la douleur physique, qu'il en tire un grave indice à la charge de l'accusé. C'est le cas, pense-t-il, d'ordonner de nouvelles perquisitions. Sitôt le diagramme découvert et brûlé, les grognements *à sec* et

sans confession se métamorphosent en hurlements entrecoupés d'aveux — et les larmes de couler avec abondance.

Toutes les relations authentiques sont d'accord sur ce point. Quant aux conclusions à tirer de là, nous avons foi dans la sagacité du lecteur, qui n'ignore ni les miracles de l'autosuggestion [1], ni les cas si fréquents d'anesthésie hystérique.

A la ruine de l'homme et du bétail ne se limite point la pernicieuse influence du Sorcier. *Nuisance est son lot*, dit le proverbe : justifier ce dicton de toutes les manières, voilà son ambition. Les sorts jetés sur les moissons ne passaient pas jadis pour les moindres témoignages de son universelle malveillance On attribuait à son seul regard le sinistre privilège de stériliser la terre et de nuire à tout être animé du souffle de la vie ; d'où la locution populaire : *Il a le mauvais œil.*

Au demeurant, cette canaille, experte aux pires négoces, tenait boutique de poudres de succession, de charges de contagion, d'élixirs de réparation. Son but? — Abolir toutes fécondités heureuses; faire avorter les récoltes et les femmes; semer la mort au logis comme à l'étable. L'ouvrier de ces précieuses besognes montrait deux visages comme Janus ; empoisonneur ou sorcier — au choix — : compétence double!

---

[1] Empressons-nous d'ajouter qu'il y avait là quelque chose de plus.

La moisissure, récoltée la nuit sur les crânes de pendus, macérait dans ses boîtes ou distillait dans ses retortes avec l'écume des crapauds et la bave des vipères. Le règne végétal fournissait ses poisons, le règne animal ses venins, pêle-mêle : et hâve, déguenillé, sordide, on pouvait voir l'irréconciliable ennemi des hommes et des choses consommer, avec des paroles homicides ou sacrilèges, la subversive union de ces ingrédients hétérogènes, étonnés de se sentir pétris ensemble, aux hasards de sa folie.

Nous avons marqué plus haut l'origine ridicule des élixirs que le Diable lui-même, s'il faut en croire la Légende, distribuait aux fidèles de la messe noire. « Vne sorcière raconta en l'an 1583, qu'elle iettoit certaine poudre en l'air, que son Maistre luy auoit baillée, de laquelle naissoient de ces bestioles qui rongeoiẽt en peu de temps les fruicts de la terre [1]. » Il va sans dire qu'on la brûla.

Il serait facile de multiplier les exemples équivalents ; mais je préfère conter une anecdote un peu différente, rapportée par plusieurs démonographes [2].

Un paysan du diocèse de Trèves surveillant sa fille (âgée de huit ans à peine), qui plante des choux dans le potager, voit qu'elle s'en tire fort bien et la félicite de son adresse. — Je suis adroite à bien d'autres besognes, va, répond l'enfant avec mystère. Tu vois, le temps est serein, le ciel sans un nuage : eh bien ! dis moi

[1] Boguet, *Discours des Sorciers*, page 243.
[2] Entre autres, Delrio.

l'endroit du jardin où tu veux que je fasse pleuvoir... — Le père ébahi désigne une petite pelouse située dans l'enclos ; puis il observe la fillette qui s'est retirée à l'écart. Avec une croissante stupeur, il la voit creuser un trou dans le sol, à l'aide d'une gaulette de coudrier ; cela fait, remplir la fosse d'un liquide singulier et dont je laisse à deviner la provenance : le fait est qu'elle ne va pas le chercher bien loin, n'ayant qu'à s'accroupir pour cet exercice..... Enfin il la voit battre de sa baguette la surface de cette mare artificielle, en marmottant des paroles qui n'arrivent pas jusqu'à lui. Tout à coup, un frisson s'empare du spectateur dont ces étranges préparatifs n'avaient pas ébranlé le scepticisme : il a cru voir un faible nuage se condenser au-dessus du carré de gazon ; plus de doute possible : car le soleil, toujours aussi brillant dans un azur aussi limpide, darde ses rayons sur ce brouillard léger, y détermine un arc-en-ciel parfait ; — et maintenant le météore se résout en gouttelettes fines et abondantes... La pluie s'est circonscrite à merveille dans les limites convenues, pas une goutte ne tombe au dehors. Le brave homme, consterné d'avoir dans sa famille une sorcière aussi précoce, veut savoir quel a été son maître dans un art évidemment suspect. L'enfant, pressée de questions, finit par avouer que sa mère l'a conduite au Sabbat ; pour ce qui touche à son savoir faire, elle en tient le secret de son *bon ami*, le Seigneur au pied fourchu. On pense bien que ces révélations ne sont pas pour pallier l'épouvante du père, à laquelle déjà se mêlent de cuisants scrupules de cons-

cience... Bref, longtemps perplexe, il se résigne à prendre parti et, comme il est bon chrétien, il livre sa propre femme au magistrat, en se lavant les mains, comme Pilate. « Et fust bruslée toute viue, » conclut la chronique. Rien de plus simple et de plus naturel.

La grêle, les tempêtes, la sécheresse ou l'orage, suivant les cas, s'obtenaient par des recettes assez analogues à celle-là. C'est du moins ce qui résulte de la concordance des aveux et libres témoignages proférés en justice par les inculpés de sorcellerie.

Sans entrer dans la discussion des faits, nous ne saurions omettre de noter au passage l'air de parenté qui relie ces sortilèges aux phénomènes obtenus tous les jours par les Fakirs indous, de l'aveu même des plus sceptiques temoins [1].

Ces charmeurs semblent agir avec une toute-puissance relative sur un fluide igné (AKASA) plus subtil que la foudre, si célèbre elle-même dans les fastes du surnaturel.

S'il en faut croire les démonologues, le Feu du Ciel est un véhicule cher aux esprits malins, lesquels ont accoutumé de mettre la nature entière à contribution pour notre ruine. Sur ce chapitre, les libelles de sorcellerie ne tarissent point de concluantes anecdotes, — et ces légendes d'un autre âge n'ont rien, semble-t-il, qui nous doive surprendre.

Nul, en effet, n'ignore quel zèle mettaient nos aïeux

[1] Voir le *Spiritisme dans l'Inde*, par Jacolliot, pages 228-361.

à doter d'un moi conscient toutes les forces impersonnelles ou simplement instinctives de la nature naturée : c'était, chez ces chrétiens naïfs, l'ultime protestation de l'idolâtrie abjurée sous sa forme païenne, mais ingénieuse aux travestissements les plus orthodoxes et toujours vivace, en dépit des apparences.

Les dieux, précipités de l'Olympe, s'étaient réfugiés en Enfer ; simples démons désormais, ils avaient acquis droit de cité dans la foi nouvelle, au prix d'un double sacrifice d'amour-propre : l'acceptation d'un rôle subalterne et l'opprobre d'une torture virtuelle, il est vrai, mais avivée par un flot corrosif d'anathèmes et d'exorcismes sans répit.

A coup sûr, entre tous les agents naturels, la foudre est superlativement mystérieuse et fatidique d'aspect. Que, dès lors, tout éclair plus livide et plus aveuglant qu'un autre ait été, pour les imaginations du moyen âge, prétexte à une éclosion soudaine de diablotins : — encore un coup, il n'est rien là qui nous étonne.

Mais que penserons-nous des graves et troublants aveux qu'un savant contemporain fort honorablement connu, et qui certes, n'est jobard que de nom [1], confiait naguère à l'*Ami des Sciences*, revue de M. Victor Meunier ? Voici les paroles textuelles de ce physicien : « Je tiens une découverte qui m'effraie !... Il y a deux électricités : l'une, brute et aveugle, est produite par le contact des métaux et des acides ; *l'autre est intel-*

[1] Jobard, savant français, mort à Bruxelles, en 1861.

*ligente et clairvoyante*. L'électricité s'est bifurquée sous les mains de Galvani, Nobili et Mateucci : le courant brut a suivi Jacobi, Bonelli et Moncel, pendant que le *courant intellectuel* suivait Boisrobert, Thilorier et le Chevalier Duplanty.... *Le Tonnerre en boule, ou l'électricité globuleuse contient* UNE PENSÉE *qui désobéit à Newton et à Mariotte, pour n'en faire qu'à sa guise*.

« Il y a dans les *Annales de l'Académie* des milliers de preuves de l'intelligence de la Foudre.... Mais je m'aperçois que je me laisse emporter. Peu s'en est fallu que je ne vous LACHE LA CLEF qui va nous découvrir le *Principe universel* gouvernant les deux mondes : le matériel et l'intellectuel [1]. »

Quoi de plus étrange, dans une bouche grave, que confidence pareille, si ce n'est toutefois le parti pris de réticences qu'y laisse percer un homme de ce poids, savant réputé par toute l'Europe pour la fermeté de son esprit, l'étendue de ses connaissances et plus d'une découverte sur le terrain des sciences naturelles ?

Mais trêve de commentaires : ce n'est point ici le lieu de discuter les opinions du physicien Jobard. Dans cette première septaine, nous nous bornons à collationner les faits.

Nous en citerons deux assez typiques, sur les hauts exploits de la Foudre-Esprit. Le premier n'a d'autre authenticité que le témoignage de gens simples et des

1 *L'Ami des Sciences*, n° du 2 mars 1856, page 67.

plus enclins à l'hallucination rétrospective. Racontée par un auteur du XVII^e siècle, que cite l'abbé Lenglet-Dufresnoy. L'anecdote est sensiblement poussée au surnaturel [1]; néanmoins, elle est assez curieuse pour trouver place dans un chapitre qui traite de diables et de sorcellerie.

LE GRAND FEV, TONNERRE ET FOVDRE DU CIEL *aduenus sur l'Eglise Cathedrale de Quimper-corentin, auec la vision d'un horrible et tres espouuentable Demon dans le feu sur ladicte Eglise* [2] : — « Samedi, premier iour de Feurier 1620, aduint vn grand malheur et desastre en la ville de Quimpercorentin, c'est qu'vne belle et haute Pyramide couuerte de plomb estant sur la nef de la grande Eglise et sur la croisée de ladicte nef fut toute bruslée par la foudre et feu du Ciel, depuis le haut iusques à ladicte nef, sans pouuoir y apporter aucun remede. Et pour sçauoir le commencement et la fin, c'est que ledict iour sur les sept heures et demie tendant à huict du matin, se fit vn coup de tonnerre et eclairs terrible entre autres : et à l'instant fut visiblement veu vn Demon horrible et espouuantable en faueur d'vne grande onde de gresle se saisir de ladicte pyramide

[1] Le mot *surnaturel* est à nos yeux fort impropre, et nous aurons soin de l'éviter dans les développements métaphysiques où il pourrait créer des confusions. Partout ailleurs, nous l'emploierons dans le sens vulgaire et que l'usage a consacré.

[2] Publié pour la première fois à Rennes, chez Jean DURAND, 1620; puis réimprimé à Paris, chez Abraham SAUGRIN.

par le haut et au dessoubs de la croix, estant ledict Demon de couleur verte, ayant vne longue queuë de pareille couleur. Aucun feu ni fumée n'apparût sur ladicte pyramide, qu'il ne fust près d'vne heure de l'apres-midy, que la fumée commença à sortir du haut d'icelle et dura fumant vn quart d'heure : et du mesme endroict commença le feu à paroître peu à peu en augmentant tousiours ainsi qu'il deualoit du haut en bas : tellement qu'il se fit si grand et si espouuentable que l'on craignoit que toute l'Eglise ne fust bruslée, et non seulement toute l'Eglise, mais aussi toute la ville. Tous les tresors de ladicte Eglise, furent tirez hors : les voisins d'icelle faisoient transporter leurs biens le plus loin qu'ils pouuaient de peur du feu. Il y auoit plus de quatre cents hommes pour esteindre ledict feu, et n'y pouuoient rien faire. Les Processions allèrent à l'entour de l'Eglise et autres Eglises, chacune en prières. Enfin, ce feu alloit tousiours en augmentant, ainsi qu'il trouuoit plus de bois. Finalement, pour toute resolution, on eut recours à faire mettre les Reliques sainctes sur la nef de ladite Eglise, prez et au deuant du feu. Messieurs du Chapitre (en l'absence de Monseigneur l'Esueque) commencèrent à coniurer ce meschant Demon, que chascun voyait appertement dans le feu, tantôt vert, jaune et bleu ; iettant les Agnus Dei, dans iceluy et prez de cent cinquante bariques d'eau, quarante ou cinquante charetées de fumier, et neantmoins le feu continoit. Et pour derniere resolution, l'on fit ietter vn pain de seigle de quatre sols, dans lequel on y mit vne Hostie

consacrée, puis on prit de l'eau bénite auec du lait d'vne femme nourice de bonne vie, et tout cela fut ietté dedans le feu, tout aussitôt le Demon fut contrainct de quitter le feu : et auant que de sortir, il fit vn si grand remuë-menage, que l'on sembloit estre tous bruslez, et qu'il deuoit emporter l'Eglise et tout auec luy : et en sifflant, il sortit à six heures et demie du soir dudict iour, sans faire aucun mal (Dieu mercy) que la totale ruyne de ladicte pyramide, qui est de consequence de douze mille ecus au moins.

« Ce meschant estant hors, on eût raison du feu. Et peu de temps apres, ledict pain de seigle se trouua encore en essence, sans estre aucunement endommagé ; fors que la croûte estoit vn peu noire.

« Et sur les huict ou neuf heures et demie, apres que tout le feu fut esteint, la cloche sonna pour amasser le peuple, afin de rendre grâces à Dieu.

« Messieurs du Chapitre auec les choristes et musiciens chanterent le *Te Deum* et vn *Stabat mater*, dans la Chapelle de la Trinité, à neuf heures du soir.

« Grâces à Dieu, il n'est mort personne, fors trois ou quatre blessés.

« Il n'est pas possible de voir chose plus horrible et espouuentable qu'estoit ledict feu. » — FIN [1].

Ce récit nous est doublement précieux, en ce qu'il

[1] Voir LENGLET-DUFRESNOY : *Recueil de Dissertations anciennes et nouvelles sur les Apparitions, les Visions et les Songes.* — Paris-Avignon, Jean-Noël Leloup, 1751, 4 vol. in-12, tome II, pp. 110-114.

consacre, à la faveur d'un exemple singulier, la croyance populaire aux démons de la foudre et surtout en ce qu'il décrit par le détail les exorcismes et autres cérémonies religieuses dont nos pères des siècles derniers avaient coutume en pareil cas. — Au demeurant, quoique les exemples d'hallucination collective et spontanée soient assez fréquents, et dûment constatés, nous inclinerions à croire que le témoin oculaire, narrateur de ce prodige, avait sciemment chaussé, le jour de l'incendie, des bésicles grossissantes, ou pour mieux dire, enchantées.

Mais voici un fait plus moderne affirmé par des témoins dignes de foi, et qui ne présente rien d'incroyable, à quelque point de vue d'ailleurs qu'on l'examine. Nous condensons le récit un peu diffus de M. Gougenot des Mousseaux [1].

« MARIA OPTIMAM PARTEM ELEGIT, QVÆ NON AVFERETVR AB EA. »

C'est cette belle et consolante parole du Christ qu'un grand seigneur polonais avait fait graver en lettres d'or sur la tombe de sa fille adorée, morte à dix-huit ans d'une maladie de langueur. Une demi-journée n'est pas révolue, qu'un orage gronde au ciel; la foudre éclate : un livide éclair, se bifurquant en dard de vipère, ravage en deux endroits l'inscription métallique..... Quatre lettres fondues, volatilisées au

[1] Gougenot des Mousseaux, *Mœurs et Pratiques des Démons*, 2e édit. refondue. Paris, Plon, 1865, in-8, pages 15-16.

choc du fluide, laissent le texte saint mutilé — et d'une formule d'amour céleste et d'espoir, font une sentence d'éternelle et suprême réprobation.

« MARIA... IMAM PARTEM ELEGIT, .VÆ NON AVFERETVR AB EA. » *Marie a choisi sa place au fond de l'abîme ; anathème sur elle! Sa place ne lui sera pas ôtée*[1]...

Voilà pour la foudre. Ajoutons qu'à tort ou à raison, nos ancêtres attribuaient les pestes, les contagions, les disettes, à l'influence des mauvais esprits ; comme aussi les cataclysmes imprévus, tels que cyclones, éruptions, tremblements de terre.

Les exorcismes de l'Église nous sont la meilleure preuve de cette attribution, croyance communément répandue et sanctionnée par le clergé, du moins en ce qui concerne les troubles des éléments : « Je vous adjure, grêles et vents, pour que vous vous résolviez en pluie, etc..., » lit-on au *Rituel de Toul*, page 538. Les *Rituels* sont pleins de ces formules.

Or, ces démons, qui donc — au dire du peuple —

---

[1] Cette anecdote fait penser au présage fulgurant, avant-coureur de la mort d'Auguste.

L'an 14 de Jésus-Christ, la foudre venant à frapper l'inscription de la statue érigée dans le Champ de Mars à la mémoire du Conquérant des Gaules, en mutila la première lettre. De CÆSAR, le Feu du ciel fit ÆSAR, qui était, chez les Etrusques, le nom générique des Etres appartenant à la race des Dieux (אלהים des Hébreux).

Le mage Thrasylle consulté, vit dans la lettre C abattue, *le symbole des cent jours qui séparaient encore Auguste de l'Apothéose*. En conséquence, il lui prédit qu'à l'expiration de ce délai, il serait mis au rang des dieux. Et de fait, la mort, à cent jours de là, frappait César-Auguste!

déchaînait en trombe leur malveillance à travers la pacifique nature ? — Les adeptes de la Magie noire !

C'est ainsi que le moyen âge, à la grande joie des exorcistes, rejetait tout phénomène anormal sur le compte de l'Enfer et de sa malice, et motivait d'ailleurs la colère vengeresse des monstres d'enfer, en dénonçant la perfide instigation du Sorcier....

Nos pères voulaient trouver à tout une raison d'être miraculeuse ; aujourd'hui nous nions *a priori* jusqu'à la possibilité d'un prodige. Ils allaient trop loin, peut-être reculons-nous trop en deçà. Ils étaient crédules jusqu'à devenir souvent visionnaires ; nous sommes méfiants jusqu'à fermer obstinément les yeux aux splendeurs de l'évidence.

Le Magicien a toujours passé pour le confident des esprits et des fantômes d'outre-tombe ; si sa science est une royauté, l'art des évocations est, sans contredit, le plus beau fleuron de sa couronne.

C'est chose inutile de revenir ici sur l'évocation du Diable et le pacte qui en résulte ; d'autant qu'au chapitre v nous devons encore en toucher un mot.

Au chapitre vi, à propos des spirites, nous traiterons l'évocation des morts ou des êtres quelconques qui se donnent pour tels.

Nous ne voulons, en celui-ci, que demander au vieil Homère le témoignage poétique des rites traditionnels de cette opération, — la plus téméraire, à coup sûr, qu'il soit permis à l'homme, ou plutôt qu'il lui soit défendu d'entreprendre. Ouvrons l'*Odyssée* aux pre-

mières pages de son livre IX. Ulysse nous décrira scrupuleusement les détails de sa tentative ; fions-nous à la compétence d'un guide qui va nous conduire par la main à travers les dédales du sombre Hadès.

Il s'agit, pour le roi d'Ithaque, de consulter le spectre du divin Tirésias : les cérémonies magiques vont commencer.

Ayant creusé une fosse profonde, Ulysse y répand tour à tour, en l'honneur du peuple léger des mânes, le miel et le vin pur, l'eau claire et la fleur de farine. Puis il passe des prières aux invocations, et, brandissant le fer sacré, il égorge enfin les victimes sur la fosse, où le sang coule en ruisseaux noirs.

Soudain, du fond de l'Érèbe, s'élève le peuple ténu des ombres : cependant qu'assoiffées du sang répandu, elles se pressent en hurlant autour de la fosse, le Prince, debout, leur barre la route, le glaive à la main. Les ombres refoulées s'épeurent et se dissipent, vapeurs protéennes déroulées en volutes. Mais de nouveaux spectres leur succèdent, accourus des profondeurs de l'Érèbe ; dans le nombre, Ulysse reconnaît plusieurs compagnons d'armes, et ces amis défunts le supplient de les laisser s'abreuver du liquide mystérieux qui doit prêter à leur substance inconsistante une éphémère objectivité!.....

Inflexible, le nécromancien, suivant le rite occulte, tient ferme la pointe de son glaive à la surface du sanglant breuvage, que Tirésias évoqué doit le premier toucher de ses lèvres. Mais voilà que le Prince, jusqu'alors impavide, sent fléchir son courage : une

ombre auguste et chérie est montée du gouffre..... il a reconnu sa mère!... N'importe, hélas ! les prescriptions sacrées ne souffrent aucun accommodement: l'on ne badine pas avec la loi du Destin. Et, tandis qu'un sanglot se brise en sa poitrine, il écarte le fantôme d'Anticlée.

Enfin paraît Tirésias, vieillard aux blancs cheveux, son sceptre d'or à la main : — Arrière, fils de Laërte, s'écrie-t-il, retire ton glaive de cette fosse, et laisse-moi m'abreuver du sang noir. Quand j'aurai bu, je te révélerai l'avenir ! Le devin tend sa lèvre à la pourpre sanglante et dénoue la trame du Destin.....

La mère d'Ulysse est toujours là, sombre et muette; elle ne reconnaît point son enfant. Le roi consterné demande à Tirésias le moyen de se révéler à elle. La réponse du devin vaut d'être prise en note : « Celle des ombres à qui tu permettras de se pencher sur la fosse et de mouiller ses lèvres du sang des victimes, te reconnaîtra soudain : tu pourras apprendre d'elle ce que tu désires savoir. *Mais tout fantôme que tu écarteras du glaive fuira dans la nuit profonde.....* » Ulysse retire son glaive de la fosse; enfin, sa mère peut approcher, et sitôt qu'elle a bu, elle l'aperçoit et s'écrie : « O mon fils, comment as-tu pu descendre au séjour des ténèbres?..... » Pendant qu'elle lui parle, il s'élance par trois fois pour embrasser la chère morte, qui trois fois s'évanouit dans ses bras, comme une ombre sans consistance, ou comme un rêve qui se dissipe, quand on croit le saisir.

Tel est, abrégé, le récit d'Homère, consciencieux

témoin des rites de son temps, et révélateur, sous cette apparence fabuleuse, de plus d'un mystère profond. Au surplus, ces cérémonies appartiennent à la Magie noire, par l'usage qu'on y fait du glaive et du sang. L'effusion mystique du sang est abominable, ainsi qu'on l'expliquera par la suite (*Clef de la Magie noire*).

Nous n'avons rien à dire ici de l'Évocation par le pantacle stellaire et les parfums consacrés : ces arcanes sont ceux de la Haute et Divine Magie, et la science dont ils ressortissent demeurera pour le Sorcier lettre morte à tout jamais.

Sa science à lui, magicien de ténèbres, est tout autre. A lui l'évocation des esprits de désordre et d'inconsciente perversité ; à lui les aberrations sexuelles et l'aveugle déploiement de cette force subversive de perdition, qui, compactant l'invisible, donne aux fantômes de son délire une objectivité néfaste; à lui le vampirisme et les métamorphoses dégradantes qui assimilent progressivement sa forme astrale aux types inférieurs de l'animalité; à lui les voluptés sans nom du commerce incubique.

Voilà les œuvres propres au magicien noir et véritablement dignes de lui. De ces deux dernières nous n'avons rien dit encore, et nous voulons toucher un mot.

L'Incube et le Succube sont les deux formes spectrales d'un hermaphrodite convertible, si j'ose dire, à prédominance tour à tour phalloïde ou ctéimorphe, selon que l'être brutal dont l'appétit l'évoque, est une sorcière ou un sorcier.

Nommés *èphialtes* par les anciens Grecs, Incube et Succube se confondaient, dans l'imagination populaire, avec la personnification du cauchemar. En effet, dans les rêves pénibles, l'organe génital est souvent intéressé. Le plaisir, qui prend alors tous les caractères de l'angoisse, a des paroxysmes qui tiennent plutôt de l'étouffement que du spasme. Souvent il y a coïncidence des deux ; c'est la fusion de tous les contraires : souffrance et volupté, désir et dégoût. C'est l'amour râlé, le jeu d'Erôs devenu tragique, avec un monstre pour partenaire. Car l'ombre lascive, communément indécise, prend tout à coup d'horribles contours.

Quelquefois ce fallacieux objet s'offre sous un aspect moins farouche, voire avec un visage avenant. Ses manières sont plus agréables ; les violences même qu'il exerce sont plus douces ; bref, il se comporte poliment.

Au chapitre premier, nous avons transcrit en détail la confession d'une pauvre fille, victime d'un incube relativement présentable, brutal et parfois violent dans l'intimité, mais point dépourvu de tenue..... En somme, plus d'une jouvencelle se contenterait d'un tel galant, l'estimant fort possible, en dépit de son extraction. — Le Loyer, conseiller du roy au siège présidial d'Angers, nous propose un autre exemple, qui serait jugé moins tolérable, à moins de goûts spéciaux : « Au païs de Marree, y eut vne fille qui se trouua grosse du fait du Diable. Ce ne fut pas sans donner à penser à ses parens, qui la pouuoit auoir engrossee, parce qu'elle abhorroit le nopces et n'auoit voulu estre mariee. Ils la pressent... Elle confesse que c'estoit le Diable qui couchoit toutes

les nuicts auec elle, en forme d'vn beau ieune homme. Les parẽs ne se contentant de la response de la fille, pratiquẽt sa chambriere, qui de nuict les fit entrer dans la chambre auecques torches. Ce fut alors qu'ils apperceurent au lict de la fille vn monstre fort horrible, n'ayant forme aucune d'homme. Le monstre ne fait contenance de vouloir quitter le lict, et fait-on venir le prestre pour l'exorciser. En fin, le monstre sort, mais c'est auesques vn tel tintamarre et fracassement, qu'il brusla les meubles qui estoient en la chambre et en sortant descouvrit le toict et couuerture de la maison. Trois iours apres, dit Hector Boëce, la Sorciere engendra vn monstre, le plus vilain qui fust oncques né en Ecosse, que les sages-femmes estoufferent [1]. »

C'est là ce que Lancre appellerait « *vne infauste deception* » !

Après l'incube, le succube !... Oyez l'histoire attestée par le Docteur anglais Barnelt. Il s'agit d'un jeune gars du Comté de Sommerset, robuste et bien portant, qu'une consomption rapide conduit en quelques mois au seuil de la tombe. Chaque nuit, visité par un spectre de luxure, il succombe à la tentation, en dépit des sages résolutions prises et renouvelées chaque jour. Enfin, terrifié par la perspective d'une mort imminente (car le mal va toujours empirant), le jeune homme s'arme de courage et se couche, décidé à démasquer le fantôme. Vers minuit, il sent le jeune succube se glisser dans son lit. Avec la rapidité de l'éclair, il

[1] *Histoire des Spectres*, Paris, 1605, in-4, page 315.

empoigne de ses deux mains les cheveux de la nocturne visiteuse et demande à grands cris de la lumière. Tandis qu'on en apporte, elle parvient à se dégager dans un effort suprême, en laissant aux mains de son amant deux poignées de cheveux *blancs*. C'était une horrible sorcière du voisinage, vieille comme Saraï, lorsqu'elle fut enlevée par Abimelech [1]! Et cependant affirme le jeune homme, l'haleine de cette créature, — véritable souffle d'enfant — la fermeté de ses chairs et tout son être enfin annonçait une jeune fille de vingt ans, saine et vigoureuse..... Par quel prestige cette vieille hideur avait-elle pu se donner telle apparence? Mystère! Quoi qu'il en soit, voici le portrait qu'en trace Görres, de qui j'emprunte cette anecdote : « Depuis cinquante ans, cette vieille femme passait pour sorcière. Elle était maigre et sèche, courbée par l'âge et ne marchait qu'à l'aide de béquilles. Sa voix était creuse, solennelle, mystérieuse, mais hypocrite en même temps. Ses yeux lançaient une lumière pénétrante, qui inspirait l'effroi [2]. »

---

[1] Elle avait alors quatre-vingt-dix ans, d'après le récit même de la Vulgate (*Genèse*, chap. xvii, ỳ 17). Ce qui suppose chez le roi de Guerar qui l'enlève (*Genèse*, chap. xx), soit un goût très vif pour les morceaux d'archéologie sexuelle, soit des habitudes galantes dont la violence même semble le dernier mot de la courtoisie; ou bien encore, ce qui prouve, à un autre point de vue, que peut-être ne s'agit-il ni de galanterie ni de femme mûre, mais d'idéographisme et d'allégorie.

Le petit rapprochement de dates, révélateur de cette anomalie, fait du xx^e chapitre une page qui milite en faveur du sens spirituel, en dépit des modernes théologiens qui le dénient à la *Genèse*, comme aux autres livres de nos deux *Testaments*.

[2] Görres, *La Mystique divine, naturelle et diabolique*, traduction Sainte-Foi, Paris 1854, 5 vol. in 8; tome V, page 303.

L'histoire contée par Barnelt peut servir de transition entre les faits d'incubisme proprement dit et ceux de transformation par enchantement d'une part, d'erraticité vampirique de l'autre.

Qui n'a lu quelque effroyable récit de vampires décimant toute une contrée? Les faits sont si nombreux, si concordants et si solennellement attestés, qu'à nier l'existence réelle de cette manière de maladie posthume, il y aurait mauvaise foi!

Toutes les narrations se ressemblent : un homme à réputation trouble, un homme suspect de commerce avec l'Enfer, vient à mourir. Il a communément édicté quelque prescription bizarre, touchant le mode et le lieu de sa sépulture ; après une vie ambiguë, il paraît avoir eu souci de garder jusque dans la mort une attitude inquiétante... Quoi qu'il en soit, ses dernières intentions respectées des siens, il va dormir sous terre son meurtrier sommeil : de sorcier, il est devenu vampire [1].

Bientôt, en effet, l'on voit dépérir de nombreuses personnes du pays, victimes d'un mal étrange et surnaturel. Des témoins dignes de créance affirment avoir vu chaque nuit un spectre vagabond assaillir les passants, tantôt sous une forme humaine et tantôt sous l'aspect d'un chien monstrueux. Le même fantôme pénétrant aussi dans les maisons, s'attaque à ceux

---

[1] Le vampirisme serait un mal héréditaire. Plusieurs auteurs citent des familles où cette maladie se transmettait régulièrement de père en fils.

qu'immobilise le sommeil ; il les étouffe en leur comprimant la poitrine : plusieurs sont trouvés au matin morts dans leur lit.... Ceux qui survivent après avoir reçu sa néfaste visite, se traînent péniblement, maigris, blêmes, exténués. Toute vitalité semble leur avoir été ravie, dans l'embrassement du monstre, qui passe vulgairement, tant ils sont pâles, pour avoir aspiré le souffle et sucé le sang de ces malheureux. Si le baiser du vampire se renouvelle, ils meurent au deuxième ou troisième assaut...

C'est une consternation générale.

Alors une rumeur s'élève, qui grandit, accusatrice du mort. On se chuchotte à l'oreille des récits de faits similaires, traditionnels dans certaines familles. On sait qu'il faut, en pareille circonstance, violer la sépulture du bandit d'outre-tombe. Sacrilège notoire, seul remède à un si grand mal.

Les particuliers hésitent-ils à prendre l'initiative d'un tel acte? La pression publique se fait si forte et si tenace, que l'autorité se voit contrainte d'intervenir. On exhume le cadavre, et le soleil éclaire le plus glaçant des spectacles : un mort immobile et froid, dans un état de parfaite conservation ; ~~mais~~ les lèvres sont vermeilles et parfois les yeux grands ouverts. La barbe, les cheveux, les ongles ont poussé d'un jet extraordinaire. La force semble s'être concentrée en lieux utiles, pour conserver la vitalité végétative du cadavre. La coutume transmise veut qu'on cloue au sol ce hideux vampire, en lui traversant le cœur d'un épieu. Il secoue alors son sommeil de marbre et se

tord, avec un dernier hurlement, dans les convulsions d'une agonie posthume; des flots de sang rouge et bien fluide ont jailli sous le fer... et, selon l'énergique expression d'Eliphas, le vampire *s'est réveillé dans la mort*. Tout n'est pas fini cependant, et dans plusieurs cas, le fantôme continue ses ravages nocturnes ; il faut réduire en cendres le cadavre maudit, pour que tout rentre dans l'ordre accoutumé.

Si peu vraisemblables que soient ces faits, il faut cependant les admettre, sous peine d'invalider tous les critères de la certitude historique. Où s'arrêtera le scepticisme des savants, s'ils récusent les plus formels témoignages et frappent de nullité les procès-verbaux authentiques, rédigés sur place par les autorités judiciaires ou communales?

Il convient, d'ailleurs, de corroborer jusqu'à l'évidence la foi des gens raisonnables en l'existence des vampires, par le rapprochement qu'on peut faire de ces faits plus ou moins anciens, avec des faits modernes, sinon tout pareils, du moins entièrement analogues et certifiés par des témoins aussi peu récusables que les premiers.

Je veux parler de l'inhumation de Fakirs en léthargie volontaire, à plusieurs pieds dans le sol — et de leur résurrection, constatée par des médecins, après des mois, quelquefois une année d'enfouissement sous terre. Toutes précautions ont été prises; l'on a eu soin d'opérer avec une minutie péremptoire, afin d'atteindre expérimentalement à la certitude scien-

tifique, indubitable, absolue. Pour prévenir jusqu'à la possibilité d'une tentation de fraude, on a semé, puis récolté des céréales, sur l'emplacement de la mystérieuse sépulture, où des sentinelles chargées d'une surveillance de chaque instant se sont renouvelées nuit et jour, sans interruption. Eliphas, dans son *Histoire de la Magie* (pages 507-512) rapporte, avec un grand luxe de détail, un exemple assez concluant, dont se sont faits garants le Docteur Mac Gregor, l'officier anglais Obsborne et le général Ventura [1].

Le Docteur Gibier, professeur au Muséum, cite un cas tout récent, que relate aussi *le Temps,* n° du 31 octore 1885. J'emprunte à son beau livre de l'*Analyse des choses* [2] quelques extraits relatifs à cette expérience, transmise dans ses moindres détails par le Docteur Honigberger, et certifiée par sir Claudius Wade, ministre anglais en résidence à Lahore.

Après de longues préparations, Haridès le Yoghi tenta l'aventure, devant Runjet-Sing, rajah de Lahore. « L'adepte entouré de ses disciples et accompagné par le rajah et sa cour, s'avança gravement sur le lieu de l'épreuve. Après qu'on eut étendu un linceul de lin sur le sol, il se plaça au milieu et tournant son visage vers l'Orient, il s'assit en croisant ses jambes dans l'attitude *pamadzan* de Brahma assis sur le Lotus. Il pa-

[1] L'ensevelissement du Fakir a duré dix mois, de juin 1838 à la fin d'avril 1839.

[2] Paris, Dentu, 1890, in-12.

rut se recueillir un instant, puis il fixa ses regards sur la pointe de son nez, après avoir renversé sa langue dans le fond de sa gorge. Bientôt ses yeux se fermèrent, ses membres se raidirent ; la catalepsie... se présenta.

« Les disciples du solitaire s'empressèrent alors de lui aviver les lèvres et de lui fermer les oreilles et les narines avec des tampons de lin enduits de cire, sans doute pour le protéger contre les insectes. Ils réunirent les quatre coins du linceul au-dessus de sa tête et les nouèrent ensemble. Le sceau du rajah fut mis sur les nœuds et le corps fut enfermé dans une caisse en bois de quatre pieds sur trois, que l'on ferma hermétiquement et qui fut également recouverte du sceau royal.

« Un caveau muré, préparé à trois pieds sous terre pour contenir le corps du yoghi, reçut la caisse, dont les dimensions s'adaptaient exactement à ce tombeau. La porte fut fermée, scellée et bouchée complètement avec de la terre glaise.

« Cependant, des sentinelles étaient ordonnées pour veiller nuit et jour autour du sépulcre, qu'entouraient d'ailleurs des milliers d'Indous accourus pieusement, comme à un pèlerinage, à l'ensevelissement du saint.

« *Au bout de dix semaines*, terme convenu pour l'exhumation, une affluence de spectateurs encore plus grande accoururent sur le lieu de l'événement. Le rajah fit enlever la terre glaise qui murait la porte et reconnut que son cachet, qui la fermait, était intact.

« On ouvrit la porte, la caisse fut sortie avec son contenu, et quand il fut constaté que le cachet dont elle avait été scellée était également intact, on l'ouvrit.

« Le Docteur Honigberger fit la remarque que le linceul était recouvert de moisissures, ce qui s'expliquait par l'humidité du caveau. Le corps du solitaire, hissé hors de la caisse par ses disciples et toujours entouré de son linceul, fut appuyé contre le couvercle; puis, sans le découvrir, on lui versa de l'eau chaude sur la tête. Enfin on le dépouilla du suaire qui l'enveloppait, après en avoir vérifié et brisé les scellés.

« Alors le Docteur Honigberger l'examina avec soin. Il était dans la même attitude que le jour de l'ensevelissement, seulement la tête reposait sur une épaule. La peau était plissée ; ses membres était raides. Tout le corps était froid, à l'exception de la tête qui avait été arrosée d'eau chaude. Le pouls ne put être perçu aux radiales, pas plus qu'aux bras ni aux tempes. L'auscultation du cœur n'indiquait autre chose que le silence de la mort...

« La paupière soulevée ne montra qu'un œil vitreux et éteint comme celui d'un cadavre.

« Les disciples et les serviteurs lavèrent le corps et frictionnèrent les membres. L'un d'eux appliqua sur le crâne du yoghi une couche de pâte de froment chaude, que l'on renouvela plusieurs fois, pendant qu'un autre disciple enlevait les tampons des oreilles et du nez et ouvrait la bouche avec un couteau. Haridès, semblable à une statue de cire, ne donnait aucun signe indiquant qu'il allait revenir à la vie.

« Après lui avoir ouvert la bouche, le disciple lui prit la langue et la ramena dans sa position normale, où il la maintint, car elle tendait sans cesse à retom-

ber sur le larynx. Il lui frictionna les paupières avec de la graisse, et une dernière application de pâte chaude fut faite sur la tête. A ce moment, le corps de l'ascète fut secoué par un tressaillement, ses narines se dilatèrent, une profonde inspiration s'en suivit ; son pouls battit lentement et ses membres tièdirent. Un peu de beurre fondu fut mis sur la langue, et après cette scène pénible, dont l'issue paraissait douteuse, *les yeux reprirent tout à coup leur éclat.*

« La résurrection du yoghi était accomplie, et comme il aperçut le rajah, il lui dit simplement : « Me « crois-tu, maintenant? »

« Il avait fallu une demi-heure pour le ranimer, et après un laps de temps égal, bien que faible encore, mais revêtu d'une riche robe d'honneur et décoré d'un collier de perles et de bracelets d'or, il trônait à la table royale.

« A quelque temps de là, le rajah ayant sans doute mis le yoghi au défi, ce dernier se fit de nouveau ensevelir, mais cette fois-ci à six pieds sous le sol. La terre fut battue autour de son cercueil, le caveau fut muré, de la terre fut répandue dessus et on y sema de l'orge. Toujours d'après les mêmes témoins oculaires, Haridès fut laissé *quatre mois* dans ce tombeau ; au bout de ce temps, il revint à la vie comme la première fois [1]. »

A quoi qu'on attribue la léthargie des fakirs et des yoghis indous, et si distante qu'on la suppose de l'état

---

[1] *Analyse des choses*, pages 171-175.

vampirique, tel que nous l'avons déjà décrit plus haut, on n'en conviendra pas moins que ces divers exemples, également attestés et certifiés à plusieurs siècles, comme à plusieurs mille lieues d'intervalle, se soutiennent et se corroborent mutuellement.

Quant à la *Lycanthropie*, une étroite parenté la relie de toute évidence au vampirisme proprement dit. Dans les deux cas, le spectre assassin court la campagne sous diverses formes d'animaux ; dans les deux cas, il s'attaque volontiers aux êtres qu'il rencontre : la différence essentielle consiste en ceci précisément, que le *loup-garou*, tandis que sa forme astrale vagabonde au dehors, est un sorcier vivant qui sommeille dans son lit ; et que le *vampire*, au contraire, est un sorcier mort qui végète dans sa tombe.

Le vocable *Lycanthropie* est un terme très impropre ; car il s'en faut que les transformations erratiques du sorcier se bornent à la forme générale du loup ; les traditions de la magie tenébreuse nous font voir les adeptes du Sabbat varier les déguisements animaux sous lesquels ils effectuent leur retour, l'assemblée finie : chat, chien, bouc, mouton, et même escargot, limace ou crapaud ; — le seul embarras est celui du choix. Ce qui permet aux enragés de la *démonologie* de croiser assez fréquemment des magiciens et des sorcières, retour du Sabbat : car il faudrait bien de la malchance, pour ne pas apercevoir sur sa route un seul de ces divers animaux.

Disons, pour en revenir au loup-garou, que dans

les cas réels de bilocation pseudo-morphique, l'on a constaté maintes fois l'instantanéité du phénomène répercussif, qui imprime sur le corps matériel inerte et absent la trace des coups et le stigmate des blessures qui sont portés au fantôme erratique. — Un exemple : « Encore list-on qu'au diocese d'Argẽtine trois damoiselles sorcieres assaillirent en forme de chats vn villageois [1] qui coupoit du bois, et que se deffendant, il les frappa et blessa fort; pour lequel faict, il fut peu apres constitué prisonnier, et là s'excusant, il fist voir qu'il n'auoit blessé des femmes, mais bien trois chats, qui comme espris malings, l'auoient assailly pour le tuer, dequoy on descouure que c'estoit vn prestige du diable [2]. » Les trois sorcières furent brûlées, comme bien on pense.

« Il sera bien à propos d'adiouster icy ce qui est aduenu en l'an 1588, en vn village distant enuiron deux lieues d'Apchon ès hautes montagnes d'Auuergne : Vn gentil-homme, estant sur le vespre ès fenestres de son chasteau, voit passer vn chasseur de sa cognoissance, il le prie de luy apporter à son retour de sa chasse. Le chasseur poursuiuant son chemin le long d'vne plaine, fut attaqué par vn groz loup, contre

[1] Bodin, rapportant le même fait, est plus explicite encore : « ... Il y eut trois Sorcieres près Strasbourg, qui assaillirent vn laboureur en guyse de trois grands chats, et en se defendant, il blessa et chassa les chats, qui se trouuerent au lict malades en forme de femmes fort blessées à l'instant mesme... » (*Demonomanie*, page 108, B.)

[2] Valderama, *Histoire générale du monde*, Paris, 1619, in-8. Tome II, page 262.

lequel il delascha vn coup d'arquebuze sans le blesser, ce qui l'occasiona de ioindre le loup, qu'il saisit par les oreilles : mais enfin, estant las, il se depestra du loup, et se reculant mit la main à vn grand coutelas de chasseur, qu'il portoit, duquel il frappa le loup, et luy abattit l'vne des pattes, qu'il reserra dans sa pouchette, apres que le loup eut prins la fuitte : et puis se vint rendre au chasteau du gentil-homme, à la veuë duquel il auoit cõbatu le loup. Le gentil-homme le prie de luy faire part de sa chasse, ce que le chasseur voulant faire, et pensant tirer la patte de sa pouchette, il tire vne main, qui portoit à l'vn des doigts vne bague d'or, que le gentil-hommme recogneut estre à sa femme ; ce qui le fit aucunement mal soupçonner d'elle et estant entré en la cuisine, il trouue sa femme qui se chauffoit, ayant son bras sous son deuanteau, lequel il tira, et recogneut qu'elle auoit la main couppée. Sur quoy le gentil-homme la prent par rigueur, mais aussi tost, et mesme apres que sa main luy eust esté confrontée, elle confessa que ce n'estoit autre qu'elle, qui auoit en forme de loup attaqué le chasseur, et fut depuis bruslée à Ryon [1]..... »

Cette histoire mirifique porte tous les caractères de l'apocryphe : que la châtelaine ait été blessée par répercussion à la main, c'est un phénomène qui n'a rien d'impossible, comme nous verrons au livre II ; mais la métamorphose de la patte en main, dans la *pouchette* du chasseur, constitue, dans l'hypothèse

[1] BOGUET, *Discours des Sorciers*, pp. 341-342.

même d'un pareil phénomène, une addition notoirement mensongère. Ce détail est, de la part du juge de Saint-Claude, une arabesque de style. D'ailleurs, il ne cite point l'arrêt de Riom et ne rapporte l'aventure que par ouï-dire. — Telle quelle, celle-ci nous a paru digne d'être transcrite.

Le loup-garou passait communément pour dévorer les victimes de son agression et de préférence les enfants en bas âge. A cette heure encore, ne menace-t-on point du loup-garou les bambins terrifiés, quand leur sagesse, ou leur obéissance, vient à fléchir ?

Pierre de Lancre a consacré au loup-garou tout un livre de son *Tableau de l'Inconstance* (pages 235-329, soit 95 pages in-4.) Il faut lire son récit du procès de 1603, et de l'arrêt prononcé en robe rouge au Parlement de Bordeaux, contre un jeune loup-garou de treize ans, coupable d'avoir dévoré un garçon et une fillette. Comme il parut idiot à la Cour, on usa d'indulgence à son égard : il fut seulement renfermé dans un couvent pour le reste de sa vie. Lancre, qui l'alla voir en cette retraite, dans le but louable de surveiller sa conversion, fut effrayé de la persistance de ses goûts d'anthropophage : « Il me confessa sans aucune ceremonie, qu'il auoit encores inclination à manger de la chair de petits enfans, parmy lesquels les petites filles luy estoyent ou seroyent en délices. Ie luy demanday s'il en mangeroit s'il n'estoit prohibé, il me dict franchement qu'ouy, et mieux des filles que des enfans, par ce qu'elles sont plus tendres. Et les religieux m'ont dict, qu'au commencement qu'on le mit

dãs le couuent, ils luy virent manger à cachettes des tripes ou entrailles du poisson qu'on aprestoit[1]..... »

De tous temps, l'accusation d'anthropophagie s'est maintenue dans l'imagination des peuples, comme l'un des pires griefs invoqués à la charge des suppôts de l'Enfer. Les Stryges, Lamies et Magiciennes étaient censées égorger au Sabbat des enfants soustraits au baptême. Leur chair tendre et savoureuse semblait particulièrement prisée à la Synagogue. Le texte suivant nous prête à penser néanmoins, qu'à défaut de grives, les sorcières s'attaquaient aux merles : « Que si la Stryge est convaincue d'avoir mangé un homme, elle paiera deux cents soldes. » C'est au chapitre LXVII des *Lois Saliques*.

Mais ce texte isolé ferait naître une idée fausse; il faut que le commensal des orgies sataniques nous avoue ses goûts de prédilection. Rarement léopard, plutôt hyène ou chacal, les charognes lui sont une proie coutumière et préférée. Voir les procès de tous les maniaques dont les dépositions devant le juge ont fourni matière à notre description du Sabbat.

Le Sabbat! Pandémonium de turpitudes et de scélératesses, incarnées dans toutes les formes de la laideur : voilà le théâtre officiel de la sorcellerie classique et légendaire.

Que penser de cette lugubre comédie, déroulée dans un cadre plus lugubre encore ? Quelle réalité

---

[1] *Tableau de l'Inconstance*, page 317.

lui reconnaître? N'a-t-elle existé qu'à la manière de cette forêt merveilleuse de Brocéliande, visible encore pour certains mystiques du Finistère (les amis de l'enchanteur Merlin et de la fée Viviane), mais disparue aux regards indifférents, et qu'on chercherait en vain sur la carte de Bretagne?... — Voici notre réponse.

Il est certain d'abord que des sorciers en chair et en os ont tenu, et tiennent encore, des assemblées où se pratiquent tous les mystères d'ignominie. Nous en connaissons, pour notre part, qui fonctionnent régulièrement en plein Paris et ailleurs. Nous nous portons témoin et garant de leur existence ; témoin oculaire, garant écœuré : nous reviendrons sur ce sujet au VIe chapitre.

Mais ailleurs encore, il existe un autre Sabbat, plus formidable et plus occulte. Le monde physique, matériel, apparent, n'est que l'envers grossier d'un monde plus subtil, tout aussi réel, *si ce n'est bien davantage :* le monde astral. Voilà le domaine où la Sorcellerie déploie tous les délires de sa furibonde ivresse, tout le luxe de son infamie arrogante, toutes les pompes de son criminel néant! C'est là qu'elle ébauche, en puissance d'être, les œuvres monstrueuses qui chaque jour avortent, en acte, sur le plan visible : car la nature physique ne peut qu'en se violentant porter à terme les funestes effets d'une cause discordante, antipathique aux lois harmonieuses de l'univers. Ainsi, les avortons n'étant guère viables, le mal est-il moindre, quoique sensible encore.

Donc, sur le plan de l'existence matérielle, les sortilèges et maléfices ont, à coup sûr, de désastreux effets, mais rarement venus à maturité pleine... Ce rarement-là n'en est pas moins d'une fréquence désolante. Figurez-vous une main perfide, infatigable, semant à profusion des graines vénéneuses sur le monde des vivants : mais ces graines tombées sur un sable infécond, pourrissent à la pluie ou se déssèchent au soleil, au lieu de germer sous ces deux influences combinées. Peu d'entre elles poussent une tige grêle et maladive, et meurent avant la floraison ; quelques rares fleurissent et fructifient : fruits amers et clairsemés ! Il n'en faut pas plus pour empoisonner le passant qui les cueille....

Avez-vous compris l'apologue, lecteur ami ?

Le sorcier ne parvient à nuire qu'à l'improviste et par exception, comme un galérien évadé commet un crime avant d'être repris, mais il traîne toujours son boulet et les gendarmes ne sont pas loin !

Le sorcier a convoité la dictature et il est esclave.

Parfois, il se révolte et secoue sa chaîne ; mais la fortune des Spartacus est de courte durée et le monde n'a pas plus à craindre la domination des magiciens noirs, que Rome n'avait à redouter le triomphe des esclaves.

Alors même que le Sorcier réussit à faire le mal, ses œuvres de haine ne lui profitent point ; il en est la première victime.

Sa grande ambition, toujours déçue, serait de frapper autrui sans en recevoir le contre-coup : c'est la

Loi universelle de solidarité qui fait sa misère et sa condamnation.

Il se vautre et se démène dans le désespoir de sa finale impuissance, comme les traîne-cul du Sabbat parmi les reliefs gluants de l'orgie patibulaire.

---

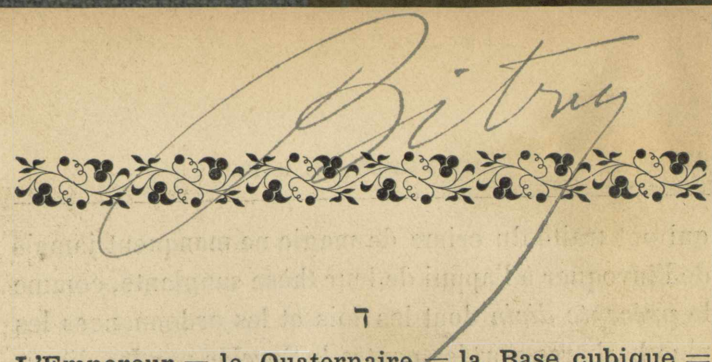






IOANNES WIERVS.

ANNO ÆTATIS LX SALUTIS M.D. LXXVI.



ד

**L'Empereur = le Quaternaire = la Base cubique = la Puissance...** *la Justice des Hommes*

## Chapitre IV

# LA JUSTICE DES HOMMES

מכשפה לא תחיה :
(ספר שמות)

*Maleficos non patieris vivere* [1].
(*Exode,* xxii, 18.)



Ce laconique verset de Moïse, qui prescrit de *ne pas souffrir que la sorcière vive* (textuel!) sert d'épigraphe au fanatique ouvrage du conseiller Pierre de Lancre et tous les jurisconsultes

---

1 *Tableau de l'Inconstance*, sur le titre. — Lancre traduit mal מכשפה par *Maleficos*; c'est un féminin singulier qui veut dire *la Sorcière*.

On lit encore, au xx^e chapitre du *Lévitique*, ℣ 27 : « Si un homme ou une femme a un Esprit d'Aôb, ou de divination (Idoni), qu'ils soient punis de mort : ils seront lapidés et leur sang retombera sur leurs têtes. »

Et au *Deutéronome*, chapitre xviii, ℣ 10-12 : « Qu'on ne trouve pas près de toi quelqu'un faisant passer par le feu son fils ou sa fille, ni devinant des divinations, ni consultant le Temps ou *Nahàsh*, ni un sorcier ;

« Ni un enchanteur, ni quelqu'un consultant *Aôb* ou *Idoni*, non plus qu'un Nécromancien ;

« Car en abomination à Iod-hévê est tout homme faisant cela... »

qui ont traité du crime de magie ne manquent jamais de l'invoquer à l'appui de leur thèse sanglante, comme le *précepte divin* dont les lois et les ordonnances les plus barbares portées contre le Sorcier par les divers législateurs ne seraient que l'adaptation juridique et en quelque sorte l'écho légal, propagé d'âge en âge.

Les coutumes de férocité stupide intronisées au moyen âge sont loin de disparaître avec lui : une recrudescence de fanatisme signale tout le XVI^e siècle et la première moitié du XVII^e.

Le bûcher semblait alors aux plus modérés une expiation non seulement très juste, mais encore à peine suffisante, d'un tel forfait ; puisque, selon Bodin (l'une des autorités en la matière), le sortilège se décompose en quinze crimes détestables [1], dont le moindre, à son gré, mérite *la mort exquise* et *à petits cris* [2].

Vers cette époque, deux voix s'élevèrent seules pour protester contre la rigueur excessive dont on avait coutume : celles du médecin Jean Wier ou Wierus et du pasteur protestant Balthazar Bekker.

Wierus, dans son traité *de Lamiis* [3] et surtout dans son grand ouvrage des *Illusions et impostures du Diable* [4], soutient que le sorcier est, non pas un criminel qu'il faille brûler, mais un malade qu'il faut guérir. Proposition d'autant plus rare et plus inattendue, que Wier ne conteste ni le pouvoir des démons ni

---

[1] Voir notre chapitre III, page 175.
[2] *Démonomanie des Sorciers*, pages 217-220.
[3] Basileæ, 1577, in-4.
[4] Genève, 1579, in-8.

la réalité de la sorcellerie. Ce fut une clameur universelle d'indignation contre ce généreux penseur : plaider la folie des sorciers, n'était-ce point se déclarer pour eux?... Puis, il était l'élève et l'ami de Cornelius Agrippa, l'auteur de la *Philosophie occulte :* autre prétexte pour le mettre en suspicion. Bref, on insinua qu'il plaidait *pro domo et patria*, et que lui-même était un suppôt de l'Enfer.

Bodin publia sur-le-champ, à la suite de sa *Démonomanie*, une *Réfutation des opinions de Iean Vvier*[1], qui débute en ces termes : « Sur la fin de cest'œuure, et sur le poinct de la mettre soubs la presse, l'Imprimeur auquel i'en auois donné la charge m'enuoya vn nouveau liure *de Lamiis* de Iean Vvier, medecin, où il soustient les sorciers... Qui m'a donné occasion de luy respondre, non par haine : mais premierement pour l'hoñeur de Dieu, contre lequel il s'est armé. En second lieu, pour leuer l'opinion de quelques iuges, ausquels cest homme-là se vante d'auoir faict changer d'opinion, se glorifiant d'auoir gaigné ce poinct par ses liures, qu'on eslargissoit maintenant les sorciers à pur et à plain[2], appellant bourreaux les iuges qui les font mourir : ce qui m'a fort estonné, car il faut bien que telle opinion soit d'vn homme tres-ignorant ou tres-meschant. Or Iean Vvier monstre

---

[1] Paris, 1587, in-4.

[2] La justice criminelle de ces temps était ainsi sujette à d'étranges intermittences; mais c'est au contraire vers cette époque et surtout au commencement du XVII[e] siècle, qu'on a peut-être brûlé le plus de sorciers.

par ses liures qu'il n'est pas ignorant, et mesmes qu'il est medecin, et néãtmoins il enseigne en ses liures mille sorcelleries dãnables... que ie n'ai pu lire sans horreur.[1] » — Plus loin, il faut voir de quel air superbe Bodin le renvoie, humble médicastre incapable de haute théologie, à « l'*hypostase des vrines* » !

Le pauvre Wierus prêchait dans le désert ! — Près d'un siècle plus tard, dans son *Monde enchanté*[2], Balthazar Bekker reprit et accentua, au nom de Jésus-Christ et de la charité, la thèse que Wierus avait soutenue au nom de la physiologie et de la médecine : il n'eut pas plus de succès. On l'accusa de nier l'existence du Diable ; l'affaire fit scandale... A l'index de ses coreligionnaires eux-mêmes, il se vit déposé de ses fonctions de ministre par ses collègues hollandais réunis en synode.

En niant *a priori* le personnage du sorcier, Bekker allait trop loin : il eut mieux fait de s'en tenir à l'opinion de Wierus. Que les adeptes de la goëtie soient des fous, je l'accorde en beaucoup de cas ; mais d'abord ce sont des fous malfaisants. L'on connaît le mot terrible d'un président de cour d'assises : « Si la monomanie est une maladie, il faut, lorsqu'elle porte à des crimes capitaux, *la guérir en place de grève.* »

Beaucoup estimeront le remède un peu radical...

---

[1] Pages 238-239.

[2] Ouvrage hollandais traduit en langue française (Amsterdam, 1694, 4 vol. in-12).

Je pense, pour ma part, que la justice humaine ne peut ni ne doit poursuivre qui que ce soit sous l'inculpation de sortilège [1]; mais le procès du Maréchal de Retz nous fournira tout à l'heure un exemple des crimes épouvantables auxquels le sortilège sert parfois de couverture ; ces crimes-là, sans nul doute, il est du devoir de la justice humaine de les rechercher et d'en atteindre les auteurs.

Pour juger avec équité le cruel moyen âge et les tribunaux implacables qui lui survécurent de plusieurs siècles, il faut savoir jusqu'où s'est pu répandre la néfaste influence de ceux qu'ils traquèrent sous le nom de sorciers. Se rendre un compte exact des pratiques familières aux nécromans, percer à jour les ténèbres de la Magie noire; faire la part de la légende et celle de l'histoire, la part de l'imagination et celle de la réalité; apprécier sainement, et la scélératesse et la sottise de ces exploiteurs de la crédulité publique, souvent dupes d'eux-mêmes tous les premiers; la portée de leurs armes, le caractère tantôt illusoire et tantôt efficace de leurs manœuvres : c'est chose plus ardue qu'on ne se figure.

Le discernement, la pénétration, les connaissances spéciales qu'il y faut apporter en font une tâche délicate... Et sans justifier la torture, toujours atroce et condamnable, de rares érudits sont seuls à pouvoir

[1] Ce n'est pas que je conteste dans certains cas la responsabilité des sorciers, ni surtout le caractère criminel des maléfices; mais je récuse, en matière de magie pure, la compétence du magistrat.

comprendre et s'avouer que les fauteurs de sortilège méritaient pour la plupart, sinon le bûcher, du moins l'échafaud.

Ne sied-il pas d'ailleurs d'alléguer, à la décharge des juges sans merci, la panique des populations complices et l'obscurantisme d'une aussi lamentable époque? Cette double *circonstance atténuante* influera sur l'arrêt de l'impartiale histoire, quand, toutes les pièces du suprême procès définitivement réunies et classées, Conseillers et Procureurs viendront, à leur tour, comparaître à la barre de la postérité.

Le supplice de bien des innocents est à déplorer sans doute et la roue de l'aveugle Fortune en a broyé plus d'un!... — Affolement des accusés, stupidité des témoins, insuffisance de l'instruction criminelle, trop souvent sommaire, et commise à des mains incapables ou prévenues : tout conspirait, pour rendre illusoires les sécurités que tout équitable législateur prend toujours soin de multiplier, autour de l'inculpé sans armes. Que de fois celui-ci, traité prématurément en coupable, tomba victime de la férocité individuelle d'un Procureur, ou de l'incurie collective de magistrats convaincus d'avance !

D'ailleurs, en matière de sorcellerie, la coutumière procédure n'imposait plus aux juges instructeurs son frein salutaire, n'assurait plus au prévenu la garantie de sa bienfaisante routine : c'était *crime d'exception !* Les pouvoirs des magistrats devenaient discrétionnaires, et souvent leur juridiction était-elle déclarée d'avance souveraine et sans appel. Ce fut ainsi en 1609.

quand le roi Henri IV délégua MM. d'Espagnet, Président au Parlement de Bordeaux, et de Lancre, conseiller, « pour la recherche des sorciers au pays de Labourt et autres circõuoisins... Et ce, pour leur faire et parfaire le procez souuerainemẽt, non obstãt oppositions et appelations quelcõques[1] ». Ce fut ainsi en 1634, lorsque le roi Louis XIII, impatient de servir les rancunes du Cardinal, donna pleins pouvoirs au sieur de Laubardemont pour aller, à Loudun, terrasser l'indomptable curé de Saint-Pierre, Urbain Grandier.

D'autre part, tels criminalistes démonomanes s'étaient avisés de formuler dans leurs écrits le Code du fanatisme[2]. Chose inouïe ! ces incroyables réglementations étaient acceptées des baillis, des parlements, des tribunaux ecclésiastiques ou mixtes comme ayant force de loi

C'était la victoire des préjugés en délire sur la justice et le bon sens ; c'était l'apothéose de l'arbitraire, foulant aux pieds le droit.

Excitée à tort ou à raison sur les plus faibles indices, la réprobation publique marquait du doigt les

---

[1] Pierre de Lancre, *Inconstance*, etc... (Aduertissement).

[2] Je fais surtout allusion au livre de Boguet (déjà cité) dont les éditions se multiplièrent d'une sorte si prodigieuse pour l'époque : *Discours execrable des Sorciers, avec six aduis en faict de Sorcellerie, et vne instruction pour vn Iuge en semblable matière :* par Henry Boguet, Dolanois, Grand Iuge en la terre de Saint-Oyan de Ioux, dicte de Saint-Claude au comté de Bourgogne, n'estant ce que l'autheur a cy-devant mis en lumière sur le même suiect, qu'un eschantillon de ce qui est traitté en ce liure (3e édition). A Lyon, chez Pierre Rigaud, 1610, fort vol. in-8.

Cette édition de 1610 est *la seule complète* de ce livre qui fit longtemps autorité.

suspects, — et ceux-là pouvaient se dire voués, par avance, à la fatalité du bûcher.

Tout ce triste état de choses paraît imputable au temps bien plus qu'aux hommes..... Quoi qu'il en fût de ces misères, et combien que des épis de pur froment aient pu tomber sous la faucille avec l'ivraie, n'anathématisons pas à la légère ces juges du temps passé : ils crurent de leur devoir de cautériser au fer rouge une lèpre partout prospère et renaissante ; à leur mission, ces chirurgiens terribles n'ont pas failli ; — et la conclusion de cet ouvrage sera, je pense, non point sans doute leur justification, mais à coup sûr leur honorable excuse.

La vérité nous oblige à reconnaître que la sorcellerie fut proscrite en tous temps par les législateurs des nations et *partout* punie avec la dernière rigueur. Notons-en les principaux exemples.

Le *Vendidad-Sadé* [1] défend, sous les peines les plus sévères, la pratique de l'incantation et des charmes. Ce livre sacré en attribue l'invention aux *Yatous*, les ennemis du Zoroastre. Si l'on en croit François Lenormant, les *sacerdotes* accadiens enseignaient déjà, vers une époque bien antérieure à ce théocrate, l'art de conjurer l'envoûtement et de le faire retomber, par une sorte de choc en retour, sur la tête de la sorcière coupable de l'avoir lancé : « Qu'elle meure, et que moi je vive !... » telle était la formule du renvoi [2].

[1] *Vendidad-Sadé,* I, pp. 52-56.
[2] *La Magie chez les Chaldéens*, Paris, 1874, in-8, pp. 55-56.

Le *papyrus Harris*, un manuscrit très ancien, découvert à Thèbes en 1855, fournit les plus précieux renseignements sur la magie pratique en Egypte. Le traducteur de cette pièce importante[1], M. Chabas, a déchiffré ce qui reste d'un autre manuscrit de la même provenance, également tracé en hiérogrammes secrets: il s'agit du procès et de la condamnation à mort, sous Ramsès III, d'un intendant de troupeaux, peut-être d'un simple berger égyptien... Parmi les sortilèges relevés à la charge de ce *hai* (de ce pervers), il est fait mention d'une main paralysée au moyen des *hommes de Menh*[2], ainsi que d'autres « abominations grandes ». L'arrêt, conçu en termes vagues, porte : *qu'il meure lui-même*, *selon l'ordre de Pharaon*, *selon ce qui est écrit dans les lignes de la langue divine.*

Nous n'avons que faire de rappeler les trois textes formels de Moïse transcrits en tête de ce chapitre.

Personne n'a davantage oublié ce trait caractéristique du *Livre des Rois :* Saül chez la Pythonisse d'Endor[3]. Tourmenté de prophétiques terreurs, que sa conscience, tout endurcie qu'elle fût, ne savait étouffer en elle, le roi se fait conduire, sous un déguisement, chez une femme renommée dans le peuple pour les divinations qu'elle exerçait, à la faveur des spectres *Aôbôth;* il lui prescrit d'évoquer l'ombre du nabi Samuel. La magicienne fait quelque difficulté d'obéir,

---

1 Publiée par lui, en 1860.

2 Tout porte à croire qu'il s'agit d'un envoûtement par une figure de cire.

3 *Rois*, I, XXVIII, ỷ 7 à 21.

objectant la loi de mort renouvelée contre les devins par Saül lui-même. Celui-ci la rassure et la décide enfin ; mais à peine l'apparition se dessine-t-elle aux yeux de la Pythonisse, qu'elle pousse un grand cri : « *Ah ! pourquoi m'avez-vous trompée ! car vous êtes Saül... — Ne craignez rien*, reprend le roi, *mais qu'avez-vous vu? — J'ai vu la terre s'entr'ouvrir et un dieu monter des profondeurs... C'est la figure d'un vieillard, drapé d'un manteau.* » Reconnaissant le saint nabi, Saül se prosterne jusqu'à terre; mais, chose bien digne de notre attention, avant de prédire au roi rejeté de Iod-hévê sa défaite et sa mort, Samuel lui reproche amèrement d'avoir troublé son repos d'outre-tombe, et surtout de l'avoir contraint à repasser la porte sombre que tout mortel ne doit franchir qu'une fois.

Si nous passons en Grèce, nous y trouvons édictée une loi contre les enchanteurs : « Elle porte que tous ceux qui, par charmes, paroles, ligature, image de cire, ou autre maléfice, enchantent ou charment quelqu'un, ou qui s'en servent pour faire mourir les hommes ou le bétail, soient punis de mort [1]. »

Platon [2] rapporte cette loi. Démosthènes en cite l'application : Lemnia, sorcière, mise à mort sur la dénonciation d'une servante. Pausanias [3] fait mention d'une chambre de justice, spécialement établie

[1] *Traité de la Police,* de M. de Lamarre, tome I, titre VII.
[2] Platon, *De Legibus,* livre II.
[3] Pausanias, *In Elia.....*, livre V.

par la République d'Athènes, pour réprimer le crime de sorcellerie, et mettre fin à toutes superstitions dangereuses et funestes au culte des dieux nationaux.

A Rome, la *Loi des douze Tables* [1] frappe aussi de mort tout citoyen coupable d'avoir nui, par des charmes ou des incantations, soit aux personnes, soit aux bestiaux, soit aux récoltes. Ce vieux texte juridique stigmatise même le sorcier en le déclarant abominable : *Sacer esto!* — L'on sait que les Romains n'abusaient pas de cette imprécation, qui était chez eux, comme l'observe très bien Lamarre, une marque de la plus haute indignation.

Pierre de Lancre [2] rappelle l'exécution de 170 sorcières à Rome, sous le Consulat de Claudius Marcellus et de Valerius Flaccus : elles avaient maléficié diverses personnes, en graissant les portes avec des onguents enchantés.

Sous Auguste, on recherche exactement tous les livres de magie qui pouvaient se trouver à Rome : ils sont aussitôt brûlés, au nombre de 2,000, par ordre exprès de l'Empereur. Tibère et Néron confirment, par de nouveaux édits, la vigueur des anciennes lois. Ce dernier bannit même d'Italie tous les philosophes, sous prétexte qu'ils se livrent en secret à l'art de la divination : ce qui n'empêche pas ce prince, animé d'un zèle aussi louable, d'évoquer les mânes de sa mère Agrippine.

---

[1] *Leg. duodecim tabular...*, art. 55, 68, 69, etc.
[2] *L'Inconstance*, etc..., page 138.

Les princes chrétiens répriment, bien entendu, avec la dernière sévérité, la pratique des sciences maudites, confondant sous cette appellation la plus haute Magie et la Goëtie la plus abjecte, — contre lesquelles le Concile d'Ancyre lance en bloc ses anathèmes (314).

Constantin promulgue, en 319, une loi dirigée contre les Aruspices ; mais deux ans plus tard, une autre loi rétracte en partie la première..... Une recrudescence de sévérité sévit sous Constance, qui ordonne (357) que tout enchanteur ait la tête tranchée.

Après la tentative de restauration polythéiste de Julien le Sage (dit l'Apostat), la Magie se trouve généralement confondue avec le Paganisme lui-même, dans les édits des empereurs chrétiens qui lui succèdent : Jovien, Valentinien, Valens, Honorius, Théodose, Arcade et Léon.

Quant aux barbares qui s'établissent en Gaule vers cette époque, leurs princes ne déploient pas une sévérité moindre. Bien avant la conversion de Clovis au Christianisme (496), la loi salique mentionne et punit le crime de sortilège. Chilpéric III date de 742 un édit contre les Sorciers, et Charlemagne, en 772, fonde la Sainte-Vehme, pour les exterminer en Allemagne.

Plusieurs rois de France pourvoient, par des ordonnances successives, à ce que cette engeance soit traquée et décimée selon la rigueur des lois. Nous allons clore cette énumération déjà fastidieuse et pourtant très incomplète, en signalant les ordonnances de Charles VIII (1490), de la Prévôté de Paris (1493),

de Charles IX aux Etats d'Orléans (1560), de Henri III aux Etats de Blois (1579) ; les lettres-patentes de Louis XIII, en date du 20 janvier 1628, enfin l'édit déjà moins barbare de Louis XIV en date de juillet 1682, que le Parlement de Paris enregistre le 31 août de la même année [1].

Pour ce qui est des bulles fulminées par les papes contre les sorciers, des décisions de Conciles, mandements épiscopaux et autres documents émanés de l'autorité religieuse, mon cadre me défend d'y toucher, même en courant. — Aborder le récit des compétitions entre les Pouvoirs ecclésiastique et civil, les conflits entre les Tribunaux des deux ordres, et la création des Cours mixtes, etc., ce serait engager mon lecteur dans un inextricable dédale, où je courrais grand risque de m'égarer avec lui, à moins qu'il n'eût le cruel bon sens de me fausser compagnie : ce dont je le crois bien capable, car sa patience est à bout (j'imagine), après l'énumération sèche et mono-

[1] Il y a deux ordonnances connexes ; toutes deux se trouvent reproduites *in extenso* vers la fin de l'ouvrage de Daugy : *Traité sur la Magie, le Sortilège, les Possessions, Obsessions et Maléfices*... A Paris, chez Pierre Prault, 1732, in-12.

Ce sont : 1° Un *Edit du Roy pour la punition des différens crimes que font devins, magiciens, sorciers, empoisonneurs,* etc... (Devins bannis du Royaume, sacrilèges et empoisonneurs punis de mort...)

2° Une *Déclaration du Roy rendue contre les Bohêmes et ceux qui leur donnent retraite*... (Galères à perpétuité pour les Bohémiens ; les Bohémiennes rasées, et en cas de récidive, fustigées et bannies).

tone à travers lequelle il a eu la courtoisie de me suivre tout à l'heure.

Je dirai seulement, d'une manière générale, en ce qui regarde la France, qu'un acte du Parlement, décrété en 1281, à la requête de l'Evêque de Paris, réservait exclusivement au clergé la connaissance des crimes qui nous occupent [1] ; mais vers le xv^e siècle, la jurisprudence enfin se fixa et le juge lai en fut de nouveau saisi.

Je signalerai encore l'inqualifiable bulle d'Innocent VIII (1484) qui prescrit aux magistrats de ne pas souffrir que le sorcier (souvent idiot et fort incapable de défendre sa vie) se fasse représenter par un avocat, ou même par un défenseur bénévole. — Dans l'immense majorité des cas, les juges les plus féroces et les moins scrupuleux n'ont tenu aucun compte de cette prohibition ; mais elle n'en reste pas moins typique et révélatrice de l'esprit sacerdotal au moyen âge.

Au demeurant, il en fut de cette défense comme il en sera toujours des prescriptions excessives et propres à révolter la conscience publique : on les viole ouvertement et surtout chacun s'empresse de les faire tomber en désuétude.

En veut-on d'autres exemples ? — Le *Rituel Romain* rappelle aux malades que, par les décrets du Concile

[1] Pour plus amples détails, voyez Görres (*La Mystique,* déjà citée, tome V, page 358).

de Latran et par les brefs de plusieurs papes, il est interdit à tout médecin, sous les peines les plus graves, de visiter plus de trois fois ses clients, sans avoir exigé la preuve qu'ils se sont confessés et qu'ils ont reçu l'absolution de leurs fautes [1]. Quand pareille défense a-t-elle été respectée?... Je ne sache pas qu'on en ait tenu compte, même au temps du plus exécrable fanatisme.

Troisième exemple : ce qu'on reproche si aigrement à Rome d'avoir prescrit en des siècles barbares, le Gouvernement de Louis-Philippe n'a pas eu honte de le reproduire en 1832, après l'émeute du cloître Saint-Merry. Non, je me trompe : il a osé bien pire. M. Gisquet, préfet de Police, a lancé une circulaire, enjoignant à tous les médecins de dénoncer aux conseils de guerre les blessés auxquels ils auraient donné leurs soins!..... Pour l'honneur du corps médical français, ce malencontreux fonctionnaire s'est vu désobéi sur toute la ligne : pas une dénonciation n'a été déposée. Cette circulaire avait soulevé une telle nausée dans l'opinion, que le roi Louis-Philippe (soit contagion ou pudeur) crut devoir témoigner lui aussi qu'il en avait eu le cœur levé.

Mais revenons aux mœurs juridiques des derniers siècles en matière de sorcellerie. Des derniers siècles,

---

[1] Voici le texte exact du RITUEL : « An si opus fuerit, tam infirmo quam ejus familiaribus vel propinquis in memoriam revocet, quod Latranensis Concilii, ac plurium Summorum Pontificum decretis *cavetur sub gravibus pœnis, ne medici ultra tertiam vicem ægrotos visitent, nisi prius certoconst et confessionis sacramento rite expiatos fuisse.* »
(Chapitre DE VISITATIONE ET CURA INFIRMORUM.)

disons-nous, car, si atroce qu'ait été le *moyen âge*, jamais les exécutions capitales, assaisonnées de cruautés sans nom, ne s'étaient multipliées dans l'histoire comme sous les derniers Valois et les premiers Bourbons.

Les juristes, nous l'avons dit, avaient classé les faits qui nous occupent parmi les crimes d'exception ; or, nous allons voir ce qu'ils entendaient par là : ces crimes sont « plus graues et qui tendent plus directement au dõmage public et affligent la Republique d'vne façon merueilleuse et toute particuliere, comme le crime de laise Maiesté..... l'heresie..... la sorcellerie..... la trahizon..... la coniuration..... la falcification de la monnoye..... le brigandage....., lesquels crimes sont communement apellez exceptez, parce qu'ils sont veritablement exceptez de la commune et ordinaire disposition de la loy, en sorte que dans les poursuites et punitions qui se font de tels crimes, l'on n'est pas obligé aux communes et ordinaires procedures que le droit ordonne pour les autres [1]. »

C'est ainsi qu'en matière de Magie la majorité des jurisconsultes tombent d'accord que la rumeur publique, désignant un individu, légitime son arrestation et sa mise à la torture (*Boguet*).

Que les privilèges en raison de l'âge, du sexe et du rang doivent tomber (*Delrio*).

---

[1] *Aduis aux Criminalistes sur les abus qui se glissent dans les Procès de Sorcellerie*, etc... à Lyon, chez Claude Prost, 1640, in-8, très rare (page 7).

Que le fils est admis à déposer contre son père, la fille contre sa mère [1] (*Bodin*). Un seul témoin suffit (*Boguet*).

Qu'en aucun cas, il ne faut épargner la torture « qui est excellente avec vne ieune fille, vn ieune enfant, ou vne femme delicate, ou quelque mignart ». (*Bodin.*)

Il faut raser l'inculpé par tout le corps, homme ou femme, afin de voir s'il ne cache point un charme de taciturnité, « etiam in partibus secretioribus, si feminæ, sint à feminis, si viri à viris. » (*Delrio*).

« On peut passer à condemnation ès-crimes atroces et secrets sur des indices, coniectures et presomptions. » (*Boguet*). — « Le sortilege est en effet vn crime plus grief qu'empoisonement. » (*Bodin.*)

S'il y a des preuves, ou de graves présomptions ou que l'accusé avoue dans les tourments, très rarement on lui tranche la tête ; presque partout la peine est le bûcher. Quelquefois on l'enterre tout vif. S'il témoigne une grande repentance, il peut obtenir « d'estre estranglé et billoigné auant d'estre ards » : ce qu'on promit au pauvre Grandier, mais on ne lui tint pas parole ; le lecteur se souvient qu'il fut jeté vivant dans les flammes [2].

Si les preuves manquent tout à fait, on appliquera la

[1] On trouve dans Bodin cette phrase abominable : « Et quãt aux filles, si elles ont accusé leurs meres auparauãt qu'elles fussent preuenues, elles meritẽt pardon. Il suffira de verges si elles sont en bas aage et penitẽtes (Bodin, *Demonomanie*, page 293).

[2] Voir notre chapitre I, page 97. — On peut consulter aussi *Urbain Grandier et les Possédées de Loudun*, par le Dr Gabriel Legué (Paris, Baschet, 1880, in-4, fig.).

peine du banissement, « sans iamais acquitter à pur et à plain ». (*Boguet.*)

L'on recommande fort de placer dans les églises des troncs, où les sorciers seront dénoncés par billets anonymes (*Bodin*).

Pour obtenir l'aveu des suspects, il faut leur persuader que, leurs complices les ayant dénoncés, on sait à quoi s'en tenir sur leurs crimes. Par là, le juge pourra voir si l'accusé se déconcerte (*Bodin*).

Tout ce qu'on vient de lire est singulièrement odieux, n'est-ce pas? Eh bien, c'est peu de chose et voici qui passe tout !

Il est permis et « de bon dol (*sic*) » de convaincre le sorcier *que l'aveu lui sera très utile pour le rachat de sa vie : entendant par là, la vie éternelle*, celle à coup sûr qui lui doit être la plus précieuse et qu'il peut toujours mériter par sa repentance et sa sincérité devant les juges, sa constance dans la torture ! (*le jésuite Delrio*).

Autre chose : on peut promettre au sorcier, s'il avoue, de le nourrir de viande et le soûler de vin jusqu'à la fin de ses jours, et même s'engager à lui faire bâtir une maison. On en est quitte pour formuler à part soi une petite *restriction mentale, entendant par la maison une cage de bois où il sera brûlé vif, et par le reste de ses jours ceux qui s'écouleront jusqu'à son supplice*. Une telle ruse est *licite* et *de bon dol* (le même *Delrio*).

*Item* : on autorisera l'avocat du sorcier à s'entretenir avec son client librement et seul à seul ; mais un

greffier, caché dans un recoin de la pièce, devra prendre des notes, à cette fin d'accabler le pauvre diable, surpris en flagrant délit d'aveu (*Delrio.* — *Bodin*).

Mais assez de ces réglementations iniques.

Il nous resterait à détailler les différentes tortures en usage, à l'effet de hâter la « confession » du coupable, mais nous renonçons à mener cette tâche à bien, du moins par nous-même; nous demandons merci : le cœur nous défaut, à la fin! Brodequin, fouet, estrapade, collier, chevalet, *question* [1] de l'eau, question du feu, etc., etc...— Nous citons au lieu de décrire, bien assuré qu'on nous saura gré de cette réserve : en nous faisant grâce à nous-même, n'épargnons-nous pas nos lecteurs [2]?

[1] *La Question!...* N'y a-t-il pas dans ce seul mot, pris pour synonyme de *torture préalable,* l'euphémisme imprévu d'une ironie vraiment sauvage?... *La Question... appel au libre aveu!...*

[2] Il importe pourtant de fournir une rapide indication des tortures le plus en usage. Le Dr Regnard a résumé les détails essentiels en quelques lignes précises et sommaires. Nous avons pu ménager la sensibilité du public, en omettant ces descriptions dans le corps du discours, puisque nous nous proposions de transcrire en note ce curieux extrait du Dr Regnard :

« La torture la plus ordinaire dans les procès de sorcellerie était la question du *brodequin*. La jambe de l'accusé était placée entre deux scies, ou bien entre deux planches serrées avec des cordes, et entre la jambe et les planches on enfonçait des coins à coups de maillet. La jambe serrée finissait par éclater, au point, dit un vieil auteur, qu'on en voyait *issyr la mouëlle.*

« Puis venait l'*estrapade*. On suspendait le prévenu par les mains à une corde attachée au plafond, et on lui attachait des poids aux pieds. On le laissait ainsi jusqu'à ce qu'il poussât des hurle-

S'il se trouvait parmi ceux-ci quelque consciencieux à outrance, qui poussât le courage de l'esprit jusqu'à vouloir tout approfondir par le menu, ou quelque pervers qui se délectât aux détails de ces peintures d'un autre âge, nous les renverrions aux démonographes et aux historiens de l'Inquisition. C'est là qu'ils trouveraient l'énumération parfaite et méthodique de tous les genres de tortures [1]. Nous leur signalerions,

---

ments de douleur. Alors le juge lui ordonnait d'avouer; s'il refusait, l'exécuteur le fustigeait violemment avec des verges, et les soubresauts que la douleur imprimait à son corps doublaient encore ses tourments. Si la confession ne venait pas, l'exécuteur enlevait la sorcière avec une poulie jusqu'au plafond et la laissait retomber tout d'un coup sur le pavé de la salle. Et cela recommençait jusqu'aux aveux.

« Si l'estrapade était impuissante, on avait le *chevalet*. C'était une poutre de bois triangulaire à angle supérieur aigu, sur laquelle on mettait à cheval la prévenue. Puis on lui suspendait aux pieds une série de poids. L'arête de bois entrait lentement mais sûrement dans les chairs, et à chaque refus d'avouer, l'exécuteur ajoutait un poids. (Marie Carlier, âgée de treize ans, fut mise au chevalet en 1647 et y resta pendant plusieurs heures, et il fallut ajouter trois fois des poids pour la faire confesser. Elle fut brûlée vive. A cause de son jeune âge, et pour ne pas apitoyer la foule, on décida que l'exécution aurait lieu dès l'aube.)

« On avait encore la ressource du *collier*. On nommait ainsi un cercle de fer garni de clous à l'intérieur. Il était attaché à un poteau, et l'on y mettait le cou de l'accusée. Les pointes étaient calculées pour entrer à peine dans les chairs. Mais on rôtissait avec des brasiers ardents les jambes de la prévenue, et la douleur faisait qu'en remuant elle s'enfonçait elle-même les pointes de fer dans la gorge. » (Dr Paul Regnard, *Sorcellerie, magnétisme, morphinisme, délire des grandeurs.* — Paris, Plon et Nourrit, 1887, grand in-8, pp. 32-35.)

[1] Au moment de mettre sous presse, nous avons connaissance du livre récent de M. Jules Baissac : *Les grands jours de la Sorcellerie* (Paris, 1890, grand in-8 de plus de 700 pages). Quoique loin de souscrire à toutes les conclusions de l'auteur, nous ne sau-

en particulier, le Livre V des *Controverses magiques* de Delrio [1], que ce bon Père a presque exclusivement consacré à la torture. Nous leur indiquerions enfin les remarquables leçons du professeur Regnard, rapprochées en un beau volume sous ce titre : *Sorcellerie, magnétisme, morphinisme, délire des grandeurs* [2]. L'auteur, qui nous a tout l'air d'un délicat, d'un chercheur et d'un bibliophile, a reproduit un grand nombre de vieux bois et de cuivres très curieux, extraits des ouvrages, d'ailleurs assez rares et presque inconnus, de *Guaccius* (1608), de *Gilbert de Vos* (1625) et d'*Abraham Palingh* (1659). Plusieurs de ces gravures représentent des supplices variés.

M. Regnard a eu l'heureuse idée de faire revivre quelques vers étonnants, oubliés de longue date et qu'il nous permettra de citer après lui [3]. L'auteur est ce fameux juge lorrain, Nicolas Remi (ou Remigius), qui prétendait que, sur trois personnes prises au hasard dans la rue, il y avait au moins deux sorciers. On se souvient qu'il se vengea de l'incrédulité relative que lui témoignaient ses contemporains, en se dénonçant lui-même, et mourut content, brûlé vif sur ses aveux tout spontanés ! Le poème qu'il écrivit, avant de s'ac-

rions méconnaître le haut mérite de cette étude et l'immense somme d'érudition dont elle témoigne. M. Baissac traite à fond la question des tortures et nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer les curieux. Voir spécialement les pages 149-167.

[1] Traduit et condensé par André du Chesne, 1611, petit in-8.

[2] C'est l'ouvrage auquel nous avons emprunté la note de la page précédente.

[3] Nous restituerons seulement l'orthographe de l'époque.

17

corder cette fantaisie dernière, et laissa comme un testament singulier de sa monomanie, s'est fait introuvable. Il semble assez curieux pour mériter les honneurs de la réimpression, qu'on accorde si communément à des pièces médiocres et insipides. Puisse un éditeur artiste réaliser ce vœu !

.....En ma presence vn iour ce faict est arriué :  
Comme à mes questions, d'vn air embarrassé  
La sorciere restait entierement muette,  
Ie deuinai prez d'elle vne cause secrette.  
Elle baissoit les yeux et puis les releuoit,  
Par ses gestes à soy du secours appeloit.....

I'exigeai la raison d'vne si grande craincte ;  
La Sorciere alors, deposant la contraincte :  
« Hélas ! s'écria-t-elle en sa viue douleur,  
« Voilà de tous mes maux l'abominable autheur !  
« Il se tient sur ce mur, placé dans ceste fante ;  
« Pour me couper la voix, il seme l'espouuante.  
« Des pattes d'vn homard ses mains ont le contour ;  
« Dans la fante il s'auance et rentre tour à tour,  
« Pareil au limaçon qui rencontre vne borne.  
« Ah ! voicy qu'il reculle, auec sa double corne ! »

De la société sages modérateurs,  
De tous crimes commis inflexibles vengeurs,  
Iuges, ne craignez poinct de vous monstrer seueres  
Dans vos arrets portez pour punir la sorciere.....

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Sur ce faict, prononcez du bûcher le supplice :  
Tous les siecles loueront ces actes de iustice !...

*La rime n'est pas riche et le style en est vieux....*, mais ce morceau donne l'envie de connaître le reste.

Il semble que nous ayons suffisamment compilé, pour qu'on nous veuille octroyer la dispense de nomenclatures nouvelles.

Ce n'est pas en quelques lignes qu'on peut retracer les exploits des démonologues, presque tous doublés d'un juge et d'un législateur. Mais il y aurait un beau livre à faire, terrible et captivant ! Ces suppôts d'un fanatisme légal ont tous leurs traits distinctifs : chacun d'eux signa son œuvre d'une estampille qui lui est propre ; — et l'on retrouverait aisément ce cachet psychologique, à l'examen des diverses hécatombes dont ils ensanglantèrent à la ronde le territoire de leurs juridictions respectives.

Nicolas Remigius est un mystique de la férocité ; les neuf cents sorcières qu'il brûle dans la Lorraine en un court laps de temps n'en témoignent pas seules : quatorze femmes inculpées se suicident, pour ne point passer par ses mains, et il s'en vante dans la préface de son livre, dédié au cardinal de Lorraine (1596).

L'Evêque de Genève, grand seigneur des plus hautains, n'est pas moins expéditif, une quinzaine de lustres auparavant : c'est en trois mois qu'il brûle ses cinq cents sociers.

Grillandus, inquisiteur à Arezzo, (1520) avoue mille sept cent soixante-dix victimes : inflexible et solennel, sans colère et sans pitié[1], c'est un sacer-

[1] Un trait de Grillandus, conté par Michelet : « Un jeune homme traversant la campagne à la première heure de l'aube et suivant un ruisseau s'entend appeler d'une voix très douce, mais craintive et tremblante. Et il voit là un objet de pitié, une blanche figure de femme à peu près nue, sauf un petit caleçon. Honteuse, frissonnante, elle était blottie dans les ronces. Il reconnaît une voisine; elle le prie de la tirer de là. « Qu'y faisiez-vous ? — Je cherchais mon âne. » Il n'en croit rien, et alors elle fond en larmes..... Le

doce qu'il exerce; et nul autre Docteur, sauf peut-être le jésuite Delrio, n'est plus systématique et plus casuiste.

Sprenger, tout à l'inverse, est compatissant et bon; c'est par charité qu'il grille ses quelque mille justiciables (1485); il veut les sauver de l'enfer, d'abord; puis, attendri par les plaies et les misères du peuple, communément attribuées aux adeptes de la Magie noire, il veut faire cesser cet état de choses, en exterminant jusqu'au dernier magicien.

Pierre de Lancre, conseiller au Parlement de Bordeaux, homme de naturel bienveillant et de mœurs faciles — amoureux des jolies sorcières quand il ne les brûle pas — Pierre de Lancre avoue, avec une désinvolture incroyable, en avoir condamné six cents, dans l'espace de trois mois, au pays de Labourt (1609). Suivant certains historiens, c'est un millier qu'il fallait dire.

A la même époque, le plus férocement stupide de tous, Henry Boguet, juge à Saint-Claude, en fait monter six cents sur les bûchers bourguignons (vers 1602).

L'auteur de *la République*, éloquent avocat, écrivain d'ailleurs libéral et fort en avance sur son siècle, Jean

Diable l'a menée au Sabbat; en la ramenant, il a entendu une cloche et l'a laissée tomber. Elle tâcha d'assurer sa discrétion... Malheureusement le sot ne put tenir sa langue... Elle fut brûlée. Grillandus en parle avec complaisance, et dit (le sensuel boucher) : « Elle était belle et assez grasse, *pulchra et satis pinguis*. » (*La Sorcière*, page 445.)

Bodin s'esquisse lui-même d'un trait de plume : il émet le vœu de voir réunis les centaines de mille sorciers qui infestent le monde, pour pouvoir, lui Bodin, les griller en un seul tas.

Quant aux *autodafé* de l'Inquisition romaine, nous n'y insisterons pas dans ce chapitre; les bonnes âmes trouveraient peut-être impie d'assimiler à la *justice des hommes* l'exécution de ce qu'elles croient être la *justice de Dieu*. D'autre part, en nous voyant réclamer le bénéfice de cette catégorie nominale, d'autres bonnes âmes pourraient bien nous juger ironique — et nous voilà voguant à la dérive, de Charybde en Scylla !...

*Nul ne peut contenter tout le monde et son père*, dit la fable. Nous sera-t-il permis du moins de nous tirer de là par l'emploi d'un moyen terme? Ce sera de borner notre plume à l'indication des sources, où chacun sera libre ou non de remonter. L'*Histoire de l'Inquisition et son origine* [1], d'une part, et de l'autre la *Relation de l'Inquisition de Goa* [2] nous ont toujours paru ne rien laisser à désirer sous ce rapport. L'on pourra consulter encore avec fruit le grand ouvrage de Llorrente, secrétaire général de l'Inquisition, l'*Histoire de l'Inquisition d'Espagne* [3] : l'on ne saurait rien écrire de plus judicieux et de plus pondéré, sur une question aussi brûlante.

[1] Cologne, à la Sphère, chez Pierre Marteau, 1693, petit in-8.
[2] Paris, 1688, in-12, figures.
[3] Paris, 1817, 4 vol. in-8.

Un des procès de Magie les plus considérables dont aient retenti les échos de l'histoire, est assurément celui des Templiers. Il viendrait, par ordre de date, en tête des deux ou trois autres que nous allons relater; mais nous croyons avoir d'excellentes raisons pour le mettre en réserve. Nous y viendrons en dernier lieu.

Laissant de côté la figure archangélique de Jeanne d'Arc et sa fulgurante épopée, dont la conclusion semble aussi honteuse pour le roi d'Angleterre (qui voulut opiniâtrément cette lâcheté) que pour le roi de France (qui ne risqua point, dans le but de la prévenir, sa couronne et sa vie) ; — toutes les phases de ce procès ont été ressassées et sont connues dans les plus infimes détails ; — il est temps de nous souvenir que nous avons promis d'esquisser le profil du fameux Maréchal de Bretagne, dont la légende s'est emparée pour en faire Barbe-bleue.

Ce magnifique et déplorable Gilles de Laval, seigneur de Retz (ou de Raiz), qui tenait par le sang à la noble famille des Montmorency, compta, vers la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, parmi les plus intrépides guerriers et surtout parmi les plus opulents seigneurs qui fussent alors. Sa barbe de jais avait des reflets cyaniques d'aile de corbeau, d'où le surnom de Barbebleue, et son œil oblique, des éclairs de férocité contenue et de luxure équivoque.

L'insolence de son faste était tellement en disproportion avec sa fortune, pourtant colossale pour l'époque,

qu'il dévora en quelques années, dit Garinet [1] « deux cent mille écus d'or et plus de trente mille livres de rentes, qui en valent au moins trois cent mille aujourd'hui [2] ».

Il se livrait aux ostentations d'un luxe dévotieux : habillés comme des prélats, ses chapelains tout chamarrés d'or se mettaient chaque jour en quête de nouveaux enfants de chœur, sous prétexte de pourvoir la chapelle magnifique du château de Tiffauges, que lui avait apporté en dot sa femme, Catherine de Thouars.

On mêlait habilement les menaces aux promesses, pour obtenir des parents pauvres l'abandon de ces jeunes garçons, que le Maréchal voulait protéger et lancer dans le monde. D'autres enfants se recrutaient d'une façon plus mystérieuse. Michelet nous apprend qu' « une vieille femme, nommée *la Meffraie*, parcourait la campagne, les landes. Elle approchait des petits enfants qui gardaient les bêtes ou qui mendiaient; elle les flattait et les caressait, mais toujours en se tenant le visage à moitié caché d'une étamine noire; elle les attirait jusqu'au château du sire de Retz, et on ne les revoyait plus... La hardiesse croissant, on en vint à ceux des villes [3]. »

Cependant les habitudes du châtelain devenaient de

---

[1] *Histoire de la Magie en France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à nos jours*. Paris, Foulon et Cie, 1818, in-8, frontispice.

[2] Les auteurs ne sont pas d'accord : « On évaluait ses revenus à un million de nos jours », dit Christian dans son *Histoire de la Magie* (page 396).

[3] Michelet, *Histoire de France,* tome VI, page 335.

plus en plus étranges. Gilles de Laval ne faisait plus un pas sans traîner après lui deux hôtes de sinistre figure : l'un, prêtre apostat du diocèse de Saint-Malo, et l'autre, aventurier florentin du nom de Prélati. Depuis l'arrivée de ces deux hommes au château, il n'était point de jour qu'un des enfants de chœur ne vînt à disparaitre [1]. Marquait-on quelque velléité d'apprendre ce qu'il était devenu? Sur ce chapitre-là, le seigneur de Retz ne badinait guère ; il n'admettait pas qu'on s'informât. Il avait sévèrement interdit toute question indiscrète et même toute curiosité, dont il considérait l'expression comme une injure personnelle.

La terreur finit enfin par se répandre aux environs. Longtemps contenue, montant à cette heure comme les flots de la mer, la voix publique désignait le Maréchal comme un assassin et comme un sorcier.

Un matin de l'année 1440, le château se trouva investi par les ordres de Jean V, duc de Bretagne ; le Maréchal se vit arrêté au milieu de son faste et de sa puissance — et le monde attentif s'épeura, aux révélations du plus scandaleux procès que relatent les annales de la chrétienté.

Ruiné jusqu'à la corde et criblé de dettes par surcroît, le seigneur de Retz se vautrait, en désespoir de cause, dans les abominations de la plus noire Goëtie. Les charlatans auxquels il s'était confié l'avaient un

[1] Tel maître tel valet : le seigneur de Retz était bien servi. — Un médecin du Poitou, nommé Corillon ; Sillié, homme d'affaires du Maréchal ; Ponton, l'un de ses pages ; enfin son chambellan, du nom de Henriot, furent ses autres complices.

instant bercé de rêves chimériques : l'un devait lui composer des montagnes d'or par les procédés de l'alchimie ; l'autre se flattait de lui obtenir, par le secours de Satan, la possession des minières inépuisables, où fleurit la rose solaire sur l'arbre des sephiroth métalliques ; et l'accès de cavernes merveilleuses, toutes constellées de pierreries. Mais le prétendu disciple d'Hermès réussissait surtout à dissiper le peu d'or que les usuriers avaient encore fourni ; quant au souverain maître des Puissances de Ténèbres, il avait persuadé le Maréchal que le diable n'octroierait son aide qu'à de terribles conditions : au prix des sacrifices quotidiennement renouvelés, du sang le plus innocent et le plus pur...

Les enfants ne se retrouvant pas, la justice fit opérer des fouilles. Les souterrains des différents châteaux de Champtocé, de Machecoul et de Tiffauges vomirent au grand jour de l'enquête plus de deux cents petits cadavres horriblement mutilés. On en trouva jusque dans les latrines du château de la Suze.

Ce n'est pas tout. Un tribunal mixte, où l'on voit figurer comme clercs l'Evêque de Saint-Brieuc et Jean Blouyn, official de Nantes et inquisiteur de France, se réunit sous la présidence du Sénéchal de Rennes, Pierre de l'Hospital ; le procès prit aussitôt une singulière tournure et donna une confirmation éclatante aux plus injurieux soupçons.

En effet, l'on avait bien remarqué que Gilles de Laval, toujours entouré de ses pages, affectait à l'égard des femmes une indifférence dès lors jugée fort suspecte ;

bref, son austérité scandaleuse s'était vue taxée d'infamie. Mais de pareils propos se chuchotaient à l'oreille ; jamais ces bruits n'avaient pris corps : le maréchal était un si grand et si puissant seigneur !... Or l'enquête établit qu'à Tiffauges tous les vices honteux s'étaient donné rendez-vous, et que le maître de céans savait marier le mieux du monde sa cupidité superstitieuse à la plus féroce des luxures. Le plaisir, qui le fuyait toujours, ne se laissait atteindre qu'à la triple condition de s'exercer, en mode sodomitique, sur d'impubères victimes, palpitantes des derniers spasmes de l'agonie !

Condamné au feu, le 25 octobre 1440, comme assassin, sodomite, hérétique et sorcier, il monta sur le bûcher dans le pré de Magdeleine, près de Nantes, ravi d'avoir obtenu comme une faveur dernière d'être environné jusque dans son supplice de ce luxe royal qui avait été sa vie, et qui s'effondrait avec lui dans la mort.

Eliphas Lévi, qui raconte fort au long ce lamentable procès [1], fournit, contre son habitude de scrupuleux conteur, des détails dont l'authenticité paraît sujette à caution, mais qui font merveilleusement coïncider l'histoire du seigneur de Retz avec la légende de Barbe-bleue. Que les curieux s'y reportent.

Nous n'avons que faire de retracer toutes les impertinences et toutes les obscénités qui remplissent

---

[1] *Histoire de la Magie*, pages 281-290.

les dossiers sans nombre de cette époque ; tant d'autres ont compulsé, depuis la fin du dernier siècle, ce qui restait de typique aux archives des parlements et des baillages !

Nous ne signalerons que pour mémoire l'exposition publique de Maître Guillaume Edeline, prieur de Saint-Germain-en-Laye, que sauva la spontanéité de ses aveux. Il confessa s'être voué au démon, pour obtenir du Grand Séducteur le moyen de satisfaire à toutes les exigences de sa galanterie naturelle, *et par especial pour faire son plaisir d'vne dame chevaleresse*. Il décrivit l'assemblée du Sabbat, où s'étant vu transporter à cheval sur un balai, il rendit ses devoirs au Diable, déguisé, pour cette fois-là, en un mouton *qu'il luy sembloit lors baiser brutalement sous la queüe et par le fondement, en signe de grant reuerence et d'hommage.....* Mitre en tête, il fut conduit sur une place d'Evreux, où l'inquisiteur l'engagea fort, dans l'intérêt de son âme et « pour l'edification d'vn chascun », à témoigner publiquement de son repentir. Il ne se fit pas réitérer ce conseil : *lors ledict Maistre Guillaume Edeline commença à gemir et se condouloir de son mefaict, cryant mercy à Dieu, au Roy et à la iustice* (*Chroniques* de Monstrelet). Il en fut quitte pour la prison perpétuelle et un régime de pain sec trempé d'eau, comme le plus mince escholier.

Pareille clémence était rare.

Aussi les démonologues ont-ils mené grand bruit de l'acquittement d'une pauvre fille aux trois quarts idiote, que l'Inquisition voulait faire brûler à Metz

comme sorcière, et qui dut la vie à l'énergique attitude de Corneille Agrippa. Avocat général et Syndic de la ville (raconte Naudé), « il s'opposa directement à la procedure de Nicolas Sauini, pour lors inquisiteur de la foy en ladicte ville, qui vouloit faire punir vne pauure femme de village comme sorciere, et fist en sorte qu'elle fut eslargie, et tous les delateurs et temoins condamnez à une grosse amende[1]... »

Faire acquitter une sorcière ! Faire condamner les témoins comme diffamateurs ! ! Grand Dieu ! quel scandale dans le monde chrétien !

Aussi les démonologues s'appuient-ils sur ce fait, entre autres, pour faire d'Agrippa « le plus grand sorcier qui fut oncques de son aage[2] ».

Le 13 avril 1611, mourut dans les flammes, à Aix en Provence, un homme que les contemporains ne désignent pas sous un titre moins flatteur : C'est le *Prince de la Synagogue et le plus grand et insigne magicien qui fust oncques, chef de tous les sorciers d'Europe depuis Constantinople iusqu'en Espagne*, *Messire Loys Goffredy* (ou Gaufridy), *curé de l'Église des Accoulez*, *à Marseille*.

L'arrêt du Parlement porte qu'après avoir fait amende honorable devant l'Église Saint-Sauveur d'Aix, « teste nüe et piés nudz, la hart au col, tenant vn flambeau ardent en ses mains, et illec demandé

[1] *Apolog.*, page 297.
[2] Bodin, *Dém.*, p. 240.

pardon à Dieu, au Roy et à la Iustice..., en après sera liuré à l'executeur... Mené, conduict et tenaillé ès tous les lieux et carrefours de ceste ville d'Aix, auec des tenailles ardentes en tous les lieux de son corps, il sera ards et bruslé tout vif... et ses cendres ietées au vent... Et auant estre executé, sera mis et appliqué à la questiō, en la plus grieue gehenne qui se pourra excogiter, pour auoir de sa bouche la verité de ses complices... etc..., » (Arrêt cité par dom Calmet, en son *Traité des Apparitions*[1], texte complété et corrigé d'après la version que donne *Jacques Fontaine*, dans son livre des *Marques des Sorciers*[2].

Quelques jours après cette barbare exécution, les exorcistes, dont l'acharnement poursuivit le prêtre des Accoules jusque dans la mort, publièrent une *Confession de Messire Louys Gaufridy*. Que cette pièce soit de la composition des Pères Michaëlis et Domptius, ou que les aveux aient été réellement extorqués à Gaufridy par l'acuité des tourments, c'est ce que nous n'avons point à débattre ici. Nous reproduisons les articles principaux de ce document posthume[3]:

CONFESSION DE MESSIRE LOUYS GAUFRIDY, *Prince*

[1] Paris, de Bure, 1751, 2 vol. in-12 (tome I, p. 146).
[2] Lyon, 1611, in-8, pages 40-43.
[3] Nous reproduisons ces aveux résumés tels que les donne Garinet, dans les pièces justificatives de son *Histoire de la Magie en France*; seulement nous restituons l'orthographe de l'époque. M. Baissac, dans son livre les *Grands jours de la sorcellerie*, les donne *in extenso*.

*des Magiciens, depuis Constantinople iusqu'a Paris.* — « I'aduoue que le Diable m'est appareu et que i'ay faict vne cedule auec luy. I'aduoue que ie lisois le grimoire pour le faire venir. I'aduoue que le Diable me promit que par la vertu de mon souffle, i'enflammerois à mon amour toutes les filles et femmes dont i'aurois enuie, pourveu que ce souffle leur arriuast aux narines : et dès lors ie commençay à souffler toutes celles qui me venoient à gré. I'aduoue que ie frequentois la maison de M. de la Palud et que i'ay eu enuie de Magdeleine ; mais sa mere la tenoit de si prez, que ce fust cause que ie soufflay sur sa mere, pour qu'elle me l'amenast en ma chambre et qu'elle prist confiance en moy ; en sorte que, me trouuant avec Magdeleine, ie l'ay baisée et plus..... I'aduoue que ie luy donnay un diable nommé Eumodes, pour l'assister, la seruir, et l'eschauffer à mon amour ; que ie l'ay mariee à Beelzebub qui parust soubs la forme d'vn gentil-homme, et qu'aprez le mariage elle a signé vn pacte. Le Diable dict qu'il feroit tintamarre si ie brullois ces promesses. I'aduoue que i'ay bruslé le grimoire. I'aduoue que les sorciers, sorcieres et magiciens sont marquez auec le petit doigt du Diable et que les parties marquees sont insensibles. I'aduoue que lorsque ie voulois aller au Sabbath, ie me mettois à ma fenestre et que Lucifer m'y transportoit. I'aduoue qu'on adore le Diable, chascun selon son degré ; que les masques l'adorent tous couchez à terre ; les sorciers à deux genouz et les Magiciens, comme princes du Sabbath,

seulement à genouz d'un costé. I'aduoue que i'ay abusé de Magdeleine, d'une princesse de la Frize, et d'autres filles, sur lesquelles i'ay soufflé. I'aduoue que le Diable est vn vray singe de l'Église ; qu'on baptise au Sabbath au nom de Beelzebub, de Lucifer et autres ; qu'il y a douze prestres qui y sont qui y disent la messe tour-à-tour et que le Diable sert la messe ; que la torche qu'on esleue quand la messe est à la consecration est fort lumineuse et puante. I'aduoue que la cloche de la messe est de corne et que son baston est de bois, pour la sonner. I'aduoue qu'il y a quelques masques qui ont charge d'apporter un chat de leurs bastides, pour luy faire manger la communion, que les autres ne veulent manger. »

Voici, sous mes yeux, un curieux recueil du temps[1], où il est amplement traité *De l'horrible et espouuantable sorcellerie de Loys Goffredy, prestre de Marseille* (pages 43 à 86). Jamais on ne saurait imaginer les turpitudes et les sottises dont regorge ce procès. Il est hors de doute que Gaufridy ait été l'amant de la demoiselle de la Palud ; il est également certain qu'il se servit de moyens occultes pour la séduire. C'était d'ailleurs un ecclésiastique publiquement scandaleux, et toute la férocité qui fut déployée contre lui par les juges et les inquisiteurs ne réussit pas à le rendre intéressant.

---

[1] *Histoires tragiques de nostre tems,* par F. de Rosset. Paris, 1614, in-12.

Je renonce à décrire les phases de cette affaire inouïe : la possession de Magdeleine, affligée de Beelzebub, Léviathan, Asmodée, Baalberith et Astharoth ; et d'une autre jeune religieuse, nommée Louise Cappeau, et dans le corps de laquelle le *Prince de la Synagogue* a envoyé les démons *Verrine*, *Grèzil* et *Sonneillon :* les exorcismes des Pères Domps et Michaëlis : les sermons très édifiants du diable Verrine, envoyé par Dieu (*sic*), pour convertir et dénoncer Gaufridy, c'est-à-dire pour le faire brûler en ce bas monde et le sauver dans l'autre : les convulsions des possédées, agrémentées d'ignobles détails, des poses obscènes de tout le corps, tressauts spasmodiques entrecoupés de révélations à faire rougir une Laïs de maison borgne.

Je pense que mon lecteur est suffisamment édifié sur toutes ces scènes, où le burlesque s'effare de coudoyer l'immonde ; j'estime sa curiosité rassasiée jusqu'à la nausée : si je me trompe, qu'il se reporte au massif in-8 publié par le Père Michaëlis, sous ce titre : *Histoire admirable de la possession et de la conuersion d'une penitente seduite par un magicien*, ensemble la *Pneumatologie* [1].

Toute la première moitié du XVII^e siècle est infestée de possession et d'exorcismes, et chaque fois, le bourreau donne l'épilogue, la torche à la main, sur un bûcher ! — Triste époque ! Partout l'horizon s'empourpre de reflets sanglants ; on dirait d'une contrée au pillage.

[1] Paris, Chastellain, 1613, in-8.

Mais cette contrée couvre des milliers de lieues ; les peuples sont en paix et des lueurs d'incendie attestent que les cours souveraines font « bonne iustice au nom du Roy ».

Le 8 juillet 1617, comparaît devant le Parlement de Paris l'épouse du fameux Maréchal d'Ancre, la belle Eléonore Galigaï, qu'on décapite et qu'on brûle pour crimes d'envoûtement et de maléfices. Outre ce qu'on trouva dans sa chambre (des amulettes, des livres de caractères magiques et « des rouleaux de velours constellé pour dominer l'esprit des grands »), il fut établi qu'elle avait fait venir de Nancy deux religieux ambroisiens pour célébrer le sacrifice d'un coq noir ; sans parler d'autres sortilèges qu'on détailla ; il n'en fallait pas tant pour perdre la maréchale... C'est elle qui, pressée de questions par le président Courtin, lui cloua la bouche d'une si fière réplique. Comme il lui demandait par quel charme elle avait ensorcelé la reine Marie de Médicis, elle eut la hardiesse de répondre : « *Mon sortilége a esté le pouvoir que les âmes fortes auront éternellement sur les âmes foibles.* »

Nous avons rapporté plus haut[1], au sujet des possessions, le pitoyable procès et le supplice affreux du curé de Saint-Pierre de Loudun, Urbain Grandier, coupable d'avoir déplu au grand cardinal. Eliphas Lévi laisse entrevoir, dans son *Rituel*, qu'il y avait peut-être dans la colère du ministre autre chose que le ressentiment qu'on lui prête, relativement au libelle

[1] Chap. I, pages 88-100.

diffamatoire, imputé à Grandier : « Le cardinal de Richelieu, qui ambitionnait toutes les puissances, chercha toute sa vie, sans pouvoir la trouver, la transmission de la *Baguette*[1]. Son cabaliste Gaffarel ne put lui donner que l'épée et les talismans : tel fut peut-être le motif secret de sa haine contre Urbain Grandier, qui savait quelque chose des faiblesses du Cardinal. Les entretiens secrets et prolongés de Laubardemont avec le malheureux prêtre, quelques heures avant son dernier supplice, et les paroles d'un ami et d'un confident de ce dernier lorsqu'il allait à la mort : « Monsieur, vous êtes habile homme, ne vous perdez pas, » donnent beaucoup à penser à ce sujet[2].

Après les religieuses de la *Sainte-Beaume*[3] et les Urselines de Loudun, c'est le tour des Franciscaines de Louviers.

Le diable est dans le couvent. Les religieuses divaguent, convulsionnent et accusent deux prêtres de les avoir ensorcelléés ; l'un vit encore, c'est Boullé ; l'autre, nommé Picard, est mort en 1642. Les scandales ont pris naissance dès les premiers jours de l'année suivante, 1643.

Ces deux ecclésiastiques sont très certainement coupables de sortilèges[4], au même titre que l'infâme

---

[1] Il s'agit de la Baguette des Mages;

[2] Eliphas, *Rituel*, pages 130-131.

[3] Ce fut à la Sainte-Beaume que se firent les exorcismes, dans l'affaire de Magdelaine de la Palud.

[4] On dirait aujourd'hui : coupable de suggestion dans un but criminel.

David, le plus ancien Directeur du couvent, et le premier, selon toute apparence, qui ait institué un sabbat permanent dans cette communauté religieuse. Mais comme toujours en pareille intrigue, les Énergumènes chargent sans mesure et sans discernement les auteurs de leur triste état; elles leur attribuent tout ce qui arrive, même ce qu'ils n'ont pu prévoir et combiner. C'est la commune règle et le cas de toutes les possessions que je signale dans ce chapitre; aussi n'ai-je rappelé que pour mémoire celle des Ursulines de Loudun, qui vaut d'être classée à part. A Loudun, les seuls sorciers sont les exorcistes, auteurs conscients ou non des désordres qui éclatent: Urbain Grandier est innocent[1].

Il est visible que Magdelaine Bavent décalque son rôle sur celui de Magdeleine de la Palud[2]; seulement elle s'en tire moins bien, puisque ses aveux et les récits orduriers dont elle les assaisonne la font enfermer pour toujours dans l'ombre suintante et glaciale de l'*In pace*.

Mais à ce prix, elle est arrivée à ses fins ; l'arrêt du Parlement de Rouen, daté du 21 août 1647, condamne au feu le vivant et le mort. On viole la sépulture du prêtre Picard, et Boullé, garrotté au même poteau

[1] Tel n'est pas assurément le cas de Picard et de Boullé, non plus que de Gaufridy, ni surtout du P. Girard. — Aussi toutes ces affaires ont-elles été classées comme procès de sorcellerie, en ce quatrième chapitre; tandis que l'affaire de Loudun avait été préalablement racontée au premier chapitre, comme un cas de possession pure et simple.

[2] On sait que les hystériques mentent souvent, ou du moins amplifient et brodent la vérité de la meilleure foi du monde.

que le cadavre de son complice, périt dans les mêmes flammes, après avoir été traîné sur la même claie..... Et leurs cendres confondues sont jetées au vent !...

Les possessions se multiplient vers cette époque, et principalement dans les couvents. En France, en Angleterre, dans les Flandres, il n'est bruit que de démoniaques et d'exorcistes. Mais, pour s'émouvoir aux échos d'un grand procès comme ceux de Loudun et de Louviers, il faut en arriver au tiers du XVIII[e] siècle. Dès 1730, le Diable repart sur de nouvaux frais ; il fait grand tapage au couvent d'Oullioules, près Toulon, avec les fameuses aventures du jésuite Girard et de la belle Catherine Cadière, sa maîtresse. C'est toujours la réédition des mêmes scandales ; mais l'ignoble atteint cette fois aux proportions d'un cauchemar. Le sadisme s'accentue, et malgré soi, l'on pense aux *Femmes damnées* du poète :

> A celles dont la gorge aime les scapulaires,
> Qui, recélant un fouet sous leurs longs vêtements,
> Mêlent, dans la nuit sombre et les bois solitaires,
> L'écume du plaisir aux larmes des tourments [1]...

Quand Baudelaire écrivit cette strophe, il venait sans doute de relire le volumineux dossier de la Cour d'Aix.

C'est, en effet, devant le Parlement de cette ville que les parents de la Cadière, épouvantés, intentent au Père Girard un procès criminel...

[1] Charles Baudelaire, *Les Fleurs du mal* (*Femmes damnées.*)

Mais ils s'attaquaient à forte partie : Girard avait de nombreux amis dans le sein même du Parlement ; l'influence de la compagnie s'exerça, souveraine, et les magistrats se divisèrent. Quand on en vint aux voix, douze d'entre elles condamnaient Girard au bûcher ou au gibet ; les douze autres se partageaient entre l'acquittement, des peines disciplinaires et la déclaration d'incompétence. Le jésuite, bénéficiant de l'égalité dans les voix, fut purement et simplement renvoyé au juge d'Église, qui l'acquitta (1731).

Pour Catherine, on la rendit à sa mère.

Ces procès, nous l'avons vu, présentaient rarement une aussi clémente issue. D'ailleurs, il faut dire que les juges étaient souvent écœurés, mal disposés par là à se montrer débonnaires. Que de scandales et de scènes répugnantes ! Que de boue remuée, en attendant le sang !

En présence de tels abus, on conçoit presque l'exaspération de Jules Garinet, qui se laisse emporter au fanatisme contraire : « Le seul moyen, dit-il, de nous délivrer tout à fait des possessions et des sorciers, c'est d'envoyer à l'hôpital les béates hystériques qui se diront possédées à l'avenir..... Tant qu'on n'enverra pas dans les bagnes les exorcistes, la race continuera d'exister. Le remède est violent, je l'avoue ; mais c'est le seul qui convienne. Aux grands maux, les grands remèdes [1]. »

[1] Garinet, *Histoire de la Magie en France,* page 292.

Ce chapitre pourrait se clore ici ; mais nous prions le lecteur de redoubler d'attention, et de rétrograder avec nous de quelques centaines d'années. Nous allons assister à un drame terrible...

### PROCÈS ET VENGEANCE DES TEMPLIERS

Nous sommes au commencement du XIV[e] siècle : l'Ordre moitié religieux, moitié militaire, établi en Orient vers 1118 par Hugues des Payens, a prodigieusement prospéré. Les Templiers possèdent en Europe près de dix mille seigneuries, et leur opulence, devenue proverbiale, centralise dans leurs mains une puissance presque illimitée.

D'autre part, quoiqu'ils affectent de s'incliner avec respect devant les deux autorités civile et religieuse, on leur prête les projets d'une ambition qui confine à la folie. Héritiers — ils s'en flattent du moins — de cette tradition johannite [1] qui constitue la moelle éso-

[1] A ceux qui douteraient de cette assertion, je demanderai de faire un examen attentif du livre curieux et rare publié en 1831 sous ce titre : LEVITIKON, *ou exposé des principes fondamentaux des chrétiens-catholiques primitifs*. Paris, in-8. Dans cet ouvrage, outre le résumé d'un dogme pseudo-johannite, on trouve une version, dite authentique, de l'Evangile selon saint Jean, seul adopté par cette Eglise, et la *liste des pontifes johannites* depuis le Christ et saint Jean jusqu'à nos jours, en passant par tous les Grands Maitres du Temple.

Que les pseudo-johannites du XIX[e] siècle soient, comme le prétend Clavel (*Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie,* 1884, grand in-8, figures), des mystificateurs qui ont prétendu rallumer une flamme éteinte et faire revivre un culte mort, c'est ce que je ne veux point débattre ; ce qui me semble certain, d'après l'examen

térique du Christianisme, ils accomplissent, dans l'ombre et le silence de leurs Commanderies, des rites étranges et secrets... Bref, la voix populaire, qui les incrimine de sorcellerie, dénonce également leurs mœurs comme infâmes. Cette dernière accusation ne fut jamais établie sur de bien irréfutables preuves ; mais si les apologistes de l'Ordre ont pu revendiquer équitablement, en faveur des Templiers, le bénéfice du doute, jamais, du moins, n'ont-ils pu les réhabiliter au grand jour de la controverse historique, en lavant leur mémoire de tout soupçon.

Jules Garinet résume ainsi les griefs portés à la charge des Templiers : « On disait qu'à la réception dans l'Ordre, on conduisait le récipiendaire dans une chambre obscure, où il reniait Jésus-Christ en crachant trois fois sur le crucifix ; que celui qui était reçu baisait celui qui le recevait à la bouche, ensuite *in fine spinæ dorsi et in virga virili;* que les Templiers, dans leurs chapitres généraux, adoraient une tête de bois doré qui avait une longue barbe, des moustaches touffues et pendantes ; à la place des yeux brillaient deux grosses escarboucles étincelantes comme le feu[1]. On

consciencieux de cet ouvrage, c'est que ce culte a existé réellement dans le passé, à l'état ésotérique et latent. On peut consulter encore le *Manuel des Chevaliers du Temple*. Paris, 1825, in-12.

[1] « ...Chaque chapitre, dit Henri Martin, en possédait une image : c'était une tête humaine à longue barbe blanche, *ayant, en la place des yeux, escarboucles reluisantes comme la clarté du ciel,* avec un crâne humain et une peau humaine : certaines de ces idoles étaient à trois faces et montées sur quatre pieds ; on en avait saisi une au Temple de Paris. » (Henri Martin, *Histoire de France*, t. IV, p. 473.)

les accusait encore de faire vœu de sodomie, et de ne rien se refuser entre eux...

« En Languedoc, trois Commandeurs de l'Ordre, mis à la torture, avouèrent qu'ils avaient assisté à plusieurs chapitres de l'Ordre ; que dans l'un de ces chapitres, tenu à Montpellier, et de nuit, suivant l'usage, on avait exposé *une tête ;* qu'aussitôt le diable était apparu sous la figure d'un chat; qu'on avait adoré ce chat, qui parlait avec bonté aux uns et aux autres ; qu'ensuite plusieurs démons étaient venus, sous forme de femmes, et que chaque frère avait eu la sienne [1]. »

Quoi qu'on puisse penser de ces stupéfiantes accusations, qui valurent à tant de braves Chevaliers les affres du bûcher, il nous est impossible de ne pas noter, en passant, quelle ressemblance, sinon quelle absolue identité, assimile de pareilles scènes (qu'on les veuille réelles ou mensongères) au sabbat des sorciers d'une part, tel que nous l'avons décrit au chapitre II, et de l'autre à ces réunions orgiaques et mystiques tout ensemble, qui furent imputées de tout temps aux sectaires de la gnose dissidente, par les auteurs contemporains qui traitent de leurs rites et de leurs mystères.

Le marquis de Saint-Yves, dans un livre remarquable à tant d'égards, glorifie ce qu'il appelle la *Mission des Templiers*. En eux, il salue les orthodoxes de l'ésotérisme traditionnel, les mandataires de la paix sociale, les fondateurs et les inspirateurs de ces *États généraux* — véritable ébauche de synarchie — qui furent,

[1] *Histoire de la Magie en France,* pp. 78-79.

au long de notre histoire, l'organe intrépide et modéré des revendications populaires, et comme une grande voix, ferme et respectueuse, sortie des entrailles mêmes de la nation.

S'il en est ainsi, les États généraux de Tours (mai 1308) se montrèrent parricides en reniant le Temple, et en abandonnant les Templiers à la fureur de leurs bourreaux. Du reste, avec sa loyauté coutumière, M. de Saint-Yves proclame lui-même ce fait irrécusable, qui sera pour les superficiels une des pierres d'achoppement de son hypothèse : « L'unanimité des Trois Ordres tendit à Philippe le Bel le fer et le feu..., » lit-on à la page 216 de la *France vraie* [1] (tome I).

Cela n'importe guère. Il n'est pas sans exemple de voir le fils suivre les traditions du père, après l'avoir condamné ; l'ouvrier revivre dans son œuvre, après être mort par elle. Et sans aller si loin, saint Pierre, qui renia trois fois son maître Jésus-Christ, n'en fut pas moins le premier chef de l'Église chrétienne. Aussi n'est-ce point de pareils arguments que nous opposerons à l'illustre apôtre des Missions.

Si noble que soit la thèse qu'il soutient, nous voudrions, pour qu'elle fût acceptable, la voir fondée en histoire sur quelque fait avéré. Sans aborder la discussion sur ce terrain, nous allons dire pourquoi, sur celui de la métaphysique pure, cette thèse nous paraît au moins hasardeuse.

Les Chevaliers étaient dépositaires d'une doctrine

[1] *La France vraie, Mission des Français,* Paris, 1887, 2 v. in-18.

sociale et religieuse. C'est historiquement certain. Reste à savoir de laquelle.

Que le Temple possédât la tradition orthodoxe, voilà qui n'est guère soutenable. Cet Ordre fameux reste dogmatiquement entaché de manichéisme. Mignard notamment a rapproché des preuves accablantes à l'appui de cette opinion. Les figures emblématiques sculptées en relief sur le coffret de pierre d'Essarois, pièce à conviction [1] (entre mille) qu'il détaille avec une compétence et une sagacité parfaites, ne sont de nature à laisser aucun doute. Le caractère de mysticisme obscène qui est le propre de ces symboles dyarchistes semble même d'une précision assez typique, pour servir de trait d'union, dans l'espèce, entre les deux grands griefs stipulés contre les Templiers : la goëtie manichéenne et le vice impur.

Ne retenons que le manichéisme à la charge des Templiers. C'est plus qu'il n'en faut pour réfuter l'attribution qui leur est faite d'une doctrine traditionnelle de syncrèse tri-unitaire, mathétique, ou (comme l'appelle excellemment M. de Saint-Yves) d'une tradition synarchique.

L'antagonisme primordial, absolu, de deux principes incompatibles, telle est l'essence du dogme manichéen ; elle exclut le Ternaire synarchique et la Monade dont émane ce Ternaire.

[1] Suite de la monographie du coffret du duc de Blacas, ou *Preuves du Manichéisme dans l'Ordre du Temple,* par Mignard. — Paris, 1853, grand in-4, figures.

Le manichéisme est la négation radicale du principe de retour à l'Unité. Allez édifier une synthèse sur une pareille base ! Projet chimérique : autant vouloir restaurer Babel.....

Les Templiers, nous l'avons dit, ne passaient pas pour de simples hérétiques.

A part l'imputation de manichéisme — exclusive, selon nous, de l'attribution que leur fait généreusement M. de Saint-Yves de sa propre doctrine, — on incriminait encore les chevaliers de magie noire et de sodomie.

C'étaient crimes capitaux dans la jurisprudence du moyen âge. Si graves d'ailleurs qu'ils semblassent aux juges du xiv^e siècle, ils ne furent qu'un trompe-l'œil invoqué, une excuse au coup d'État de 1307. Il faut bien le dire. Quelle excellente occasion pour le roi de France et pour le pape, sa créature, d'abolir d'un coup la puissance de ces superbes défenseurs du trône et de l'autel, mille fois plus dangereux que les pires ennemis, et quel prétexte tout naturel de se partager leurs prodigieuses dépouilles !

De longue main déjà, le successeur de Pierre et l'héritier de Hugues Capet avaient préparé ce coup de Maître [1]; on n'attendait que l'heure propice pour agir de concert.....

[1] Ce fut grâce à la protection de Philippe le Bel, que Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux en 1300, parvint l'an 1305 au trône pontifical, sous le nom de Clément V. Pour acheter la complaisance du monarque, le futur pape avait dû souscrire par ser-

Cette heure enfin sonna. Plusieurs dénonciations formelles, celles entre autres de deux Templiers apostats, permettaient de sévir à l'improviste et d'envelopper tous les Chevaliers dans un même réseau. Le filet fut jeté dans la nuit du 12 au 13 novembre 1307, où tous les gouverneurs et officiers du roi reçurent, sous pli scellé, l'ordre fatal.

Dès le matin, les Templiers sont arrêtés par toute la France et leurs biens mis sous séquestre. — A Paris, cent quarante chevaliers sont dans les fers ; on procède contre eux avec une rigueur insolite. Jamais la question ne fut plus cruellement infligée. Le R. F. Imbert, inquisiteur de la foi, dirige les interrogatoires, assisté de commissaires nommés par le roi. A leur tête figure Guillaume de Nogaret, homme colérique et dont le fanatisme touche au délire.

En province, l'inquisiteur subdélègue des commissaires ecclésiastiques, et les interrogatoires commencent.

De toutes les procédures intentées à ces malheureux, il ne nous reste que huit relations authentiques : celles de Caen (où 13 Templiers sont dans les fers) ; — de Pont de l'Arche (10 Templiers) ; de Cahors

ment à six conditions formelles, dont la dernière, tenue secrète, le liait à poursuivre la destruction des Templiers et jusqu'à l'abolition de l'Ordre.

C'est dire que les protestations de Clément V, si molles, si évidemment faites pour la forme et pour l'édification de la galerie, ne furent de sa part qu'une comédie odieuse. On le vit bien à l'empressement qu'il mit ensuite à tout ratifier après un semblant d'enquête, à Poitiers.

(7 Templiers) ; — de Carcassonne (6 Templiers) ; — de Beaucaire (45 Templiers) ; — de Troyes (5 Templiers) ; — de Bayeux (5 Templiers) ; et enfin de Bigorre (11 Templiers).

A Caen, l'on promet aux accusés grâce entière ; néanmoins les réfractaires souffrent la torture.

Tandis que l'affaire s'instruit dans ses états, Philippe le Bel invite les autres potentats de l'Europe à l'imiter dans ses rigueurs.

L'Allemagne ne se hâte point de répondre à son appel ; mais la Sicile, l'Italie, la Castille, l'Angleterre, l'Aragon suivent l'exemple de la France [1]. En Flandres on déploie une rigueur moindre. A Chypre, la puissance de l'Ordre rend la tâche des persécuteurs ardue et délicate : Amaury, régent du royaume pour le jeune Hugues IV, se voit forcé de surseoir à la répression, devant l'attitude menaçante des Chevaliers fortifiés dans Nimove.

Le procès traîne partout en longueur, dans des alternatives d'aveux et de rétractations : les greffiers ont altéré plusieurs dépositions, d'où de longs débats sans issue.

---

[1] Nous ne parlons, pour l'instant, que de l'arrestation et des procédures : car, en plusieurs points, celles-ci aboutirent à un acquittement des Chevaliers, comme à Ravenne, à Mayence, à Salamanque (1310). Quoi qu'il en fut d'ailleurs de ces sentences individuelles, l'Ordre, aboli par le Concile de 1311, ne subsista nulle part, du moins ouvertement et sous son vrai nom. En Portugal, l'*Ordre du Christ* s'éleva sur ses débris.

En Aragon, les Templiers avaient fièrement organisé la résistance à main armée, non sans succès...

Cependant, sous la pression du roi de France qui lui rappelle ses engagements, le pape lance bulle sur bulle pour accélérer la marche des choses ; il en fulmine coup sur coup jusqu'à sept (1308). De nouvelles procédures confiées aux évêques ne donnent point de résultats meilleurs. On réunit des conciles provinciaux...

Mais il est impossible de préciser tous ces détails.

Bref, le pape Clément V rend, en 1310, une dernière bulle, pour ordonner le jugement définitif des Templiers. Un petit nombre a nié ; d'autres ont avoué ; plusieurs, comme je l'ai dit, ont rétracté leurs aveux. Les conciles de Sens et de Reims font des accusés quatre catégories : les uns (classes 1, 2, 3), repentants et réconciliés à l'Église, en sont quittes pour une pénitence ecclésiastique ou pour la prison perpétuelle ; on livre les autres (4e classe), déclarés relaps, au bras séculier, et les exécutions commencent.

Le 10 mai 1311, en face de l'abbaye Saint-Antoine, on brûle tout vif un premier condamné, dans l'espoir d'intimider les autres qui s'étaient rétractés et de les réduire à la lettre de leurs premiers aveux. Mais ils sont inébranlables.

Huit jours après, cinquante-quatre de ceux-là montent sur des bûchers construits sur le même emplacement. Cette exécution, ralentie à plaisir, pour que la mort vienne plus lente et plus atroce, fait éclater la constance et la haute bravoure de ces martyrs, qui prennent le ciel à témoin qu'ils meurent innocents. Les jours d'après, on brûle encore en deux fois quinze Templiers, qui refusent de se dire coupables.

En Provence et au Piémont, s'étaient succédées plusieurs exécutions pareilles.

Cependant le grand maître, Jacques de Molay, languissait encore dans les fers avec ses grands prieurs ; il ne monte sur l'échafaud que le 18 mars 1313 [1], en compagnie du Prince-Dauphin qui l'a suivi dans la rétractation solennelle de ses premiers aveux. Tous deux sont brûlés à très petit feu, dans l'île située entre les jardins du roi et les Augustins, au lieu précis où se dresse aujourd'hui la statue équestre de Henri IV, sur le terre-plein du Pont-Neuf. Le lendemain le Chevalier Aumont et sept Templiers, *déguisés en maçons*, recueillent pieusement les cendres du bûcher. L'Ordre des *Francs-Maçons* a pris naissance...

Dès septembre 1311, le Concile de Vienne, où l'on vit siéger plus de trois cents prélats, avait aboli l'Ordre du Temple : les biens immenses de la communauté, passant aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem récemment établis à Rhodes, ne devaient profiter que d'une sorte indirecte [2] à l'inique héritier de Hugues

---

[1] Nombre d'auteurs, notamment Henri Martin (*Histoire de France*, tome IV, page 503), Bouillet, dans son *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie,* et Collin de Plancy, dans son *Dictionnaire Infernal,* donnent une date différente : 18 mars 1314. — Nous allons voir que les traditions maçonniques disent de même.

Cette apparente contradiction n'a d'autre cause que le remaniement apporté au Calendrier sous Charles IX, par l'édit de Roussillon (1564). L'année qui ne commençait qu'à Pâques remonta jusqu'au 1er janvier. Le supplice de Jacques Molay se trouva donc à la date de 1313 ou de 1314 selon le système qu'on adoptait : l'ancien ou le nouveau.

[2] Frais de mutation, impôts, amendes et redevances de toute nature, — confiscation à peine déguisée.

Capet. Plus ouvertement heureux, les monarques espagnols réussirent à se faire attribuer tous les biens que les Templiers possédaient dans leurs États.

Quelque réserve que nous ayons apportée dans la qualification des crimes qui furent imputés à ceux-ci, nous ne pouvons éluder une dernière question, qui touche de trop près à l'objet de ce livre : *les Templiers étaient-ils des sorciers ?*

Il s'agit de bien s'entendre sur les mots..... Le lecteur nous pardonnera-t-il d'ouvrir une parenthèse ?

C'est une règle de prudence, de se méfier toujours des catégories trop tranchées et des étiquettes trop exclusives...

Un occultiste de nos jours a condensé, dans une double et excellente formule, la définition distinctive des hiérophantes de la Lumière et de la Nuit : — « Le magicien dispose d'une force qu'il connaît ; le sorcier s'efforce d'abuser de ce qu'il ignore..... *Le Diable* (s'il est permis dans un livre de science d'employer ce mot décrié et vulgaire), *le Diable se donne au magicien, et le sorcier se donne au Diable*[1]. »

Voilà qui s'appelle pris sur le vif. Il est supérieurement crayonné là, le Janus de l'occultisme, dans l'antithèse de sa double nature : de ces deux faces, l'une sourit, empreinte d'une autorité sereine et douce ; l'autre grimace, flétrie des stigmates jumeaux de l'impuissance finale et de l'envie. Tout semble indiqué

[1] Eliphas Lévi, *Dogme*, page 117.

dans chacun par effet de repoussoir : ce qu'il *est*, ce qu'il *sait*, ce qu'il *veut*, ce qu'il *peut*, ce qu'il *ose*.

Mais, si judicieuses qu'on les veuille supposer, ces sortes de formules absolues restent entachées d'un vice redhibitoire : les meilleures d'entre elles, énonçant l'*universel* qui est la règle, non seulement négligent, mais démentent le *particulier* qui est l'exception.

C'est là l'écueil où se viennent heurter tous les généralisateurs, entêtés de sentences laconiques : pour avoir navigué dans leurs eaux, Eliphas Lévi n'a pas pu éviter le récif où tous finissent par chavirer.

Celui qui s'est donné au Diable, objectera-t-on à Eliphas, peut se ressaisir, — ne fût-ce qu'une minute. Le Diable, esclave d'un mortel, peut aussi reprendre un instant ses droits et dominer pour une fois son dominateur de tous les jours. Cela s'est vu.

N'en déplaise aux infaillibles colleurs d'étiquettes indélébiles ; dussent se récrier les intraitables décerneurs de qualifications définitives : rien n'est *absolument* détestable ou parfait, en ce monde relatif et sublunaire. — Le Sage, tout comme un autre, peut pécher par erreur ou par malice[1], et s'il a mérité le nom de Sage, c'est que chez lui le mal est l'exception. — Ainsi du méchant : un sentiment généreux peut fleurir parfois au cœur du plus criminel, et si l'on a raison de dire cet homme mauvais, c'est que les bonnes pensées sont chez lui l'exception.

Précisons : le sorcier qui, d'aventure, ayant acquis

[1] Le plus saint, dit l'Ecriture, pèche sept fois le jour.

l'intelligence d'une loi, l'applique au bien, fait œuvre de mage. — De même que le mage, coupable, fût-ce une fois, de prostituer la science au mal, fait évidemment œuvre de sorcier.

Voilà qui détruit ces catégories si commodes, ces magistrales divisions si chères à vos cervelles à tiroir, innombrables Joseph Prud'homme de la psychologie et de la morale !...

C'est assurément très fâcheux. Mais les quelques principes ci-dessus vont trouver leur justification dans un exemple peu connu, dont nul ne contestera sans doute la portée capitale et décisive.

Au cours d'un chapitre intitulé la *Justice des Hommes*, cet exemple est doublement à sa place ; car, après avoir vu à l'œuvre les tribunaux du fanatisme, accumulant des hécatombes de sorciers du plus bas étage, pêle-mêle avec d'innocentes victimes, nous allons voir des initiés de haut grade se scinder en deux sectes hostiles : lugubre épilogue à la tragédie templière ! L'une de ces sectes, diaboliquement et criminellement avide d'une exclusive souveraineté, va proscrire l'autre, et, prostituant aux œuvres les plus basses la science effective et les pouvoirs augustes de la Haute Magie, faire *œuvre de sorciers*, dans le sens le plus strict du mot, et surtout le plus terrible.

Nous frémissions tout à l'heure au résumé rapide du procès des Templiers, au tableau de leur inexpiable supplice. Étaient-ce là des sorciers ? — Je vous laisse juges. Oyez.

Riches et puissants, par-dessus tout ambitieux, revêtus de pouvoirs surprenants et redoutables, que conférait à plusieurs d'entre eux une initiation partielle et relative aux arcanes d'une science souvent contestée, tournée parfois en ridicule, mais toujours proscrite des sacerdoces et des gouvernements absolus, les Templiers pouvaient évidemment, dans l'ordre religieux, comme dans l'ordre politique et social, déterminer des bouleversements subits et imprévus, de nature à changer la face de l'Europe et même du monde... Voilà ce que soupçonnèrent vaguement le pape et le roi de France.

A ne prendre garde qu'à la logique toute superficielle des événements interrogés dans leur apparente signification, Clément V ne devait voir dans les Chevaliers du Temple que vaillants défenseurs du Catholicisme et zélés soutiens du trône pontifical; — Philippe le Bel, que sujets pleins de loyalisme et de ferveur à la cause dynastique. Mais une singulière intuition, éveillée au cœur de ces deux potentats, y protestait contre ces apparences.

Pris d'une belle peur, le monarque et le pontife (ce dernier antérieurement même à son élection) résolurent la destruction totale de l'Ordre, et poursuivirent ce résultat *per fas et nefas*, au mépris de toutes les voix de la conscience et de l'humanité. Ils furent tour à tour perfides et violents, hypocrites et sans pitié.

Idolâtrie ou sorcellerie ! que leur importait vraiment?... Ce qu'ils s'acharnèrent à ensevelir sous la cendre des bûchers de 1311 à 1313, ce fut la possibi-

lité d'une révolution politique, et le plan, indécis encore, d'une réforme sociale et religieuse.

Mais ils avaient compté sans les lois de répercussion et d'équilibre. Ils ignoraient qu'on ne noie pas une idée, même en germe, dans le sang de ceux qui s'en sont faits les apôtres et les légataires.

Cette prudence féroce autant qu'illusoire, et l'infâme guet-apens qui en fut la résultante les perdirent tous deux aussitôt — et qui plus est, suscitèrent dans le futur, à près de cinq siècles d'intervalle, un choc en retour dont la terre tremble encore; une tardive commotion qui provoqua d'emblée l'écroulement le plus subit et le plus colossal qu'ait enregistré l'histoire des hommes : *Dix-sept cent quatre-vingt-treize* fut une réplique foudroyante à l'inique arrêt de *Treize cent douze !*

Clément V et Philippe furent clairvoyants sans doute, lorsqu'ils sentirent quelle vivante menace se dressait devant eux dans la personne des Templiers, et cela en dépit de toutes les protestations imaginables de fidélité et d'amour : mais bien aveugles furent-ils dans leur opiniâtre barbarie, s'ils se purent flatter de l'espoir qu'un autodafé, si complet et si prompt qu'on réussît à l'accomplir, réduirait à néant les Templiers, leur puissance et le Verbe qu'ils portaient en eux.

Ajournés à *comparaître devant Dieu* — le pape dans les quarante jours et le roi dans l'année — l'Histoire nous les montre tous deux lugubrement fidèles au rendez-vous...

Des deux Chevaliers apostats, dénonciateurs de

l'Ordre, le premier, impliqué, l'on ne sait trop comment, dans un obscur procès, fut pendu par arrêt de Justice ; on trouva l'autre baigné dans son sang...

Tels compagnons de captivité du Grand Maître, ces deux Chevaliers pusillanimes qui, lors du supplice de celui-ci, avaient déshonoré le Temple, en persistant dans leurs aveux, ne moururent pas moins misérablement...

Une immense société secrète s'était constituée clandestinement sur les débris de l'Ordre.

Désormais, la vengeance préparait dans l'ombre les mines et les contre-mines dont l'explosion nous terrifiera, quatre cent cinquante ans plus tard : dans l'attente de cette épouvantable et tardive riposte, elle décimait, l'un après l'autre, tous les assassins de Jacques Molay. « En brisant l'épée des Templiers, on en avait fait des poignards, et leurs truelles proscrites ne maçonnaient plus que des tombeaux [1]. »

La ruine du Temple décidée de part et d'autre, le pape et le roi n'avaient pas perdu de temps pour l'accomplir. Jamais l'exécution d'un plan plus vaste n'avait été menée et parfaite avec plus d'ensemble et de promptitude. En moins de six ans, l'épouvantable Moloch à deux têtes, l'une couronnée de honte, l'autre mitrée d'infamie, avait dévoré l'Ordre antique du Temple en ses entrailles d'airain rougi... — Il ne devait mettre que moitié de ce temps, le Moloch révolutionnaire, né de la cendre des Chevaliers du Temple,

[1] Eliphas Lévi, *Histoire de la Magie*, page 280.

il ne devait mettre que trois ans à dévorer l'ancien monde !

Mais les géants ont une croissance lente... Il va falloir à celui-là quatre siècles d'enfance pour atteindre à l'âge de la force et de la puberté.

Le sablier s'est vidé petit à petit; la coupe s'est emplie goutte à goutte : une larme encore....., elle va déborder.

Alors ce sera le déluge !.....

Les quatre siècles sont révolus. — Maintenant, il est adulte, le géant collectif des sanglantes revendications, et sorti de sa caverne, il va commencer son travail au grand jour.

Sous quel mode et sous quel aspect ? — Nous l'allons voir. Il se montre au soleil, mais couvert d'un masque.

Il portera cinquante ans encore le nom d'*Illuminisme*, avant d'arborer soudain celui de *Révolution française !...*

En effet, dès la seconde moitié du XVIII[e] siècle, les sociétés secrètes se multiplient d'une manière surprenante; elles bourdonnent de tous côtés : c'est comme une multitude d'essaims qu'on verrait sortir de terre, vibrant au soleil dans l'effervescence d'un labeur inaccoutumé.

L'heure sinistre a sonné — le midi du châtiment — et les abeilles industrieuses de la vengeance préparent leur aiguillon pour le grand combat. Déjà le siècle a goûté de leur miel capiteux, dont l'arôme monte au cer-

veau, poison subtil qui rend aveugle et fait délirer..... Ecoutez un moment encore et ce que vous avez pris pour un bourdonnement d'insectes, c'est le grondement d'un orage lointain, mais qui se rapproche; c'est la confuse et croissante rumeur de millions de voix humaines, criant Vengeance et Liberté !

L'Allemagne paraît surtout la pépinière des Illuminés, le point de ralliement des sectes.

De puissants seigneurs, avides de révélations d'outre-tombe, comblent de bienfaits quelques mystiques de bonne foi qui leur disent : — *mon fils !* et surtout de nombreux charlatans qui les bernent et les exploitent.

Puis de mystérieuses sociétés se forment et se recrutent de toutes parts : *Weisshaupt*, professeur à l'Université d'Ingolstadt, fonde ses *Aréopagites;* la curiosité publique s'en mêle et la vogue leur est acquise pour un temps.

*Swedenborg* dogmatise en Suède ; *Schrœppfer* évoque à Leipzig ; *Yung-Stilling* vaticine d'un autre côté. *D'Eckartshausen* enseigne à Munich les plus hautes spéculations de la magie numérale de Pythagore ; *Lavater*, le théosophe zurichois, fait le voyage de Copenhague, pour participer aux mystères de l'*École du Nord.* Il ne s'agit de rien moins que des « manifestations *physiques* de la *Cause active et intelligente* » (le Verbe !). Par intervalles, comme pour se faire la main, les théurgistes danois évoquent saint Jean, Moïse, Elie, sans relater de moindres personnages de l'un et de l'autre Testament. Enfin, les « adeptes » abondent, et ce serait folie de prétendre

à les énumérer au complet. De tous ces Illuminés, il en est peu de bons (exceptons D'Eckartshausen), beaucoup de médiocres (citons Yung-Stilling, Swedenborg et Lavater), et plus encore de détestables (tels que Schrœppfer, Weisshaupt et *tutti quanti*). Il s'en faut que les meilleurs semblent eux-mêmes exempts de tares ou de ridicules.

Cette *École de Thèurgie*, où l'on accomplit de si séduisantes merveilles, compte un peu partout ses analogues. Chose inouïe : une lettre du baron de Liebistorf à Claude de Saint-Martin (en date de décembre 1793) nous apprend qu'une Cour du Nord, autre que celle de Copenhague[1], gouverne dès longtemps d'après des inspirations spirites. Son cabinet des ministres *ne fait pas un pas* (textuel), sans consulter les fantômes !

Le lecteur curieux d'un dénombrement systématique des sociétés secrètes, en Allemagne et ailleurs, se reportera aux nombreux ouvrages parus depuis cent ans pour les dénoncer ou les défendre ; il pourra s'instruire ainsi du *pour* et du *contre*. Qu'il prenne garde, néanmoins, de se prononcer sur des pièces insuffisantes, dans un procès aussi exceptionnel que complexe, et dont il ne saurait se porter juge qu'en première instance : car l'heure n'a pas encore sonné du verdict dé-

---

[1] Il s'agit sans doute de celle de Prusse, ainsi que le porte à croire une lettre de Saint-Martin au même Liebistorf, en date du 6 mars 1793. On y lit cette phrase : « Je sais que l'Allemagne est remplie de ces initiations, je sais que le Cabinet de Berlin ne se conduit et ne conduit son roi que par là. »

finitif que l'impartiale histoire rendra quelque jour, dans le silence tardif et solennel de toutes les passions apaisées.

Pour nous, notre but est de faire voir la fille du Temple proscrit, cette *Maçonnerie occulte,* se déguisant, insaisissable et multiforme, derrière les mille sectes d'Illuminés qu'elle a su grouper autour d'elle, et préparant dans l'ombre, — *per fas et nefas*, elle aussi — la réplique vengeresse et souveraine aux bulles de Clément V, comme aux ordonnances de Philippe le Bel.

Nous avons sous les yeux l'édition originale d'un livre paru en 1789, sous ce titre : *Essai sur la secte des Illuminés* (S. L. in-8). Le marquis de Luchet, auteur anonyme de ce libelle prophétique, décrit tout au long les œuvres des Illuminés, les travaux de leurs cercles, les épreuves et les serments de leurs adeptes; il dévoile les *Nocturnales de Berlin*, énumère les différentes sectes mystiques dont nous avons touché un mot, depuis l'*Ordre des Chevaliers de l'Apocalypse*, fondé vers 1690 par *Gabrino*, cet aventurier qui avait pris le titre de *Prince du Septenaire* (pp. 129-130), jusqu'à l'Ordre des *Chevaliers et Frères initiés de l'Asie* et la secte de *Saint-Joachim* qui en dérive. Mais, après avoir intitulé deux de ses chapitres : — *Que la secte des Illuminés doit nécessairement détruire le royaume où elle sera protégée* (pp. 80-94); — *Que les rois sont les plus intéressés à détruire la nouvelle secte* (pp. 95-107), M. de Luchet n'a garde

de méconnaître le nœud central de tant de fils, ramifiés par toute l'Europe : — « Je ne balancerai pas, dit-il, à présenter pour remède une grande réforme de la Maçonnerie. » (P. 163.)

Puis, prévoyant le bouleversement de l'ancien monde avec une lucidité qui paraîtrait apocryphe, si son livre, publié en 1789, n'avait été signalé par la critique lors même de son apparition, il précise les travaux des loges et les aspirations des affidés dans le style déclamatoire de l'époque : « Tous se croient appelés à faire une Révolution, tous la préparent... La Terre souffre ; un nouveau fléau la tourmente, la Nature gémit, la Société se décompose... Ainsi finira elle-même la secte des Illuminés. Que de maux préviendroit celui qui l'étoufferoit au berceau, *et justifieroit un moment de violence par les lois que lui impose le passé !* » (pp. 137-138, *passim*).

C'est bien un partisan du vieux monde qui s'effare ainsi, n'est-ce pas, lecteur ?... Sent-il assez nettement le sol se dérober sous lui ?

Hélas ! quand on évoque en un miroir rétrospectif toutes les horreurs d'une révolution juste et généreuse dans son principe ; lorsqu'on calcule ce qu'a coûté de sang et de larmes à la France et au monde la vengeance des Templiers, a-t-on bien le droit de reprocher au marquis de Luchet ses terreurs sybillines — et peut-on du moins lui refuser ce témoignage, que debout sur l'Atlandide près de s'engloutir, il a su prévoir et prédire la marée montante des flots qui devaient la submerger ?

« O mes concitoyens, s'écrie-t-il dans sa préface, croyez que nous ne répandons pas de fausses alarmes; nous avons écrit avec un assez grand courage et nous sommes loin d'avoir tout dit... (p. IV); il s'agit bien d'égards, de ménagements et de politesses avec des hommes de fer, qui, le poignard à la main, marquent leurs victimes (p. XV). »

Plus loin, après avoir dévoilé le mystère des initiations et transcrit *in extenso* la formule du serment affreux imposé aux affidés, quelque fût leur rang, il ajoute (p. 156) : « Les mystères se célèbrent aujourd'hui dans des lieux retirés et presque inconnus ; dans vingt ans, ils se célébreront dans les temples. » — Quatre années, à partir de cette prédiction, n'étaient pas révolues, que les amis d'Hébert inauguraient le culte de la déesse Raison sur l'autel métropolitain de Notre-Dame !...

Etrange rencontre ! L'homme dont l'intuition suraiguë a su prévoir tant d'événements prochains, semble encore, aux dernières pages de son livre, entrevoir Napoléon et son despotisme dans les ombres d'un avenir plus éloigné : « O toi qui remplis la terre de hauts faits et de grandes vertus, ô Renommée, porte ailleurs ta trompette harmonieuse !... Ne publie jamais qu'un capitaine, encore plus emporté que valeureux, compte pour rien les victimes immolées à son ambition, pourvu que leur sang fasse croître les lauriers [1]...

[1] M. de Luchet songe sans doute à Lafayette, mais qu'importe ? Les plus lucides se trompent souvent d'objet, leur prophétie n'en est pas moins frappante. C'est ici le cas.

Etends un voile épais sur les odieuses intrigues filées par des hommes qui ont conspiré la honte des souverains; manœuvres indignes qui laissent les services sans récompenses, la vertu sans honneur, le talent sans protection, la vérité sans hommage, la Patrie sans gloire, le Trône sans appui, le génie sans emploi, la Société sans harmonie..., les malheureux sans asile, le sage sans espoir et les Rois mêmes sans sûreté. » (pages 174-175, *passim.*)

Mais indépendamment du grand mouvement théosophique dont l'Allemagne était le centre, nombre de personnages extraordinaires, revêtus de missions secrètes, parcouraient l'Europe entière, dont ils étonnaient les capitales; puis transféraient presque tous à Paris leur magnificence énigmatique et leur suspecte popularité. Le comte de Saint-Germain et Joseph Balsamo (plus tard comte de Cagliostro) valent d'être cités en première ligne. Tous deux, embassadeurs, suivant Cadet de Gassicourt, ou si l'on veut, missionnaires internationnaux, étaient spécialement chargés d'établir une correspondance efficace entre les divers chapitres : Saint-Germain était l'envoyé de Paris; Cagliostro, celui de Naples [1].

Chacun sait la vogue dont jouirent ces personnages, et les enthousiasmes qu'ils eurent l'adresse ou la science de soulever avec la poussière de leurs équipages splendides.

[1] *Tombeau de Jacques Molay*, Paris, an V, in-12 (page 34).


CAGLIOSTRO.
Pour savoir ce qu'il est il faudrait être lui même.
un grossier personnage et un charlatan -

Qu'ils fussent acclamés d'un peuple illettré, naïf admirateur de tous les hommes à prestige — depuis les dentistes panachés en foire, jusqu'aux généraux galonnés à la parade — il n'est rien là qui nous puisse surprendre ; mais qu'en plein XVIIIe siècle, le monde sceptique et malicieux dont Voltaire, d'Argens et Diderot faisaient les délices quotidiennes, ait accueilli, choyé, adulé des hommes évidemment supérieurs, mais qui ne marchaient qu'environnés de prodiges équivoques, et dont les manières, si belles et si galantes qu'elles fussent, gardaient comme une arrière-senteur de charlatanisme candide et de singulière audace : voilà ce qui semble inouï !

Rien n'est plus vrai cependant. Saint-Germain, racontant d'une voix mélodieuse et toujours égale ses conversations avec Pythagore, Virgile et Jésus-Christ, n'était assurément pas pour déplaire ; et quand ses doigts chargés de bagues, courant sur les touches d'un clavecin, éveillaient comme au cœur de l'instrument des accords d'un archaïsme étrange et poignant : si, à l'interrogation tacite de quelque belle duchesse, il jetait du ton le plus naturel cette réponse à tout le moins bizarre : « C'est là, Madame, un air que je notai vers l'an 2008 avant Jésus-Christ, dans la ville d'Erech, pour faire ma cour à un jeune princesse de Chaldée, » chacun s'émerveillait, mais nul n'avait le mauvais goût de mettre en doute la véracité du conteur.

Que dire de ces fameux soupers de Cagliostro, dont les plus illustres seigneurs de la Cour se disputaient

les invitations ; de ces fantastiques soupers, où la voix du *Grand Cophte* peuplait la salle, à l'instant du dessert, d'*âmes visibles* aux ailes frissonnantes, et faisait asseoir, à droite et à gauche du duc de Richelieu, Sémiramis et Cléopâtre, ressuscitées dans toute la magie de leur légendaire beauté ?

Enchantement, prestige, nécromancie, que sais-je !... Ah ! pardon, j'oubliais que vous saviez, *vous*, cher lecteur : *suggestion*, n'est-ce pas?... C'est cela même : merci ! — Donc, la société la plus sceptique, la plus hautaine et la plus polie du monde était docile aux *suggestions* des Cagliostro et des Saint-Germain.

Or, tandis qu'enivrée, bercée au charme de ces grands seigneurs de l'Occultisme, la haute société parisienne s'abandonnait en leurs bras, du geste vaincu de la femme qui se donne, Saint-Germain, le premier, organisait en silence les clubs tapageurs du lendemain et fécondait de son or intarrissable la future émeute — propre à ébranler le pouvoir d'un roi par la violence ; d'autre part et ensuite, l'infernale prévoyance du *divin* Cagliostro ourdissait l'intrigue du collier — propre à ruiner l'honneur et le prestige d'une reine, par le soupçon.

Le Grand Cophte n'eut qu'à vouloir, pour s'introduire dans le monde de la Cour ; il créait à cette époque sa *Maçonnerie Egyptienne*, dont la petite princesse de Lamballe agréait la maîtrise, par ordre exprès de Marie Antoinette. Pauvre reine ! Sa confidente, son intime amie était d'ores et déjà marquée, stigmatisée du signe secret de Cagliostro : L. P. D., — initiales dont

l'interprétation, comme s'il se fût agi d'un hiéroglyphe de la Kabbale, offrait trois sens. A l'encontre de ce qui se fait dans l'exégèse normale des symboles ésotériques, l'hiérophante livrait volontiers les deux significations supérieures : la superlative [1] — *Liberté de Penser* — c'est l'affirmation de l'initiative indépendante dans l'ordre intelligible ; la comparative — *Liberté, Pouvoir, Devoir* — c'est le ternaire dans l'ordre moral. Mais il dissimulait avec soin jusqu'à l'existence du sens inférieur, positif : c'était là le secret même de l'Ordre, l'arcane politique et social des Néo-Templiers, la sentence prononcée depuis près de cinq siècles contre les héritiers de Philippe le Bel : *Lilia pedibus destrue,* foule aux pieds les lys.

Rapportons, au sujet de cette devise régicide et à l'appui de son ancienneté, une anecdocte historique réellement probante : « Le député Grégoire a présenté à la Convention une médaille frappée en 1642 : elle offre d'un côté un bras sortant des nues, moissonnant trois lys avec une épée tranchante. La légende est : *Talem dabit ultio messem* (telle est la moisson que donnera la vengeance). Au revers, un autre bras lance la foudre sur une couronne et un sceptre brisés, avec ces mots : *Flamma metuenda tyrannis* (à l'aspect de ces feux, les tyrans trembleront [2]). »

---

[1] Suivant l'interversion maçonnique : L. D. P.

[2] *Tombeau de Jacques Molay,* page 3.

Parmi les Prophéties relatives à la Grande Révolution, il faut signaler en première ligne les 32 pantacles de la Pronostication Paracelsique, et aussi plusieurs des gravures sybillines attribuées à

Cette médaille peut se voir à la Bibliothèque nationale, où on l'a conservée.

Voici encore, d'après Cadet de Gassicourt, la traduction d'un avis maçonnique en chiffre, qui fut répandu par les soins de Cagliostro, en France aussi bien qu'en Angleterre : « *A tous les maçons véritables, au nom de Jéhovah!* le temps est venu où l'on DOIT commencer la *construction du nouveau temple de Jérusalem*. Cet avertissement est pour inviter tous les véritables maçons à Londres de se réunir au nom de Jéhovah, *le seul dans lequel est une divine trinité*, de se trouver demain soir, le 3 du présent

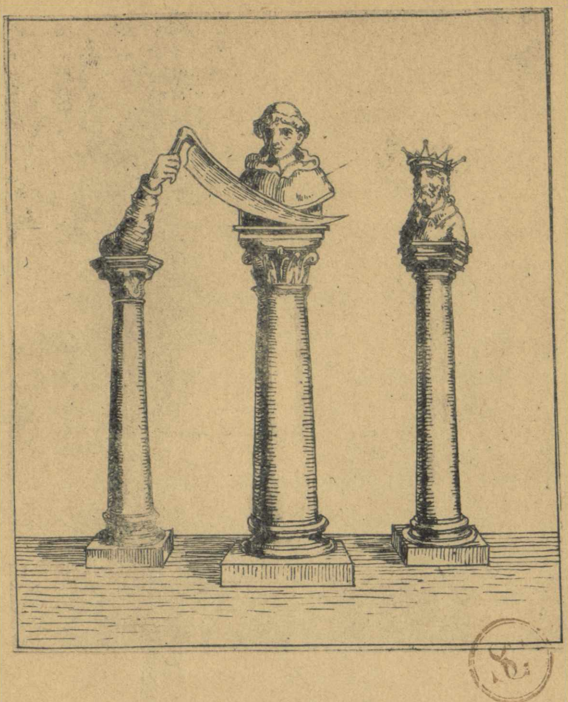
l'abbé Joachim de Flore (ou de Calabre). Je possède deux éditions latines de l'abbé Joachim : l'une, de 1589 (Venise, in-4), avec un frontispice, un titre gravé et 33 figures en taille-douce d'une prescience souvent stupéfiante; l'autre édition est aussi de Venise (1600, in-4), ornée d'un frontispice et de six figures gravées en forme de roues.

Quant à la Pronostication de Paracelse, j'en possède également deux exemplaires : l'un est l'édition introuvable de 1536, S.-L. in-4, texte latin, avec 32 figures plus étonnantes encore. Voici le titre exact : *Prognosticatio eximii Doctoris Theophrasti Paracelsi* (ad illustrissimum ac potentissimum Principem Ferdinandum Romanorum Regem, etc..., anno 1536). L'autre exemplaire est un très beau manuscrit original, contenant une traduction française inédite de Christallin (bibliothécaire du Comte de Charolois), écrite de sa propre main (texte latin en regard), avec une pseudo-clef qui consiste en 32 notices d'adaptation téméraire aux événements du règne de Louis XIV. Ce précieux manuscrit est daté de 1712 (trois ans avant la mort du Grand Roi). Format in-4, reliure en veau ancien, ornée sur les plats des armoiries du prince de Condé ; le dos, semé de fleurs de lys et de soleils rayonnants, marque l'époque et nous reporte au règne de Louis XIV :

« Roi-Soleil, fécondant les lys épanouis. »

Je donne un spécimen fac-similé des gravures prophétiques de Paracelse et de Joachim.

*Confusio & Error vitiabitur.* ( VATICINIUM XIX )



*Sur deux colonnes d'inégale grandeur s'élèvent les Symboles des deux Pouvoirs pontifical et royal. D'une troisième colonne ( moins élevée que les deux autres ), sort un bras armé d'une faux qui menace ces deux Pouvoirs.*

*Comment ne pas reconnaitre la Puissance aveugle & impersonnelle du peuple, s'attaquant à la Couronne et à la tiare?*

*Peu m'importe à quel pape en particulier tel commentateur a pu faire l'application de cette figure prophétique. Pour moi, cet hiéroglyphe déja si clair en soi et qui a pour Epigraphe:* CE NE SERA PARTOUT QUE CONFUSION ET ERREUR, DANS LA CORRUPTION, *exprime un état de choses qui a eu son apogée en 1793-1794, sous le Règne de la Terreur.*

1786, sur les 9 heures, à la taverne de Reilly, *great queen street* (grande rue de la reine), pour y former un plan, et poser la première pierre fondamentale du véritable temple dans ce monde visible.....

* CAGLIOSTRO. » [1]

Pour ceux qui connaissent les symboles maçonniques du temple de Salomon, de la mort d'Adon-Hiram et de sa résurrection future, j'estime que cet avis est clair.

—

Assez de Cagliostro et des adeptes voyageurs : les anecdotes et les commentaires que nécessiterait leur histoire rempliraient la moitié de cet ouvrage.....

Or, si j'entre dans tous ces détails, en un chapitre qui ne devrait rouler, semble-t-il, que sur les procès de sorcellerie, c'est que je tiens, en multipliant les documents, à faire luire l'évidence d'une *lutte de titans entre adeptes de deux initiations différentes;* lutte dont les préliminaires mystérieux ont été symbolisés et l'issue nécessaire prédite par Saint-Martin, suivant toutes les règles de l'art ésotérique le plus exquis, dans un poème épiço-magique, en cent-deux chants : — *Le Crocodile ou la guerre du Bien et du Mal, arrivée sous le règne de Louis XV; œuvre posthume d'un amateur des choses cachées* [2].

Cette guerre formidable — dont je me fais fort de prouver la réalité, sans promettre d'en dévoiler l'histoire,

---

[1] *Le Tombeau de Jacques Molay*, pages 36-37.
[2] Paris, an VII de la Rép., 1 vol. in-8 de 450 pages, petit texte.

ici du moins, — cette guerre rentre, à des titres divers, dans l'objet d'un chapitre intitulé : *La Justice des hommes;* et des lecteurs superficiels pourraient seuls y voir une digression stérile et non justifiée : symbole vivant de nos humaines revendications, la Révolution française, doublement juste et légitime dans son principe, s'est montrée doublement inique dans son application; et c'est en quoi la justice des hommes diffère de celle de Dieu.

Faire le Mal en partant d'une loi juste, c'est plus révoltant pour une conscience droite que faire le Mal en vertu d'un principe d'iniquité.

Tout arbre doit porter son fruit, selon sa race; l'arbre mauvais donne un fruit mauvais, c'est dans l'ordre des choses : un jour viendra où l'arbre mauvais sera déraciné, scié et jeté au feu. — Mais l'arbre bon ne peut donner de mauvais fruits que s'il dégénère, s'il s'abâtardit; et le spectacle est toujours navrant d'une pareille altération; elle ne se peut opérer qu'au laboratoire de Satan, et par la *loi du Binaire*, c'est-à-dire de l'irremédiable antagonisme.

Nous l'avons vu, et nous l'allons encore vérifier, le Régime de la Terreur est le fruit du Binaire impur.

Vraiment énigmatique et stupéfiant, ce long délire du plus noble et du plus civilisé des peuples a dérouté la sagacité de tous les historiens. Qui ne s'épuiserait en conjectures impuissantes, à l'aspect de ces marées périodiques de sang national épandu, où la France, métamorphosée en bacchante, prend plaisir à se vautrer avec ces cris frénétiques et sublimes tout ensemble,

qui paraissent empreints d'un fiévreux lyrisme de joie farouche et de désespoir?

Pour faire une brusque lumière sur cette époque étrange, si fertile en cataclysmes, quelques lignes de l'abbé Constant (Eliphas Lévi) vont suffire: « On se souvient de l'étrange allocution qu'adressa à Cazotte lui-même, en le condamnant à mort, le président du Tribunal révolutionnaire, son confrère et co-initié. Le nœud terrible de 93 est encore caché dans le sanctuaire le plus obscur des sociétés secrètes : aux adeptes de bonne foi qui voulaient émanciper les peuples[1], d'autres adeptes, d'une secte opposée et qui se rattachait à des traditions plus anciennes, firent une opposition terrible par des moyens analogues à ceux de leurs adversaires; ils rendirent la pratique du grand arcane impossible en démasquant la théorie. La foule ne comprit rien; mais elle se défia de tous et retomba par découragement plus bas qu'on avait voulu l'élever. *Le grand arcane resta plus inconnu que jamais; seulement, les adeptes neutralisés les uns par les autres ne purent exercer la puissance ni pour dominer les autres, ni pour se délivrer eux-mêmes : ils se condamnèrent donc mutuellement comme traîtres et se vouèrent les uns les autres à l'exil, au suicide, au poignard et à l'échafaud*[2]. »

Laissons pour l'instant Cazotte et son procès ; nous rendrons tout à l'heure à cet épisode toute l'attention

[1] Constant parle ici des Néo-Templiers.
[2] Eliphas Lévi, *Dogme de la Haute Magie,* pages 324-325.

qu'il mérite : heureux de pouvoir fournir aux curieux des détails d'une inattaquable authenticité, et qui, pour être de la plus étrange importance, n'en semblent pas moins généralement ignorés.

Réservant donc, sans la perdre de vue, cette scène si révélatrice du grand drame révolutionnaire, consultons l'auteur d'un intéressant et consciencieux travail paru, en 1819, sous ce titre : *Des sociétés secrètes en Allemagne, de la secte des illuminés, du Tribunal secret, etc.*[1].

Cet essayiste — qui ne peut avoir en matière d'Illuminisme la compétence de l'abbé Constant — enveloppe tous les adeptes dans une même réprobation. Entre les deux écoles, toute distinction lui est inconnue.

Il est toutefois surprenant de lui voir écrire, quarante ans avant les publications du célèbre occultiste, des phrases de ce goût : « Pour trouver la clef des Révolutions, depuis le supplice de Charles Ier jusqu'à celui de Louis XVI, il faut toujours en revenir à cette secte intraitable..... Le bonnet rouge, que nous avons vu en 1793 devenir l'emblème des Jacobins, fut l'ornement des Indépendants britanniques lorsque Cromwell s'éleva au pouvoir. Sans aller plus loin, n'est-il pas bien singulier, qu'au plus fort de notre Révolution, les premiers rôles fussent remplis par les *Pache*, les *Marat*, les *Clootz*, les *Lazouski*, les *Buonarotti*,

[1] Paris, Gide fils, 1819, in-8.

les *Miranda*, tous Illuminés suisses, allemands, polonais, italiens et espagnols !... (page 179).

« Nous avons déjà vu qu'il y avait trois degrés dans l'Ordre des Illuminés. Le rang le plus élevé était celui du Grand Maître ; le duc d'Orléans en était revêtu en France peu d'années avant la Révolution... (p. 226).

« Les empereurs Joseph II et Léopold, qui avaient pénétré les secrets des Illuminés, furent victimes de l'*Aqua Toffana*. — Le mouvement insurrectionnel du 5 octobre, ceux du 20 juin et du 10 août furent arrêtés dans des réunions d'adeptes et d'initiés, à la *loge du Contrat social*, rue Coq-Héron : je le tiens d'un témoin oculaire. Robespierre a joué un rôle, mais il ne fut point initié [1] : c'est pourquoi il a été renversé. Il voulait s'isoler de la secte dont il était l'instrument : sa tête tomba sur l'échafaud. ...

« Jamais les Illuminés ne s'étaient vus si puissants ; ils disposaient, en 1793, de la hache du bourreau... Le génie, la valeur, les talents, les vertus, l'opulence, tout passa sous le fatal niveau de la guillotine : on vit dans le même tombereau Bailly et Custines, Malesherbes et Delaborde, Lavoisier et Westermam, Elisabeth et Vergniaud. Rien ne fut épargné : on vit disparaître sous la faux des Illuminés triomphants tout ce qu'il y avait de majestueux et de sublime ; il ne resta que la *bande noire*...

« On me demandera, dans cette hypothèse, pour-

[1] Le publiciste fait erreur ici : Robespierre fut parfaitement initié ; il figurait même parmi les chefs du deuxième degré.

quoi le Grand Maître du Chapitre de Paris [1] et ses acolytes, après avoir renversé le trône, ont péri eux-mêmes sur l'échafaud! *Je répondrai par un fait avéré : après leur triomphe*, LES ILLUMINÉS SE DIVISÈRENT [2] ; *une partie se retira aux Jacobins et l'autre à la Convention* : *Les Jacobins dominèrent jusqu'au 9 thermidor* ; *c'est alors que Camille Desmoulins, Hébert, Chaumette, Clootz et le Grand Maître du Chapitre furent traînés au supplice.* Ce dernier eut beau renier son père à la tribune des Jacobins, et protester que sa mère avait prostitué son lit ; on savait où tendaient ses vœux : c'était trahir la secte ; il fut livré au bourreau..... (pp. 181-183).

« La terre ne présenterait qu'un vaste amas de décombres et de ruines, si la Providence n'eût suscité tout à coup un homme..... que la fortune appela aux plus hautes destinées, et dont la chute, toute désirée qu'elle devait l'être, a replongé l'Europe dans une suite incalculable de Révolutions. La fameuse jour-

---

[1] Philippe-Égalité.

[2] Le publiciste de 1819 n'est pas seul de son opinion : « Philippe (dit de son côté Cadet de Gassicourt), Philippe avait épuisé ses coffres, et son ambition le perdit. Après la mort du roi, pour laquelle il avait voté lui-même, il croyait saisir les rênes de l'Etat ; il eût réussi, sans doute, MAIS LES INITIÉS SE DIVISÈRENT. *La perte des Bourbons, jurée par les Templiers, ne lui permettait de gouverner qu'en perdant son nom*; il crut qu'il suffirait d'y renoncer. Il renia son père à la tribune des Jacobins ; il protesta que sa mère, prostituée, reçut dans son lit un cocher, et qu'il était le fruit de ces impudiques amours. Il supplia humblement qu'on lui otât son nom et il prit celui d'Egalité. Mais Robespierre avait déjà un parti... » (*Tombeau de Jacques Molay,* pp. 47-48.)

née du 18 brumaire porta un terrible coup à la secte des Illuminés ; elle vit l'ouvrage de cinquante ans détruit en un jour par le pouvoir d'un soldat (p. 184).

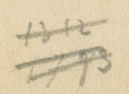
« La chute de *Buonaparte*, due en grande partie aux Illuminés, ressuscita leur influence sur tous les points ; elle nous conduisit en peu d'années à cette situation fausse que nous prenons pour le repos (p. 203).

« Cette ligue d'Illuminés, de *Voyants* invisibles, menace plus que jamais nos propriétés et nos vies ; *le livre de sang est ouvert,* on y inscrit des noms, et cent mille assassins, qui ont juré de n'épargner ni leurs parents ni leurs amis, sont en mouvement. Le malheureux Fualdès a succombé sous leurs coups (p. 256). »

Nous pardonnera-t-on ces longues citations ? Elles étaient nécessaires. L'opinion qu'y émet le publiciste de 1819 est une singulière garantie de véracité pour les allégations d'Eliphas Lévi en 1855. Et quand on y joint les révélations de Cadet de Gassicourt, en date de 1796 (*Tombeau de Jacques Molay*, an V), le doute n'est plus guère permis.

D'ailleurs, les faits même de la Révolution portent leur estampille templière, et viennent plaider en faveur de notre thèse.

Le nom de *Jacobins* vient de *Jacobus Molay*, et non, comme on le croit communément, de l'église des religieux jacobins, — lieu de réunion que la secte occulte de la Maçonnerie dut, à raison même de la coïncidence nominale, choisir de préférence à toute autre.



Ces conspirateurs avaient antérieurement fondé, rue Platrière, une loge *Jean-Jacques* Rousseau, dans la maison du publiciste fameux dont le parti de Robespierre devait réaliser les théories. Lors de l'inauguration de cette fameuse loge, le *Jacobinisme* était déjà nommé de longue date. Mais la connaissance de cette dénomination trop significative était réservée aux seuls maîtres. — Écoutons Cadet de Gassicourt :

« Pour n'admettre à leurs vastes projets que des hommes sûrs, ils (les Néo-Templiers) inventèrent les loges ordinaires de la Maçonnerie, sous le nom de Saint-Jean, de Saint-André. Ce sont celles qu'on connaissoit en France, en Allemagne, en Angleterre ; sociétés sans secrets dont les pratiques ne servent qu'à donner le change et à faire connoître aux *vrais maçons* les hommes qu'ils peuvent associer à leur grande conspiration. Ces loges, que je pourrois appeler *préparatoires,* ont un but d'utilité réelle ; elles sont consacrées à la bienfaisance, elles ont établi entre différents peuples des liens de fraternité infiniment estimables ; aussi vit-on les hommes les plus vertueux rechercher avec empressement de telles sociétés. *Les vrais* TEMPLIERS *ou* JACOBINS *ne tiennent pas loge ; leurs assemblées s'appellent* CHAPITRES. Il y a quatre Chapitres, un dans chaque ville désignée par Jacques Molay [1] et composé chacun de vingt-sept

[1] « Du fond de sa prison, il créa quatre loges-mères : pour l'Orient, Naples ; pour l'Occident, Edimbourg ; pour le Nord, Stockholm, et pour le Midi, Paris (*Tomb. de J. Molay,* p. 17). »

membres. Leur mot d'ordre est Jakin, Booz, Mac-Benac, Adonaï 1314, dont les lettres initiales sont celles de *Jacobus Burgundus Molay beat anno 1314*[1]. »

Cadet de Gassicourt ajoute à ces détails d'autres révélations sur leurs mots et leurs signes de reconnaissance, leurs doctrines philosophiques et leurs emblèmes. Force m'est de renvoyer à son ouvrage : je n'en puis tout transcrire et tout cependant y a sa valeur.

Il est des coïncidences bien éloquentes et dont la constatation prête singulièrement à réfléchir ! Ainsi les héritiers de *Jacobus* ou de *Jacques* Molay, les descendants et les continuateurs de ces bandits que le moyen âge a nommé *les Jacques*, après avoir fixé leur résidence dans la maison même de Jean-*Jacques* (le philosophe par excellence de la Révolution), finissent par s'établir aux *Jacobins*, c'est sous le nom de *Jacobinisme* qu'ils exaltent et propagent leurs doctrines incendiaires.

A ceux que de pareils rapprochements (déjà notés par Eliphas) font sourire de compassion, comment insinuer qu'il y a peut-être quelque chose d'étrange et de significatif dans le choix du local désigné par les Jacobins, pour recevoir le pauvre roi déchu ? C'est le Luxembourg, que l'Assemblée nationale, vu les réparations d'urgence aux Tuileries, avait attribué pour résidence à Louis XVI, après la journée du 10 août. Mais les Jacobins ne sauraient tolérer que le

[1] *Tombeau de J. Molay*, pages 21-22.

successeur de Philippe le Bel trouvât dans ce palais un asile décent à sa majesté méconnue : au Luxembourg, le roi captif garderait encore l'apparence de sa liberté ; peut-être l'Assemblée serait-elle tentée de lui rendre le fantôme du pouvoir... C'est une prison qu'il faut à leur vengeance ; et quelle prison ? — LE TEMPLE !

Ironie d'un inexorable destin ! C'est à la Bastille [1] que Jacques Molay et les siens furent jetés sur l'ordre inique d'un roi de France, quand le roi de France était le plus fort ! — A la Bastille, alors simple porte de ville, flanquée de deux tours... Et voilà qu'après quatre siècles et demi de patientes et ténébreuses menées, le roi de France est à son tour vaincu, proscrit, humilié, déchu..., et les héritiers de Jacques Molay, tout-puissants à cette heure, le relèguent dans l'ombre humide de leur ancienne tour ; lieu sinistre, jadis à la fois caserne et couvent, aujourd'hui simple prison : *Et nunc, Reges, intelligite ; erudimini, qui judicatis terram !*

La Monarchie profanée, terrassée et mise à néant,

---

[1] « C'est par la prise de la Bastille que commença la Révolution, et les initiés la désignèrent au peuple parce qu'elle avoit été la prison de *Jacques Molay*. Avignon fut le théâtre des plus grandes atrocités, parce qu'il appartenoit au pape et parce qu'il renfermoit les cendres du Grand Maître. Toutes les statues des rois furent abattues, afin de faire disparoître celle de Henri IV, qui couvroit la place où Jacques Molay fut exécuté. C'est dans cette même place, *et non ailleurs*, que les initiés vouloient faire élever un colosse foulant aux pieds des couronnes et des thiares, et ce colosse n'étoit que l'emblème du corps des Templiers. » (*Tombeau de J. Molay*, pages 42-43.)

les Jacobins se tournent contre le Catholicisme. Chaumette, Anacharsis Clootz, dès l'année précédente, avaient ouvert la persécution ; sous Robespierre, elle atteint son paroxysme. La haine des Néo-Templiers n'était point assouvie, au spectacle de Philippe le Bel puni dans la personne de Louis XVI ; il fallait que le pauvre Pie VII payât à son tour la dette terrible contractée par Clément V...

— Rapprochements factices ! Spécieuse coïncidence d'événements tout fortuits et nullement solidaires ! C'est chose facile d'établir après coup un lien de causalité entre des faits qui n'ont d'autre corrélation qu'une vague analogie !... — Nous ne nous dissimulons guère que la majorité de nos lecteurs tiendra ce langage, en dépit du nombre assez notable d'indices pour le moins singuliers, que nous avons pris à tâche de grouper en un faisceau compacte. Si néanmoins, ouvrant un livre *imprimé avant les grands cataclysmes révolutionnaires,* nous faisions voir le double plan de cette Révolution (anti bourbonnienne et anti cléricale), arrêté de longue date dans les loges d'une Maçonnerie qui se proclame templière, qu'objecteraient à notre thèse ceux-là qui la taxent de chimérique et de paradoxale ?

Nul n'ignore le procès de Cagliostro, condamné à mort par arrêt de l'Inquisition, peine qui fut commuée par le pape en celle de la détention perpétuelle. Reportons-nous à la *Vie de Joseph Balsamo*, *comte de Cagliostro*, *extraite de la Pocédure instruite contre lui à Rome*, *en* 1790, *traduite d'après l'original ita-*

*lien imprimé à la chambre apostolique* (Paris, 1791, in-8, portrait). Les pages 129-132 nous offrent le récit détaillé que fit Cagliostro devant ses juges, de son initiation aux mystères de l'Illuminisme. La scène se passe dans une maison de campagne, à trois milles de Francfort-sur-le-Mein, en 1780. Nous transcrirons cet aveu textuel : «... Nous descendîmes par quatorze ou quinze marches dans un souterrain, et nous entrâmes dans une chambre ronde, au milieu de laquelle je vis une table; on l'ouvrit, et dessous étoit une caisse de fer qu'on ouvrit encore et dans laquelle j'aperçus une quantité de papiers : ces deux personnes[1] y prirent un livre manuscrit, fait dans la forme d'un missel, au commencement duquel étoit écrit : NOUS, GRANDS MAITRES DES TEMPLIERS, etc. Ces mots étoient suivis d'une formule de serment, conçue dans les expressions les plus horribles, que je ne puis me rappeler, mais *qui contenoient l'engagement de détruire tous les souverains despotiques*. Cette formule étoit écrite avec du sang et avoit onze signatures, outre mon chiffre qui étoit le premier; le tout encore écrit avec du sang. Je ne puis me rappeler tous les noms de ces signatures, à la réserve des nommés N., N., N., etc. Ces signatures étoient celles des douze Grands-Maîtres des Illuminés; mais dans la vérité, mon chiffre n'avoit pas été fait par moi, et je ne sais comment il s'y trouvoit. Ce qu'on me dit sur le contenu de ce livre, qui étoit écrit en françois, et le peu que j'en lus me

[1] Deux illuminés qui accompagnaient Cagliostro.

confirma encore que *cette secte avoit déterminé de porter ses premiers coups sur la France ; qu'après la* CHUTE DE CETTE MONARCHIE, *elle devoit frapper l'Italie, et* ROME EN PARTICULIER ; que Ximenès, dont on a déjà parlé, étoit un des principaux chefs ; qu'ils étoient alors au fort de l'intrigue, et que la Société a une grande quantité d'argent dispersé dans les banques d'Amsterdam, de Rotterdam, de Londres, de Gènes et de Venise [1]... » (p. 180-181).

Insister sur la valeur de cette déposition, ce serait faire outrage à la sagacité du lecteur. Donc, le Trône aboli, l'on s'en prit à l'Autel : les églises fermées et dévastées ; les prêtres réduits à trahir leurs serments ; la déesse Raison trônant, sous l'emblème vivant d'une prostituée, sur l'autel métropolitain de Notre-Dame ; tous les biens ecclésiaux mis sous séquestre ou dénaturés : ces choses et mille autres encore ne furent que les premiers effets de la rancune jacobine ; — et quand Bonaparte insultait, seize ans plus tard, à la majesté du pape captif à Fontainebleau, et, blême de rage, poussait la violence (dit-on) jusqu'à fendre du haut en bas la blanche robe du pontife d'un coup de son éperon d'acier, cet ennemi de toutes les sectes se fai-

[1] On lit dans cette même *Vie de Cagliostro,* publiée sur les documents du saint Office (édition italienne, 1790 ; traduction française, 1791), cette phrase significative, au sujet de la secte des Illuminés, dite de la Haute Observance : « Celle-là professe l'irréligion la plus décidée, *emploie la magie dans ses opérations* ; sous le prétexte spécieux *de venger la mort du Grand Maître des Templiers,* elle a principalement en vue *la destruction totale de la religion catholique et de la monarchie* » (page 90).

sait, sans s'en douter assurément, l'exécuteur tardif de la vengeance des Templiers.

Que de rapprochements pareils seraient à faire, si notre cadre s'y prêtait !

Empruntons à Eliphas Lévi, qui les narre si bien, l'une encore de ces anecdotes terriblement éloquentes de la Révolution française. — Nous sommes en 1792.

« Le roi était captif au Temple et l'élite du clergé français en exil, ou à l'Abbaye. Le canon tonnait sur le Pont-Neuf, et des écriteaux menaçants proclamaient la patrie en danger. Alors des hommes inconnus organisèrent le massacre. Un personnage hideux, gigantesque, à longue barbe, était partout où il y avait des prêtres à égorger. — Tiens, leur disait-il: avec un ricanement sauvage, voilà pour les Albigeois et les Vaudois ! Voilà pour les Templiers ! Voilà pour la Saint-Barthélemy ! Voilà pour les proscrits des Cévennes !... Et il frappait avec rage, et il frappait toujours, avec le sabre, avec le couperet, avec la massue. Les armes se brisaient et se renouvelaient dans ses mains ; il était rouge de sang de la tête aux pieds ; sa barbe en était toute collée, et il jurait avec des blasphèmes épouvantables qu'il ne la laverait qu'avec du sang.

« Ce fut lui qui proposa un toast à la nation à l'angélique M^lle^ de Sombreuil.....

« Après la mort de Louis XVI, au moment même où il venait d'expirer sous la hache de la Révolution, l'homme à la longue barbe — ce juif-errant du

meurtre et de la vengeance — monta sur l'échafaud devant la foule épouvantée; il prit du sang royal plein ses deux mains, et le secouant sur la tête du peuple, il dit d'une voix terrible : *Peuple français, je te baptise* AU NOM DE JACQUES *et de la liberté*[1] *!* »

Une autre citation du savant Eliphas va nous ramener à la personne et au procès de l'initié Jacques Cazotte, dont nous avons choisi l'étrange aventure pour servir de conclusion à ce chapitre.

On sait dans quelles conditions le kabbaliste Pasqualis-Martinez vint offrir l'initiation au romancier du *Diable amoureux* ; c'est toute une mystérieuse légende sur quoi nous aurons sans doute à revenir ailleurs. — Quoiqu'il en soit, l'abbé Constant, après en avoir esquissé l'histoire, fait suivre son récit des réflexions suivantes : « L'initiation de Cazotte devait en faire un partisan dévoué de l'ordre et un ennemi dangereux pour les anarchistes ; et, en effet, nous avons vu qu'il est question d'une montagne sur laquelle on s'élève pour se régénérer, suivant les symboles de Cagliostro ; mais cette montagne est blanche de lumière comme le Thabor, ou rouge de sang comme le Sinaï et le Calvaire. Il y a deux synthèses chromatiques, dit le Zohar : la blanche, qui est celle de l'harmonie et de la vie morale, et la rouge qui est celle de la guerre et de la vie matérielle : la couleur du jour et celle du sang. Les Jacobins voulaient arborer l'étendard de sang, et leur autel s'élevait déjà

[1] *Histoire de la Magie,* pages 443-444.

sur la montagne rouge. Cazotte s'était rangé sous l'étendard de lumière, et son tabernacle mystique était posé sur la montagne blanche. La montagne sanglante triompha un moment et Cazotte fut proscrit..... Cazotte avait prophétisé sa propre mort [1], parce que

[1] La densité de ce chapitre nous interdit de reproduire *in extenso* la plus stupéfiante prophétie que bouche humaine ait proférée jamais. Chacun peut d'ailleurs la lire au tome premier des œuvres posthumes de La Harpe, témoin oculaire et auriculaire, qui nous l'a conservée dans ses moindres détails. Nous résumerons donc son récit.

C'était à table, chez le duc de Nivernais, au commencement de l'année 1788. La compagnie, aussi nombreuse qu'illustre, se composait de grands seigneurs et de grandes dames, de courtisans et de gens de robe, enfin d'académiciens et de poètes. La philosophie négative et libertine des Voltaire et des Diderot était alors d'obligation stricte, même pour les Dames ; l'on avait donc mangé du prêtre, puis conté des anecdotes graveleuses, entrecoupées d'exclamations dithyrambiques en l'honneur de la future Révolution qui abolirait la pruderie, de cette Révolution qu'appelaient tous les vœux.....

Cazotte n'avait supporté cette apologie qu'avec un impatient malaise. Soudain, il se lève, pâle et l'œil allumé d'une flamme sybilline : devant tous ces convives enfiévrés d'avenir, il déchire brusquement le voile du temps futur.

— Ah ! réjouissez-vous, Messieurs, car tous vous la verrez, cette sublime Révolution qui vous tuera tous, aux noms même de la Fraternité et de la Raison. — Vous, M. de Condorcet, vous mourrez proscrit par Elle, vous mourrez dans un cachot du poison que le bonheur de cette époque vous obligera de toujours porter sur vous; — vous, M. de Champfort, également proscrit, vous mourrez de vingt-deux coups de rasoir; — vous, M. de Vicq d'Azyr, vous aurez une mort toute pareille ; — vous, Aymar de Nicolaï, je vous vois gravir les marches de l'échafaud ; vous, M. Bailly, mourrez sur l'échafaud ; vous aussi, M. Roucher, sur l'échafaud !

Ici je cite textuellement : — « *Oh ! c'est une gageure,* s'écrie-t-on de toutes parts, *il a juré de nous exterminer tous.*

— *Non !* CE N'EST PAS MOI QUI L'AI JURÉ ! »

Quelqu'un donc a juré toutes ces proscriptions ? Mais qui ? — Les Jacobins, les Néo-Templiers !... ce n'est que trop clair.

sa conscience l'engageait à lutter jusqu'à la mort contre l'anarchie. Il continua donc d'obéir à sa cons-

---

Reprenons. — Heureusement (ici c'est La Harpe qui parle), vous ne me mettez pour rien dans tous ces prodiges ! — Vous y serez, M. de La Harpe, et pour un miracle au moins aussi grand; vous serez alors chrétien. — Si nos têtes, s'écrie-t-on à la ronde, ne doivent tomber que ce jour-là, nous sommes tous immortels !

— Sommes-nous heureuses, nous autres femmes, dit la duchesse de Grammont, de n'être pour rien dans vos Révolutions!... Du moins ne s'en prend-on jamais à notre sexe.

— Votre sexe, pour cette fois, ne vous défendra pas. Oui, Madame la duchesse, vous aussi monterez sur l'échafaud. Le bourreau vous y conduira dans sa charrette.

— Ah ! du moins me laisserez-vous mon carosse drapé de noir ?

— Non point, et de plus grandes dames que vous s'en passeront...

— Des princesses du sang, alors ?

— De plus grandes dames encore.....

Ici, Madame de Grammont crut prudent de briser les chiens :

— Vous verrez qu'il ne me laissera pas même un confesseur !

— Vous n'en aurez point; car le dernier à qui, par grâce, on en accordera un, sera.....

— Parlez !

— Le roi de France.

Tout le monde se lève; on trouve que la plaisanterie devient trop forte et surtout qu'elle se prolonge au-delà des limites de la bienséance. Le maître de la maison court à Cazotte, et d'un ton pénétré, le prie d'abandonner cette lugubre facétie. Mais Cazotte en est pour ce qu'il a dit. Il ajoute même que six ans ne se passeront pas, que toutes ces choses ne soient accomplies.

Comme il s'apprêtait à sortir, Madame de Grammont, désireuse de faire diversion, l'interpelle :

— M. le Prophète, vous nous avez dit notre bonne aventure; mais la vôtre ?

— Avez-vous lu, duchesse, le siège de Jérusalem, dans Josèphe?... Un homme, pendant le siège, fit sept jours de suite le tour des remparts, en criant d'une voix lugubre : — « Malheur ! malheur sur Jérusalem, et malheur sur moi-même !... » Le septième jour, une énorme pierre, lancée par les machines ennemies, l'atteignit en plein front et le mit en pièces.

Sans s'expliquer davantage, Cazotte fit sa révérence et sortit.

science, fut arrêté de nouveau [1] et parut devant le Tribunal révolutionnaire : *il était condamné d'avance.* Le président, après avoir prononcé son arrêt, lui fit une *allocution étrange*, *pleine d'estime et de regret :* il l'engageait à être jusqu'au bout digne de lui-même et à mourir en homme de cœur comme il avait vécu [1]. »

Cette page d'Eliphas piqua au vif notre curiosité, si bien que nous résolûmes d'en apprendre plus long sur les dernières heures de Cazotte. Le hasard nous servit à souhait, en faisant tomber sous notre main une brochure peu recherchée sans doute et peu connue, mais qui nous fut une précieuse révélation. C'est le procès *in extenso* de Cazotte, publié sous le Directoire, probablement par ordre, sous ce titre : CORRESPONDANCE MYSTIQUE DE JACQUES CAZOTTE *avec Laporte et Pouteau*, *intendant et secrétaire de la Liste civile, pendant les années* 1790-1791-1792..., *suivie de son interrogatoire et de son jugement* [3].

Le titre est un peu trompeur, du moins dans la forme. A part huit pages de notice et une page d'épilogue, c'est, comme nous l'avons dit, la minute du procès qui a rempli l'audience du 24 septembre 1792 : le Tribunal révolutionnaire condamne Cazotte à la peine de mort, pour crimes de haute trahison et de complot contre les autorités constituées. Seulement,

---

[1] Il avait été arrêté une première fois, et sauvé par sa fille comme Sombreuil, lors des massacres de septembre.

[2] *Histoire de la Magie,* pp. 439-440.

[3] Paris, Lerouge, Deroy et Maret, an VI de la République, 1 vol. in-12 de 182 pages, avec portrait.

l'audience presque tout entière est consacrée à la lecture des lettres que Cazotte avait écrites à Laporte et surtout à Pouteau, pour être, par leurs soins, mises sous les yeux du roi.

De temps à autre, quelques bribes d'interrogatoire se glissent entre deux épitres : on questionne l'accusé avec égards et modération ; il répond avec calme, douceur et fermeté :

D. — *Vous êtes peut-être fatigué : le Tribunal est prêt à vous accorder le temps que vous croirez nécessaire, pour prendre nourriture, rafraîchissement ou repos ?*

R. — *Je suis très sensible à l'attention du Tribunal. La fièvre qui me tient en ce moment me met dans le cas de soutenir le débat ; d'ailleurs, plus tôt mon procès sera terminé et plus tôt j'en serai quitte, ainsi que MM. les juges et les jurés.*

Quand l'inculpé refuse de répondre, le président passe sans insister. Pas un mot de reproche ou de blâme. Quel procès courtois !...

Pour réveiller le lecteur, vraiment charmé de cette discussion polie, où l'on sent l'estime réciproque percer sous chaque parole, il suffit que la phrase terrible de tout à l'heure lui revienne en mémoire : *Cazotte était condamné d'avance !*

Alors, au milieu des passions politiques déchaînées, des grandes haines en ébullition, cette douceur détonne douloureusement, cette courtoisie semble affectée ; enfin — pour user d'une expression vulgaire — ce procès donne froid dans le dos.

Condamné d'avance ! mot effroyable... et rigoureusement vrai. Si vrai, que le Tribunal repousse, sans considérants, une *déclinaison de compétence* soulevée à sa barre par le défenseur Julienne : or, si jamais compétence fut justement déclinée, ce fut ce jour-là.

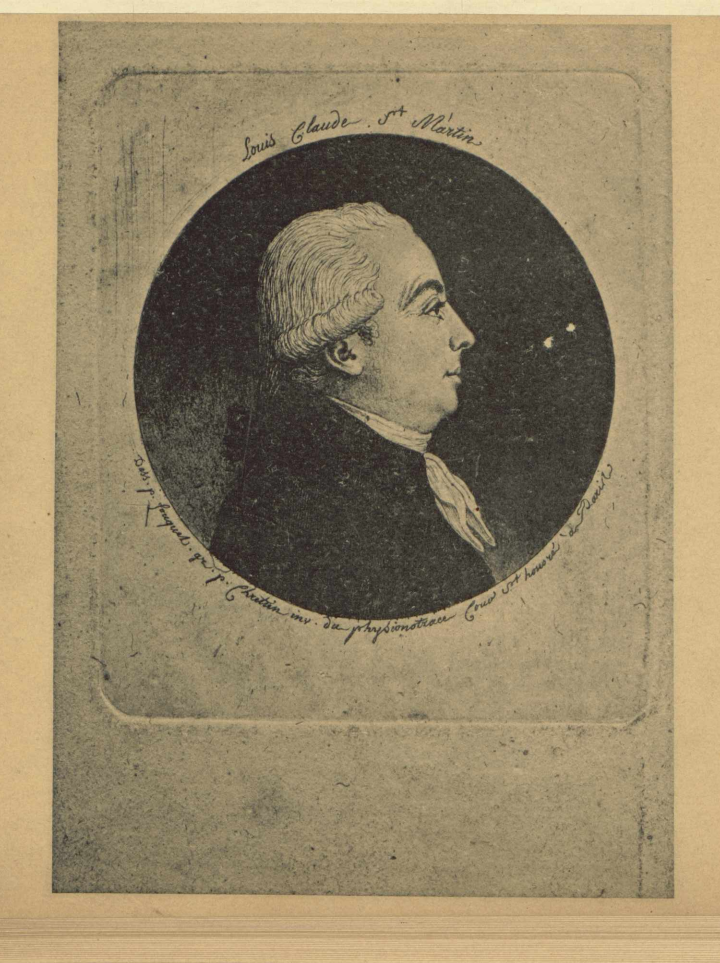
« L'accusé fondait sa protestation sur ce que, ayant été jugé le 2 septembre par le peuple souverain et par des officiers municipaux revêtus de leurs écharpes, qui l'avoient remis en liberté, on ne pouvoit, sans porter atteinte à la souveraineté de ce même peuple, procéder à un jugement contre lui, sur des faits pour lesquels il avoit été arrêté, et ensuite élargi » (p. 19).

*Non bis in idem*. — L'axiome est bien connu, partout incontesté et domine toutes les législations..... Que fait le Tribunal ?

« Le Tribunal, sans s'arrêter ni avoir égard à la protestation présentée par le sieur Cazotte, *ordonne qu'il sera passé outre...* » (p. 17)

Il ajoute bien que « copie de ladite protestation et expédition du présent jugement seront, à la diligence du commissaire national, *adressées au ministre de la Justice*, *pour être par lui communiquées à la Convention Nationale, s'il y a lieu!...* » (*Ibid.*). Mais comme l'arrêt de mort, prononcé dans la journée, fut exécuté le soir même, vers les sept heures, cette restriction servait à grand' chose! Quelle barbare ironie!

Au demeurant, il le faut avouer, la correspondance de Cazotte était, vu les circonstances, aussi compromettante que possible.






Masson sc. A. Quantin impr.

J. CAZOTTE

Comme *Saint-Martin*, disciple du même Martinez, puis élève posthume de Jacob Böhme ; comme Dutoit-Mambrini, le théosophe de Genève, qui a publié en 1793, sous le pseudonyme de *Keleph-ben-Nathan*, un ouvrage admirable [1] malgré quelques erreurs ; comme Fabre d'Olivet, dont l'initiation date de cette époque ; comme d'autres encore, Cazotte relevait de la plus ancienne tradition ; il appartenait à l'initiation *orthodoxe* dont il a été question plus haut. Mais moins prudent que Dutoit et que Saint-Martin, il fut de ceux qui travaillèrent activement, sur les trois plans astral, moral et intellectuel, à la contre-Révolution.

Adepte, il fut une des premières victimes de la gent jacobine ou néo-templière.

Il faut voir comme les juges de Cazotte veulent le faire parler sur le chapitre de son initiation. Écoutez l'insidieuse question qu'on lui pose :

D. — *Quelle est la secte dans laquelle vous êtes entré ? Est-ce celle des Illuminés ?*

R. — *Toutes les sectes sont illuminées ; mais celle dont je parle dans ma lettre est celle des* MARTINISTES. *J'y suis resté attaché l'espace de trois ans ; différentes causes m'ont forcé à donner ma démission ; néanmoins j'en suis toujours demeuré l'ami* (p. 45).

Cazotte répond là avec une rare présence d'esprit. Lui-même avait senti, au moment où la lutte allait

[1] *La Philosophie divine,* S.-L., 1793. 3 vol. in-8. Dutoit était le fils spirituel du théosophe Saint-Georges de Marsais.

s'ouvrir entre les deux initiations rivales, combien dangereux serait le choc : tout porte à croire qu'il avait voulu d'abord l'éviter. — Reportons-nous à la lettre cataloguée N., en date du 4 avril 1792 :

« Les piques se tourneront contre les piques, mon cher ami; ayez encore un peu de patience... *Vous n'êtes pas initié? Applaudissez-vous-en!* Rappelez-vous le mot: *Et scientia eorum perdet eos.* Si je ne suis pas sans danger, moi que la grâce divine a retiré du piège, jugez du risque de ceux qui y restent.

« *Il y a longtemps qu'on a fait l'éloge de la sûreté du plancher des vaches.* LA CONNOISSANCE DES CHOSES OCCULTES EST UNE MER ORAGEUSE D'OU L'ON N'APERÇOIT PAS LE RIVAGE » (pp. 94-95).

Et cependant il se ravise. — Si inévitable est la terrible lutte, qu'il s'y jette. Il sent tellement qu'il y va pour tous d'une question de vie ou de mort, que lui, cet homme excellent, ce théosophe orthodoxe, lui, ce doux vieillard, après avoir appelé à grands cris l'étranger en France pour rendre au roi le pouvoir absolu, s'écrie encore : « Le roi doit être en garde contre un de ses penchants, c'est la clémence... Qu'il se garde bien d'arrêter le glaive; qu'il réfléchisse aux châtiments qu'ont éprouvés les chefs des Israélites qui ont ménagé les victimes désignées par le Seigneur. *L'homme ne sait ce qu'il fait, lorsqu'il veut épargner ce sang; sa compassion dégénère en cruauté..... Le plus grand bonheur qui puisse arriver à un criminel, c'est d'être supplicié sur la terre,*

PARCE QU'ON NE PAIE PAS DEUX FOIS [1] et qu'il est terrible de tomber coupable et impuni dans les mains ou sous la justice du Dieu vivant » (pp. 64-65).

Ah! que d'enseignements à tirer de ce livre! que de détails instructifs et inédits sur les hommes, les causes occultes de la grande Révolution... Hélas! il faut nous borner. Déja trop dense, ce chapitre sort de son cadre normal. Passons donc au dénouement. Écoutons la fin du réquisitoire de *Réal*, accusateur public :

« ... Et vous, dit-il à l'accusé, pourquoi faut-il que j'aie à vous trouver coupable, après soixante-douze années de vertus? Pourquoi faut-il que les deux qui les ont suivies aient été employées à méditer des projets d'autant plus criminels, qu'ils tendoient à rétablir le despotisme et la tyrannie? Pourquoi faut-il que vous ayez conspiré contre la liberté de votre pays? Il ne suffit pas d'avoir été bon fils, bon époux et bon père, il faut, sur toute chose, être bon citoyen... » Et plus loin : « *Il ne pouvoit s'excuser par un défaut d'ignorance, lui philosophe et* INITIÉ ; lui qui, dans les glaces de la vieillesse, a conservé les feux d'une jeunesse bouillante et éclairée... (p. 173-174). »

A la suite du plaidoyer de Julienne, Lavau, président du Tribunal révolutionnaire, assisté des citoyens *Dubail, Jaillant et Naulin*, juges, lit la sentence de mort.

Après le prononcé du susdit jugement, le président

[1] *Non bis in idem!* Pauvre Cazotte! Ce principe incontestable sera pour une fois contesté, lors de son procès, et il lui en coûtera la vie!

a adressé au condamné le discours suivant[1] : « Foible jouet de la vieillesse, victime infortunée des préjugés d'une vie passée dans l'esclavage ! Toi dont le cœur ne fut pas assez grand pour sentir le prix d'une liberté sainte, *mais qui as prouvé, par ta sécurité dans les débats, que tu savois sacrifier jusqu'à ton existence pour le soutien de ton opinion, écoute les dernières paroles de tes juges ! Puissent-elles verser dans ton âme le baume précieux des consolations ! Puissent-elles, en te déterminant* A PLAINDRE LE SORT DE CEUX QUI VIENNENT DE TE CONDAMNER, t'inspirer cette stoïcité qui DOIT présider à tes derniers instants, *et te pénétrer du respect que la loi nous a inspiré à nous-mêmes !...*

« TES PAIRS T'ONT ENTENDU, TES PAIRS T'ONT CONDAMNÉ ; *mais au moins leur jugement fut pur comme leur conscience ;* au moins aucun intérêt personnel ne vint troubler leur décision par le souvenir déchirant du remords. Va, reprends ton courage, rassemble tes forces, *envisage sans crainte le trépas ;* SONGE QU'IL N'A PAS LE DROIT DE T'ÉTONNER : CE N'EST PAS UN INSTANT QUI DOIVE EFFRAYER UN HOMME TEL QUE TOI !

« Mais avant de te séparer de la vie, *avant de payer à la loi le tribut de tes conspirations*, regarde l'attitude imposante de la France, dans le sein de laquelle tu ne craignois pas d'appeler à grands cris l'ennemi..... que dis-je ?... l'esclave salarié ! Vois ton ancienne

---

[1] Cette allocution est de telle nature et de telle portée que je ne me crois pas le droit d'en supprimer un seul mot. Je la transcris *in extenso* (pp. 178-181).

patrie opposer aux attaques de ses vils détracteurs autant de courage que tu lui as supposé de lâcheté. *Si la loi eût pu prévoir qu'elle auroit à prononcer contre un coupable tel que toi*, par considération pour tes vieux ans, elle ne t'eût pas imposé d'autre peine ; mais rassure-toi, si elle est sévère quand elle poursuit, quand elle a prononcé le glaive tombe de ses mains. Elle gémit sur la perte même de ceux qui vouloient la déchirer. Ce qu'elle fait pour les coupables en général, *elle le fait tout particulièrement pour toi*. Regarde-la verser des larmes sur ces cheveux blancs, qu'elle a cru devoir respecter jusqu'au moment de ta condamnation ; *que ce spectacle porte en toi le repentir ; qu'il t'engage*, VIEILLARD MALHEUREUX, *à profiter du moment qui te sépare encore de la mort, pour effacer jusqu'aux moindres traces de tes complots, par un regret justement senti*[1].

« *Encore un mot. Tu fus homme, chrétien, philosophe*, INITIÉ ; *sache mourir en homme, sache mourir en chrétien ; c'est tout ce que ton pays peut encore attendre de toi !* »

L'auteur de la brochure poursuit : « Ce discours, qui frappa de stupeur une partie de l'auditoire, ne fit aucune impression sur Jacques Cazotte. A ces mots : *va, reprends ton courage, rassemble tes forces, envisage sans crainte le trépas, songe qu'il n'a pas*

[1] Ici, le fanatisme du Néo-Templier touche au sublime de l'attendrissement ! C'est le sectaire qui voudrait *convertir* son ennemi avant de le tuer !

*le droit de t'étonner*, *ce n'est pas un instant qui doive effrayer un homme tel que toi*, il leva les mains et secoua la tête en levant les yeux au ciel avec un visage serein et décidé. Conduit au cabinet criminel, il dit à ceux qui l'entouroient qu'il ne regrettoit que sa fille..... L'exécution dudit jugement a eu lieu sur la place du Carrousel, vers les sept heures du soir : le condamné a montré le long de la route et jusque sur l'échafaud une présence d'esprit et un sang-froid admirables (p. 178-185, *passim*). »

J'ignore quelle impression est restée au lecteur de ce procès et de cette sentence ; mais je lui proteste qu'il vient d'assister à un drame solennel et formidable : il a senti, sans nul doute, ce qu'il y a là de plus qu'un simple procès criminel..... Je craindrais de dénaturer son émotion, en y mêlant l'expression de la mienne. Je terminerai par quelques nobles paroles d'Eliphas :

« La Révolution, même au tribunal, était une guerre civile, et les frères se saluaient avant de se donner la mort. C'est que, des deux côtés, il y avait des convictions sincères, et par conséquent respectables. Celui qui meurt pour ce qu'il croit la vérité est un héros, même lorsqu'il se trompe, et les anarchistes de la montagne sanglante ne furent pas seulement hardis pour envoyer les autres à l'échafaud : ils y montèrent eux-mêmes sans pâlir. — Que Dieu et la postérité soient leurs juges[1] ! »

[1] *Hist. de la Magie,* page 440.





